



PROGRAMME D'EMISSION DE BILLETS DE TRESORERIE MISE A JOUR ANNUELLE DU DOSSIER D'INFORMATION

PLAFOND DE L'EMISSION

700 000 000 MAD

VALEUR NOMINALE

100 000 MAD

CONSEILLER FINANCIER ET COORDINATEUR
GLOBAL

CDG CAPITAL
GROUPE CDG

ORGANISME CHARGE DU PLACEMENT

CDG CAPITAL
GROUPE CDG

VISA DU CONSEIL DEONTOLOGIQUE DES VALEURS MOBILIERES

« Conformément aux dispositions de l'article 18 du Dahir n° 1-95-3 du 24 Châabane 1415 (26 janvier 1995) portant promulgation de la loi n°35-94 relative à certains titres de créances négociables telle que modifiée et complétée, l'original du présent dossier d'information a été soumis à l'appréciation du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) qui l'a visé sous la référence VI/EM/029/2015 en date du 20/10/2015.

Le visa du CDVM n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des informations présentées. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée, dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs ».

ABREVIATIONS

AGO	Assemblée Générale Ordinaire
ALEM	Agence de Logements et d'Equipements Militaires
AO	Appel d'Offres
APD	Avant-Projet Détaillé
BCP	Banque Centrale Populaire
BNR	Bénéfice Net Réel
BNS	Régime du Bénéfice Net Simplifié
CA	Chiffre d'Affaires
CDG	Caisse de Dépôt et de Gestion
CGI	Compagnie Générale Immobilière
CIH	Compagnie Immobilière et Hôtelière
CNRA	Caisse Nationale de Retraites et d'Assurance
CPI	Crédit à la Promotion Immobilière
DCE	Dossier de Consultation des Entreprises
ETIC	Etat des Informations Complémentaires
F3, F4 & F5	Appartements constitués de 3, 4 et 5 pièces.
GDH	Milliards de dirhams
GED	Gestion Electronique des Documents
GIE	Groupement d'Intérêt Economique
IR	Impôt sur le Revenu
IS	Impôt sur les Sociétés
KDH	Milliers de Dirhams
LCP	Livraison Contre Paiement
MDH	Millions de Dirhams
MENA	Middle East and North Africa
MOD	Maîtrise d'Ouvrage Déléguée
MODCEM	Maîtrise d'Ouvrage Déléguée Clé en Main
OPCVM	Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières
OST	Organisme Sous Tutelle
PH	Permis d'habiter
SMIG	Salairé Minimum Interprofessionnel Garanti
SONADAC	Société Nationale d'Aménagement Communal
TCN	Titres de Créances Négociables
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
VCH	Valorisation du Capital Humain
VEFA	Vente en Etat Futur d'Achèvement

DEFINITIONS

Assurance décennale	Assurance qui couvre gros œuvre et étanchéité, sur une période de 10 ans
Attributions	Correspond à une affectation de typologie de logements dans le cadre des opérations de relogement
Chiffre d'affaires sécurisé	Correspond au chiffre d'affaires lié à la phase de pré-commercialisation de la société.
Chiffre d'affaires réalisé	Correspond au chiffre d'affaire suite à l'établissement du contrat définitif avec le client.
Convention standard de BET	Réalisation des études techniques de construction, viabilisation, infrastructure de voirie et de réseaux concernant un ensemble de bâtiments.
Emetteur	Dyar Al Mansour
Opération	Fait référence à la présente opération d'émission de billets de trésorerie
Pré commercialisation	Affectation d'un bien à un client avec paiement d'une avance (en moyenne 10%)
Société	Dyar Al Mansour

SOMMAIRE

ABREVIATIONS	2
DEFINITIONS	3
PARTIE I. ATTESTATIONS ET COORDONNEES	8
I. LA DIRECTION GENERALE	9
II. LES COMMISSAIRES AUX COMPTES	10
III. LE CONSEILLER FINANCIER	17
IV. LE RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIERE	19
PARTIE II. PRESENTATION DE L'OPERATION	20
I. CADRE DE L'OPERATION	21
II. OBJECTIFS DE L'OPERATION	21
III. CARACTERISTIQUES DES BILLETS DE TRESORERIE A EMETTRE	22
IV. MODALITES DE SOUSCRIPTION ET D'ATTRIBUTION	22
V. ORGANISME CHARGE DU PLACEMENT – INTERMEDIAIRES FINANCIERS	25
VI. REGIME FISCAL DES BILLETS DE TRESORERIE EMIS	25
PARTIE III. PRESENTATION GENERALE DE DYAR AL MANSOUR	28
I. RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL	29
II. RENSEIGNEMENTS SUR LE CAPITAL DE DYAR AL MANSOUR	31
III. NANTISSEMENT D'ACTIFS	34
IV. NANTISSEMENT D' ACTIONS	34
V. MARCHE DES TITRES DE DYAR AL MANSOUR	35
VI. NOTATION	35
VII. ASSEMBLEES D'ACTIONNAIRES	35
VIII. ORGANES D'ADMINISTRATION	40
IX. ORGANES DE DIRECTION	46
X. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	50
PARTIE IV. ACTIVITE DE DYAR AL MANSOUR	53
I. SECTEUR DE L'IMMOBILIER	54
II. APPARTENANCE DE DYAR AL MANSOUR AU GROUPE CGI	66
III. ACTIVITE DE DYAR AL MANSOUR	79
IV. ORGANISATION DE DYAR AL MANSOUR	114
PARTIE V. SITUATION FINANCIERE DE DYAR AL MANSOUR	134
I. ANALYSE DU COMPTE DES PRODUITS ET DES CHARGES	135
II. ANALYSE DE L'ACTIF DU BILAN	152
III. ANALYSE DU PASSIF DU BILAN	159
IV. EQUILIBRE FINANCIER	167
V. ANALYSE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	169
PARTIE VI. PERSPECTIVES	171
I. PERSPECTIVES DE REALISATIONS DE DYAR AL MANSOUR EN 2015 ^B	172
PARTIE VII. FACTEURS DE RISQUES	174
I. RISQUES CONCURRENTIEL	175

II. RISQUES LIES AUX CHANGEMENTS DES REGIMES FISCAUX.....	175
III. RISQUES DE RENCHERISSEMENT DU FONCIER.....	175
IV. RISQUES LIES A LA SOUS-TRAITANCE.....	175
V. RISQUES LIES AU MARCHÉ DE L'IMMOBILIER.....	175
VI. RISQUES LIES AUX TAUX D'INTERETS.....	176
VII. RISQUES ADMINISTRATIFS.....	176
PARTIE VIII. FAITS EXCEPTIONNELS.....	178
PARTIE IX. LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES.....	181
PARTIE X. ANNEXES.....	184

AVERTISSEMENT

Le visa du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des informations présentées. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en billets de trésorerie est soumis au risque de non remboursement. Ce programme d'émission de billets de trésorerie ne fait l'objet d'aucune garantie si ce n'est l'engagement donné par L'Emetteur.

Le CDVM ne se prononce pas sur l'opportunité du programme d'émission de billets de trésorerie, ni sur la qualité de la situation de l'Emetteur. Le visa du CDVM ne constitue pas une garantie contre le risque de non remboursement des échéances du programme de billets de trésorerie, objet du présent dossier d'information.

Le présent dossier d'information ne s'adresse pas aux personnes dont les lois du lieu de résidence n'autorisent pas la souscription ou l'acquisition des billets de trésorerie, objet dudit dossier d'information.

Les personnes en la possession desquelles ledit dossier viendrait à se trouver, sont invitées à s'informer et à respecter la réglementation dont elles dépendent en matière de participation à ce type d'opération.

L'organisme chargé du placement ne proposera les billets de trésorerie, objet du présent dossier d'information, qu'en conformité avec les lois et règlements en vigueur dans tout pays où il fera une telle offre.

Ni le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM), ni Dyar Al Mansour n'encourent de responsabilité du fait du non-respect de ces lois ou règlements par l'organisme chargé du placement.

PREAMBULE

En application des dispositions de l'article 15 du Dahir 1-95-3 du 26 janvier 1995 portant la promulgation de la loi n°35-94 relative à certains titres de créances négociables telle que modifiée et complétée, le présent dossier d'information porte, notamment, sur l'organisation de l'Emetteur, sa situation financière et l'évolution de son activité, ainsi que sur les caractéristiques et l'objet de l'opération envisagée.

Ledit dossier d'information a été élaboré par CDG Capital, agissant en qualité d'Organisme Conseil de l'Emetteur dans le cadre de la mise à jour annuelle du programme d'émission de billets de trésorerie pour un plafond de 700 000 000 MAD, conformément aux modalités fixées par la circulaire du CDVM prise en application des dispositions de l'article précité.

Le contenu de ce dossier d'information a été établi sur la base d'informations recueillies, sauf mention spécifique, des sources suivantes :

- Les rapports d'activité de Dyar Al Mansour relatifs aux exercices clos au 31 décembre 2012, 2013 et 2014 ;
- Les rapports de gestion de Dyar Al Mansour pour les exercices clos au 31 décembre 2012, 2013 et 2014 ;
- les liasses comptables et fiscales de Dyar Al Mansour pour les exercices clos au 31 décembre 2012, 2013 et 2014 ;
- les rapports généraux des commissaires aux comptes de Dyar Al Mansour pour les exercices clos au 31 décembre 2012, 2013 et 2014 ;
- les rapports spéciaux des commissaires aux comptes de Dyar Al Mansour pour les exercices clos au 31 décembre 2012, 2013 et 2014 ;
- les procès-verbaux des réunions des Assemblées Générales de Dyar Al Mansour relatives aux exercices clos au 31 décembre 2012, 2013 et 2014 ;
- les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration de Dyar Al Mansour relatives aux exercices clos au 31 décembre 2012, 2013 et 2014 ;
- les statistiques et analyses du Ministère de l'habitat et de l'urbanisme ;
- Et des commentaires et analyses du management de Dyar Al Mansour..

En application des dispositions de l'article 15 du Dahir 1-95-3 du 26 janvier 1995 portant la promulgation de la loi n°35-94 relative à certains titres de créances négociables telle que modifiée et complétée, ce dossier d'information doit être :

- remis ou adressé sans frais à toute personne dont la souscription est sollicitée ou qui en fait la demande ;
- tenu à la disposition du public selon les modalités suivantes :
 - il est disponible à tout moment dans les lieux suivants :
 - Siège social de Dyar Al Mansour sis au 42 Avenue Al Alaouiye, Rabat - Tél : 05 37 21 69 02 et sur son site internet www.dyaramansour.com ;
 - Siège social de CDG Capital : Place Moulay El Hassan – BP 408, Rabat - Tél : 05 37 66 52 54 ;
 - il est disponible sur le site du CDVM www.cdvm.gov.ma.

PARTIE I. ATTESTATIONS ET COORDONNEES

I. LA DIRECTION GENERALE

Identité

Dénomination ou raison sociale	Dyar Al Mansour
Représentant légal	M. Abdellatif Hadj Hamou
Fonction	Président Directeur Général
Email	rida@dyaralmansour.ma
Adresse	42 Avenue Al Alaouiye, Rabat
Numéro de téléphone	05 37 21 69 02
Numéro de fax	05 37 20 48 98

Attestation

Objet : Mise à jour annuelle du programme d'émission de billets de trésorerie par Dyar Al Mansour

Le Président Directeur Général de Dyar Al Mansour atteste que, à sa connaissance, les données du présent dossier d'information, dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs potentiels pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de Dyar Al Mansour ainsi que sur les droits rattachés aux titres proposés.

Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

M. Abdellatif Hadj Hamou

Président Directeur Général

II. LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Coordonnées des Commissaires aux Comptes

Dénomination ou raison sociale	Deloitte Audit	Coopers Audit Maroc
Prénoms et noms	M. Ahmed BENABDELKHALEK	M. Abdelaziz ALMECHATT
Adresse	288 Boulevard Zerktoni, Casablanca	83 Av Hassan II, 20 100 Casablanca
Numéro de téléphone	05 22 22 47 34/35/36	05 22 42 11 90
Numéro de fax	05 22 22 40 78	05 22 27 47 34
Adresse électronique	abenabdelkhalek@deloitte.com	abdelaziz.almechatt@pwc-cl.com
Date du 1 ^{er} exercice soumis au contrôle	2005	2012
Date d'expiration du mandat actuel	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2016	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2017
Date de renouvellement du mandat	AGO du 25 Juin 2014	AGO du 1 ^{er} juin 2015

Attestations

Objet : Mise à jour annuelle du programme d'émission de billets de trésorerie par Dyar Al Mansour

Attestation de concordance sur les informations comptables et financières relatives aux comptes sociaux des exercices clos les 31 décembre 2012, 2013 et 2014

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières de la société Dyar Al Mansour S.A contenues dans le présent dossier d'information en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états de synthèse audités de Dyar Al Mansour S.A.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières, données dans le présent dossier d'information, avec les états de synthèse de Dyar Al Mansour SA tels qu'audités par nos soins au titre des exercices 2012, 2013 et 2014..

Deloitte Audit

représenté par Ahmed Benabdelkhalek

Coopers Audit Maroc SA

représenté par Abdelaziz Almechatt

Rapport général du commissaire aux comptes relatif aux comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2012

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la Société Dyar Al Mansour S.A, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2012. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 451 037 465 dirhams dont un bénéfice net de 3 769 222 dirhams.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations

de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société Dyar Al Mansour S.A au 31 décembre 2012 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Par ailleurs, sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la situation suivante :

La société Dyar Al Mansour SA a fait l'objet d'un contrôle fiscal ayant porté sur l'Impôt sur les sociétés (IS), l'impôt sur les revenus (IR) et la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) au titre de l'exercice 2008. La société a reçu une première notification relative à ce contrôle et a constitué une provision pour faire face à ce risque.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Par ailleurs, et à l'issue des autres vérifications prévues par la loi, nous portons à votre connaissance que des conventions réglementées décrites dans notre rapport spécial n'ont pas été soumises à l'autorisation préalable de votre conseil d'administration

Casablanca, le 02 Avril 2013,

Deloitte Audit

Ahmed Benabdelkhalek
Associé

Coopers Audit Maroc SA

Abdelaziz ALMECHATT
Associé

Rapport général du commissaire aux comptes relatif aux comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2013

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse, ci-joints de la Société Dyar Al Mansour S.A, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 520 895 322 dirhams dont un bénéfice net de 69 857 857 dirhams.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations

de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société Dyar Al Mansour S.A au 31 décembre 2013 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Par ailleurs, et à l'issue des autres vérifications prévues par la loi, nous portons à votre connaissance que des conventions réglementées décrites dans notre rapport spécial n'ont pas été soumises à l'autorisation préalable de votre conseil d'administration

Casablanca, le 01 Avril 2014,

Deloitte Audit

Ahmed Benabdelkhalek
Associé

Coopers Audit Maroc SA

Abdelaziz ALMECHATT
Associé

Rapport général du commissaire aux comptes relatif aux comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2014

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse, ci-joints de la Société Dyar Al Mansour S.A, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MAD 566 043 129 dont un bénéfice net de MAD 71 693 806.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société Dyar Al Mansour S.A au 31 décembre 2014 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Par ailleurs, et à l'issue des autres vérifications prévues par la loi, nous portons à votre connaissance que des conventions réglementées décrites dans notre rapport spécial n'ont pas été soumises à l'autorisation préalable de votre conseil d'administration

Casablanca, le 24 Avril 2015,

Deloitte Audit

Ahmed Benabdelkhalek
Associé

Coopers Audit Maroc SA

Abdelaziz ALMECHATT
Associé

III. LE CONSEILLER FINANCIER

Identité

Dénomination ou raison sociale	CDG Capital
Prénoms et noms	M. Abdessamad ISSAMI
Fonction	Directeur Général Délégué
Adresse	Place Moulay El Hassan – BP 408 Rabat
Numéro de téléphone	05 37 66 52 82
Numéro de fax	05 37 66 52 56
Adresse électronique	samar.chennaoui@cdgcapital.ma

Attestation

Objet : Mise à jour annuelle du programme d'émission de billets de trésorerie par Dyar Al Mansour

Le présent dossier d'information a été préparé par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'il contient.

Ces diligences ont notamment concerné l'analyse de l'environnement économique et financier de Dyar Al Mansour, à travers :

- Les commentaires et analyses du management de Dyar Al Mansour concernant les requêtes d'informations et d'éléments de compréhension ;
- l'analyse des liasses comptables et fiscales de Dyar Al Mansour pour les exercices clos au 31 décembre 2012, 2013 et 2014 ;
- l'analyse des rapports d'activité de Dyar Al Mansour relatifs aux exercices clos au 31 décembre 2012, 2013 et 2014 ;
- lecture des procès-verbaux des réunions des Assemblées Générales de Dyar Al Mansour relatives aux exercices clos aux 31 décembre 2012, 2013 et 2014 ;
- lecture des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration de Dyar Al Mansour relatives aux exercices clos aux 31 décembre 2012, 2013 et 2014 ;
- l'analyse des rapports spéciaux et généraux des commissaires aux comptes de Dyar Al Mansour pour les exercices clos au 31 décembre 2012, 2013 et 2014 ;
- les statistiques et analyses du Ministère de l'habitat et de l'urbanisme ;

Par ailleurs, à la veille de la présente opération, Dyar Al Mansour est une filiale à 100% de CGI, elle-même filiale de CDG Développement à hauteur de 94,18%.

La Caisse de Dépôt et de Gestion détient 99,99% de CDG Développement, et 100% de CDG Capital.

Compte tenu de ce qui précède, nous attestons avoir mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'objectivité de notre analyse et la qualité de la mission pour laquelle nous avons été mandatés.

Abdessamad ISSAMI

Directeur Général Délégué

IV. LE RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIERE

Identité

Pour toute information et communication financière, prière de contacter :

Responsable	M. Sidi El Hadi Cherkaoui Eddeqai
Fonction	Directeur Finances
Adresse	42 Avenue Al Alaouiye, Rabat
Numéro de téléphone	0 537 21 69 93
Numéro de fax	0 537 20 48 98
Adresse électronique	elhadi.cherkaoui@dyaralmansour.ma

PARTIE II. PRESENTATION DE L'OPERATION

I. CADRE DE L'OPERATION

Conformément aux dispositions de l'article 15 de la loi n°35-94 promulguée par le dahir n°1-95-3 du 24 Châabane 1415 (26 janvier 1995) et de l'arrêté du Ministre des Finances et des Investissements Extérieurs n°2560-95 du 09 octobre 1995 relatif aux Titres de Créances Négociables (TCN), la société Dyar Al Mansour émet dans le public des billets de trésorerie portant intérêt en représentation d'un droit de créance pour une durée inférieure ou égale à un an.

Le Conseil d'Administration réuni le 15 mars 2012, a autorisé l'émission de Billets de Trésorerie avec un plafond de 700 000 000 MAD, et a donné tous pouvoirs au Directeur Général pour l'émission des Billets de Trésorerie aux conditions qu'il jugera opportunes.

A cet effet, la société Dyar Al Mansour va émettre dans le public des Billets de Trésorerie portant intérêt en représentation d'un droit de créance, pour une durée inférieure ou égale à un an.

Conformément aux dispositions de l'article 15 de la loi n°35-94 promulguée par le dahir n°1-95-3 du 24 Châabane 1415 (26 janvier 1995) et de l'arrêté du Ministre des Finances et des investissements extérieurs n°2560-95 du 09 octobre 1995 relatif aux Titres de Créances Négociables, la société Dyar Al Mansour a établi avec l'Organisme Conseil le présent dossier d'information relatif à son activité, sa situation économique et financière et son programme d'émission.

En application de l'article 17 de ladite loi, et tant que les TCN sont en circulation, ce dossier fera l'objet d'une mise à jour annuelle dans un délai de 45 jours après la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes du dernier exercice.

Toutefois, des mises à jour occasionnelles pourront intervenir en cas de modification relative au plafond de l'encours des titres émis ou suite à tout événement nouveau susceptible d'avoir une incidence sur l'évolution des cours des titres ou sur la bonne fin du programme.

II. OBJECTIFS DE L'OPERATION

Dyar Al Mansour souhaite procéder à un programme d'émission de billets de trésorerie afin de :

- Optimiser le coût de financement à court terme en substituant, de manière partielle ou totale, les concours bancaires existants par des billets de trésorerie ;
- Faire face à ses besoins de trésorerie ponctuels induits par des variations de besoin en fonds de roulement en cours d'année (portées par les fluctuations de délais de paiement des différentes contreparties de la Société) ;
- Diversifier les sources de financement pour une meilleure négociation avec ses partenaires financiers ;
- Consolider son image auprès des investisseurs institutionnels à travers une visibilité accrue sur le marché de capitaux.

III. CARACTERISTIQUES DES BILLETS DE TRESORERIE A EMETTRE

Nature des titres	Titres de Créances Négociables dématérialisés par inscription au dépositaire Central (Maroclear) et inscrits en compte auprès des affiliés habilités.
Forme juridique des titres	Billets de trésorerie au porteur.
Plafond de l'émission	700 000 000 MAD.
Valeur nominale	100 000 MAD.
Nombre de titres	7 000 billets de trésorerie.
Maturité	De 10 jours à 12 mois – à définir à chaque émission.
Date de jouissance	A la date de règlement.
Taux d'intérêt	Déterminé pour chaque émission en fonction des conditions du marché.
Intérêts	Post-comptés.
Paiement du coupon	In fine, soit à l'échéance de chaque billet.
Remboursement du capital	In fine, soit à l'échéance de chaque billet.
Clause d'assimilation	Les billets de trésorerie émis ne font l'objet d'aucune assimilation à des titres d'une émission antérieure.
Négociabilité des titres	Aucune restriction n'est imposée par les conditions de l'émission à la négociabilité des billets de trésorerie émis. Les titres sont négociables de gré à gré.
Garantie	L'émission ne bénéficie d'aucune garantie.

IV. MODALITES DE SOUSCRIPTION ET D'ATTRIBUTION

IV.1. PERIODE DE SOUSCRIPTION

A chaque fois que Dyar Al Mansour manifestera un besoin de trésorerie, CDG Capital procédera à l'ouverture de la période de souscription au moins 3 jours ouvrés avant la date de jouissance.

IV.2. BENEFICIAIRES

Les personnes physiques ou morales, résidentes ou non résidentes.

IV.3. IDENTIFICATION DES SOUSCRIPTEURS

L'organisme chargé du placement doit s'assurer de l'appartenance du souscripteur à l'une des catégories définies ci-après. A cet effet, il doit obtenir une copie du document qui atteste de l'appartenance du souscripteur à l'une des catégories prédéfinies et le joindre au bulletin de souscription.

Catégorie	Documents à joindre
Associations	Photocopie des statuts et photocopie du récépissé du dépôt de dossier.
Enfants mineurs	Photocopie de la page du livret de famille attestant de la date de naissance de l'enfant.
OPCVM de droit marocain	Photocopie de la décision d'agrément mentionnant l'objet qui fait apparaître l'appartenance à cette catégorie et : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Pour les Fonds Communs de Placement (FCP), le numéro du certificat de dépôt au greffe du tribunal ; ▪ Pour les Sociétés d'Investissement à Capital Variable (SICAV), numéro du registre de commerce.
Personnes morales étrangères	Modèle des inscriptions au registre de commerce ou équivalent.
Personnes morales marocaines	Modèle des inscriptions au registre de commerce.
Personnes physiques non résidentes et non marocaines	Photocopie des pages du passeport contenant l'identité de la personne ainsi que les dates d'émission et d'échéance du document.
Personnes physiques résidentes et non marocaines	Photocopie de la carte de résident.
Personnes physiques résidentes marocaines et ressortissants marocains à l'étranger	Photocopie de la carte nationale d'identité.

IV.4. MODALITE DE SOUSCRIPTION

CDG Capital est tenu de recueillir les ordres de souscription auprès de sa clientèle, à l'aide de bulletins de souscriptions fermes et irrévocables, après la clôture de la période de souscription, selon le modèle joint en annexe. Ces bulletins, considérés fermes et irrévocables, doivent être remplis et signés par le souscripteur ou son mandataire.

CDG Capital est chargé du traitement des ordres de souscription et du rejet des demandes ne respectant pas les modalités énoncées dans le dossier d'information.

Les souscriptions seront acceptées et enregistrées au fur et à mesure de leur confirmation par fax à CDG Capital et ce, jusqu'à atteindre le plafond de l'émission.

Toutes les souscriptions se feront en numéraire et doivent être exprimées en nombre de titres, quelle que soit la catégorie de souscripteurs.

Les souscriptions pour le compte d'enfants mineurs dont l'âge est inférieur à 18 ans sont autorisées à condition d'être effectuées par le père, la mère, le tuteur ou le représentant légal de l'enfant mineur. L'organisme chargé du placement est tenu d'obtenir une copie de la page du livret de famille faisant ressortir la date de naissance de l'enfant mineur et de la joindre au bulletin de souscription ; en ce cas les mouvements sont portés soit sur un compte ouvert au nom de l'enfant mineur, soit sur le compte titres ou espèces ouvert au nom du père, de la mère, du tuteur ou du représentant légal.

Les souscriptions pour le compte de tiers sont autorisées à condition de présenter une procuration dûment signée et légalisée par son mandat ou le mandat de gestion si celui prévoit une disposition expresse en ce sens. Les sociétés de gestion sont dispensées de fournir ces justificatifs pour les OPCVM qu'elles gèrent. Dans le cas d'un mandat de gestion de portefeuille, comportant une clause expresse le permettant, le mandataire peut procéder à la souscription en lieu et place du mandant. L'organisme chargé du placement est tenu d'en obtenir une copie et de la joindre au bulletin de souscription. Les titres souscrits doivent, en outre, se référer à un compte titres au nom de la tierce personne concernée, lequel ne peut être mouvementé que par cette dernière, sauf existence d'une procuration.

Une procuration pour une souscription ne peut en aucun cas permettre l'ouverture d'un compte pour le mandant. Aussi, l'ouverture d'un compte doit se faire en présence de son titulaire selon les dispositions légales ou réglementaires en vigueur.

Tout bulletin doit être signé par le souscripteur ou son mandataire. L'organisme chargé du placement doit s'assurer, préalablement à l'acceptation d'une souscription, que le souscripteur a la capacité financière d'honorer ses engagements. L'organisme placeur déterminera librement les modalités de la garantie financière demandée aux souscripteurs, qui peut être un dépôt en espèce, en titres ou une caution. Pour les investisseurs institutionnels, il ne sera pas exigé de couverture de la souscription.

Les investisseurs peuvent effectuer plusieurs ordres auprès de l'organisme chargé du placement. Les ordres sont cumulatifs. L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que tous les ordres peuvent être satisfaits totalement ou partiellement en fonction de la disponibilité des titres.

Tous les ordres de souscription :

- Ne respectant pas les conditions ci-dessus seront frappés de nullité ;
- Sont irrévocables après la clôture de la période de souscription.

IV.5. MODALITES D'ALLOCATION

Au cours de la période de souscription, les allocations se feront selon la méthode du « premier arrivé/premier servi », en fonction des souscriptions reçues et des quantités de BT disponibles. Ainsi, lors de la clôture de la période de souscription, l'allocation des titres sera faite.

La période de souscription peut être dôturée par anticipation dès que le placement de la totalité de la tranche émise aura été effectué.

IV.6. MODALITES DE VERSEMENT DES SOUSCRIPTIONS

Le règlement des souscriptions se fera par transmission, à la date de jouissance, d'ordres de livraison contre paiement (LCP MAROCLEAR) par CDG Capital, en sa qualité d'établissement teneur de comptes titres. Les titres sont payables au comptant en un seul versement. Ils sont inscrits en compte au nom des souscripteurs le jour du règlement/livraison.

IV.7. ENGAGEMENT D'INFORMATION DU CDVM

CDG Capital, organisme mandaté par l'Emetteur en charge du placement, s'engage à communiquer au CDVM à l'issue de chaque émission, les caractéristiques des Billets de Trésorerie émis (maturité, taux d'intérêt nominal, date de jouissance, date d'échéance), ainsi que les résultats de placement des Billets de Trésorerie par catégorie de souscripteur.

V. ORGANISME CHARGE DU PLACEMENT – INTERMEDIARIES FINANCIERS

Conseiller financier et coordinateur global		
Organisme chargé du placement	CDG CAPITAL	Tour Mamounia, Place Moulay El Hassan – Rabat TÉL : 05 37 66 52 52 Fax : 05 37 66 52 80
Etablissement teneur de compte titres et assurant le service financier de l'émetteur		

VI. REGIME FISCAL DES BILLETS DE TRESORERIE EMIS

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le régime fiscal marocain est présenté ci-dessous à titre indicatif et ne constitue pas l'exhaustivité des situations fiscales applicables à chaque investisseur.

Ainsi, les personnes physiques ou morales souhaitant participer à la présente opération sont invitées à s'assurer auprès de leur conseiller fiscal de la fiscalité qui s'applique à leur cas particulier. Sous réserve de modifications légales ou réglementaires, le régime actuellement en vigueur est le suivant :

VI.1 REVENUS

Les revenus de placement à revenu fixe sont soumis, selon le cas, à l'Impôt sur les Sociétés (IS) ou à l'Impôt sur le Revenu (IR).

VI.1.1. Personnes résidentes

Personnes soumises à l'IS

Les produits de placement à revenu fixe sont soumis à une retenue à la source de 20%, imputable sur le montant des acomptes provisionnels et éventuellement sur le reliquat de l'IS de l'exercice au cours duquel la retenue a été opérée. Dans ce cas, les bénéficiaires doivent décliner, lors de l'encaissement desdits produits :

- La raison sociale et l'adresse du siège social ou du principal établissement ;
- Le numéro du registre du commerce et celui de l'article d'imposition à l'impôt sur les sociétés.

Personnes soumises à l'IR

Les produits de placement à revenu fixe sont soumis à l'IR au taux de :

- 30% pour les bénéficiaires personnes physiques qui ne sont pas soumises à l'IR selon le régime du bénéfice net réel (BNR) ou le régime du bénéfice net simplifié (BNS) ;
- 20% imputable sur la cotisation de l'IR avec droit à restitution pour les bénéficiaires personnes morales et les personnes physiques soumises à l'IR selon le régime BNR ou BNS. Lesdits bénéficiaires doivent décliner lors de l'encaissement desdits revenus :

- Le nom, prénom, adresse et le numéro de la CIN ou de carte d'étranger ;

- Le numéro d'article d'imposition à l'IR.

VI.1.2. Personnes non résidentes

Les revenus perçus par les personnes physiques ou morales non résidentes sont soumis à une retenue à la source au taux de 10%.

VI.2 PLUS-VALUES

VI.2.1. Personnes résidentes

Personnes Physiques

Conformément aux dispositions du Code Général des Impôts, les profits nets de cession d'obligations et autres titres de créances sont soumis à l'IR au taux de 20%, par voie de retenue à la source.

Le fait générateur de l'impôt est constitué par la réalisation des opérations ci-après :

- La cession, à titre onéreux ou gratuit à l'exclusion de la donation entre ascendants et descendants et entre époux, frères et sœurs ;
- L'échange, considéré comme une double vente sauf en cas de fusion ;
- L'apport en société.

Selon les dispositions du Code Général des Impôts, sont exonérés de l'impôt :

- Les profits ou la fraction des profits sur cession d'obligations et autres titres de créances correspondant au montant des cessions réalisées au cours d'une année civile, n'excédant pas le seuil de 30 000 MAD ;

- La donation d'obligations et autres titres de créances effectuées entre ascendants et descendants et entre époux, frères et sœurs.

Le profit net de cession est constitué par la différence entre :

- D'une part, le prix de cession diminué, le cas échéant, des frais supportés à l'occasion de cette cession, notamment des frais de courtage et de commission ;
- Et d'autre part, le prix d'acquisition majoré, le cas échéant, des frais supportés à l'occasion de ladite acquisition, tels que les frais de courtage et de commission.

Les prix de cession et d'acquisition s'entendent du capital du titre et des intérêts courus et non encore échus aux dates desdites cession ou acquisition.

Personnes Morales

Conformément aux dispositions du Code Général des Impôts, les profits de cession d'obligations et autres titres de créances sont soumis, selon le cas, soit à l'IR soit à l'IS.

VI.2.2. Personnes non résidentes

Personnes Physiques

Les profits de cession d'obligations et autres titres de créances réalisés par des personnes physiques non résidentes sont imposables sous réserve de l'application des dispositions des conventions internationales de non double imposition.

Personnes Morales

Les profits de cession d'obligations et autres titres de créances réalisés par les sociétés étrangères sont imposables sous réserve de l'application des dispositions des conventions internationales de non double imposition.

**PARTIE III. PRESENTATION GENERALE DE DYAR AL
MANSOUR**

I. RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL

Dénomination sociale	DYAR AL MANSOUR
Siège social	42 Avenue Al Alaouiyne, Rabat
Téléphone	05 37 21 69 69
Fax	05 37 20 48 98
Site web	www.dyaralmansour.com
Forme juridique	SA à conseil d'administration
Registre de commerce	20 646 – Rabat
Année de constitution	1968
Durée de vie	99 ans
Exercice social	1 ^{er} janvier au 31 décembre.
Objet social (Conformément à l'article 3 des statuts de la Société)	<p>La Société a pour objet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De réaliser toutes opérations foncières et immobilières au Maroc. A cet effet, la société pourra acquérir tous terrains nus ou comportant des constructions à démolir, effectuer sur ces terrains ; - De réaliser toutes opérations de lotissement, y édifier toutes constructions affectées à l'habitation ou à usage commercial, professionnel ou administratif ; - De passer avec l'Etat, les collectivités locales, les établissements ou organismes publics ou privés, les conventions lui confiant le soin de procéder en leur nom et pour leur compte, à l'exécution des études et des travaux, la coordination et l'assistance des interventions avec l'Etat, les collectivités locales, les établissements ou organismes publics ou privés, relatifs à tout programme immobilier et / ou d'aménagement ; - De valoriser les terrains équipés en vue de la réalisation de tout projet ; - L'exploitation soit directement soit par voie de location soit par la mise en gérance ;(a reformuler) - La participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations financières, mobilières, immobilières ou industrielles qui peuvent être liées à l'objet social ; <p>Plus généralement, toutes opérations de toutes natures pouvant se rattacher directement ou indirectement aux objets précités ou pouvant favoriser le développement de la société.</p>
Capital social au 30/06/2015	530 000 000 Dh divisé en 5 300 000 actions d'une valeur nominale de 100 Dh chacune.
Documents juridiques	Les documents sociaux, comptables et juridiques dont la consultation est prévue par la loi, ainsi que les statuts, peuvent être consultés au siège de DYAR AL MANSOUR, sis 42, Avenue Al Alaouiyne, Rabat.

Textes législatifs et réglementaires applicables à l'Emetteur	<p>De par sa forme juridique, DYAR AL MANSOUR est une société anonyme à Conseil d'administration régie par les dispositions de la loi 17/95 relative aux sociétés anonymes telle que complétée et modifiée par la loi n° 20-05 promulguée par le dahir n° 1-08-18 du 23 mai 2008.</p> <p>De par son activité, la société est régie par les textes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Loi n°25-90 promulguée par le Dahir n°1-92-7 du 17 juin 1992 relative aux lotissements, groupes d'habitation et morcellements ; · Dahir du 12 août 1913 formant code des obligations et contrats, complété par la loi n°44-00 du 3 octobre 2002 relative à la vente en état futur d'achèvement ; · Loi n°18-00 du 3 octobre 2002 relative au statut de la copropriété des immeubles bâtis ; · Article 19 de la loi de Finances 2008 instituant des exonérations fiscales au profit des promoteurs immobiliers ; · Article 92 de la loi de Finances 2010 instituant de nouvelles exonérations fiscales au profit des promoteurs immobiliers. <p>Par ailleurs, à l'issue du programme d'émission de billets de trésorerie, DYAR AL MANSOUR est soumise à toutes les dispositions légales et réglementaires relatives à l'appel public à l'épargne notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Le Dahir n° 1-95-03 du 26 janvier 1995 portant promulgation de la loi n° 35-94 relative à certains titres de Créances Négociables ; · le Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne tel que modifié et complété par les lois n°36-05, 44-06 et 23-01 ; · le règlement général du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières tel que approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n° 822/08 du 14 avril 2008 et tel que publié dans le Bulletin Officiel n° 5636 du 5 juin 2008 ; · le Dahir portant loi n°35-96 relative à la création du dépositaire central et à l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs, modifié et complété par la loi n°43-02 ; · le règlement général du dépositaire central approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°932-98 du 16 avril 1998 et amendé par l'arrêté du Ministre de l'Economie, des Finances, de la Privatisation et du Tourisme n°1961-01 du 30 octobre 2001.
Tribunal compétent en cas de litige	Tribunal de Commerce de Rabat
Régime fiscal	DYAR AL MANSOUR est régie par la législation commerciale et fiscale de droit commun. Elle est ainsi assujettie à l'Impôt sur les Sociétés au taux de 30%. Ses opérations sont soumises au taux de TVA de 20%(hors lotissement). Par ailleurs, DYAR AL MANSOUR bénéficie des avantages fiscaux adoptés dans les lois de finances 1999, 2010, 2011 , 2012 2013 et 2014

II. RENSEIGNEMENTS SUR LE CAPITAL DE DYAR AL MANSOUR

II.1 SITUATION AU 30 JUIN 2015

Au 30 juin 2015, le capital social de DYAR AL MANSOUR s'établit à 530 000 000 Dh divisé en 5 300 000 actions d'une valeur nominale de 100 Dh chacune, entièrement libérées.

II.2 HISTORIQUE DU CAPITAL DE DYAR AL MANSOUR

Depuis sa création en 1968, le capital social de Dyar Al Mansour a évolué de la manière suivante, passant de 63 600 Dh à la création à 430 MDH en 2011 :

Année	Opération	Nombre d'actions créées	Prix d'émission (en Dh)	Montant de l'opération (en Dh)	Nombre total d'actions	Capital social (en Dh)
1968	Création de la société	636	100	63 600	636	63 600
2002	Augmentation de capital	7 430	100	743 000	8 066	806 600
2005	Augmentation de capital	464 528	100	46 452 800	472 594	47 259 400
2006	Augmentation de capital	589 000	100	58 900 000	1 061 594	106 159 400
2011	Augmentation de capital	3 238 406	100	323 840 600	4 300 000	430 000 000
2015	Augmentation de capital	1 000 000	100	100 000 000	5 300 000	530 000 000

Source : Dyar Al Mansour

Depuis sa création en 1968 et jusqu'en 2006, Dyar Al Mansour a procédé à 3 augmentations de capital. Ces opérations ont porté son capital à 106 MDH à fin 2006.

En 2011, une augmentation du capital de Dyar Al Mansour en faveur de la CGI a été actée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 mars 2011. Cette augmentation de 324 MDH a été financée par l'incorporation d'une partie du compte courant de la CGI auprès de Dyar Al Mansour. A l'issue de l'opération, le capital de la Société s'est élevé à 430 MDH, réparti en 4 300 000 actions d'une valeur nominale de 100 Dh.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 03 avril 2015 a décidé une augmentation de capital d'un montant de 100 MDH, par émission au pair avec une valeur nominale de 100 DH suite à la conversion des créances liquides et exigibles détenues sur la société par la CGI. A noter que le Montant total de la créance que détient la CGI sur Dyar Al Mansour, au titre du Compte Courant des Associés (principal et intérêt), arrêté au 31 décembre 2014, est de 370 353 105,92 Dirhams.

II.3 HISTORIQUE DE L'ACTIONNARIAT DE DYAR AL MANSOUR

Actionnaires	31/12/2007		31/12/2008		31/12/2009		31/12/2010	
	Nombre d'actions	% du capital et droits de vote	Nombre d'actions	% du capital et droits de vote	Nombre d'actions	% du capital et droits de vote	Nombre d'actions	% du capital et droits de vote
CDG Développement	1 061 589	99,99%	-	-	-	-	-	-
CGI	-	-	1 061 590	99,99%	1 061 590	99,99%	1 061 590	99,99%
Administrateurs	5	NS	4	NS	4	NS	4	NS
Total	1 061 594	100%	1 061 594	100%	1 061 594	100%	1 061 594	100%

Valeur nominale des actions sur la période 2006-2008 : 100 Dh

Source : Dyar Al Mansour

Actionnaires	31/12/2011		31/12/2012		31/12/2013	
	Nombre d'actions	% du capital et droits de vote	Nombre d'actions	% du capital et droits de vote	Nombre d'actions	% du capital et droits de vote
CGI	4 299 993	99,99%	4 299 993	99,99%	4 299 994	99,99%
Administrateurs	7	NS	7	NS	6	NS
Total	1 061 594	100%	4 300 000	100%	4 300 000	100%

Valeur nominale des actions sur la période 2009-2013 : 100 Dh

Source : Dyar Al Mansour

Actionnaires	31/12/2014		30/06/2015	
	Nombre d'actions	% du capital et droits de vote	Nombre d'actions	% du capital et droits de vote
CGI	4 299 994	99,99%	5 299 994	99,99%
Administrateurs	6	NS	6	NS
Total	4 300 000	100%	5 300 000	100%

Durant la période 2006-2014, l'actionariat de la Société a été principalement marqué par la cession de la participation de la Holding CDG Développement dans Dyar Al Mansour à la CGI en 2008. La CGI est ainsi devenue l'actionnaire de référence de la Société avec un taux de participation de 99,9%. Quelques variations relatives aux différentes nominations des administrateurs ont également eu lieu sur la période 2006-2013.

En 2015, une augmentation de capital d'un montant de 100 MDH a été décidée par conversion des créances liquides et exigibles détenues sur la société par la CGI.

II.4 RENSEIGNEMENT RELATIF A L'ACTIONNAIRE DE REFERENCE

Compagnie Générale Immobilière

Activité	Promoteur immobilier
Siège social	Espace Oudayas, Avenue Mehdi Ben Barka B.P 2177, Hay Ryad, Rabat
Création	1960
Capitaux propres – Part du groupe au 31-12-2014	4 193 166 KDH
Chiffre d'affaires consolidé au 31-12-2014	2 420 007 KDH
RNPG au 31-12-2014	76 763 KDH
% d'intérêts au 31-12-2014	100%

Source : CGI – Comptes consolidés

Actionnariat de la CGI au 21 Juillet 2015

	Nombre d'actions et de droits de vote	En %
CDG Développement	17 336 286	94,18%
RMA Watanya	1 006 807	5,47%
Flottant	64 907	0,35%
Total	18 408 000	100%

Source : CGI

II.5 POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Dispositions statutaires

Conformément à l'article 48 des statuts de DYAR AL MANSOUR, relatif à la formation, affectation et répartition des bénéfices, et à peine de nullité de toute délibération contraire, il est fait sur le bénéfice net de l'exercice, diminué le cas échéant, des pertes antérieures, un prélèvement de 5% affecté à la formation d'un fonds de réserve, appelé réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale excède le dixième du capital social.

Il est aussi effectué sur le bénéfice de l'exercice, tous autres prélèvements en vue de la formation de réserves imposées par la Loi, ou de réserves dont la constitution peut être décidée, avant toute distribution, par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire ou de toutes sommes reportées à nouveau par cette Assemblée.

Le bénéfice distribuable est constitué du bénéfice net de l'exercice, diminué des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserves tel que stipulé ci-dessus et augmenté du report bénéficiaire des exercices précédents.

L'Assemblée Générale Ordinaire détermine la part attribuée à chaque actionnaire sous forme de dividendes.

Dividendes distribués au cours des 3 derniers exercices

Sur les trois derniers exercices, Dyar Al Mansour a initié plusieurs projets qui nécessitent un plan de financement et des ressources financières stables.

La politique d'affectation du résultat a privilégié le financement de ces investissements, plutôt que la distribution des dividendes au titre des exercices 2011 et 2012, une distribution des dividendes est décidé pour l'exercice 2013 et 2014 à hauteur de 38% du bénéfice réalisé.

En KDH	2012	2013	2014
Résultat net (a)	3 769 222	69 857 857	71 693 806
Dividendes de n distribués en n+1 (b)	0	26 546 000	27 244 000
Taux de distribution (b) / (a)	0%	38%	38%
Nombre d'actions	4 300 000	4 300 000	4 300 000
Résultat net par action (En Dh)	0,9	16,25	16,67
Dividende par action (En Dh)	0	6,2	6,3

Source : Dyar Al Mansour

III. NANTISSEMENT D'ACTIFS

Dyar Al Mansour a octroyé des hypothèques sur le foncier relatif aux opérations en cours au profit des banques, dans le cadre des crédits à la promotion immobilière. Le total de la valeur des hypothèques est de 564 millions de dirhams pour des lignes totalisant 657 millions de dirhams au 31 décembre 2014.

Nature des lignes	Date de mise en place	Montants autorisés* (En MDH)	Hypothèques** sur foncier des projets (En MDH)	Banque bénéficiaire
CPI Jnane Al Mansour F-G-H	2012	138	138	CIH
CPI Zahrat Al Jadida I	2012	155	62	BMCE
CPI Al Mansour Tamesna	2013	232	232	BMCE
CPI Al Mansour Tamesna II	2014	62	62	BMCE
CPI Zahrat Al Jadida II	2014	70	70	BMCE
Total lignes en cours		657	564	

Source : Dyar Al Mansour

*Correspond au montant plafond du crédit

** Correspond à la garantie accordée dans le cadre du CPI

IV. NANTISSEMENT D' ACTIONS

Les actions de DYAR AL MANSOUR détenues par la Compagnie Générale Immobilière, ne font l'objet d'aucun nantissement à la date du visa du Dossier d'Information.

V. MARCHE DES TITRES DE DYAR AL MANSOUR

Dans le cadre du présent programme, Dyar Al Mansour a réalisé à fin juillet 2015, 7 tirages présentant les caractéristiques suivantes :

Caractéristiques Emission de Billets de Trésorerie				
Date de souscription	Date échéance	Matu rité	Taux fixe	Montant de l'émission (en KDH)
20/12/2013	19/12/2014	52 semaines	5,03	189 000
20/12/2013	19/01/2014	4 semaines	4,20	11 000
10/07/2014	09/07/2015	52 semaines	4,40	80 000
19/12/2014	18/03/2015	13 semaines	3,65	30 000
19/12/2014	18/06/2015	26 semaines	3,76	39 000
19/12/2014	18/12/2015	52 semaines	3,99	95 000
24/06/2015	22/06/2016	52 semaines	4,06	60 000

VI. NOTATION

Au 31 décembre 2014, la société DYAR AL MANSOUR n'a fait l'objet d'aucune notation.

VII. ASSEMBLEES D'ACTIONNAIRES

Les modes de convocations, les conditions d'admission, les quorums et les conditions d'exercice des droits de vote des AGO et des AGE de Dyar Al Mansour sont conformes aux dispositions de la loi 17/95 relative aux sociétés anonymes telles que modifiées et complétées.

Dispositions statutaires

Conformément aux statuts de la société DYAR AL MANSOUR, mis en harmonie avec les dispositions de la loi N°20-05 modifiant et complétant la loi N°17-95 du 30 Août 1996 relative aux sociétés anonymes et avec la législation régissant les sociétés faisant appel public à l'épargne, et tel que stipulé à l'article 31 desdits statuts, relatif à la nature des assemblées générales, les actionnaires se réunissent en Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire.

Les Assemblées Générales sont qualifiées :

- D'Assemblées Générales Extraordinaires lorsqu'elles sont appelées à délibérer notamment sur les modifications statutaires autorisées par la Loi, augmentation ou réduction du capital social, transformation de la société, toute fusion ou scission, dissolution de la société ;
- D'assemblée Générales Ordinaires dans les autres cas.

VII.1 DISPOSITIONS COMMUNES A TOUTES LES ASSEMBLEES

- **Pouvoirs de l'assemblée (extrait des statuts-article 32)**

L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Ses décisions sont obligatoires pour tous, même pour les absents, incapables ou dissidents.

▪ **Convocation et lieu de réunion (extrait des statuts – article 33)**

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. A défaut, elle peut être également convoquée :

- Par le ou les commissaires aux comptes dans les conditions prescrites par l'article 116 de la loi 17-95 sur les sociétés anonymes, après avoir vainement requis leur convocation par le conseil d'administration ;
- Par un mandataire désigné par le président du tribunal statuant en référé à la demande, soit de tout intéressé en cas d'urgence, soit d'un ou plusieurs actionnaires réunissant le dixième du capital social ;
- Par le ou les liquidateurs en cas de dissolution de la société et pendant la période de liquidation.
- Les actionnaires majoritaires en capital ou en droits de vote après une offre publique d'achat ou d'échange ou après une cession d'un bloc de titres modifiant le contrôle de la société.
- Elle se réunit aux jours, heures et lieu désignés dans l'avis de convocation, en principe au siège social. Une assemblée générale est convoquée au moins chaque année dans les six (6) mois qui suivent la clôture de l'exercice social.

Les convocations aux assemblées sont faites par un avis inséré dans un journal d'annonces légales figurant dans la liste fixée par application de l'article 39 du dahir portant loi n°1-93-212 relatif au conseil déontologique des valeurs mobilières.

Elles sont faites au moins trente (30) jours avant la date de l'assemblée, sur première convocation, et vingt et un (21) jours, sur deuxième convocation.

Sauf dispositions légales contraires, les actionnaires réunis en assemblées générales sans l'observation des formes et délais prescrits pour les convocations, peuvent délibérer valablement lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés.

L'ordre du jour est arrêté par l'auteur de la convocation. La demande d'inscription de projets de résolution à l'ordre du jour, doit être adressée au siège social par lettre recommandée avec accusé réception dans le délai de dix jours à compter de la publication de l'avis de convocation. Mention de ce délai est portée par l'avis.

L'assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour. Néanmoins, elle peut, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement. L'ordre du jour d'une assemblée ne peut être modifié sur deuxième convocation ou en cas de prorogation.

▪ **Composition (extrait des statuts – article 34)**

L'assemblée générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions, à condition que lesdites actions soient libérées des versements exigibles.

- Admission – Représentation

Les actionnaires peuvent assister à l'assemblée générale sur simple justification de leur identité à condition, pour les propriétaires d'actions nominatives, d'être inscrits sur le registre des actions nominatives de la société ;

Ces formalités doivent être effectuées cinq (5) jours au moins avant l'assemblée.

En cas de démembrement de la propriété de l'action, seule le titulaire du droit de vote peut participer à l'assemblée générale.

Tout actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire. Les sociétés actionnaires pourront se faire représenter par un mandataire, qui peut ne pas être lui-même actionnaire. Le mandataire désigné n'a pas la faculté de se substituer à une autre personne.

Le mandat ne vaut que pour une assemblée ou pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour. Il peut également être donné pour deux assemblées, l'une ordinaire, l'autre extraordinaire, tenues le même jour ou dans un délai maximum de quinze (15) jours.

· Vote par correspondance

A compter de la convocation de l'assemblée, un formulaire de vote par correspondance et ses annexes sont remis ou adressés, aux frais de la société, à tout actionnaire qui en fait la demande par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

La société doit faire droit à toute demande déposée ou reçue au siège social au plus tard dix (10) jours avant la date de réunion. Le formulaire de vote par correspondance doit comporter les indications fixées par décret.

Il doit informer l'actionnaire de manière très apparente que toute abstention exprimée dans le formulaire ou résultant de l'absence d'indication de vote ne sera pris en considération pour le calcul de la majorité des voix pour l'adoption des résolutions.

Sont annexés au formulaire de vote par correspondance les documents prévus au décret susvisé. Le formulaire de vote par correspondance à la société pour une assemblée vaut pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour.

Les formulaires de vote par correspondance doivent être reçus par la société deux (2) jours avant la réunion.

▪ Bureau – Feuille de présence (extrait des statuts – article 35)

L'assemblée est présidée par le président du conseil d'administration ou, à défaut, par toute personne élue par cette assemblée. Si l'assemblée est convoquée par le ou les commissaires aux comptes, par un mandataire de justice ou par les liquidateurs, l'assemblée est présidée par celui ou l'un de ceux qui l'ont convoquée.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux actionnaires, présents et acceptants, représentant le plus grand nombre d'actions comme propriétaires ou mandataires, et acceptant cette fonction ; et sur leur refus, par ceux qui viennent après, jusqu'à acceptation.

Le bureau ainsi formé, désigne le secrétaire qui peut être pris en dehors des membres de l'assemblée. Il est tenu une feuille de présence indiquant les noms des actionnaires présents ou représentés, leur adresse, le nombre d'actions appartenant à chacun d'eux ainsi que le nombre de

voix attaché à ces actions. Après avoir été signée par tous les actionnaires présents et par les mandataires des absents, la feuille de présence est certifiée exacte par les membres du bureau.

▪ **Procès-verbal (extrait des statuts –article 36)**

Les délibérations de l'assemblée générale sont constatées, conformément à la loi 17-95, par des procès-verbaux signés par les membres du bureau et consignés dans un registre spécial tenu au siège social, coté et paraphé par le greffier du tribunal du lieu du siège social de la société.

Ce registre peut être remplacé par un recueil de feuillets mobiles numérotés sans discontinuité et paraphés dans les mêmes conditions.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont valablement certifiés par le président du conseil d'administration, ou par un Directeur général conjointement avec le secrétaire, ou enfin, dans le cas de dissolution, par le ou l'un des liquidateurs.

VII.2. DISPOSITIONS PROPRES AUX ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

▪ **Attributions (extrait des statuts-article 37)**

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires statue sur toutes les questions qui excèdent la compétence du conseil d'administration et qui ne sont pas de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire.

- Elle entend le rapport de gestion du conseil d'administration et le rapport des commissaires aux comptes sur les états de synthèses présentés par le conseil ;
- Elle discute, approuve ou redresse les états de synthèse ; elle fixe les dividendes et répartitions de toute nature ;
- Elle nomme, révoque remplace ou réélit les administrateurs et les commissaires aux comptes ; elle leur donne quitus ou décharge ;
- Elle détermine le montant des jetons de présence alloués au conseil d'administration et la rémunération du ou des commissaires aux comptes ;
- Elle approuve et confère les autorisations prévues par l'article 56 de la loi 17-95 sur les sociétés anonymes ;
- Elle autorise tous emprunts par voie d'émission d'obligations autres que celles convertibles en actions, et, le cas échéant, la constitution de sûretés qui pourraient leur être conférées ;
- Elle statue sur l'évaluation d'un bien acquis dans le délai de deux ans de l'immatriculation de la société au registre de commerce, appartenant à un ou plusieurs actionnaires et dont la valeur est au moins égale à un dixième du capital social, conformément aux dispositions de l'article 112 de la loi 17-95 sur les sociétés anonymes ;
- Elle statue à l'unanimité sur l'admission de nouveaux actionnaires ;
- Elle confère au conseil d'administration les autorisations nécessaires pour tous les cas où les pouvoirs à lui attribuer seraient insuffisants.

Lorsqu'une assemblée a pour objet de statuer sur les états de synthèse, sa délibération doit être précédée de la présentation desdits états et de la lecture des rapports du conseil d'administration et du ou des commissaires aux comptes sous peine de nullité.

▪ **Quorum (extrait des statuts – article 38)**

L'assemblée générale ne délibère valablement sur première convocation, que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le quart des actions ayant droit de vote. Sur deuxième convocation aucun quorum n'est requis.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum, les actionnaires qui participent à l'assemblée par des moyens de visioconférence ou par des moyens équivalents dans les conditions fixés par la loi 17-95.

▪ **Délibérations et vote (extrait des statuts – article 39)**

Chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions sans limitation.

Sauf dispositions contraires, les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

VII.3. DISPOSITIONS PROPRES AUX ASSEMBLEES GENERALES EXTRAORDINAIRES

▪ **Attributions (extrait des statuts – article 40)**

L'assemblée générale extraordinaire peut, sur la proposition du conseil d'administration, apporter aux statuts toutes modifications quelles qu'elles soient, autorisées par la loi.

Elle peut décider notamment :

- L'augmentation ou la réduction du capital social ;
- La modification directe ou indirecte de l'objet social ;
- La modification de la dénomination sociale ;
- La ratification du transfert du siège social décidée par le conseil d'administration ;
- La fusion ou scission avec d'autres sociétés, constituées ou à constituer ou l'absorption de toute société quel que soit leur objet ;
- Le transfert ou la vente à tout tiers ou l'apport à toute société de l'ensemble des biens, droits et obligations actifs et passifs de la société ;
- La dissolution anticipée de la société.

L'assemblée générale extraordinaire peut décider de la transformation de la société en société de toute autre forme.

Elle ne peut cependant augmenter les engagements des actionnaires ni changer la nationalité de la société. Elle autorise tous emprunts par voie d'émission d'obligations convertibles en actions, et le cas échéant, la constitution de sûretés qui pourraient leur être conférées ;

L'assemblée générale extraordinaire peut déléguer au Conseil d'Administration tous pouvoirs pour réaliser une augmentation ou une réduction de capital, d'en fixer les modalités, d'en constater la

réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts. Elle peut décider la prorogation ou la dissolution anticipée de la société.

- **Quorum (extrait des statuts – article 41)**

L'assemblée générale extraordinaire n'est régulièrement constituée et ne peut valablement délibérer que si elle est composée d'un nombre d'actionnaires représentant au moins la moitié (1/2) des actions ayant droit.

Si l'assemblée n'a pas réuni la moitié (1/2) du capital, une nouvelle assemblée peut être convoquée qui délibère valablement si elle est composée d'actionnaires représentant le quart (1/4) au moins des actions ayant droit de vote.

A défaut de ce quorum, cette deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée. Elle statue à la majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum, les actionnaires qui participent à l'assemblée par des moyens de visioconférence ou par des moyens équivalents dans les conditions fixées par la loi.

- **Délibérations et vote (extrait des statuts – article 42)**

Chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Dans toutes les assemblées Extraordinaires, les décisions sont prises à la majorité des deux tiers (2/3) au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

VIII. ORGANES D'ADMINISTRATION

VIII.1 DISPOSITIONS STATUTAIRES

Conformément aux statuts de la société DYAR AL MANSOUR, mis en harmonie avec les dispositions de la loi N°20-05 modifiant et complétant la loi N°17-95 du 30 Août 1996 relative aux sociétés anonymes, il est stipulé ce qui suit :

- **Conseil d'administration – Composition – Nomination (extrait des statuts – article 17)**

Sous réserve des dérogations légales prévues en cas de fusion, la société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois à douze membres.

Au cours de la vie sociale, les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale ordinaire ou par l'assemblée générale extraordinaire en cas de fusion ou de scission.

Les administrateurs sont choisis parmi les personnes physiques ou morales actionnaires.

Lors de sa nomination, un administrateur personne morale, est tenue de désigner un représentant permanent qui est soumis aux conditions et obligation et qui encourt les mêmes responsabilités

civiles et pénales que s'il était administrateur en son propre nom, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

Si la personne morale révoque son représentant permanent, elle est tenue de notifier sans délai à la société, par lettre recommandée, cette révocation ainsi que l'identité de son nouveau représentant permanent. Il en est de même en cas de décès ou de démission de ce dernier.

Un salarié de la société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif.

Le nombre des administrateurs liés à la société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des membres du conseil d'administration.

▪ **Conditions d'exercice (extrait des statuts – article 18)**

Chacun des administrateurs doit, pendant toute la durée de ses fonctions, être propriétaire d'une action.

Si au jour de sa nomination, un administrateur n'est pas propriétaire du nombre d'actions requis ou si, en cours de mandat, il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire de plein droit s'il n'a pas régularisé sa situation dans un délai de trois mois.

▪ **Durée de fonctions – Révocation (extrait des statuts – article 19)**

La durée des fonctions des administrateurs, nommés par les assemblées générale ne peut excéder six (6) ans.

Les fonctions des administrateurs prennent fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes du dernier exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat desdits administrateurs.

Les administrateurs sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale ordinaire, sans même que cette révocation soit mise à l'ordre du jour.

▪ **Vacances – Cooptation – Ratifications (extrait des statuts – article 20)**

En cas de vacance par décès, par démission, ou par tout autre empêchement d'un ou plusieurs sièges d'administrateurs, le conseil d'administration, peut entre deux assemblées générales procéder à des nominations à titre provisoire.

Lorsque le nombre des administrateurs est devenu inférieur au minimum légal, les administrateurs restants doivent convoquer l'assemblée générale ordinaire dans un délai de trente (30) jours à compter du jour où se produit la vacance en vue de compléter l'effectif du conseil.

Lorsque le nombre des administrateurs est devenu inférieur au minimum statuaire, sans toutefois être inférieur au minimum légal, le conseil doit procéder à des nominations à titre provisoire en vue de compléter son effectif dans le délai de trois (3) mois à compter du jour où se produit la vacance.

Les nominations effectuées à titre provisoire par le conseil d'administration sont soumises à la ratification de la prochaine assemblée générale ordinaire. A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par le conseil d'administration n'en demeurent pas moins valables.

▪ **Présidence et Secrétariat du Conseil (extrait des statuts – article 21)**

Le conseil d'administration élit en son sein, aux conditions du quorum et de majorités prévues à l'article 24 des présents, un président personne physique.

Le président est nommé pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Il est rééligible et révocable à tout moment par le conseil d'administration.

En cas d'empêchement temporaire ou de décès du président, le conseil d'administration délègue à un administrateur les fonctions de président.

En cas d'empêchement temporaire, cette délégation est donnée pour une durée limitée, elle est renouvelable. En cas de décès, elle vaut jusqu'à l'élection du nouveau président.

Le conseil d'administration nomme, sur proposition du président, un secrétaire du conseil, chargé de l'organisation des réunions sous l'autorité du président.

Le secrétaire est chargé de la rédaction et de la consignation des procès-verbaux dans les conditions prescrites à l'article 24 des présents statuts.

Le secrétaire du conseil peut être choisi parmi les salariés de la société, ou en dehors de la société parmi les femmes ou les hommes de l'art.

▪ **Comités techniques (extrait des statuts – article 22)**

Le conseil d'administration peut constituer en son sein, avec le concours éventuel de tiers, actionnaires ou non, des comités techniques, chargés d'étudier les questions qu'il leur soumet pour avis ; il est rendu compte aux séances du conseil de l'activité de ces comités et des avis ou recommandations formulés.

Le conseil fixe la composition et les attributions des comités qui exercent leurs activités sous sa responsabilité.

▪ **Délibérations du conseil – Procès-verbaux (extrait des statuts – article 23)**

Le conseil d'administration est convoqué par le président aussi souvent que l'exige la loi 17-95 et que la bonne marche des affaires sociales le nécessite.

Le président fixe l'ordre du jour du conseil d'administration, en tenant compte des demandes d'inscription sur ledit ordre des propositions de décisions émanant de chaque administrateur.

Toutefois, en cas d'urgence, ou s'il y a défaillance de la part du président, la convocation peut être faite par le ou les commissaires aux comptes.

De plus, si le conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, le Directeur général ou le tiers au moins des administrateurs peuvent demander au président de convoquer le conseil.

A défaut dans un délai de quinze jours à compter de la date de la demande, ledit Directeur général ou lesdits administrateurs peuvent convoquer le conseil d'administration à se réunir en indiquant l'ordre du jour de la séance.

La convocation doit tenir compte, pour la fixation de la date de réunion, du lieu de résidence de tous les membres. Elle peut être faite par tout moyen écrit, adressé à chacun des administrateurs.

La convocation doit être accompagnée d'un ordre du jour et des informations nécessaires aux administrateurs pour leur permettre de se préparer aux délibérations. Les réunions doivent se tenir au siège social, à moins d'un accord unanime des administrateurs sur tout autre lieu. Il est tenu un registre des présences qui est signé par tous les administrateurs, et les autres personnes participant à la réunion.

Les réunions du conseil d'administration peuvent être organisées par des moyens de visioconférence ou moyens équivalents.

Le conseil ne délibère valablement que si la majorité au moins de ses membres est effectivement présente.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés ; en cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante.

De même, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par les moyens de visioconférence ou moyens équivalents. Toutefois cette disposition n'est pas applicable aux décisions suivantes :

- La nomination du président du conseil ;
- La nomination du Directeur général et des Directeurs généraux délégués ;
- L'arrêté des comptes annuels.

Tout administrateur peut donner mandat à un autre administrateur de le représenter à une séance de conseil.

Chaque administrateur ne peut disposer, au cours d'une même séance, que d'une seule des procurations reçues par application de l'alinéa précédent.

Les délibérations du conseil d'administration sont constatées par les procès-verbaux établis par le secrétaire du conseil, sous l'autorité du président, et signés par ce dernier et par au moins un administrateur. En cas d'empêchement du président, le procès-verbal est signé par deux administrateurs au moins.

Les procès-verbaux indiquent les noms d'administrateurs présents, représentés ou absents. Ils font état de la présence de tout autre personne ayant également assisté à tout ou partie de la réunion et de la présence ou de l'absence des personnes convoquées à la réunion en vertu d'une disposition légale.

Les procès-verbaux du conseil d'administration sont consignés sur un registre spécial ou sur un recueil de feuilles mobiles, tenu conformément à la loi 17-95.

Les copies ou extraits des procès-verbaux des délibérations sont valablement certifiés par le président du conseil d'administration uniquement, ou par un Directeur général conjointement avec le secrétaire.

Il est suffisamment justifié du nombre des administrateurs en exercice, ainsi que de leur présence ou représentation à une séance du conseil par la production d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal.

Au cours de la liquidation de la société, les copies ou extraits sont valablement certifiés par le liquidateur.

Les membres du conseil d'administration et toutes les personnes appelées à assister aux réunions du conseil sont tenues à la discrétion à l'égard des informations ayant un caractère confidentiel, reçues au cours ou à l'occasion de ces réunions.

- **Attributions du conseil (extrait des statuts – article 24)**

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi 17-95 et les présents statuts aux assemblées générales d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société, règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Le conseil d'administration dispose en particulier des pouvoirs suivants qui sont énonciatifs et non limitatifs :

- Il autorise les conventions visées par la loi 17-95;
- Il autorise le président à donner des cautions, avals ou garanties au nom de la société, conformément à la loi 17-95 avec faculté de subdélégation ;
- Il dresse, à la clôture de chaque exercice, un inventaire des différents éléments de l'actif et du passif social existants à cette date, il établit les états de synthèse annuels, conformément à la législation en vigueur ;
- Il doit présenter à l'assemblée générale annuelle un rapport de gestion comportant toutes les informations prévues par la loi 17-95 ;
- Il convoque les assemblées des actionnaires, fixe leur ordre du jour, arrête les termes des résolutions à soumettre aux actionnaires et ceux du rapport à leur présenter sur ces résolutions ;
- Il nomme le président du conseil d'administration ;
- Il nomme le ou les Directeurs généraux ;
- Il répartit les jetons de présence ;
- Il décide du transfert du siège de la société dans la même préfecture ou province.

Le conseil d'administration est en outre responsable de l'information destinée aux actionnaires et au public prescrite aux articles 153 à 157 de la loi 17-95.

VIII.2 CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au 30 Juin 2015, le Conseil d'administration de Dyar Al Mansour se compose comme suit :

Membre	Qualité	Fonction dans le groupe CDG	Date de 1 ^{ère} nomination	Date d'expiration du mandat
M. Mohamed Amine Benhalima	Administrateur	Directeur Général Adjoint	AGO 25/06/2014	AGO qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018
M. Omar Lahlou	Administrateur	Directeur Pôle Finances	AGO 25/06/2014	AGO qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015
M. Mohamed Hafnaoui	Administrateur	Chargé de mission	AGO 25/06/2014	AGO qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015
M. Abdellatif Hadj Hamou	Président Administrateur	Président Directeur Général de Dyar Al Mansour	CA 01/10/2013	AGO qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018
CGI, représentée par M. Ali GHANNAM*	Administrateur	CGI est une filiale du groupe CDG	CA 17/03/2009	AGO qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020
M. Rachid BENCHAABOUN	Administrateur	Directeur Général Délégué en charge du Pôle Finance de CGI	CA 16/11/2010	AGO qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Source : Dyar Al Mansour

**M. Nabil EL KERDOUDI a le pouvoir de représenter temporairement M. Mohamed Ali GHANNAM lors de CA où la CGI siège en qualité d'administrateur*

Mandats du Président du Conseil d'Administration

M. Abdellatif Hadj Hamou a été nommé Président du Conseil d'administration de Dyar Al Mansour par le Conseil d'Administration du 1^{er} Octobre 2013 pour une durée de six (6) ans, et ce en remplacement de Monsieur Anass Hour Alami .Le mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée général Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

Le Conseil d'Administration du 01/10/ 2013 a décidé que la Direction Générale de la société sera exercée par le Président du Conseil d'Administration qui assumera à la fois les fonctions de Président et de Directeur Général.

IX. ORGANES DE DIRECTION

IX.1 DISPOSITIONS STATUTAIRES

Conformément aux statuts de la société DYAR AL MANSOUR, mis en harmonie avec les dispositions de la loi N°20-05 modifiant et complétant la loi N°17-95 du 30 Août 1996 relative aux sociétés anonymes, il est stipulé ce qui suit :

Principes d'organisation

- **(extrait des statuts-article 25)**

Conformément aux dispositions de l'article 67 de la loi 17-95, la direction générale de la société est assumée sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'administration et portant le titre de Directeur Général.

Le choix entre ces deux modalités d'exercice de la Direction Générale est effectué par le Conseil d'administration lors de la désignation de son Président. Les actionnaires et les tiers en sont informés dans les conditions légales.

La délibération du Conseil d'administration relative au choix de la modalité d'exercice de la Direction Générale est prise à la majorité des administrateurs présents ou représentés.

Le changement de modalité d'exercice de la Direction Générale n'entraîne pas une modification des statuts.

Directeur Général

- **Nomination – Révocation (extrait des statuts-article 25)**

En fonction du choix effectué par le Conseil d'administration conformément aux dispositions du paragraphe ci-dessus, la Direction Générale est assumée soit par le Président du Conseil d'administration avec le titre de Président Directeur Général, soit par une personne physique nommée par le Conseil d'administration et portant le titre de Directeur Général.

Lorsque le Conseil d'administration choisit la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général, il procède à la nomination du Directeur Général, fixe la durée de son mandat qui ne peut excéder celle du mandat du Président, détermine sa rémunération et, le cas échéant, les limitations de ses pouvoirs.

Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil d'administration. Lorsque le Directeur Général n'assume pas les fonctions de Président du Conseil d'administration, sa révocation peut donner lieu à dommages-intérêts, si elle est décidée sans juste motif.

- **Pouvoirs (extrait des statuts-article 25)**

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi 17-95 attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

Le Directeur Général représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Directeurs Généraux Délégués

- **(extrait des statuts-article 25)**

Sur proposition du Directeur Général, que cette fonction soit assumée par le Président du Conseil d'administration ou par une autre personne, le Conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général avec le titre de Directeur Général Délégué.

En accord avec le Directeur Général, le Conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs accordés aux Directeurs Généraux Délégués.

A l'égard des tiers, le ou les Directeurs Généraux Délégués disposent des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

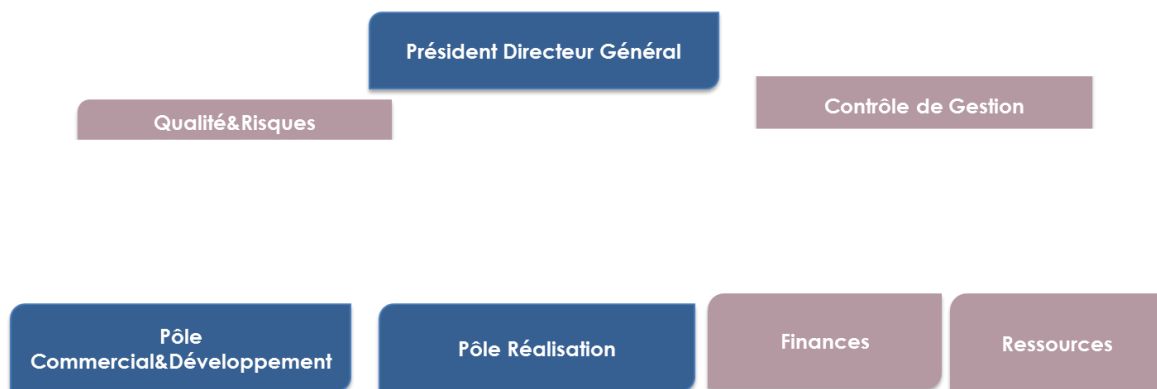
En cas de cessation des fonctions ou d'empêchement du Directeur Général, les Directeurs Généraux Délégués conservent, sauf décision contraire du Conseil d'administration, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination d'un nouveau Directeur Général.

Le conseil d'Administration du 19 janvier 2011 a nommé Monsieur M'Rabety en tant que Directeur Général Délégué. Le conseil d'Administration du 5 juin 2013 a nommé Monsieur Chennouf en tant que Directeur Général Délégué.

IX.2 ORGANIGRAMME FONCTIONNEL

En application de la nouvelle vision stratégique de positionnement de la société Dyar Al Mansour tournée vers l'activité promotionnelle, une nouvelle organisation a été mise en place en Janvier 2014 :

Organigramme fonctionnel des principaux Pôles de Dyar Al Mansour au 30 Juin 2015 :



Source : Dyar Al Mansour

Les principaux changements de l'organisation tournent autour des axes suivants :

- Changement de la dénomination du Pôle Développement par « Pôle Commercial & Développement » avec un rôle axé sur la réalisation du CA actuel et futur grâce à un renforcement du dispositif de développement immobilier
- Structuration du Pôle Réalisation en 3 entités : Direction Technique, Direction Achats techniques et Direction Opération. Le rôle de ce pôle sera axé sur l'optimisation des coûts et l'amélioration des délais et de la qualité des travaux.
- Transfert de l'activité du montage financier à la Direction Finances assurant ainsi l'adéquation entre les possibilités de financement et les besoins d'investissement ;
- Transfert de la fonction « Achat techniques » au pôle Réalisation pour une meilleure efficacité opérationnelle et une meilleure responsabilisation du pôle sur la maîtrise des coûts de réalisation ;
- Séparation de la fonction Contrôle de Gestion de celle de l'Audit interne, dont le but est d'assurer la fiabilité du dispositif de contrôle interne ;
- Renforcement des missions de l'entité « Organisation et Qualité » par la prise en compte des aspects risques ;
- Suppression du Poste de Directeur de Pôle Ressources pour une meilleure efficacité opérationnelle.

La gestion du Pôle réalisation est assurée par M. M'rabety. Le Pôle commercial & développement est géré par M. Chennouf. La Direction Finances est piloté par M. Cherkaoui et celle des Ressources par M. Larbi Belmahi.

IX.3 PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Identité	Fonction dans DYAR AL MANSOUR	Date d'entrée en fonction (Conseil d'administration)
M. Abdellatif Hadj Hamou	Président Directeur Général	01/10/2013
Hicham M'RABETY	Directeur Général Délégué	19/01/2011 ¹
Adil Chennouf	Directeur Général Délégué	05/06/2013 ²

Source : Dyar Al Mansour

Curriculum vitae des principaux dirigeants

M. Abdellatif Hadj Hamou, 58 ans, Président Directeur Général

M. Hadj Hamou est diplômé de l'école nationale des ponts et chaussées de Paris. Il est également titulaire d'un doctorat en mécanique de l'école nationale des ponts et chaussées de Paris.

M. Hadj Hamou a débuté sa carrière en 1983 en tant que chargé de recherches au centre technique du bois et de l'ameublement à Paris, puis devient chef du laboratoire de mécanique.

En 1987, M. Hadj Hamou a intégré Royal Air Maroc en occupant plusieurs postes de responsabilité, notamment Chef du Centre Mohamed V, chargé de la direction Programme et enfin directeur du pôle Fret.

Entre 1998 et 2002, M. Hadj Hamou a occupé le poste de Directeur Général de différentes PME, spécialisées dans la logistique et la production agricole hors sol. En 2002-2003, il devient directeur général du CRT de Casablanca.

En 2003, il a intégré le groupe CDG où il a occupé les postes suivants :

- Directeur Général de la société Al Manar, en charge de l'aménagement de la corniche de Casablanca, notamment du projet Marina,
- Membre du directoire de MEDZ, en charge du Pôle Industrie et Logistique,
- Président du directoire de MEDZ.

Depuis Octobre 2013, M. Hadj Hamou est Président Directeur Général de Dyar Al Mansour.

M. Hicham M'RABETY, 45 ans, Directeur Général Délégué, en charge du pôle Réalisation

¹ M. M'RABETY a rejoint Dyar Al Mansour en 2005 en tant que Directeur Technique.

² M. Chennouf a rejoint Dyar Al Mansour en tant que directeur du pôle Développement.

M. M'Rabety est diplômé de l'école des mines de Rabat. Il est également titulaire d'un MBA de l'école nationale des ponts et chaussées de Paris, et d'un mastère spécialisé en maîtrise d'ouvrage et gestion immobilière de l'ESTP Paris.

M. M'Rabety a débuté sa carrière en 1994 au sein du groupe CDG en tant qu'ingénieur affecté au régime collectif d'allocation de retraite chargé d'affaires immobilières. De 2000 à 2005, il a été chef de projets au sein du pôle immobilier de la CDG et était chargé d'assurer le management et le suivi des projets immobiliers et touristiques.

M. M'Rabety a rejoint Dyar Al Mansour en 2005 en qualité de Directeur Technique en charge du développement et de la production. Depuis 2011, il est Directeur Général Délégué en charge du pôle réalisation.

M. Adil Chennouf, 47 ans, Directeur Général Délégué, en charge du pôle Développement

M. Chennouf est ingénieur en état civil, option Bâtiments Ponts et Chaussées de l'école Mohammedia des Ingénieurs. Il détient également un master ès Sciences appliquées et d'un PHD de l'université de Sherbrooke.

Il a débuté sa carrière en 1988 en tant qu'attaché de recherche et d'enseignement au département du génie civil à l'université de Sherbrooke au Québec. Ensuite, il a intégré en 1999, le cabinet du ministre de l'Energie et des Mines au Maroc.

Entre 1999 et 2004, M. Chennouf a été nommé responsable des Etudes et Développement chez Holcim Maroc avant d'occuper le poste de Corporate Quality Manager d'Holcim entre 2004 et 2007. Entre 2007 et 2008, il occupe le poste de directeur Exploitation Activité Béton Prêt à l'Emploi chez Holcim Maroc.

En 2008, il rejoint le groupe Ciments de l'Atlas en tant que Directeur Développement. Il est nommé directeur Exécutif du Groupe Fadesa Maroc entre 2009 et février 2012. En Février 2012, il occupe le poste de Directeur Général Adjoint du groupe Ciments de l'Atlas.

Depuis le 31 Octobre 2012, M. Chennouf est directeur du pôle Développement de Dyar Al Mansour.

X. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

X.1 COMITES EMANANT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dyar Al Mansour a mis en place trois comités émanant du Conseil d'Administration dont le but est de répondre au mieux aux exigences de gouvernance du groupe et de ses actionnaires :

- Comité d'Engagement et d'Investissement ;
- Comité d'Audit et des Risques ;
- Comité de Nominations et de Rémunérations.

La composition desdits comités au 30 Juin 2015 est la suivante :

Comités	Composition	Mission	Fréquence
---------	-------------	---------	-----------

Comité Engagement et Investissement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ M. Abdelatif HADJ HAMOU - Président ▪ M. Nabil KERDOUDI ▪ M. Amine FILALI ▪ M. Salahedine KAMALI 	<p>Ce Comité Etudie et autorise toutes les opérations d'investissement qui engagent les Finances du Groupe.</p> <p>Il veille au bon cadrage des dossiers d'investissement et de désinvestissement de la société, à l'évaluation de ses décisions stratégiques et au suivi de l'évolution des différents projets.</p>	Chaque fois que nécessaire.
Comité Audit et Risques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ M. Rachid BENCHABOUN - Président ▪ M. Mohamed Hafnaoui ▪ M. Tarik DEROUICHE 	<p>Il a pour mission principale la mise en place d'une charte de bonnes pratiques visant à garantir une production comptable de qualité, une communication financière fiable et une gestion pointue des risques.</p> <p>Son expertise lui permet ainsi d'assister le conseil d'administration sur toutes les questions ayant trait aux comptes annuels, au contrôle interne et aux risques liés à l'activité.</p>	<p>- Au minimum une fois par semestre</p> <p>- chaque fois que nécessaire</p> <p>- avant chaque réunion du conseil d'administration dont l'ordre du jour comporte un arrêté des comptes ou l'examen ou la validation des budgets</p>
Comité Nominations et Rémunérations	<ul style="list-style-type: none"> ▪ M. M. Nabil KERDOUDI ▪ M. Hamza El Hajoui ▪ M.Faisal Belhassani 	<p>L'approbation des recrutements et des nominations des cadres dirigeants de la société, ainsi que le contrôle et la validation des charges du personnel présentées lors de l'élaboration des budgets.</p>	Chaque fois que nécessaire, à la convocation du Président du Comité ou du Président du Conseil d'Administration.

Source : Dyar Al Mansour

X.2 REMUNERATION ATTRIBUEE AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres du Conseil d'Administration de Dyar Al Mansour n'ont pas perçu de jetons de présence au titre des exercices 2012, 2013 et 2014.

X.3 REMUNERATION ATTRIBUEE AUX PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les membres de la Direction Générale de Dyar Al Mansour ont perçu au titre de l'exercice 2014 un salaire brut annuel de 4 170 732 Dh.

X.4 PRETS ACCORDES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A ce jour, aucun prêt n'a été accordé aux membres du Conseil d'Administration de Dyar Al Mansour.

X.5 PRETS ACCORDES AUX PRINCIPAUX DIRIGEANTS

A ce jour, aucun prêt n'a été accordé aux principaux dirigeants de Dyar Al Mansour.

X.6 CONVENTIONS CONCLUES ENTRE DYAR AL MANSOUR ET LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(Cf. Partie IV. Activité de Dyar Al Mansour > II.9 Principaux flux entre Dyar Al Mansour et CGI).

X.7 CONVENTIONS CONCLUES ENTRE DYAR AL MANSOUR ET SES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

A ce jour, aucune convention n'a été conclue entre Dyar Al Mansour et ses principaux dirigeants.

X.8 INTERESSEMENT ET PARTICIPATION DU PERSONNEL

A ce jour, il n'existe pas de schéma d'intéressement et de participation du personnel au sein de Dyar Al Mansour.

PARTIE IV. ACTIVITE DE DYAR AL MANSOUR

I. SECTEUR DE L'IMMOBILIER

I.1 IMPORTANCE DU SECTEUR DE L'IMMOBILIER DANS L'ÉCONOMIE NATIONALE

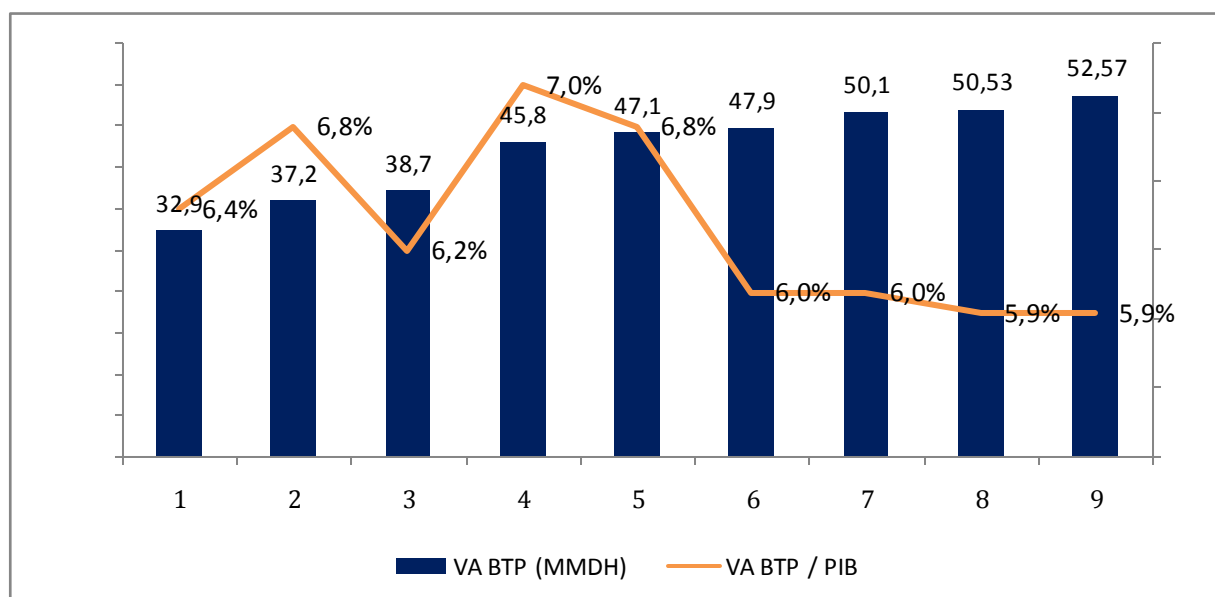
Le secteur de l'habitat et de l'immobilier est un des secteurs les plus dynamiques de l'économie marocaine. Il a non seulement un impact économique mais également un impact social.

I.1.1. Poids dans l'économie nationale

La valeur ajoutée du secteur de l'habitat et de l'immobilier a connu une croissance régulière durant ces cinq dernières années. Elle représente en moyenne près de 6% de la valeur ajoutée nationale durant cette période³.

Sur la période 2006-2014, la valeur ajoutée du secteur a connu un taux de croissance annuel moyen de 6,0%.

Evolution de la valeur ajoutée dans le BTP



Source : Ministère de l'habitat et de l'urbanisme

Cette évolution s'explique par les grands chantiers initiés par les pouvoirs publics : développement des projets d'habitat social, développement de nouvelles villes, ainsi que par le lancement de grands chantiers d'infrastructure et d'aménagement de zones industrielles et touristiques.

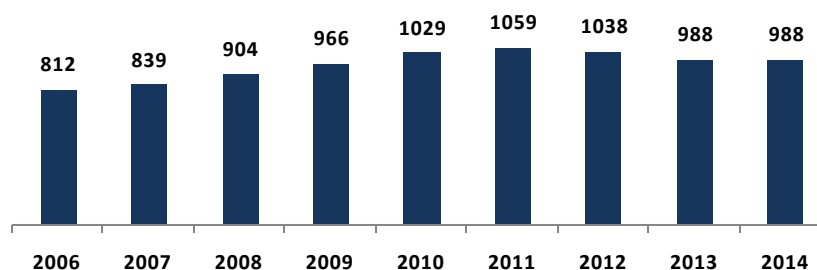
I.1.2. Contribution du secteur au volet social

Le secteur des bâtiments et travaux publics a enregistré en 2014 une stagnation par rapport à 2013 avec 988 000 personnes employés par le secteur. En 2014, le secteur a connu la création de 2 000 emplois en milieu urbain.

³ Source : Ministère de l'habitat et de l'urbanisme ,

L'évolution de l'emploi dans le secteur des bâtiments et travaux publics sur la période 2006-2014 se présente comme suit :

Evolution de l'emploi dans le BTP (en milliers d'effectifs) :



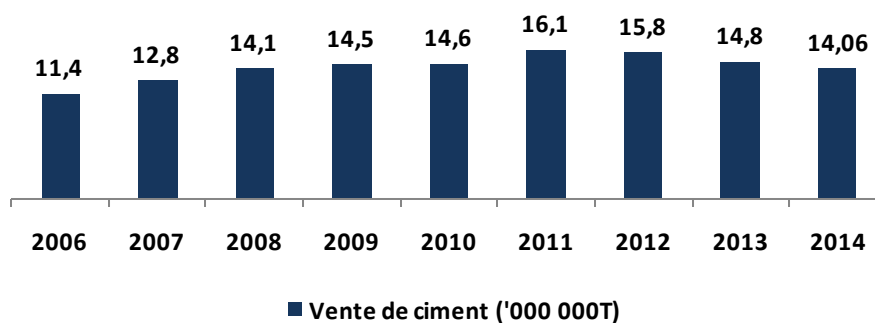
Source : Haut-Commissariat au Plan

Sur le plan de la qualification des effectifs, le secteur des BTP fait largement appel à une main d'œuvre non qualifiée. En effet, près des deux tiers des employés du secteur n'ont aucune formation. Le secteur du BTP constitue avec le secteur de l'agriculture l'un des principaux pourvoyeurs de travail pour cette catégorie de la population active.

I.1.3. Ventes de ciment

L'évolution des ventes de ciment sur la période 2006-2014 est détaillée dans le tableau suivant :

Evolution des ventes de ciments (en millions de tonnes)



Source : Ministère de l'économie et des finances

Sur la période 2006-2013, les ventes de ciment ont évolué selon un taux de croissance annuel moyen de 3,8% et s'établissent à 14,8 millions de tonnes en 2013. Depuis la mise en application des chantiers de réforme du secteur de l'habitat et d'urbanisme, la consommation de ciment, indicateur important de l'évolution du secteur est en progression continue et ce jusqu'à fin 2011. Le secteur du logement absorbe chaque année, à lui seul, près de 80% des ventes du ciment. Entre 2011 et 2012, les ventes de ciment enregistrent une baisse de 2% en raison d'une conjoncture défavorable. Entre

2013 et 2014, les ventes de ciment enregistrent une baisse de 5,4% en raison d'une conjoncture défavorable passant de 14,86 millions de tonnes à 14,06 millions de tonnes en 2014.

I.I.4. Mise en chantiers

Les mesures mises en place par les différents gouvernements, qui se sont succédé sur la période 2005-2014, ont contribué au développement du secteur de l'immobilier en favorisant la production de logements.

En milliers d'unités	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Mises en chantier	316	333	333	360	360	375	474	419	234	219
Achèvements	168	213	236	241	259	226	275	262	167	170
Dont logements sociaux	113	115	121	129	90	99	135	122	143	140

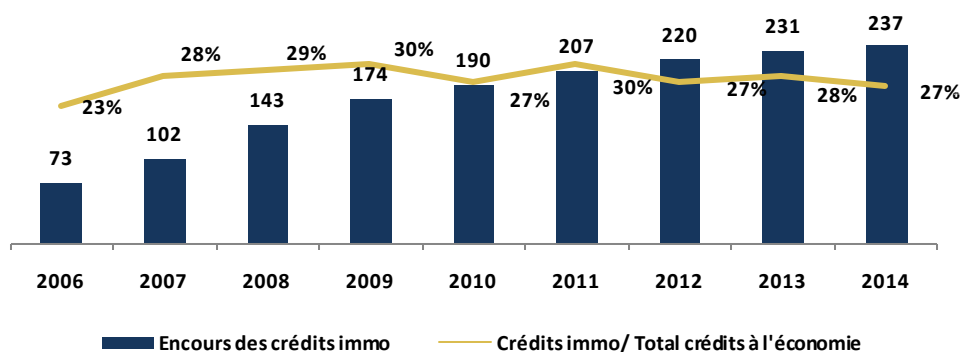
Source : Ministère de l'habitat et de l'urbanisme

Durant l'année 2014, le nombre d'unités produites (lots et logements) s'élève à 170.439 dont 140.888 unités d'habitat sociales, contre 166.556 unités produites, dont 142.501 unités sociales, au cours de l'année 2013, soit une diminution de 1,1% en nombre d'unités sociales.

Quant au nombre d'unités mises en chantier, il a atteint 218.957 unités dont 180.082 unités sociales, au cours de l'année 2014, contre 234.013 unités en 2013, dont 192.970 unités sociales et économiques, soit une diminution de 6,7% en nombre d'unités sociales.

I.I.5. Crédits immobiliers

Evolution de l'encours des crédits à l'immobilier (en GDH)



Source : Bank Al Maghrib

Autre indicateur du secteur de l'habitat, témoignant de l'importante contribution du secteur au développement de l'économie nationale, l'encours des crédits à l'immobilier. Ce dernier a évolué à la hausse entre 2006 et 2014, passant de 73,8 Gdh à 237 Gdh, enregistrant ainsi un taux de croissance annuel moyen de 15,7%. La part des crédits immobiliers dans l'encours global des crédits contractés par la population marocaine a également évolué à la hausse sur la même période en passant de 23% à 27%.

EVOLUTION DU SECTEUR DE L'IMMOBILIER

Afin de mettre à niveau le secteur de l'habitat et de favoriser la résorption du déficit structurel du logement social, l'Etat mène une politique volontariste dans ce secteur.

1.2.1. Réglementation sectorielle

Depuis 2002, l'Etat s'est lancé dans une politique volontariste avec pour but de réformer les textes de lois régissant l'urbanisme et la construction.

De nombreuses réalisations ont abouti de ces réflexions :

- Décrets d'application relatifs à la loi sur la copropriété (loi n°18-00 de 2002), à la loi sur la vente en l'état futur d'achèvement (loi n°44-00 entrée en application en novembre 2003) et à la loi sur la location accession (loi n°55-00) ;
- Décret approuvant le règlement général des constructions parasismiques (Décret n°2-02-177 de février 2002) ;
- Elaboration d'un nouveau code de l'urbanisme (projet date de juin 2007);

1.2.2. Intervention de l'Etat pour la relance du secteur

1.2.2.1. Programme initié par l'Etat

En vue de permettre la mise à niveau du secteur de l'habitat et de l'immobilier, l'Etat a mis en place un certain nombre de programmes :

- Programme de l'habitat social:

En 2008, Al Omrane a signé une convention concernant la réalisation d'un premier programme de 130 000 unités de logements sociaux à 140 000 Dh. Ce programme permet aux familles à faible revenu (salaire mensuel ne dépassant pas 1,5 fois le SMIG) de bénéficier d'un logement et diversifie l'offre en logements dans le cadre de la lutte contre l'habitat insalubre.

Le programme consistait en la production de :

- Immeubles de trois niveaux dans le milieu urbain, soit 106 785 unités ;
- 22 353 maisons dans le milieu rural.

Entre 2007 et 2009, 340 000 unités sociales ont été achevées dans le cadre du programme national de logement social.

Dans le cadre de ce programme, l'objectif du gouvernement est d'atteindre un rythme de 150 000 unités sociales par an à compter de 2012.

En 2010, le prix des logements sociaux a été revu à la hausse à 250 000 Dh.

- Programme de villes nouvelles :

Dans l'optique de réduire la pression de l'exode rural et le développement de l'habitat anarchique, de nouvelles villes sont créées aux abords des grandes agglomérations urbaines :

- Tamesna : Lancée à proximité de Rabat en 2003, cette nouvelle ville devrait accueillir 250 000 habitants sur une superficie totale de 840 hectares, pour un investissement global de 22,3 MMDH ;
- Tamansourt : Lancée près de Marrakech en 2004, cette nouvelle ville devrait accueillir 300 000 habitants sur une superficie totale de 1 200 hectares, pour un investissement global de 24,5 MMDH ;
- Chrafate : Cette nouvelle ville, près de Tanger, est en projet. Elle devrait accueillir 50 000 habitants sur une superficie totale de 130 hectares ;
- Lakhyayata : Cette nouvelle ville, dans les environs de Casablanca, est en projet. Elle devrait loger 260 000 habitants sur une superficie totale de 1 500 hectares ;
- Autres villes en étude : Melloussa à Tanger (60 000 habitants) et Tadirat à Agadir (250 000 habitants).

- Programme villes sans bidonvilles :

Lancé en 2004, le programme « Villes sans Bidonvilles » concerne 83 villes pour 298 000 ménages vivant dans près de 1 000 bidonvilles. Ce programme s'étale sur la période 2004-2012 et a pour objectif d'éradiquer l'ensemble des bidonvilles du Maroc.

En 2011, le programme aurait réalisé près de 70% de son objectif. Ainsi, sur les 83 villes concernées, 43 sont déclarées villes sans bidonvilles. Les villes de Casablanca, Rabat, Marrakech et Larache restent prioritaires. En 2012 et 2013, 11 nouvelles villes se rajoutent à cette liste.

Ce programme nécessiterait un investissement de 25 GDH dont une contribution de 10 GDH du Fonds Solidarité Habitat.

- Programme Terrains domaniaux :

L'Etat met à la disposition des promoteurs immobiliers des terrains domaniaux équipés et libres de toutes contraintes à des prix préférentiels. Il continue de mobiliser du foncier public afin de le céder à des promoteurs immobiliers à des prix abordables. Une convention a été signée en 2009 visant le soutien du logement social avec la mobilisation de 3 853 hectares pour la construction de 210 000 unités sociales.

- Programme de mise à niveau urbain et d'intervention sur les logements menaçant ruine :

Lancé en 2005, ce programme est destiné au profit de 8 448 ménages et nécessiterait un investissement de 490 MDH. Il aide à la mise en place du projet de renouvellement urbain de Jnanates à Fès.

1.2.2.2. Crédits aux logements sociaux

Afin de faciliter l'accèsion à l'habitat aux ménages à faibles revenus et à revenus irréguliers, l'Etat a mis en place un mécanisme de garantie à travers la création de fonds dédiés, gérés par la Caisse Centrale de Garantie, améliorant ainsi l'accès de ces catégories aux crédits bancaires. Lancés dès 2004, ces fonds sont alimentés par le Fonds de Solidarité de l'Habitat, ainsi que par les recouvrements réalisés au titre des créances nées suite à la mise en jeu des garanties des fonds.

- Fonds FOGALEF :

Il s'agit du fonds de garantie logement, éducation et formation destiné aux fonctionnaires de l'enseignement et pour les adhérents de la Fondation Mohamed VI qui répondent à certains critères d'éligibilité. En 2012⁴, le nombre de dossiers atteint 113 825 pour un coût global de 47,6 GDH et un volume de crédit de 19 GDH.

- Fonds « DAMAN SAKANE » :

Depuis fin 2009, FOGALOG (fonds destiné aux salariés du secteur public) et FOGARIM (fonds destiné aux populations à faibles revenus et / ou non réguliers) ont été regroupés sous le nom Fonds « Daman Sakane ». Ce fonds est destiné aussi bien aux salariés du secteur public et privé, qu'aux personnes ne disposant pas de revenu à déclarer.

Ce fonds permet le financement de l'acquisition ou de la construction du logement principal pour un montant de prêt plafonné à 800 000 Dh et un financement pouvant atteindre 100%.

Pour ces crédits, l'Etat a prolongé la durée des remboursements des prêts à 25 ans et a mis en place des incitations notamment des déductibilités des intérêts sur emprunt.

1.2.2.3. Principales dispositions des lois de Finances 2010, 2011, 2012, 2013 et 2014

La Loi de finances 2010 a apporté de nouvelles mesures incitatives au secteur. Les principales mesures fiscales sont les suivantes :

- Relèvement du prix de vente maximal d'un logement social à 250 000 Dirhams HT (vs 200 000 Dh précédemment) ;
- Octroi du montant de la TVA en subvention directe accordée à l'acheteur et versée au promoteur à travers le notaire ;

⁴ A la date du visa du Dossier d'Information, les données de 2013 et 2014 ne sont pas disponibles

- Exonération des ventes de logements sociaux de l'IS au profit des promoteurs immobiliers ayant conclu une convention avec l'Etat ;
- Abaissement du plancher de logements sociaux à construire dans le cadre des conventions Etat / Promoteur à 500 unités sur 5 ans contre 2 500 unités.

Les principales mesures incitatives accordées par la loi de finances 2011 sont :

- Exonération des actes d'hypothèque consentis en garantie du paiement de la TVA versés par l'Etat en matière de logement social ainsi que la mainlevée délivrée par le receveur de l'administration fiscale ;
- Exonération totale du profit réalisé par les personnes physiques à l'occasion de la cession du logement social dont la superficie couverte est comprise entre 50 et 100 m² et le prix de cession n'excède pas 250 000 dirhams hors taxe sur la valeur ajoutée, occupé par son propriétaire à titre d'habitation principale depuis au moins quatre (4) ans au jour de la cession.

Les principales mesures incitatives accordées par la loi de finances 2012 sont :

- Elargissement des bénéficiaires du FOGARIM aux personnes percevant un salaire équivalent à 2 fois le SMIG au lieu de 1,5 fois le SMIG auparavant ;
- Réduction du nombre de logements sociaux à réaliser dans le cadre de la convention pour le logement social : le seuil minimal passe de 500 à 200 unités en ville et de 100 à 50 logements en milieu rural ;
- Exonération du profit sur les cessions immobilières réalisées par toute personne au cours d'une année civile et dont la valeur totale n'excède pas 140 000 Dh.

Les principales mesures incitatives accordées par la loi de finances 2013 sont :

- Prolongation des dispositions relatives aux exonérations fiscales en faveur des promoteurs immobiliers réalisant un projet de construction de logements à faible valeur immobilière (140 000 DH) jusqu'au 31 décembre 2020 ;
- La superficie pour le logement social a été ramenée à moins de 80 m² au lieu de 100 m².

Les principales mesures incitatives accordées par la loi de finances 2014 sont :

- Réduction du déficit en logements de moitié à l'horizon 2016, pour atteindre 400.000 unités au lieu de 840.000 enregistrés en 2011 à travers la production de 170.000 unités/an.
- La superficie pour le logement social a été ramenée à une superficie comprise entre 50 m² et 80 m².
- Le lancement de 5.000 logements destinés à la classe moyenne . Introduit dans le cadre de la Loi de Finances de l'année 2013, ce nouveau dispositif a pour objectif la promotion du logement de la classe moyenne en offrant des logements d'une superficie comprise entre 80 m² et 120 m² avec un prix de vente du mètre carré n'excédant pas 6.000 Dh au profit des citoyens dont le revenu mensuel net ne dépasse pas 20.000 Dh.

Par ailleurs, compte tenu de la persistance des déficits sociaux que connaît le tissu urbain, chaque ville, appuyée par l'Etat, est désormais appelée, dans le cadre d'une politique territoriale assurant la mixité sociale et le développement durable à se mobiliser pour initier son projet de développement

intégré, en vue de faire face aux défis urbains, accroître la compétitivité de son territoire et produire les conditions de son essor économique et social.

Les Mesures incitatives accordées par la loi de finances 2015 sont :

La Loi de finances pour 2015 a abrogé l'exonération de TVA qui visait les opérations de crédit foncier et de crédit à la construction se rapportant aux logements sociaux. Jusqu'à présent, les entreprises assujetties à la TVA pouvaient faire l'acquisition en exonération de TVA de biens d'investissement à inscrire en compte d'immobilisation pendant une période de 24 mois à compter de la date du début d'activité. La Loi de Finances pour 2015 fait passer cette période d'exonération de 24 à 36 mois pour les achats à l'intérieur et à l'importation.

De plus, la loi de finances 2015 précise, qu'à compter du 1er janvier 2015, la taxe sur le ciment produit localement devra être versée au Trésor à la fin du mois suivant celui de la facturation des ventes de ciment ou de son utilisation pour la consommation interne comme matières intermédiaires par les unités de production du ciment. Le taux de cette taxe, inchangé, est de 0,05 dirham par Kg de ciment.

ORGANISATION DU SECTEUR

1.3.1. Principaux intervenants du secteur de l'immobilier

Le secteur de l'habitat, en pleine structuration, fait intervenir plusieurs acteurs qui agissent à différents niveaux de la chaîne de valeur. Les principaux intervenants de ce secteur sont :

Grands pôles	Catégories de professionnels
Maîtrise d'œuvre et ingénierie	Architectes
	Urbanistes
	Bureaux d'étude techniques
	Topographes
	Bureaux de contrôle
	Laboratoires de contrôle
Maîtres d'ouvrage	Promoteurs publics
	Promoteurs privés
	Coopératives / Associations / Amicales
Producteurs et distributeurs de matériaux de construction	Entreprises organisées
	Entreprises informelles
Entreprises de travaux	Entreprises organisées

	Entreprises informelles
Administrations	Conservation foncière et cadastre Ministère de l'habitat et de l'urbanisme Agences urbaines Collectivités locales
Conseil juridique et gestion immobilière	Agences immobilières Administrations des biens immobiliers Notaires Adouls
Maintenance et réparation	Services Electricité Plomberie
Système bancaire	Organisme bancaire

Source : Dyar Al Mansour

Le promoteur immobilier joue un rôle important dans la production de logement. Il se charge de la gestion des différents corps de métiers et de la coordination entre les différents intervenants.

Le secteur de la promotion immobilière compte près de 7 000 intervenants dans l'ensemble des catégories. Les producteurs et distributeurs de matériaux de construction représentent 44% du secteur, les architectes 20%, les entreprises de construction 19%, les promoteurs immobiliers 11% et les bureaux d'études 5%.

La production de logements est assurée à 40% par les promoteurs immobiliers. Le reste est construit par les ménages eux-mêmes.

1.3.2. Principales catégories de promoteurs

Le secteur de l'immobilier compte trois catégories de promoteurs immobiliers : les promoteurs publics, les promoteurs privés et les coopératives et associations d'habitat.

- **Les promoteurs publics**

Les promoteurs publics sont des Organismes Sous Tutelle du Ministère de l'Habitat (OST), aujourd'hui regroupés dans la holding Al Omrane, le Ministère des Habous, l'Agence de Logements et d'Equipements Militaires (ALEM) et la Société Nationale d'Aménagement Communal (SONADAC).

La holding Al Omrane est un instrument privilégié d'intervention dans le secteur de l'immobilier. En 2006, Al Omrane a créé la filiale Al Boughaz en charge de la réalisation des actions d'aménagement et de lotissement de terrains destinés à la promotion de l'habitat social en partenariat avec le secteur privé, de la résorption des bidonvilles et de l'habitat insalubre et du développement de la maîtrise d'ouvrage urbaine et sociale dans la région de Tanger et Tétouan.

▪ Les promoteurs privés

Grâce au lancement du programme de 200 000 logements sociaux ainsi que la mise en place de nombreux plans sectoriels (tels que le Plan Azur, le plan Emergence et le plan Rawaj), l'immobilier au Maroc a assisté à l'émergence d'opérateurs privés, se positionnant aussi bien sur le résidentiel (Social, moyen et haut standing) que sur le segment hôtelier et professionnel. Les principaux promoteurs privés opérant sur le marché des logements sociaux sont les suivants :

- **Compagnie Générale Immobilière (CGI):**
Filiale de CDG Développement, la CGI opère sur toute la gamme de produits immobiliers, à savoir les résidences, les bureaux, les centres commerciaux et les hôtels clés en main. En 2013, le groupe CGI a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 3,73MMDH.
- **Alliances Développement Immobilier :**
Depuis sa création en 1994, la société s'est spécialisée dans l'étude, le montage et la conduite de réalisations immobilières et touristiques pour le compte d'investisseurs internationaux et d'institutionnels marocains. S'inscrivant dans une volonté stratégique de diversification de ses activités, Alliances Développement Immobilier s'est orienté depuis près de 3 ans en tant qu'investisseur dans la promotion immobilière. La société est cotée à la Bourse de Casablanca depuis juillet 2008. En 2014, le groupe Alliances Développement immobilier a réalisé un Chiffre d'affaires de 2,9 MMdh. La capitalisation boursière de ADI est de 692,6 Mdh en Août 2015.
- **Chaâbi Lil Iskane :**
Chaâbi Lil Iskane représente le pôle immobilier du holding industriel Ynna Holding détenu par la famille Chaâbi. La société opère dans les logements économiques, collectifs ou individuels, les villas, les commerces, les complexes moyen standing et les hypermarchés.
- **Douja Promotion groupe Addoha :**
La société est historiquement positionnée sur le segment du logement économique mais se diversifie de plus en plus dans la production de logement de haut standing. Elle s'impose comme un acteur majeur dans le paysage immobilier Marocain avec une production annuelle de près de 20 000 logements. En 2014, le Groupe Addoha a réalisé un chiffre d'affaires de 7 MMDH. La société est le premier opérateur immobilier à s'introduire en bourse, et ce en juillet 2006. Elle a atteint une capitalisation boursière de 9,35 MMdh en Août 2015.
- **Palmeraie Développement :**
Cette société de promotion immobilière est une filiale du groupe industriel Berrada, se spécialisant dans le développement des resorts golfeques et des logements résidentiels

haut de gamme. Elle dispose également d'une filiale positionnée dans le segment du logement social et intermédiaire, dénommée Dar Saada. La capitalisation boursière de Dar Saada a atteint 4,4 MMdh en Août 2015.

- Jet Sakane :
Jet Sakane est une filiale du groupe Jet spécialisée dans la maîtrise d'ouvrage social au Maroc et à l'international.

- **Les coopératives et associations d'habitat**

Les coopératives et les associations interviennent de plus en plus dans le secteur de l'habitat et de l'immobilier.

Près de 1 000 coopératives opèrent aujourd'hui dans le secteur et couvrent divers champs d'activités dont les lotissements, constructions de logements, restructuration des quartiers d'habitat non réglementaires, etc.

Les associations sont des groupements de personnes physiques mettant en commun leurs connaissances et leurs activités dans un but non lucratif en opérant pour le compte de leurs adhérents.

1.3.3. Positionnement concurrentiel de Dyar Al Mansour

Dyar Al Mansour se positionne de façon durable dans le segment du logement social et moyen standing accessible en plaçant la satisfaction des clients et la qualité des prestations au premier rang de ses préoccupations.

Pour ce faire, et dans un marché où le nombre d'intervenants sur le segment social s'accroît, Dyar Al Mansour s'appuie sur ses solides compétences professionnelles pour la mise en place de montage de projets bien ficelés. Dyar Al Mansour bénéficie d'une expertise de pointe de par son historique dans le secteur. La société développe un concept architectural réfléchi dans le cadre du logement social. Son appartenance au groupe CDG lui procure un avantage concurrentiel sur le marché et lui donne une grande crédibilité face aux clients. Dyar Al Mansour œuvre pour être à l'écoute des aspirations et des besoins de sa clientèle tout en offrant le meilleur rapport qualité-prix. Ainsi, la société veille à établir un climat de confiance basé sur des prestations de qualité. Par ailleurs, Dyar Al Mansour a adopté une démarche managériale répondant aux normes de qualité (ISO 9001 version 2008).

La stratégie de la société, à travers un souci de maîtrise du processus de production, vise à offrir à chaque livraison un projet réussi en termes de programmation, d'études et de réalisation afin de le différencier par son empreinte sur le paysage urbain et par l'espace communautaire créé.

Part de marché des principaux acteurs du marché :

En MDH	Chiffre d'affaires consolidé au 31/12/2014
Douja Promotion	7 036
Alliance Darna	2 256
Dar Saada	1 812
Dyar Al Mansour	641

Source : comptes publiés

II. APPARTENANCE DE DYAR AL MANSOUR AU GROUPE CGI

II.1 HISTORIQUE DE CGI

1960	<ul style="list-style-type: none"> Création de CGI par la Caisse de Dépôt et de gestion.
1986	<ul style="list-style-type: none"> Distinction internationale « Prix Aga Khan d'architecture » pour le projet « Darlamane » à Casablanca.
1988	<ul style="list-style-type: none"> Distinction internationale « Meilleur prix arabe d'habitat » pour l'opération « Hay Al Fath » à Rabat.
2004	<ul style="list-style-type: none"> Reprise de la CGI par CDG Développement, filiale à 100% de CDG, et qui regroupe les filiales de développement du groupe CDG.
2006	<ul style="list-style-type: none"> Certification ISO 9001, version 2000. Installation de CGI dans de nouveaux locaux à Hay Ryad, à Rabat.
2007	<ul style="list-style-type: none"> Adoption d'un nouveau système de gouvernance basé sur une gestion par Directoire et Conseil de surveillance. Introduction en bourse de CGI. Reconduction de la certification ISO 9001. Lancement de plusieurs chantiers transversaux structurants (ERP, GED, Externalisation de l'infogérance...).
2008	<ul style="list-style-type: none"> Acquisition de 100% de Dyar Al Mansour. Signature d'une convention cadre avec Al Omrane pour le développement du pôle urbain de la nouvelle ville d'Al Aroui, dans la province de Nador. Création de la société SAMEVIO pour la réalisation du projet « Tafoult » à Agadir dans le cadre du plan « Biladi » pour le tourisme national interne. Création d'un groupement d'intérêt économique pour l'harmonisation urbaine et la réalisation de l'infrastructure hors site du projet Casa Green Town.
2009	<ul style="list-style-type: none"> Acquisition de 50% de la société SEPGB portant le projet « les Jardins de Benslimane » auprès du groupe Cadex. Signature d'un accord avec le groupe Pierre et Vacances France dont le premier projet illustrant ce partenariat est la réalisation de l'Oasis Eco Resort à Marrakech. Signature d'un accord de partenariat avec Al Omrane pour l'acquisition du projet BADES Changement du mode de gouvernance en SA à conseil d'administration.
2010	<ul style="list-style-type: none"> Acquisition par RMA WATANYA de 8% du capital de CGI pour un montant de près de 3 MMDH. Célébration du cinquantenaire de CGI.
2011	<ul style="list-style-type: none"> Création d'une Joint-Venture entre CGI et Braemar Golf Development Ltd UK pour la gestion golfique au Maroc. Signature de conventions de partenariats à caractère commercial avec différents organismes : ALEM, SNESup, BCP.
2012	<ul style="list-style-type: none"> Création de la filiale « CGI Management » spécialisée dans la gestion déléguée de projets immobiliers Renouvellement de la certification ISO 9001 V2008 pour les activités CGI. Mise en place d'un système de référencement des fournisseurs.
2013	<ul style="list-style-type: none"> Ajustement organisationnel du foncier et des nouvelles filiales Reconduction de la certification qualité selon la norme ISO 9001 (version 2008) pour l'ensemble des activités de la CGI ;

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Inauguration et remise des clés par S.M. Le Roi aux bénéficiaires de la 1ère phase de relogement des résidences Al Mansour Zenata ; ainsi que le coup d'envoi des travaux des équipements de proximité (école, centre de santé et mosquée) ▪ Lancement de la deuxième phase du projet urbain intégré et multidimensionnel «Oujda Urba Pôle» par S.M. Le Roi ▪ Lancements commerciaux pour divers projets immobiliers (Les Résidences Bleues, tranche 1 des allées du Parc, tranche 4 des Quais verts, tranche 3 Al Massira, tranche 2 Madinat Badès, tranche 3 des Jardins de Souss, les Vergers des domaines de Noria) ▪ Inauguration officielle du Golf de Bouskoura au Casa Green Golf Club ▪ Livraison et ouverture de l'hôtel Al Hoceima Bay géré par Atlas Hospitality
2014	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Emission d'un emprunt obligataire pour un montant de 1 500 000 Kdh ▪ Inauguration du Centre Hospitalier de Oujda par sa Majesté le Roi ▪ Lancement de la commercialisation des Oris Hay Ryad , The Park- Anfa Condominium et Jnane sidi Slimane, Val d'or ▪ Livraisons du projet « Les Quais verts » à Oujda développé par CGI ainsi que la 3ème tranche, Tamesna et Nador 1 (Tranche D&E) par Dyar Al Mansour . ▪ Ouverture de la nouvelle station balnéaire Lunja Village à Imi Ouaddar; ▪ Ouverture de l'hôtel 4* Mercure Quemado Resort Al Hoceima comprenant 121 chambres et 2 suites et des équipements divers (SPA, salle de fêtes séminaires, un restaurant et une piscine) ▪ Ouverture de l'hôtel Rif 4* à Nador comprenant 145 chambres et 65 unités d'appartements hôtel. ▪ Cession de la filiale Mzema ▪ Nomination d'un Directeur Général par intérim , d'un Directeur en charge du pôle développement et réalisation par intérim et Directeur Général Délégué par intérim en charge du pôle support

Source : Dyar Al Mansour

II.1 ACTIVITE DE CGI :

Créée en 1960, la CGI est un promoteur immobilier national qui, de par ses nombreuses opérations immobilières, a façonné le paysage urbain marocain. En effet, l'expérience de la CGI, fruit de cinq décennies de production, ainsi que son adossement au groupe CDG ont permis à la société de réaliser de nombreux programmes immobiliers structurants sur presque l'ensemble des grandes villes du Royaume.

La CGI se positionne sur l'ensemble des segments de l'immobilier à savoir le moyen standing, le haut standing ainsi que le social. En effet, la CGI couvre désormais l'ensemble des composantes du développement immobilier, que cela soit en maîtrise d'ouvrage ou en maîtrise d'ouvrage déléguée.

Aussi, dans le cadre de sa stratégie de développement, la CGI a créé en 2012 une filiale « CGI Management » spécialisée dans la gestion déléguée de projets immobiliers divers pour le compte de maîtres d'ouvrages.

S'agissant des domaines d'interventions de la CGI, ceux-ci couvrent tous les domaines d'activités immobilières, à savoir :

- Le logement et résidentiel: la CGI innove constamment en matière de programmes d'habitat moyen et haut standing. Plusieurs concepts ont ainsi été développés par la société, notamment les appartements et villas finis et semi-finis, les résidences d'habitations sécurisées, les résidences intégrées dans les zones touristiques, etc ;
- L'immobilier professionnel (business center, centre commerciaux, complexes administratifs, sièges sociaux, espaces off-shoring): La CGI opère dans l'immobilier professionnel dans le cadre de sa politique de développement de grands centres structurants tel l'off-shoring qui s'inscrit dans le cadre du plan Emergence initié par le gouvernement pour le développement de l'investissement étranger au Maroc ;
- L'immobilier touristique (établissements hôteliers, resorts et complexes touristiques intégrés) : La CGI développe une politique de développement d'infrastructures touristiques durables et viennent appuyer les objectifs gouvernementaux formulés pour l'horizon 2020 ;
- Le logement moyen standing accessiblesocial : la CGI intervient sur ce segment à travers sa filiale Dyar Al Mansour et d'autres filiales dédiées bénéficiant des incitations fiscales accordées dans le cadre de la stratégie gouvernementale visant à résorber le déficit actuel des logements sociaux ;
- Les équipements communautaires (centres hospitaliers, sportifs, universitaires, mosquées..) : La CGI conçoit des équipements à dimension citoyenne dans le cadre d'opération en maîtrise d'ouvrage déléguée pour le compte d'institutions publiques ou du groupe CDG ;
- Les lotissements viabilisés : les terrains non exploités pour le propre compte de la CGI sont rentabilisés sous forme de lotissements, commercialisés « prêts à la construction ».

L'essentiel des programmes réalisés par la CGI se fait pour le compte propre de la CGI à travers des opérations en maîtrise d'ouvrage. Le reste, à savoir les opérations réalisées en maîtrise d'ouvrage déléguée, se fait pour le compte d'organismes publics et privés qui recourent au savoir-faire de la CGI et sa filiale CGI Management pour mener à bien leurs projets immobiliers.

A) Maîtrise d'ouvrage (MO) :

La CGI (maître d'ouvrage) prend l'initiative des réalisations immobilières et assume la responsabilité du financement et de la coordination des opérations. En effet, la société a la responsabilité du suivi des opérations de conception et de réalisation de programmes immobiliers (choix des terrains, définition et étude des programmes, passation des marchés de travaux, suivi des constructions, vente des produits finis et service après-vente). Cette activité représente près de 85% du chiffre d'affaires social de la CGI en 2014.

B) Maîtrise d'Ouvrage Déléguée (MOD) :

La CGI (mandataire ou maître d'ouvrage délégué) ou sa filiale CGI Management reçoit du maître d'ouvrage l'autorisation de gérer un certain nombre de projets en son nom, à travers une convention de mandat. Cette convention fixe les missions à la charge de la CGI notamment la sélection des entrepreneurs et fournisseurs, la gestion des marchés de travaux etc. Elle fixe aussi les termes de rémunération du mandataire, calculés sur la base d'un pourcentage des dépenses, ainsi que les modalités de paiement des investissements engagés. Ces dernières peuvent être de trois sortes :

Le maître d'ouvrage ouvre un compte à la Trésorerie Générale (TGR) et l'alimente en cash. A chaque fois qu'une facture est établie, la CGI demande l'autorisation de la régler au maître d'ouvrage et procède au règlement de ladite facture par le débit du compte du mandant ;

À chaque fois qu'une facture est établie, la CGI la transmet au maître d'ouvrage qui se charge du règlement ;

Le maître d'ouvrage donne les fonds à la CGI qui se charge du règlement des dépenses engagées. Ce cas est toutefois très rare.

Le recours à la MOD est fréquemment utilisé par le groupe CDG ainsi que par des maîtres d'ouvrages externes, qu'ils soient publics ou privés et ce, dans le cadre d'opérations de gré à gré ou des consultations restreintes ouvertes (pas de recours aux appels d'offres). Cette activité représente près de 2,5 % du chiffre d'affaires de la CGI en 2014.

Dans le cadre d'opérations MOD, la CGI et CGI Management interviennent dans la réalisation d'équipements communautaires tels que les bâtiments administratifs, sièges sociaux, diniques et hôpitaux, mosquées et autres.

Par ailleurs, et à partir de l'année 2012, CGI management filiale à 100% de la CGI intervient exclusivement pour la MOD sur tous les contrats qui seront signés.

C) Maîtrise d'Ouvrage Déléguée Clé en Main (MODCEM) :

La CGI propose également parmi ses prestations de service de la maîtrise d'ouvrage déléguée clé en main. Elle prend ainsi en charge l'intégralité du projet à un coût fixé d'avance avec le Maître d'oeuvre. La CGI agit ainsi en totale indépendance, gère son budget et ses délais de réalisations et assume pleinement les risques financiers. Cette activité représente près de 22,5% du chiffre d'affaires social de la CGI en 2014, néanmoins, la MODCEM est assimilée comptablement à la Maîtrise d'ouvrage.

CHIFFRES CLES DE CGI

Consolidés - En MDH	2012	2013	2014
Chiffre d'affaires	3 001	3 730	2 420
Résultat d'exploitation	442	565	153
Résultat net	316	367	77
Total bilan	16 056	18 274	18 807
Fonds propres part du groupe	4 454	4 468	4 193
Endettement net	3 725	5 406	6 192

Source : CGI

II.2 ORGANIGRAMME DE CGI

Organigramme de CGI au 31 décembre 2014 :

COMPAGNIE GÉNÉRALE IMMOBILIÈRE			
Morocco Dream Resort 100%	Dyar AL Mansour 100%	AL Manar 100%	Golf Green Company 100%
SAMEVIO 70%	CGI Management 100%	GIE AWB 51%	SEPGB 50%
Casa Green Facilities 100%	Immolog 50%	CMM Company 100%	Golf Management Maroc 50%

Source : CGI

II.3 PRESENTATION DES FILIALES DE CGI

Al Manar

Filiale projet pour le développement du projet de Casablanca Marina sur 26 Ha à Casablanca, au capital de 300 MDH. Les produits d'exploitation réalisés en 2014 est de 355 MDH pour un résultat net de 36,7 MDH.

Morocco Dream Resort

Filiale projet pour le développement du projet CHRIFIA de Morocco Dream Resort sur 268 Ha à Marrakech, au capital de 200 MDH. Le Chiffre d'affaire réalisé en 2014 sont de 19,7 MDH pour un résultat net de -2,6 MDH.

SAMEVIO

Filiale projet pour le développement du projet de Tafoult sur 38 Ha à Agadir, au capital de 65 MDH. Le chiffre d'affaires réalisé en 2014 est de 4,8 MDH pour une perte nette de 16 MDH.

IMMOLOG

Filiale pour le développement de projets sociaux en partenariat avec le groupe Addoha, au capital de 550 MDH. Le chiffre d'affaires réalisé en 2014 est 880 Mdh pour un résultat net de 108 Mdh

SEPGB

Filiale projet pour le développement des résidences du golf de Benslimane sur 200 Ha, redimensionné avec une nouvelle opération baptisé Shem's AL Madina devant être développée sur une superficie de 50 ha . SEPGB dispose d'un capital de 145 MDH. L'année 2014 a enregistré une perte nette de 25 MDH.

GIE AWB

Groupement d'Intérêt Economique créé avec deux promoteurs voisins du projet de Casa Green Town à Bouskoura Casablanca. Ce GIE a pour objectif de partager et optimiser les coûts des aménagements communs.

CGI Management

Créée en 2012 avec un capital de 2 MDH, cette filiale a pour objectif de prendre en charge la gestion des projets en MOD. Le chiffre d'affaires réalisé en 2014 s'élève à 19 Mdh pour un résultat net positif de 6,5 Mdh .

Golf Green Company

filiale créée et détenue à 100% par la CGI en 2011 avec un capital social de 10 Mdh dans la cadre d'une joint-venture avec Braemer Golf Development Ltd, assure la gestion golfique au Maroc et notamment le golf de Casa Green Town .

Golf Management Maroc

Golf Management Maroc est une filiale détenue à 100% par la CGI au capital social de 1.1 Mdh, vouée au développement et à la gestion des golfs actuels et futurs de la CGI, ainsi que ceux du groupe CDG. Elle offre également ses services à d'autres promoteurs et propriétaires de golfs au Maroc et en Afrique du Nord

Casa Green Facilities

Une filiale créée aussi en 2012 au capital social de 1 Mdh , assure la gestion des parties communes de Casa Green Town détenue à 100% par la CGI .

Casablanca Marina Company

Une filiale créée en 2014 au capital social de 1 Mdh , assure la gestion de la copropriété de Casablanca Marina détenue à 100% par la CGI .

II.4 Positionnement de Dyar Al Mansour dans le groupe CGI

Dyar Al Mansour a été rachetée par CGI en 2008 avec l'objectif affiché par le groupe de recentrer toute son action en matière de logement moyen standing accessible et social sur cette société. Ainsi, la mission assignée à Dyar Al Mansour est de réaliser 100 000 logements sociaux entre 2010 et 2020. Cet objectif est à atteindre par une montée en puissance progressive des effectifs et des moyens d'action sur les plans foncier et financier.

Les logements économiques de Dyar Al Mansour se différencient par rapport aux produits de gamme similaire de CGI. Ainsi, Dyar Al Mansour cible une clientèle de classe moyenne pour des prix de vente

moyens de 6 500 Dh/m², contre des prix plus élevés et une finition adaptée à ces niveaux de prix pour CGI.

II.5 Contribution de Dyar Al Mansour dans le résultat consolidé de CGI

En KDH	2012	2013	2014
Investissement	671 700	476 514	624 734
Chiffre d'affaires	175 188	603 526	641 317
Résultat net	3 769	69 858	71 694

NB : Ces chiffres sont retraités des flux intra-groupes

Source : Dyar Al Mansour

II.6 Synergies entre Dyar Al Mansour et les filiales du groupe CDG

Dyar Al Mansour développe en permanence des synergies avec les filiales du groupe CDG. Ainsi, historiquement, les projets de Dyar Al Mansour étaient gérés en MOD par la CGI, pour passer en Gestion MOD de la commercialisation avant de commencer à prendre en charge tout le processus de ses projets immobiliers.

L'appartenance de Dyar Al Mansour au groupe CDG, et en particulier au groupe CGI, fait d'elle un participant incontournable dans la réalisation de tout projet immobilier intégrant une composante de logements sociaux.

Sur un autre volet, l'apport financier de CGI permet à Dyar Al Mansour de se doter des moyens nécessaires pour réaliser ses objectifs.

II.7 PRINCIPAUX FLUX ENTRE DYAR AL MANSOUR ET LES SOCIÉTÉS DU GROUPE

Conventions réglementées avec CGI conclues au cours de l'exercice 2014

Conventions	Date de la convention	Produit (+) ou charge (-) comptabilisé 2012 (KDH)	Produit (+) ou charge (-) comptabilisé 2013 (KDH)	Produit (+) ou charge (-) comptabilisé 2014 (KDH)	Montant encaissé/décaissé en 2014 (KDH)	Contexte de la convention
Conversion des créances en compte courant	Février 2014 (*)		-8 587	-10 800	216 097 (**)	Conversion des créances en compte courant associé détenues par CGI

Source : Dyar Al Mansour

*Le fait générateur de la conversion est l'exercice 2014. Le calcul des intérêts a pris effet en 2013

** Montant des créances converties.

Source : Dyar Al Mansour

*Le fait générateur de la conversion est l'exercice 2014. Le calcul des intérêts a pris effet en 2013

** Montant des créances converties.

Conventions réglementées avec CGI conclues au cours des exercices antérieurs à l'exercice 2014

Conventions	Date de la convention	Produit (+) ou charge (-) comptabilisé 2012 (KDH)	Produit (+) ou charge (-) comptabilisé 2013 (KDH)	Produit (+) ou charge (-) comptabilisé 2014 (KDH)	Montant encaissé / décaissé en 2014 (KDH)	Contexte de la convention
Avance en compte courant *	Juillet 2009	-266	-5 843	-6 000	-	

Assistance technique **	Octobre 2013	-438	-3 000	-500	Prestation administration générale, assistance et suivi stratégique effectué par CGI
-------------------------	--------------	------	--------	------	--

Source : Dyar Al Mansour

*Un avenant a été signé le 02 Octobre 2013 avec effet le 01 Juillet 2013 portant sur les conditions de rémunération de la convention d'avance en compte courant associé portant le taux à 6% HT.

** Un avenant a été signé le 02/02/2015 et ayant pour objet la modification des conditions de rémunération de la convention d'assistance technique conclue le 02/10/2013 portant la rémunération à 0,5% du CA au lieu de 0.25%.

Conventions réglementées avec autres entreprises conclues au cours de l'exercice 2014

Conventions	Contrepartie	Date de la convention	Produit (+) ou charge (-) comptabilisé 2012 (KDH)	Produit (+) ou charge (-) comptabilisé 2013 (KDH)	Produit (+) ou charge (-) comptabilisé 2014(KDH)	Montant encaissé /décaissé en 2014 (KDH)	Contexte de la convention
Accompagnement social de relogement	LACIVAC	Décembre 2013*	-	-3 252	-4 300	-2 900	Avenant à la convention signée ne décembre 2013
Convention relative à l'opération- Sidi Slimane	NOVEC	2014	-	-	-	-	Convention standard de BET.
Convention relative à l'opération- Sidi Yahya	NOVEC	2014	-	-	-	-	Convention standard de BET.
Convention relative à l'opération- Jnane Settat	NOVEC	2014	-	-	-	-	Convention standard de BET.

Convention relative à l'opération- Agadir	NOVEC	2014	-	-	-	-	Convention standard de BET.
Convention relative à l'opération- Oued Fes	NOVEC	2014	-	-	-	-	Convention standard de BET.
Convention relative à l'opération- Al Kora Promotionnelle (P7-P8)	NOVEC	2014	-	-	-	-	Convention standard de BET.

*Un avenant a été signé en janvier 2014 qui a pour objet de prolonger la durée de la convention

Conventions réglementées avec autres entreprises condues au cours des exercices antérieurs à l'exercice 2014

Conventions	Contrepartie	Date de la convention	Produit (+) ou charge (-) comptabilisé 2012(KDH)	Produit (+) ou charge (-) comptabilisé 2013 (KDH)	Produit (+) ou charge (-) comptabilisé 2014 (KDH)	Montant encaissé / décaissé en 2014 (KDH)	Contexte de la convention
Convention relative à la réalisation de la première tranche du programme de relogement de Zenata	Société d'Aménagement Zenata	Novembre 2012	-	-9 500	-3 700	-	Convention pour la réalisation du programme de relogement des bidonvillois
Accompagnement social de relogement	LACIVAC	Décembre 2013*	-	-	-	-3 900	Réalisation par Lacivac de l'accompagnement social, du relogement et d'intégration pour le

compte de dyar Al Mansour

Convention relative à la mission de conseil financier	CDG Capital	Avril 2012	-1 543	-614	-687	-1 000	Convention couvrant les due diligences et les études préalables, le montage des opérations financières et établissement du dossier d'information, l'assistance de placement et la domiciliation des titres financiers et service financier
Convention de crédit de financement	CIH	Avril 2012	-829	-7 130	- 7 300	-215 800	Crédit immobilier pour le financement du projet Tamesna 20 Ha
Convention relative à l'opération les Jardins d'Ouarzazate	NOVEC	Avril 2012	-	-	-753	-157	Convention BET
Convention relative à l'opération Dyar Boughaz	NOVEC	Janvier 2012	-	-	-201-	-325	Convention BET ilots B68 & B69
Convention relative à l'opération Dyar Boughaz	NOVEC	Janvier 2012	-	-	-71	-	Convention ordonnancement pilotage et coordination ilots B69
Convention relative à l'opération Dyar Atlas	NOVEC	Décembre 2011	-	-103	-229	-391	Convention ordonnancement pilotage et coordination ilots B69
Convention relative à l'opération Dyar Al Bidae	NOVEC	Juillet 2011	-244	-735	-180	-768	Convention standard de BET.
Convention relative à l'opération Al Mansour-Nador	NOVEC	Juin 2011	-1 420	-649	-608	-544	Convention standard de BET.
Convention relative à l'opération Zahrat Al Jadida	NOVEC	Février 2011	- 3 461	-875	-	-843	Convention standard de BET.

DYAR AL MANSOUR

Convention relative à l'opération Mansour II	Jnane Al	NOVEC	Juillet 2010	-1 797	-2 211	-2 008	-3 100	Convention standard de BET.
Convention relative à l'opération Mansour I	Jnane Al	NOVEC	Juin 2010	-2 528	-484	-	-873	Convention standard de BET.
Financement Khemisset		CIH	Octobre 2009	-	-2 540	-842	-68 600	Crédit immobilier pour le financement du projet Khemisset
Convention relative à l'opération Zenata	Al Mansour	NOVEC	Mars 2009	-3 140	-3 101	-1 147	-2 800	Convention standard de BET.
Convention de fourniture, de prestations, de gardiennage et de nettoyage pour Al Kora		EXPROM	Janvier 2009	-	-	-572	-2 400	Nettoyage, gardiennage, et hygiène des parties communes.
Vente de terrain		Papelera de Tetouan	Décembre 2008	-	-	-	-	Achat de réserve foncière.
Convention de fourniture, de prestations de gardiennage et de nettoyage pour l'opération Annasr		EXPROM	Mars 2008	-	-	-	-2 000	Nettoyage et gardiennage du projet pendant la phase de livraison.
Contrat de gestion du siège de la société Dyar Al Mansour		EXPROM	Mars 2007	-523	-516	-715	-1 000	Gestion du siège de Dyar Al Mansour.
Accord d'application sur la gestion du système d'information de la société		EDS CDG IT	Juillet 2007	-703	-697	-344	-550	Gestion du parc informatique.
Convention de fourniture,		EXPROM	Juin 2005	-629	-62	-244	-434	Nettoyage et gardiennage du projet

de prestation de gardiennage et de nettoyage pour l'opération Mers El Kheir Parcelle 1&2									pendant la phase livraison.
Convention relative à l'opération Al Kora	NOVEC	2005	-	-	-	-	-	-	convention standard de BET.

III. ACTIVITE DE DYAR AL MANSOUR

HISTORIQUE DE DYAR AL MANSOUR

1968	<ul style="list-style-type: none"> Création de la société <i>Ksar Essouk Motel</i>.
2002-2003	<ul style="list-style-type: none"> Changement de l'objet social et de la dénomination - <i>Société de Développement Al Kora</i>. Démarrage des travaux du projet de relogement Al Kora.
2004-2005	<ul style="list-style-type: none"> Changement de dénomination sociale, devenue <i>Dyar Al Mansour</i>. Lancement de nouveaux projets sociaux (Mers El Kheir & Annasr).
2006-2007	<ul style="list-style-type: none"> Livraison des programmes Annasr et Mers El Kheir à travers l'ouverture du guichet unique. La participation de la société au programme Villes Sans Bidonvilles.
2008	<ul style="list-style-type: none"> Acquisition de la société par CGI.
2009	<ul style="list-style-type: none"> Lancement d'une étude de revue de l'organisation de la société. Mission d'audit interne de la société relative au processus achat effectuée par CGI et CDG Développement. Attribution d'une nouvelle identité visuelle.
2010	<ul style="list-style-type: none"> Nouvelle stratégie de positionnement sur le créneau du logement social et moyen standing accessible. Réorganisation du top management. Mise en place d'une nouvelle organisation pour accompagner le développement et les réajustements managériaux et prévisionnels. Lancement de la 1^{ère} tranche dans la nouvelle ville de Zenata. Certification ISO 9001 version 2008 des processus de management de Dyar Al Mansour.
2011	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation du capital social à 430 MDH. Lancement des chantiers des résidences Jnane Al Mansour I, Al Mansour Khémisset et Zahrat Al Jadida. Signature de conventions de partenariat pour la commercialisation des logements sociaux à 250 000 Dh. Participation aux éditions 2011 du SMAP Road Show.
2012	<ul style="list-style-type: none"> Présentation Royale du projet des résidences Zahrat Al Jadida I – El Jadida. Signature d'une convention de partenariat avec la Société d'Aménagement Al Omrane Chrafate – Holding Al Omrane, portant sur la réalisation d'un programme immobilier s'étalant sur une superficie de 30 hectares, pour la construction de plus de 7 160 logements et équipements socioéducatifs. Lancement des chantiers des résidences Jnane Al Mansour II à Tamesna et Dyar Al Baidae à Lakhyayta.
2013	<ul style="list-style-type: none"> Remise des clés aux bénéficiaires de la première phase de relogement des résidences Al Mansour – Zenata par SM le Roi Mohammed VI. Fin de chantier et obtention des permis d'habiter pour la tranche C du projet Mansour Tamesna, 5 îlots du projet Zahrat Al Jadida et la tranche C du projet Al Mansour Khemissat Fin de chantier de Jnane AL Mansour I Tamesna, Khemissat et Zenata Mise en chantier du projet des résidences Dyar Al Atlas – Béni Mellal. Lancement de la commercialisation du projet des résidences Dyar Al Boughaz – Tanger. Structuration de la filiale La CIVAC, filiale de CDG Développement avec la décision de transfert des activités d'accompagnement social à ladite filiale. Changement de management en octobre 2013 et réajustement organisationnel.
2014	<ul style="list-style-type: none"> Fin de chantier et obtention des PH des tranches I & J des résidences Jnane Al Mansour – Tamesna II, soit 720 logements.

- Mise en chantier du projet Zahrat Al Jadida II (Ilots 55 et 62).
- Lancement de la commercialisation du projet Jnane Sidi Slimane et lotissement 2 Khemissat.
- Démarrage des livraisons des tranches D & E du Projet de Tamesna et de Nador 1.
- Lancement des travaux des lots 17, 18, 19, 22, 23 et 24 du projet Al Kora .
- Obtention du label Itizam de la FNPI pour le projet Lakhayta.

Source : Dyar Al Mansour

Créée en 1968, Dyar Al Mansour était à l'origine connue sous le nom Ksar Essouk Motel, société dédiée à la construction d'un hôtel de la CDG à Errachidia. En 2002, CDG a procédé au changement de l'objet social et de la dénomination de Ksar Essouk Motel à Société de Développement Al Kora, dédiée à l'opération de relogement des habitants de douar Al Kora, à Rabat. La société a poursuivi ses opérations de promotion immobilière et de renouvellement urbain. En 2005, la société a changé sa dénomination sociale à Dyar Al Mansour.

Filiale de CGI depuis 2008, Dyar Al Mansour a pu s'affirmer en tant qu'opérateur majeur dans les secteurs du logement social et économique et dans le renouvellement urbain. La société a ainsi réalisé de nombreux projets dans le cadre du programme d'éradication des bidonvilles.

La participation active de Dyar Al Mansour dans la lutte contre l'habitat insalubre et la résorption des bidonvilles, lui a permis de développer une expertise dans le domaine de la requalification urbaine et de l'ingénierie sociale.

En 2010, Dyar Al Mansour a réorienté son activité vers le logement promotionnel sans composante relogement. L'activité relogement sera amenée à être assurée par une autre entité du groupe CDG.

POSITIONNEMENT DE DYAR AL MANSOUR

Dyar Al Mansour se positionne actuellement dans deux segments d'activités distincts : l'activité promotionnelle et l'activité accompagnement social :

Activité Promotionnelle

Dyar Al Mansour a lancé l'activité promotionnelle en 2010. La Société prend l'initiative des réalisations immobilières (maîtrise d'ouvrage) et assume le risque commercial, la responsabilité du financement et de la coordination des opérations. En effet, la société a la responsabilité du suivi des opérations de conception et de réalisation de programmes immobiliers (choix des terrains, définition et étude des programmes, passation des marchés de travaux, suivi des constructions, vente des produits finis et service après-vente).

Activité Accompagnement Social

Activité démarrée en 2002, l'accompagnement social est amené à disparaître avec la vision stratégique actuelle. En effet, seuls les projets historiques toujours en cours de réalisation comportent la composante accompagnement social.

Cette activité consiste en la réalisation de projets immobiliers générant deux catégories de produits :

- des produits destinés à des bénéficiaires (efforts d'accompagnement social pour réaliser le transfert de la propriété aux attributaires) ;
- des produits de vente libre sur lesquels Dyar Al Mansour réalise des marges en tant que promoteur.

Actuellement les opérations gérées dans le cadre de l'activité accompagnement social sont les projets Al Mansour Zenata, Mers Kheir, Annasr et Al Kora. Le groupe CDG interviendra dans cette activité à travers « LACIVAC », filiale de CDG Développement.

TYPLOGIE DES PRODUITS DE DYAR AL MANSOUR

Dans le cadre de ces deux activités, Dyar Al Mansour dispose d'une gamme diversifiée de produits :

- **Logement social** : logement au prix plafonné à 250 000 Dh HT avec une superficie couverte d'au moins 50 m² réalisé dans le cadre d'une convention de logements sociaux conclus avec l'Etat ;
- **Logement Faible VIT** (faible valeur immobilière totale) : logement au prix plafonné à 140 000 Dh qui bénéficie de l'exonération de l'IS et de la TVA ;
- **Logement économique** : logement destiné à la classe moyenne, caractérisé par un prix de vente d'environ 6 500 Dh HT au m² couvert ;
- **Commerces** et autres équipements commercialisables (ex : crèche) ;
- **Espaces bureaux** ;
- **Lots** : lots de terrains aménagés.

RESERVE FONCIERE DE DYAR AL MANSOUR A DECEMBRE 2014

Dyar Al Mansour adopte une stratégie de diversification de sa réserve foncière sur l'ensemble du territoire (identification des zones porteuses et des partenariats nationaux potentiels).

Réserve foncière de Dyar Al Mansour

La constitution d'une réserve foncière à long terme étant une démarche centralisée au niveau du groupe CDG, Dyar Al Mansour constitue en continu son patrimoine foncier pour les opérations programmées à moyen terme. À Décembre 2014, la réserve foncière de Dyar Al Mansour est constituée de 228,5 Ha entièrement affectée à des projets programmés sur le moyen terme.

Projet	Date d'acquisition	Localisation	Assiette foncière
Al Mansour Rabat	2003	Rabat	22,0 Ha
Jnane Al Mansour I	2009	Tamesna	6,2 Ha
Jnane Al Mansour II	2009	Tamesna	19,6 Ha
Résidences Al Mansour - Khémisset	2008	Khémisset	1,8 Ha
Lotissement Al Mansour I (Phase 2)	2008	Khémisset	3,0 Ha
Lotissement Al Mansour III	2008	Khémisset	5,8 Ha
Zahrat Al Jadida I	2011	El Jadida	4,2 Ha
Zahrat Al Jadida II	2011	El Jadida	1,8 Ha
Papelerie de Tetouan	2008	Tétouan	5,7 Ha
Al Mansour Zenata	2012	Ain Harrouda	7,1 Ha

Dyar Al Atlas	2012	Béni Mellal	3,1 Ha
Al Mansour Zenata	2013	Ain Harrouda	23,6 Ha
Al Mansour I - Nador	2013	El Aroui	0,9 Ha
Jnane Settata	2014	Settat	2,5 Ha
Jnane Agadir	2014	Agadir	5,0 Ha
Al Mansour Oued Fès	En cours	Fès	1,7 Ha
Jnane Sidi Slimane	En cours	Sidi Slimane	5,5 Ha
Dyar Al boughaz	En cours	Chrafate	30,3 Ha
Al Mansour II - Nador	En cours	El Aroui	1,2 Ha
Les jardins d'Ouarzazate	En cours	Ouarzazate	2,5 Ha
Bouknadel	En cours	Bouknadel	12,3 Ha
Sidi Yahya	En cours	Sidi Yahya	4,8 Ha
Skhirat	En cours	Skhirat	8,6 Ha
Ain Atiq	En cours	Ain Atiq	9,6 Ha
Temara	En cours	Temara	17,6 Ha
Dyar Al baidae	En cours	Lakhyayta	22,1 Ha
Réserve Foncière globale			228,5 Ha

Source : Dyar Al Mansour

Les nouvelles acquisitions de fonciers réalisées à partir de 2013 s'inscrivent dans le cadre d'une volonté d'étendre la présence de Dyar Al Mansour à différentes régions du Royaume. Les principales acquisitions concernent :

- Projet Jnane Sidi Slimane : D'une consistance de 998 logements, 38 locaux commerciaux, 52 lots R+2 et des équipements de proximité, le projet de Jnane Slimane s'étale sur une superficie de 5,5 Ha. La surface hors œuvres totale s'élève à 67.321 m². La commercialisation a démarré en Mai 2014 et la 1ère livraison est prévue en 2016 ;
- Projet Jnane Agadir: Situé sur la ville d'Agadir sur un terrain de 5 Ha, le projet Jnane Agadir se compose de 1400 logements moyen standing accessible et 56 locaux commerciaux. Le démarrage de la commercialisation est prévu au 4ème trimestre 2014 pour une 1ère livraison en 2017 ;
- Projet Al Mansour Oued Fes : Principalement destiné aux logements moyens standing accessible, le projet Al Mansour Oued Fes offrira 334 logements et 56 locaux commerciaux sur un terrain de 1,6 Ha. L'autorisation de construire est en cours de délivrance ;
- Projet Settata : D'une consistance de 507 logements sociaux et 20 locaux commerciaux. Le projet de Jnane Settata s'étale sur une superficie de 2,56 Ha. L'autorisation de construire est obtenue ;
- Projet Sidi Yahya : D'une consistance de 843 logements sociaux et 24 locaux commerciaux. Le projet de Jnane Sidi Yahya s'étale sur une superficie de 4,84 Ha. L'autorisation de construire est obtenue ;

Réserve foncière inscrite au bilan

DYAR AL MANSOUR

Cette réserve foncière est la propriété juridique de Dyar Al Mansour pour 112,3 ha. Par ailleurs, 116,2 Ha sont des terrains sécurisés par des conventions avec différents partenaires. La répartition de ces terrains est illustrée dans le tableau suivant :

Terrains inscrits au bilan	Localisation	Assiette foncière
Al Kora	Rabat	22,0 Ha
Jnane Al Mansour I	Tamesna	6,2 Ha
Jnane Al Mansour II	Tamesna	19,6 Ha
Résidences Al Mansour	Khémisset	1,8 Ha
Lotissement Al Mansour I (2)	Khémisset	3,0 Ha
Lotissement Al Mansour III	Khémisset	5,8 Ha
Zahrat Al Jadida I	El Jadida	4,2 Ha
Zahrat Al Jadida II	El Jadida	1,8 Ha
Papelera de Tetouan	Tétouan	5,7 Ha
Dyar Al Atlas	Béni Mellal	3,1 Ha
Al Mansour Zenata	Ain Harrouda	30,7 Ha
Al Mansour I Nador	El Aroui	0,9 Ha
Jnane Settât	Settât	2,5 Ha
Jnane Agadir	Agadir	5,0 Ha
Sous total I		112,3 Ha

Source : Dyar Al Mansour

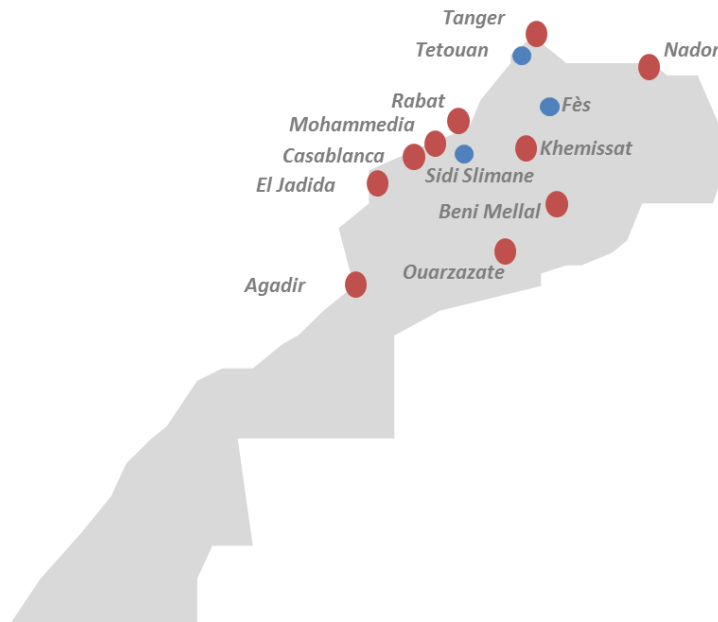
Réserve foncière sécurisés par des conventions en cours d'acquisition

Terrains sécurisés par des conventions	Localisation	Partenaire	Assiette foncière
Dyar Al baidae	Lkhyayta	Al Omrane	22,1 Ha
Dyar Al boughaz	Chrafate	Al Omrane	30,3 Ha
Al Mansour II - Nador	El Aroui	Al Omrane	1,2 Ha
Les jardins d'Ouarzazate	Ouarzazate	CDG	2,5 Ha
Al Mansour Oued Fès	Fès	Société Oued Fes	1,7 Ha
Bouknadel	Bouknadel	Privé	12,3 Ha
Ain Atiq	Ain Atiq	Privé	9,6 Ha
Skhirat	Skhirat	Privé	8,6 Ha
Temara	Temara	Privé	17,6 Ha
Sidi Yahya	Sidi Yahya	Cellulose du Maroc	4,8 Ha
Jnane Sidi Slimane	Sidi Slimane	Direction des Domaines	5,5 Ha
Sous total II			116,2 Ha

Source : Dyar Al Mansour

REPARTITION GEOGRAPHIQUE DE L'ACTIVITE DE DYAR AL MANSOUR

Cartographie des projets de Dyar Al Mansour à fin décembre 2014 :



Source : Dyar Al Mansour

* Terrain en prospection : Projet en phase de mesure de l'opportunité d'investissement

* Projet en développement : Projet en phase d'étude architecturale / réalisation

Dyar Al Mansour dispose de projets en développement dans des régions qui représentent un besoin en termes de logements sociaux et promotionnels, à savoir dans la région du nord (Tanger et Nador), la région de Rabat-Casablanca, ainsi qu'à Khemisset, Beni Mellal et Ouarzazate.

En termes de constitution de réserve foncière, Dyar Al Mansour prospecte de nouveaux sites à Agadir, Kenitra, Tétouan, Tanger, Larache, Fès, Oujda et Casablanca.

CONVENTIONS DE REALISATION DES LOGEMENTS SOCIAUX

Dans le cadre des programmes de logements sociaux, Dyar Al Mansour a signé avec l'Etat des conventions leur accordant de nombreux avantages fiscaux. Ces avantages profitent aux promoteurs immobiliers s'engageant à réaliser 500 unités sociales à un prix ne dépassant pas 250 000 Dh hors TVA par unité de logement sur une période n'excédant pas cinq ans à compter de la date de signature de la convention.

Dans le cadre de cette convention, est considéré comme logement social toute unité d'habitation dont la superficie couverte est comprise entre 50 m² et 80 m² (à vérifier en max) dont le prix de vente ne dépasse pas 250.000 dirhams hors taxe sur la valeur ajoutée.

Les principaux avantages accordés dans le cadre de ces conventions consistent en l'exonération des impôts, droits et taxes suivants :

- Impôt sur les sociétés ;
- Impôt sur le revenu ;
- Droits d'enregistrement et de timbre ;
- Taxe spéciale sur le ciment ;
- Droits d'inscription sur les livres fonciers ;
- Taxe professionnelle et taxe sur les terrains urbains non bâtis.

Afin de bénéficier des exonérations prévues par la convention, le promoteur doit communiquer périodiquement au département chargé de l'habitat un document relatant l'état d'avancement des travaux réalisés et des indications relatives aux conditions de commercialisation, tenir une comptabilité séparée pour chaque programme de logement social et un cahier de charges.

En cas de non réalisation d'une partie ou de tout le programme objet de la convention, des sanctions sont mis en places par l'état :

- Sanction égale à 15% du montant de la TVA exigible sur le chiffre d'affaires réalisés à titre de la cession desdits logements sociaux est émise par voie d'état à l'encontre des promoteurs immobiliers, sans avoir recours à la procédure de rectification des bases d'imposition ;
- Impôts, droits et taxes exigibles sont émis, sans avoir recours à la procédure de rectification des bases d'imposition et sans préjudice des amendes, pénalités et majorations y afférentes.

Un récapitulatif des conventions relatives aux avantages accordés aux promoteurs immobiliers pour la réalisation de logements sociaux condues entre Dyar Al Mansour et l'Etat est présenté dans le tableau suivant :

Date de conclusion de la convention	Nombre d'unités	Prix	Lieu de réalisation du programme	Conditions et engagements	Unités produites à fin décembre 2014(PH délivrés)
Septembre 2014	500 unités/ Programme et par tranche	250 000 Dh HT	Sidi Slimane Sidi Yahya Ain Atiq Settat	Réalisation de 500 unités, dans le cadre d'un ou de plusieurs projets, sur une période n'excédant pas 5 ans à compter de la première autorisation de construire.	0
Octobre 2011	500 unités/Programme	250 000 Dh HT	Chrafate Lkhyayta	Réalisation de 500 unités, dans le cadre	0

	et par tranche		Nador II Jadida II Settat Beni Mellal	d'un ou de plusieurs projets, sur une période n'excédant pas 5 ans à compter de la première autorisation de construire.	
Mars 2010	500 unités / Programme et par tranche	250 000 Dh HT	Tamesna El Jadida I Nador I Khemisset	Réalisation de 500 unités, dans le cadre d'un ou de plusieurs projets, sur une période n'excédant pas 5 ans à compter de la première autorisation de construire.	5 711 PH
Mai 2007	2500 unités : programme et par tranche	200 000 Dh HT	Al Kora Zenata	Réalisation d'un programme de construction d'au moins 2500 logements, dans le cadre d'un ou de plusieurs projets, sur une période n'excédant pas 5 ans à compter de la première autorisation de construire.	5 185 PH

Source : Dyar Al Mansour

Le tableau suivant présente Les conventions de relogement social conclues entre Dyar Al Mansour et ses partenaires :

Date de conclusion de la convention	Partenaires	Projet	Ville	Surface du terrain	Consistance
Janvier 2002	Fonds Hassan II Secrétaire d'état auprès du ministère de l'habitat Wilaya de la région de Rabat CDG Commune Urbaine de Rabat et de Yacoub al Mansour	Al Kora	Rabat	22 Ha	2200 logements sociaux 1 centre commercial 165 commerces Equipements socio éducatifs et culturels
Juin 2003	Ministère de l'intérieur	Mers El Kheir	Rabat / Témara	97,5 ha (dont 10,6	331 lots de 135 m ²

	Ministère des finances CDG				gérée par Dyar Al Mansour)	1381 lots de 90 m ² Lots de promotion Lots à usage d'équipements publics 1415 unités de relogement (Dyar Al Mansour est intervenue au niveau du relogement).
Mars 2004	Ministère de l'intérieur Ministère des finances Gouverneur de la préfecture de Skhirat/Témara Commune urbaine de Témara	Annasr	Témara	43,31 ha		3700 logements sociaux 118 lots pour logements promotionnels 162 lots pour habitat économique en R+2 192 lots pour habitat en R+2 avec RDC artisanal
Avril 2010	Ministère de l'économie et des finances Ministère de l'habitat CDG Gouverneur de la préfecture de Mohammédia Commune urbaine de Ain Harrouda	Zenata	Zenata/ Mohammedia	32Ha		2562 logements sociaux 1511 logements économiques

Source : Dyar Al Mansour

PROJETS DE DYAR AL MANSOUR

Synthèse des principales réalisations par projet de Dyar Al Mansour au 31 Décembre 2014

Projet	Localisation	Unités livrées en 2014	Unités commercialisées en 2014	CA 2014(en MDH)
RELOGEMENT :				
Mers El Kheir	Témara	2	2	251
Al Mansour – Rabat	Rabat	120	120	22 910
Complexe Annasr	Témara	55	57	5 940
Al Mansour – Zenata	Mohammedia	74	74	10 360
SOCIAL :				
Jnane Al Mansour I	Tamesna	173	304	41 409
Al Mansour - Khémisset	Khémisset	34	109	8 952
Jnane Al Mansour II	Tamesna	1 174	-	292 673
Al Mansour Nador I	El Aroui- Nador	-	-	-
Al Mansour Nador II	El Aroui –Nador	199	30	46 390
Zahrat Al Jadida	El Jadida	543	536	135 190
Dyar el Bidaie	Lakhyayta	-	290	-
Dyar Al Boughaz	Chrafate	-	4	-
Jardins de Ouarzazate	Ouarzazate	-	127	-
Dyar Al Atlas	Beni Mellal	-	37	-
Al Mansour- Zenata	Zenata	-	980	-
Jnane Sidi Slimane	Sidi Slimane	-	133	-
Al Mansour-Rabat	Rabat	-	9	-
Complexe Annasr	Témara	-	-	-
MOYEN STANDING ACCESSIBLE				
Jnane Al Mansour I	Tamesna	-	-	-
Al Mansour – Rabat	Rabat	-	-	-
Al Mansour - Khémisset	Khémisset	30	42	6 802
Complexe Annasr	Témara	2	-	1 890
Al Mansour – Zenata	Zenata	102	110	40 211
Dyar Al Atlas	Béni Mellal	-	31	-
LOTISSEMENT				
Jnane Al Mansour	Tamesna	-	-	-
Al Mansour - Khémisset	Khémisset	11	9	7 495
Jnane Sidi Slimane	Sidi Slimane	-	4	-
Complexe Annasr	Témara	-	-	-
Commerces				
Tous projets	Tous projets	83	109	20 844

Source : Dyar Al Mansour

Les projets d'accompagnement social ont pour objectif de réaliser des unités de lots ou de relogement aux bénéficiaires parallèlement à des unités en vente libre, et ce dans le cadre d'une opération équilibrée qui permet à Dyar Al Mansour de garder une marge définie dans la cadre d'une convention avec des partenaires étatiques.

L'activité promotionnelle regroupe les opérations standards de promotions immobilières, de logements sociaux ou moyen standing accessible, lancées par Dyar Al Mansour.

A fin décembre 2014, l'activité de commercialisation de Dyar Al Mansour a permis de réaliser un total de vente de 3.117 unités, soit un chiffre d'affaires sécurisé de 749 MDH HT. Le chiffre d'affaires réalisé est de 641 MDH relatif à 2.602 unités livrées.

Les réalisations en terme d'investissement à fin décembre 2014 sont de 616 MDH réalisés à hauteur de :

- 43% pour Jnane Al Mansour Tamesna
- 7% pour Les Jardins d'Ouarzazate
- 7% pour Dyar Al Baida
- 6% pour Zenata
- 19% autres projets
- 18% pour l'investissement foncier.

Fiches des projets de Dyar Al Mansour

Les fiches individuelles des projets ci-après présentent leurs informations actualisées au 31 décembre 2014 telles qu'arrêtées par le Management de la société. Tout changement dans des consistances, des investissements, ou les chiffres d'affaires est lié à la nature de l'activité.

Le secteur immobilier présente par nature des décalages/variations fréquentes dans la planification des projets et leurs états d'avancement. Aussi, les modifications des chiffres relatifs à la pré-commercialisation et à la sécurisation du chiffre d'affaires sont liées au mouvement de concrétisation/annulation des présentes.

A- ACTIVITE ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

AL MANSOUR – ZENATA

Le projet Al Mansour de Zenata consiste en des logements sociaux et moyen standing accessible, dont des unités destinées au relogement. Le chiffre d'affaires global du projet est estimé à 1,3 GDH HT. Lancé en 2009, le projet devrait produire 4 217 unités, dont 4 079 logements, ainsi que des commerces (120 commerces) et des lots de terrain (18 lots). La première livraison a été réalisée au premier semestre 2013, et devrait s'achever au-delà de 2016.

Al Mansour Zenata	
Consistance	4 079 logements, 120 commerces, 18 lots et équipements de proximité.
Données projet	Typologie : F2, F3, F4 Situation : Ville nouvelle de Zenata Superficie du terrain : 32.0 Ha Composante : Logements sociaux, moyen standing accessible et relogement.
Etat d'avancement	Projet autorisé. Commercialisation en cours. 1 ^{ère} livraison en 2013.
Investissement réalisé*	Au 31/12/2014 : 561,1 MDH HT
Unités pré commercialisées	Au 31/12/2014: 924 unités
Chiffre d'affaires sécurisé	Au 31/12/2014 : 214 MDH
Chiffre d'affaires réalisé	Au 31/12/2014 : 124 MDH
Démarrage constructions	2010 Fin constructions Au-delà de 2016
Démarrage commercialisation	2011
Démarrage livraison	2013 Fin livraison Au-delà de 2016
Unités avec permis d'habitat obtenu	Au 31/12/2014 : 2 410 unités
Dont encore disponibles	Au 31/12/2014 : 998 unités
Unités livrées	Au 31/12/2014 : 488 unités

*y compris foncier

Données du projet	Nombre d'Unités	Répartition du CA	CA Global	Coût de production	Marge Brute
Social	2 579	43%	541 072 KDH	564 849 KDH	-4%
Commerces	120	5%	63 181 KDH	7 920 KDH	87%
Promotionnel	1 500	49%	628 755 KDH	522 273 KDH	17%
Lots	18	3%	37 800 KDH	27 607 KDH	27%
Total	4 217	100%	1 270 808 KDH	1 122 649 KDH	12%

NB :

En raison de :

- La faible adhésion de la population concernée par le relogement ;
- du dépassement du délai global de la convention, échu depuis juin 2014 ;
- La modification du montage financier due aux difficultés commerciales du logement économique devant assurer la péréquation

Un avenant à la convention de relogement de la 1^{ère} tranche du programme de relogement de Zenata est en cours de discussion avec les partenaires du projet.

MERS EL KHEIR - TEMARA

Le projet Mers El Kheir est un programme de relogement dans la ville de Témara. Le chiffre d'affaires global du projet est de 192 MDH, dont des unités restant à livrer pour une valeur de 7,4 MDH. Conformément à la convention de réalisation du projet Mers El Kheir, la marge de Dyar Al Mansour après livraison du projet n'excédera pas 7% du coût d'investissement global.

Mers El Kheir – Temara	
Consistance	1 432 logements, et 137 locaux commerciaux.
Données projet	Typologie : F3 Situation : Ville de Témara Superficie du terrain : 10,6 ha Composante : Logements sociaux.
Etat d'avancement	Projet achevé. Livraison en cours.
Investissement réalisé*	Au 31/12/2013 : 192 MDH HT
Unités pré commercialisées	Au 31/12/2014 : 0 unités
Chiffre d'affaires sécurisé	Au 31/12/2014 : 0 MDH
Chiffre d'affaires réalisé	Au 31/12/2014 : 183,7 MDH
Démarrage constructions	2005 Fin constructions 2007
Démarrage commercialisation	2005
Démarrage livraison	2005 Fin livraison 2015
Unités avec permis d'habitat obtenu	Au 31/12/2014 : 1 569 unités
Dont encore disponibles	Au 31/12/2014 : 58 unités
Unités livrées	Au 31/12/2014 : 1 511 unités

*y compris foncier

Données du projet	Nombre d'Unités	Répartition du CA	CA Global	Coût de production
Relogement	1 432	87%	167 567 KDH	167 567 KDH
Commerces	137	13%	24 882 KDH	24 882 KDH
Total	1 569	100%	192 449 KDH	192 449 KDH

ANNASR - TEMARA

Le projet Annasr est un programme de relogement avec en péréquation des unités promotionnelles, des lots, ainsi que des commerces. Il est situé dans la ville de Témara. Le chiffre d'affaires global du projet est de 929 MDH. Pour boucler cette opération, Dyar Al Mansour doit livrer 389 unités

Conformément à la convention de réalisation du projet Annasr Temara, la marge de Dyar Al Mansour après livraison du projet n'excédera pas 7% du coût d'investissement global.

Annasr – Temara			
Consistance	3904 logements sociaux, 432 lots et 333 locaux commerciaux.		
Données projet	Typologie	: F2, F3 et F4, lots et commerces	
	Situation	: Ville de Témara	
	Superficie du terrain	: 43,3 ha	
	Composante	: Logements sociaux, promotionnels et relogement.	
Etat d'avancement	Projet achevé.		
Investissement réalisé*	Au 31/12/2014 : 929 MDH HT		
Unités pré commercialisées	-		
Chiffre d'affaires sécurisé	-		
Chiffre d'affaires réalisé	Au 31/12/2014 : 859 MDH		
Démarrage constructions	2005	Fin constructions	avant 2010
Démarrage commercialisation	2006		
Démarrage livraison	Avant 2010	Fin livraison	2015
Unités avec permis d'habitat obtenu	Au 31/12/2014 : 4 669 unités		
Dont encore disponibles	Au 31/12/2014 : 332 unités		
Unités livrées	Au 31/12/2014 : 4 337 unités		

*y compris foncier

Données du projet	Nombre d'Unités	Répartition du CA	CA Global	Coût de production
Relogement	3 904	45%	421 910 KDH	421 910 KDH
Commerces	333	9%	81 038 KDH	81 038 KDH
Promotionnel	432	46%	426 213 KDH	426 213 KDH
Total	4 669	100%	929 161 KDH	929 161 KDH

AL MANSOUR – RABAT

Le projet Al Mansour de Rabat, initialement projet Al Kora dédié au relogement du Douar du même nom, consiste en des logements sociaux, promotionnels, des plateaux bureaux ainsi que des commerces, dans la ville de Rabat. Le chiffre d'affaires global du projet est estimé à 1,30 MMDH HT. Lancé en 2002, le projet consiste en 4 230 unités, dont 2 558 logements sociaux avec 738 locaux commerciaux et des équipements socio-éducatifs, ainsi que 862 unités promotionnelles.

Al Mansour – Rabat & projet de relogement Al Kora			
Consistance	2 558 logements sociaux, 862 logements promotionnels, 738 commerces et 72 bureaux et des équipements.		
Données projet	Typologie	: F1, F2, F3, F4 & F5	
	Situation	: Ville de Rabat – Nouvelle corniche de Rabat	
	Superficie du terrain	: 22 Ha	
	Composante	: Relogement, logement social et promotionnels.	
Etat d'avancement	Projet en travaux, commercialisation en cours.		
Investissement réalisé*	Au 31/12/2014 : 700 MDH HT		
Unités pré commercialisées	Au 31/12/2014: 0 unités		
Chiffre d'affaires sécurisé	Au 31/12/2014 : 0 MDH		
Chiffre d'affaires réalisé	Au 31/12/2014 : 583 MDH		
Démarrage constructions	2002	Fin constructions	Au-delà de 2016
Démarrage commercialisation	2005		
Démarrage livraison	2005	Fin livraison	Au-delà de 2016
Unités avec permis d'habitat obtenu	Au 31/12/2014 : 2 775 unités		
Dont encore disponibles	Au 31/12/2014 : 265 unités		
Unités livrées	Au 31/12/2014 : 2 510 unités		

*y compris foncier

Données du projet	Nombre d'Unités	Répartition du CA	CA Global	Coût de production	Marge Brute
Relogement	2 558	35%	449 646 KDH	548 211 KDH	-22%
Promotionnel	862	52%	675 315 KDH	547 852 KDH	19%
Commerces	738	12%	150 135 KDH	75 174 KDH	50%
Bureaux	72	1%	17 708 KDH	13 483 KDH	24%
Total	4 230	100%	1 292 804 KDH	1 184 720 KDH	8%

B- ACTIVITE LOGEMENT PROMOTIONNEL

JNANE AL MANSOUR I – TAMESNA

Le projet Jnane Al Mansour I, situé dans la ville nouvelle de Tamesna, est un projet orienté principalement vers le logement social avec un chiffre d'affaires global du projet estimé à 355 MDH HT. Lancé fin 2009, Jnane Al Mansour I permettra la production de 1 425 unités sur une superficie de 6,23 hectares. La livraison de la dernière tranche de ce projet a démarré en 2014.

Jnane Al Mansour I – Tamesna	
Consistance	1421 logements, 3 locaux commerciaux et un équipement de proximité
Données projet	Typologie : F2 & F3 Situation : Ville nouvelle de Tamesna Superficie du terrain : 6.2 Ha Composante : Logements sociaux
Etat d'avancement	Dernières livraisons en cours
Investissement réalisé*	Au 31/12/2014 : 273 MDH
Unités pré commercialisées	Au 31/12/2014 : 18 unités
Chiffre d'affaires sécurisé	Au 31/12/2014: 4,8 MDH
Chiffre d'affaires réalisé	Au 31/12/2014 : 343 MDH
Démarrage constructions	2009 Fin constructions 2013
Démarrage commercialisation	2011
Démarrage livraison	2012 Fin livraison 2015
Unités avec permis d'habitat obtenu	Au 31/12/2014 : 1 406 unités
Dont encore disponibles	Au 31/12/2014 : 24 unités
Unités livrées	Au 31/12/2014: 1379 logements et 3 commerces

*y compris foncier

Données du projet	Nombre d'Unités	Répartition du CA	CA Global	Coût de production	Marge Brute
Logements sociaux	1 421	100%	353 708 KDH	267 670 KDH	24%
Commerces	3	0%	500 KDH	201 KDH	60%
Equipements vendables (crèche)	1	0%	600 KDH	395 KDH	35%
Total	1 425	100%	354 808 KDH	268 266 KDH	24%

JNANE AL MANSOUR II - TAMESNA

Le projet Jnane Al Mansour II, est un projet social principalement, situé également dans la ville nouvelle de Tamesna, et qui devrait générer 1,07 MMDH de chiffre d'affaires global. Lancé en production fin 2011, Jnane Al Mansour II permettra la production de 4 291 unités, dont des logements, des commerces, des équipements et des lots, sur une superficie de 19,64 hectares. La livraison de la dernière tranche de ce projet est prévue pour fin 2015.

Jnane Al Mansour II – Tamesna	
Consistance	4 241 logements, 46 locaux commerciaux et des équipements de proximité
Données projet	Typologie : F2 & F3 Situation : Ville nouvelle de Tamesna Superficie du terrain : 19.6 Ha Composante : Logements sociaux et commerces
Etat d'avancement	Commercialisation et livraison en cours
Investissement réalisé*	Au 31/12/2014 : 765 MDH HT
Unités pré commercialisées	Au 31/12/2014 : 2 438 unités
Chiffre d'affaires sécurisé	Au 31/12/2014 : 610 MDH
Chiffre d'affaires réalisé	Au 31/12/2014 : 351 MDH
Démarrage constructions⁵	2011 Fin constructions 2014
Démarrage commercialisation	2011
Démarrage livraison	2013 Fin livraison 2015
Unités avec permis d'habitat obtenu	Au 31/12/2014 : 1 849 unités
Dont encore disponibles	Au 31/12/2014 : 445 unités
Unités livrées	Au 31/12/2014 : 1 404 unités

*y compris foncier

Données du projet	Nombre d'Unités	Répartition du CA	CA Global	Coût de production	Marge Brute
Logements sociaux	4 241	98%	1 054 750 KDH	807 975 KDH	23%
Commerce	46	1%	8 930 KDH	3 594 KDH	60%
Equipements vendables (crèches)	4	1%	11 526 KDH	2 734 KDH	76%
Total	4 291	100%	1 075 206 KDH	814 304 KDH	24%

⁵ Les investissements 2009 correspondent à l'acquisition du foncier

ZAHRAT AL JADIDA I – EL JADIDA

Le projet Zahrat El Jadida, est un projet social situé dans la ville d'El Jadida. Il consiste en des logements sociaux et des commerces, pour un chiffre d'affaires global estimé à 405 MDH. Lancé en 2011, et s'étalant sur une superficie de 4,2 Ha, Zahrat El Jadida générera à l'achèvement 1 628 unités, dont 90 commerces. La livraison du projet a démarré à partir du quatrième trimestre 2012, et devrait s'achever au dernier trimestre 2014.

Zahrat Al Jadida – El Jadida	
Consistance	1 538 logements, 90 locaux commerciaux et 1 équipement de proximité
Données projet	Typologie : F2 & F3 Situation : Ville d'El Jadida Superficie du terrain : 4.2 Ha Composante : Logements sociaux
Etat d'avancement	Livraison en cours
Investissement réalisé*	Au 31/12/2014 : 326 MDH
Unités pré commercialisées	Au 31/12/2014 : 80 unités
Chiffre d'affaires sécurisé	Au 31/12/2014 : 21 MDH
Chiffre d'affaires réalisé	Au 31/12/2014 : 346 MDH
Démarrage constructions	2011 Fin constructions 2014
Démarrage commercialisation	2011
Démarrage livraison	2012 Fin livraison 2015
Unités avec permis d'habitat obtenu	Au 31/12/2014 : 1 628 unités
Dont encore disponibles	Au 31/12/2014 : 117 unités
Unités livrées	Au 31/12/2014 : 1431 unités

*y compris foncier

Données du projet	Nombre d'Unités	Répartition du CA	CA Global	Coût de production	Marge Brute
Logements sociaux	1 538	93%	380 466 KDH	300 265 KDH	21%
Commerces	90	7%	24 084 KDH	10 682 KDH	56%
Total	1 628	100	404 550 KDH	310 948 KDH	23%

ZHRAT AL JADIDA II – EL JADIDA

Le projet Zahrat El Jadida, est un projet social situé dans la ville d'El Jadida. Il consiste en des logements sociaux et des commerces, pour un chiffre d'affaires global estimé à 145 MDH. Les investissements pour le projet Zahrat AL Jadida II ont démarré au 4^{ème} trimestre 2013. Ce projet permettra la production de 584 unités sur une superficie de 1,7 hectare. La livraison de ce projet est prévue pour 2015.

Zahrat Al Jadida – El Jadida	
Consistance	565 logements, 19 locaux et des équipements de proximité
Données projet	Typologie : F2 & F3 Situation : Ville d'El Jadida Superficie du terrain : 1,7 Ha Composante : Logements sociaux
Etat d'avancement	Démarrage de la commercialisation en 2013 et 1ère livraison en 2015
Investissement réalisé*	Au 31/12/2014 : 26 MDH
Unités pré commercialisées	Au 31/12/2014 : 392 unités
Chiffre d'affaires sécurisé	Au 31/12/2014 : 98 MDH
Chiffre d'affaires réalisé	Au 31/12/2014 : 0 MDH
Démarrage constructions	2013 Fin constructions 2015
Démarrage commercialisation	2013
Démarrage livraison	2015 Fin livraison 2016
Unités avec permis d'habitat obtenu	Au 31/12/2014 : 0 unités
Dont encore disponibles	Au 31/12/2014 : 0 unités
Unités livrées	Au 31/12/2014 : 0 unités

*y compris foncier

Données du projet	Nombre d'Unités	Répartition du CA	CA Global	Coût de production	Marge Brute
Logements sociaux F3	565	97%	141 000 KDH	103 146 KDH	27%
Commerces	19	3%	4 028 KDH	2 696 KDH	33%
Total	584	100%	145 028 KDH	105 842 KDH	27%

AL MANSOUR I - NADOR

Le projet Al Mansour de Nador, est un projet social situé dans la commune urbaine Al Aroui. Il consiste en des logements sociaux et des commerces, pour un chiffre d'affaires global estimé à 82 MDH. Lancé en 2011, et s'étalant sur une superficie de 1 Ha, Al Mansour permettra la production de 364 unités, dont 8 commerces.

Al Mansour – Nador	
Consistance	356 logements, 8 locaux commerciaux et des équipements de proximité
Données projet	Typologie : F2 & F3 Situation : Commune Urbaine Al Aroui Superficie du terrain : 1 Ha Composante : Logements sociaux
Etat d'avancement	Projet en travaux, commercialisation en cours, démarrage des livraisons en 2014
Investissement réalisé*	Au 31/12/2014 : 64 MDH HT
Unités pré commercialisées	Au 31/12/2014 : 104 unités
Chiffre d'affaires sécurisé	Au 31/12/2014 : 24,3 MDH
Chiffre d'affaires réalisé	Au 31/12/2014 : 46 MDH
Démarrage constructions	2011 Fin constructions 2014
Démarrage commercialisation	2011
Démarrage livraison	2014 Fin livraison 2015
Unités avec permis d'habitat obtenu	Au 31/12/2014 : 364 unités
Dont encore disponibles	Au 31/12/2014 : 61 unités
Unités livrées	Au 31/12/2014 : 199 unités

*y compris foncier

Données du projet	Nombre d'Unités	Répartition du CA	CA Global	Coût de production	Marge Brute
Logements sociaux	356	98%	80 666 KDH	61 538 KDH	24%
Commerces	8	2%	1 418 KDH	898 KDH	37%
Total	364	100%	82 084 KDH	62 436 KDH	24%

AL MANSOUR II - NADOR

Le projet Al Mansour de Nador II, est la 2^{ème} tranche du projet social Al Mansour Nador situé dans la commune urbaine Al Aroui. Il consiste en des logements sociaux et des commerces, pour un chiffre d'affaires global estimé à 102 MDH. Al Mansour - Nador II permettra la production de 442 unités sur une superficie de 1,2 Ha. La livraison de cette tranche est prévue pour 2015.

Al Mansour II – Nador	
Consistance	428 logements et 14 commerces et des équipements de proximité
Données projet	Typologie : F2 & F3 Situation : Commune Urbaine Al Aroui Superficie du terrain : 1.2 Ha Composante : Logements sociaux et commerces
Etat d'avancement	Autorisation obtenue, commercialisation en cours, livraison prévue en 2015
Investissement réalisé*	Au 31/12/2014 : 40 MDH HT
Unités pré commercialisées	Au 31/12/2014 : 94 unités
Chiffre d'affaires sécurisé	Au 31/12/2014 : 23 MDH
Chiffre d'affaires réalisé	Au 31/12/2014 : 0 MDH
Démarrage constructions	2013 Fin constructions 2015
Démarrage commercialisation	2012
Démarrage livraison	2015 Fin livraison 2015
Unités avec permis d'habitat obtenu	Au 31/12/2014 : 0 unités
Dont encore disponibles	Au 31/12/2014 : 0 unités
Unités livrées	Au 31/12/2014 : 0 unités

*y compris foncier

Données du projet	Nombre d'Unités	Répartition du CA	CA Global	Coût de production	Marge Brute
Logements sociaux	428	97%	99 341 KDH	78 762 KDH	21%
Commerces & équipements	14	3%	3 053 KDH	1 629 KDH	47%
Total	442	100%	102 394 KDH	80 391 KDH	21%

LOTISSEMENT AL MANSOUR II – KHÉMISSET

Le lotissement Al Mansour III consiste en 133 lots de terrains aménagés, en plus de commerces, situés dans la ville de Khémisset. Le chiffre d'affaires global du projet est estimé à 35 MDH. L'acquisition du foncier pour le projet Lotissement Al Mansour III – Khémisset a été réalisée dans le cadre d'une acquisition globale pour tous les lotissement Khémisset (Al Mansour III étant la dernière phase de ce projet). Les études de cette tranche ont repris en 2011/2012, pour une réalisation de l'aménagement en 2014. Les livraisons sont prévues pour 2015.

Lotissement Al Mansour I – Khémisset

Consistance	133 lots de terrains aménagés		
Données projet	Typologie	: lotissements en R+2 et R+3	
	Situation	: Ville de Khemisset	
	Superficie lotie	: 5.7 Ha	
Etat d'avancement	Commercialisation au 3 ^{ème} trimestre 2014, 1 ^{ère} livraison en 2015.		
Investissement réalisé*	Au 31/12/2014 : 3.5 MDH HT		
Unités pré commercialisées	Au 31/12/2014 : 92 unités		
Chiffre d'affaires sécurisé	Au 31/12/2014 : 26 MDH		
Chiffre d'affaires réalisé	Au 31/12/2014 : 0 MDH		
Démarrage aménagement	2013	Fin aménagement	2014
Démarrage commercialisation	2013		
Démarrage livraison	2015	Fin livraison	2015
Unités aménagées	Au 31/12/2014 : 0 unités		
Dont encore disponibles	Au 31/12/2014 : 0 unités		
Unités livrées	Au 31/12/2014 : 0 unités		

*y compris foncier

Données du projet	Nombre d'Unités	Répartition du CA	CA Global	Coût de production	Marge Brute
Lots (R+3)	55	51%	18 091 KDH	12 690 KDH	30%
Lots (R+2)	78	49%	17 274 KDH	12 274 KDH	29%
Total	133	100%	35 365 KDH	24 964 KDH	29%

RESIDENCES AL MANSOUR - KHÉMISSET

Le projet Al Mansour situé dans la ville de Khémisset consiste en des logements sociaux, promotionnels et des commerces, pour un chiffre d'affaires global estimé à 114 MDH HT. Lancé avant 2009, et s'étalant sur une superficie de 1,8 Ha avec 454 unités, dont 41 commerces. La livraison du projet a débuté lors du quatrième trimestre 2012, et devrait s'achever en 2015

Résidences Al Mansour – Khémisset

Consistance	413 logements, 41 locaux commerciaux et des équipements de proximité		
Données projet	Typologie	: F2 & F3	
	Situation	: Ville de Khémisset	
	Superficie du terrain	: 1.8 Ha	
	Composante	: Logements économiques et sociaux	
Etat d'avancement	Livraison en cours		
Investissement réalisé*	Au 31/12/2014 : 93 MDH HT		
Unités pré commercialisées	Au 31/12/2014 : 22 unités		
Chiffre d'affaires sécurisé	Au 31/12/2014 : 5,5 MDH		
Chiffre d'affaires réalisé	Au 31/12/2014 : 81 MDH		
Démarrage constructions	2011	Fin constructions	2012
Démarrage commercialisation	2011		
Démarrage livraison	2012	Fin livraison	2015
Unités avec permis d'habitat obtenu	Au 31/12/2014 : 454 unités		
Dont encore disponibles	Au 31/12/2014 : 115 unités		
Unités livrées	Au 31/12/2014 : 317 unités		

*y compris foncier

Données du projet	Nombre d'Unités	Répartition du CA	CA Global	Coût de production	Marge Brute
Logements sociaux	273	56%	64 008 KDH	54 172 KDH	15%
Promotionnel (F3)	140	35%	39 425 KDH	35 745 KDH	9%
Commerces	41	9%	10 188 KDH	4 684 KDH	54%
Total	454	100%	113 621 KDH	94 601 KDH	17%

DYAR AL ATLAS – BENI MELLAL

Dyar Al Atlas, est un projet composé de logements sociaux, et promotionnels, ainsi que des commerces, situé dans la ville de Béni Mellal. Le chiffre d'affaires global du projet est estimé à 137,6 MDH HT. Lancé en 2011, Dyar Al Atlas s'étale sur une superficie de 3,1 Ha, et devrait générer à terme 528 unités, dont 30 commerces, avec une livraison prévue en 2015.

Dyar Al Atlas – Beni Mellal

Consistance	498 logements, 30 locaux commerciaux.		
Données projet	Typologie	: F3 et F2	
	Situation	: Ville de Béni Mellal	
	Superficie du terrain	: 3,1 Ha	
	Composante	: Logements économiques et sociaux	
Etat d'avancement	Autorisation travaux obtenue.		
Investissement réalisé*	Au 31/12/2014 : 76 MDH HT		
Unités pré commercialisées	Au 31/12/2014 : 519 unités		
Chiffre d'affaires sécurisé	Au 31/12/2014 : 144 MDH		
Chiffre d'affaires réalisé	Au 31/12/2014 : 0 MDH		
Démarrage constructions	2011	Fin constructions	2014
Démarrage commercialisation	2012		
Démarrage livraison	2015	Fin livraison	2016
Unités avec permis d'habitat obtenu	Au 31/12/2014 : 0 unités		
Dont encore disponibles	Au 31/12/2014 : 0 unités		
Unités livrées	Au 31/12/2014 : 0 unités		

*y compris foncier

Données du projet	Nombre d'Unités	Répartition du CA	CA Global	Coût de production	Marge Brute
Logements sociaux	378	69%	94 500 KDH	74 552 KDH	21%
Promotionnel	120	27%	37 049 KDH	32 046 KDH	14%
Commerces	30	4%	6 021 KDH	3 417 KDH	43%
Total	528	100%	137 570 KDH	110 015 KDH	20%

DYAR AL BAIDAE - LAKHYAYTA

Dyar Al Bidaae, est un projet composé de logements sociaux, économiques, et à Faible Valeur Immobilière Totale (VIT), ainsi que des commerces, situé dans la ville nouvelle de Lakhyayta. Le chiffre d'affaires global du projet est estimé à 1,18 MMDH HT. Le projet a été lancé en 2011 par la signature d'un protocole d'accord avec Al Omrane, et s'étale sur une superficie de 22,1Ha. Il produira 4 434 unités réparties en 5 phases, dont 78 commerces, dont la livraison démarre en 2015.

Dyar Al Bidaae – Lakhyayta	
Consistance	4 356 logements, 112 locaux commerciaux et des équipements de proximité
Données projet	Typologie : F3, F4 & F5 Situation : Ville nouvelle de Lakhyayta Superficie du terrain : 22.1 Ha Composante : Logements sociaux, économiques, et à faible VIT.
Etat d'avancement	Démarrage de la commercialisation de la 1 ^{ère} tranche lancée en octobre 2011 Démarrage de la commercialisation des logements FVIT en octobre 2014 1 ^{ère} livraison prévue en 2015.
Investissement réalisé*	Au 31/12/2014 : 108 MDH HT *
Unités pré commercialisées	Au 31/12/2014 : 604 unités
Chiffre d'affaires sécurisé	Au 31/12/2014 : 126 MDH
Chiffre d'affaires réalisé	Au 31/12/2014 : 0 MDH
Démarrage constructions	2011 Fin constructions Au-delà de 2015
Démarrage commercialisation	2011
Démarrage livraison	2014 Fin livraison Au-delà de 2015
Unités avec permis d'habitat obtenu	Au 31/12/2014 : 0 unités
Dont encore disponibles	Au 31/12/2014 : 0 unités
Unités livrées	Au 31/12/2014 : 0 unités

*y compris foncier

Données du projet	Nombre d'Unités	Répartition du CA	CA Global	Coût de production	Marge Brute
Social 250 000 (F3)	3301	70%	825 250 KDH	643 745 KDH	22%
Faible VIT	418	4%	58 520 KDH	74 420 KDH	-27%
Promotionnel	637	23%	274 346 KDH	210 737 KDH	23%
Commerces	112	2%	26 385 KDH	14 425 KDH	45%
Total	4 468	100%	1 184 502 KDH	943 327 KDH	20%

DYAR AL BOUGHAZ - CHRAFATE

Dyar Al Boughaz⁶, est un projet composé de logements sociaux, à faible VIT, et promotionnels, situé dans la ville Nouvelle de Chrafate. Le chiffre d'affaires global du projet est estimé à 1,8MMDH. Lancé en 2012, Dyar Al Boughaz s'étale sur une superficie de 30,3 Ha, et devrait générer à l'achèvement 67 242 unités réparties en plusieurs tranches, pour une livraison prévue à partir de 2015.

Dyar Al Boughaz – Chrafate	
Consistance	7 242 logements et des équipements de proximité.
Données projet	Typologie : F2 & F3 Situation : Ville Nouvelle de Chrafate Superficie du terrain : 30.3 Ha Composante : Logements sociaux, économiques, et à faible VIT
Etat d'avancement	Autorisation obtenue pour une première tranche lancée 444 logements sociaux, 134 FVIT et 22 commerces Accord de principe d'AL Omrane pour affecter à Dyar AL Manousr un autre terrain dans le cœur de vie de la nouvelle ville de Chrafate
Investissement réalisé*	Au 31/12/2014 : 20 MDH HT
Unités pré commercialisées	Au 31/12/2014 : 0 unités
Chiffre d'affaires sécurisé	Au 31/12/2014 : 0 MDH
Chiffre d'affaires réalisé	Au 31/12/2014 : 0 MDH
Démarrage constructions	2012 Fin constructions Au-delà de 2015
Démarrage commercialisation	2012
Démarrage livraison	2015 Fin livraison Au-delà de 2015
Unités avec permis d'habitat obtenu	Au 31/12/2014 : 0 unités
Dont encore disponibles	Au 31/12/2014 : 0 unités
Unités livrées	Au 31/12/2014 : 0 unités

*y compris foncier

Données du projet	Nombre d'Unités	Répartition du CA	CA Global	Coût de production	Marge Brute
Social 250 000 (F3)	6 010	83%	1 502 500 KDH	1 239 528 KDH	17%
Commerces	136	2%	27 200 KDH	14 152 KDH	48%
Faible VIT	722	6%	101 800 KDH	137 413 KDH	NS
Economique	374	9%	168 703 KDH	143 181 KDH	15%

⁶ Le CA du 6 Mars 2014 a décidé d'arrêter les travaux du projet en attendant d'avoir plus de visibilité sur la commercialisation dans la région.

Total	7 242	100%	1 800 203 KDH	1 534 274 KDH	15%
--------------	--------------	-------------	----------------------	----------------------	------------

LES JARDINS DE OUARZAZATE - OUARZAZATE

Le projet des Jardins de Ouarzazate est un projet social situé dans la ville d'Ouarzazate. Il consiste en des logements sociaux et des commerces, pour un chiffre d'affaires global estimé à 120 MDH. Ce projet permettra la production de 503 logements, 4 commerces et un équipement de proximité sur une superficie de 2,53 Ha. Les premières livraisons de ce projet sont prévues pour 2015.

Les Jardins de Ouarzazate – Ouarzazate

Consistance	503 logements , 4 commerces et 1 équipement de proximité		
Données projet	Typologie	: F2 & F3	
	Situation	: Ville de Ouarzazate	
	Superficie du terrain	: 2.5 Ha	
	Composante	: Logements sociaux et commerces	
Etat d'avancement	Démarrage de la commercialisation de la 1 ^{ère} tranche en septembre 2012. Lancement de la 2 ^{ème} tranche en septembre 2013.		
Investissement réalisé*	Au 31/12/2014 : 9.4 MDH HT		
Unités pré commercialisées	Au 31/12/2014 : 270 unités		
Chiffre d'affaires sécurisé	Au 31/12/2014 : 63.3 MDH		
Chiffre d'affaires réalisé	Au 31/12/2014 : 0 MDH		
Démarrage constructions	2012	Fin constructions	2014
Démarrage commercialisation	2012		
Démarrage livraison	2015	Fin livraison	2016
Unités avec permis d'habitat obtenu	Au 31/12/2014 : 0 unités		
Dont encore disponibles	Au 31/12/2014 : 0 unités		
Unités livrées	Au 31/12/2014 : 0 unités		

*y compris foncier

Données du projet	Nombre d'Unités	Répartition du CA	CA Global	Coût de production	Marge Brute
Logements sociaux	503	98%	117 970 KDH	95 208 KDH	19%
Commerces	4	2%	2 090 KDH	625 KDH	70%
Total	507	100%	120 060 KDH	95 833 KDH	20%

NOUVEAUX PROJETS

SETTAT

Le projet Settata est un projet social situé dans la ville de Settata. Il consiste en des logements sociaux ainsi que des commerces, pour un chiffre d'affaires global estimé à 124 MDH. Ce projet permettra la production de 507 logements, 20 commerces ainsi que des équipements de proximité sur une superficie de 2,5 Ha.

Settata			
Consistance	507 logements sociaux, 20 locaux commerciaux.		
Données projet	Typologie : F2, F3 et F4, et commerces Situation : Ville de Settata Superficie du terrain : 2,56 ha Composante : Logements sociaux.		
Etat d'avancement	Démarrage de la commercialisation de la 1 ^{ère} tranche en avril 2015		
Investissement réalisé*	Au 31/12/2014 : 23 MDH HT		
Unités pré commercialisées	Au 31/12/2014 : 0 unités		
Chiffre d'affaires sécurisé	Au 31/12/2014 : 0 MDH		
Chiffre d'affaires réalisé	Au 31/12/2014 : 0 MDH		
Démarrage constructions	2016	Fin constructions	avant 2018
Démarrage commercialisation	2015		
Démarrage livraison	Avant 2018	Fin livraison	Au-delà de 2018
Unités avec permis d'habitat obtenu	Au 31/12/2014 : 0 unités		
Dont encore disponibles	Au 31/12/2014 : 0 unités		
Unités livrées	Au 31/12/2014 : 0 unités		

*y compris foncier

Données du projet	Nombre d'Unités	Répartition du CA	CA Global	Coût de production	Marge Brute
Logements sociaux	507	95%	118 085 KDH	111 965 KDH	5%
Commerces	20	5%	5 680 KDH	2 459 KDH	57%
Total	527	100%	123 765 KDH	114 424 KDH	8%

JNANE AL MANSOUR – SIDI SLIMANE

Le projet Jnane AL Mansour de Sidi Slimane est un projet social situé dans la ville de Sidi Slimane. Il consiste en des logements sociaux, des commerces ainsi que des lots de terrain, pour un chiffre d'affaires global estimé à 268 MDH. Ce projet permettra la production de 998 logements, 38 commerces et 52 lots R+2 ainsi que des équipements de proximité sur une superficie de 6 Ha. Les premières livraisons de ce projet sont prévues pour 2016.

Jnane Al Mansour – Sidi Slimane			
Consistance	998 logements, 38 commerces et 52 lots R+2		
Données projet	Typologie	: F3	
	Situation	: Ville de Sidi Slimane	
	Superficie du terrain	: 6 Ha	
	Composante	: Logements sociaux, commerces et lots	
Etat d'avancement	Démarrage de la commercialisation de la 1 ^{ère} tranche		
Investissement réalisé*	Au 31/12/2014 : 1,7 MDH HT		
Unités pré commercialisées	Au 31/12/2014 : 137 unités		
Chiffre d'affaires sécurisé	Au 31/12/2014 : 34 MDH		
Chiffre d'affaires réalisé	Au 31/12/2014 : 0 MDH		
Démarrage constructions	2014	Fin constructions	2016
Démarrage commercialisation	2014		
Démarrage livraison	2016	Fin livraison	2017
Unités avec permis d'habitat obtenu	Au 31/12/2014 : 0 unités		
Dont encore disponibles	Au 31/12/2014 : 0 unités		
Unités livrées	Au 31/12/2014 : 0 unités		

*y compris foncier

Données du projet	Nombre d'Unités	Répartition du CA	CA Global	Coût de production	Marge Brute
Logements sociaux	998	91%	244 510 KDH	189 058 KDH	23%
Lots de terrain	52	5%	14 025 KDH	4 141 KDH	70%
Commerces	38	4%	9 425 KDH	4 092 KDH	57%
Total	1 088	100%	267 960 KDH	197 291 KDH	26%

Les nouveaux projets concernent aussi les régions suivantes :

Agadir

Consistance: 1.043 logements moyen standing accessible, 17 locaux commerciaux

Typologie : F4, F3 et F2

Composante : Logements moyen standing accessible

Démarrage de la commercialisation : 1er trimestre 2015

1ère livraison prévue en : 2017

Chiffre d'affaires HT : 584 Mdh

Investissement (y compris foncier) : 443 Mdh

Taux de marge brute : 16%

Oued Fès

Consistance : 334 logements, 2 locaux commerciaux

Typologie : F4, F3 et F2

Composante : Logements intermédiaires

Chiffre d'affaires HT : 171Mdh

Investissement (y compris foncier) : 132Mdh

Taux de marge brute : 20%

Les autres nouveaux projets concernent aussi Sidi Yahya Al Gharb (843 logements sociaux, 24 locaux commerciaux) ; Bouknadel (944 logements, 64 commerces, 126 logements intermédiaires, 18 lots de villas et 92 lots en R+4 et des équipements de proximité) ; Ain Atiq (1978 logements sociaux, 60 commerces et équipements de proximité) ; skhirat (1140 unités, 24 commerces et 200 lots en R+2 et des équipements de proximité).

Deux nouveaux projets en Maitrise d'ouvrage déléguée sont aussi lancés et concernent la région de Fnideq (1616 logements sociaux, 38 commerces et équipements) et de Badès (680 logements sociaux, 12 commerces et équipements)

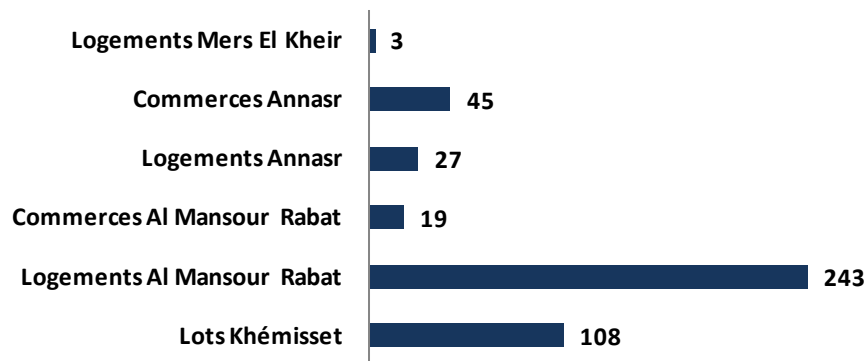
REALISATIONS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Réalisations de l'exercice 2011 :

En 2011, Dyar Al Mansour a poursuivi la livraison de 445 unités des projets suivants :

- 108 lots Khémisset I ;
- 243 logements Résidences Al Mansour Rabat ;
- 19 commerces Résidences Al Mansour Rabat ;

- 27 logements Annasr ;
- 45 commerces Annasr ;
- 3 logements Mers El Kheir ;

Livraisons de l'exercice 2011, en unités :


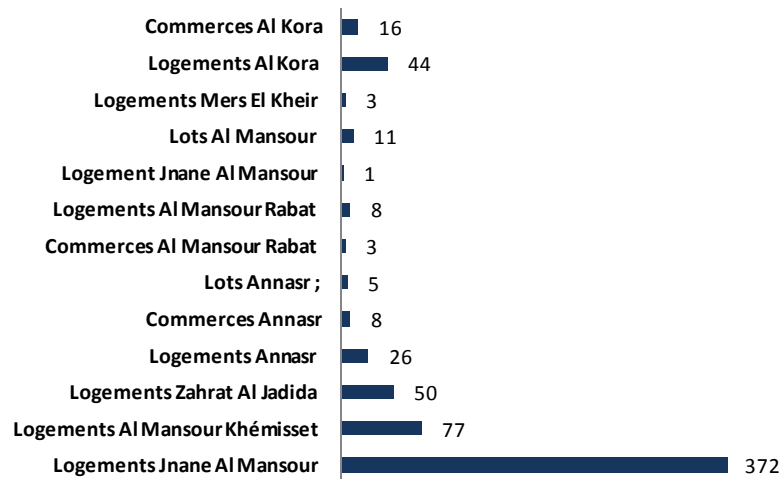
Source : Dyar Al Mansour

Réalisations de l'exercice 2012 :

En 2012, Dyar Al Mansour a poursuivi la livraison de 624 unités des projets suivants :

- 373 logements Jnane Al Mansour ;
- 77 logements Al Mansour Khémisset ;
- 50 logements Zahrat Al Jadida ;
- 26 logements Annasr ;
- 8 commerces Annasr ;
- 5 lots Annasr ;
- 3 commerces Al Mansour Rabat ;
- 8 logements Al Mansour Rabat ;
- 11 lots Al Mansour ;
- 3 logements Mers El Kheir ;
- 44 logements Al Kora ;
- 16 commerces Al Kora.

Livraisons de l'exercice 2012, en unités :



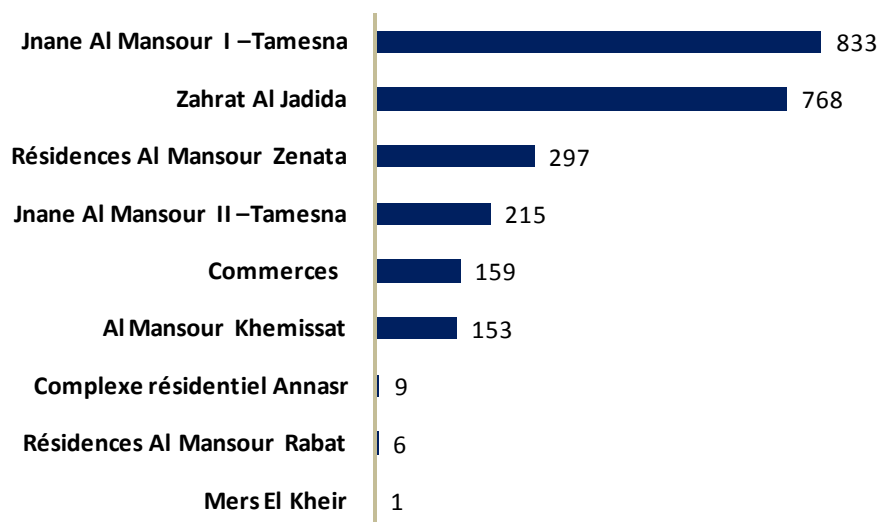
Source : Dyar Al Mansour

Réalisations de l'exercice 2013 :

En 2013, Dyar Al Mansour a poursuivi la livraison de 2 441 unités des projets suivants - gérant ainsi un CA de 603 MDH :

- 1 unité Mers El Kheir
- 6 unités Résidences Al Mansour Rabat
- 9 unités Complexe résidentiel Annasr
- 297 unités Résidences Al Mansour Zenata
- 833 unités Jnane Al Mansour I –Tamesna
- 153 unités Al Mansour Khemissat
- 215 unités Jnane Al Mansour II –Tamesna
- 768 unités Zahrat Al Jadida
- 159 Commerces

En termes d'investissement, notons l'existence d'un écart entre les achats estimés et ceux réalisés à fin 2013, expliqué essentiellement par l'arrêt des travaux du projet Chrafate.

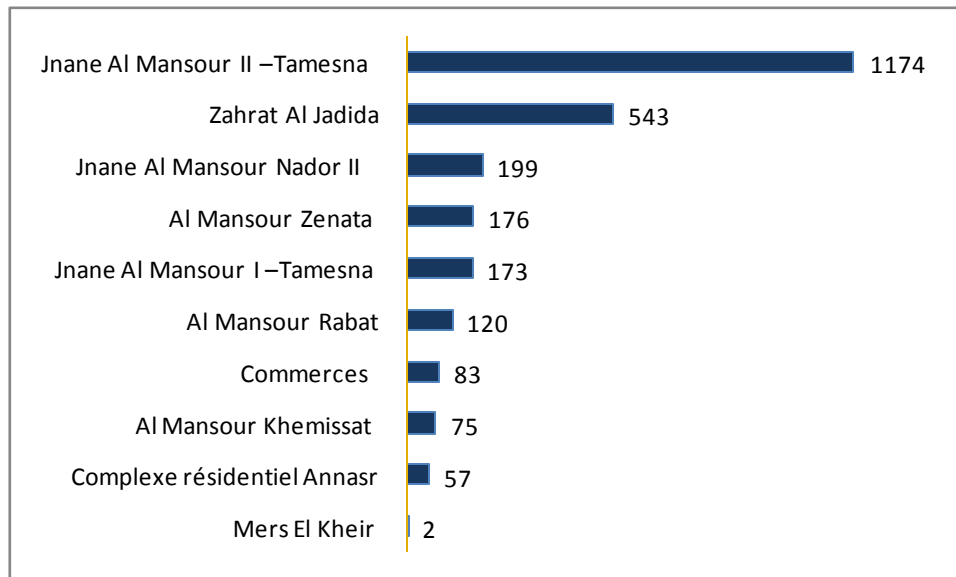
Livraisons de l'exercice 2013, en unités :


Source : Dyar Al Mansour

Réalisations de l'exercice 2014 :

En 2014, Dyar Al Mansour a poursuivi la livraison de 2 602 unités des projets suivants - générant ainsi un CA de 641 MDH :

- 2 unité Mers El Kheir
- 120 unités Résidences Al Mansour Rabat
- 57 unités Complexe résidentiel Annasr
- 176 unités Résidences Al Mansour Zenata
- 173 unités Jnane Al Mansour I –Tamesna
- 75 unités Al Mansour Khemissat
- 1 174 unités Jnane Al Mansour II –Tamesna
- 543 unités Zahrat Al Jadida
- 199 unités Jnane Al Mansour Nador II
- 83 Commerces

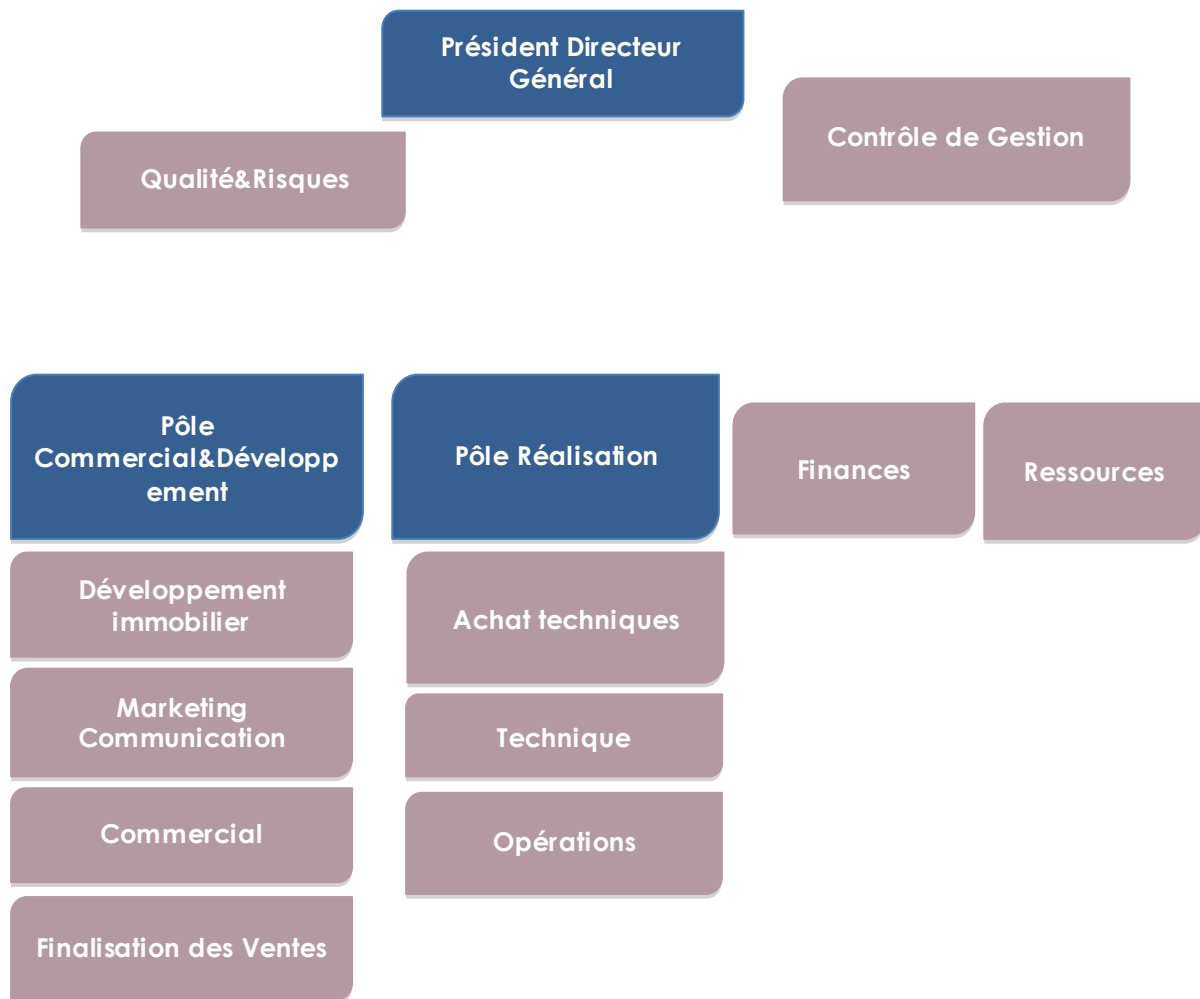
Livraisons de l'exercice 2014, en unités :


Source : Dyar Al Mansour

IV. ORGANISATION DE DYAR AL MANSOUR

IV.1 ORGANIGRAMME FONCTIONNEL

Au 30 Juin 2015, l'organigramme fonctionnel de Dyar Al Mansour est composé de deux pôles et se présentent comme suit :



Source : Dyar Al Mansour

IV.2 ORGANISATION

Pôle Commercial & Développement :

- ✚ Le rôle de ce pôle est axé sur la réalisation du chiffre d'affaires, grâce au renforcement du dispositif de développement immobilier, notamment à travers la prospection & valorisation du foncier, les études de faisabilité, la veille, le Marketing, le Commercial et la finalisation des ventes, ainsi que la communication. Le pôle est dirigé par M. Adil CHENNOUF.

Le pôle Commercial et développement contient quatre directions :

- ✚ Direction Développement immobilier : Cette direction est dirigée par Monsieur Wahib HADDAOUI .

Les missions de cette direction s'articulent comme suit :

- Garantir le pilotage de la conception du plan de développement stratégique de la société sur le moyen et long terme, en se basant sur un dispositif de veille et de surveillance permanent de toutes les composantes du marché: Concurrence, opportunités foncières, évolutions réglementaire et légales, évolutions des besoins clients ou produits, et de mener des études ciblées en vue d'orienter les décisions stratégiques relatives aux opérations identifiées ;
- Garantir le développement et l'optimisation d'une réserve foncière DAM.

Principales attributions:

- Piloter la conception du plan de développement stratégique de la société sur le MLT à travers des études de marchés ;
- Prospector des terrains en cohérence avec les orientations DAM en vue de réaliser des projets immobiliers ;
- Mettre en place des dispositifs de veille concurrentielle et foncière ainsi que des mécanismes de remontées d'informations sur le marché DAM ;
- Piloter la réalisation des études de faisabilité préalables nécessaires à la prise des décisions d'investissement.

 Direction Marketing et Communication :
Cette direction est dirigée par Madame Nawal BENYOUSSEF.

Les missions de cette direction s'articulent comme suit :

- Garantir la conception et la mise en œuvre d'une stratégie marketing et commerciale, en adéquation avec les orientations stratégiques de DAM et les exigences de son environnement externe ;
- Garantir le positionnement de DAM sur le marché immobilier et le développement de sa notoriété et de son image de marque, conformément aux orientations stratégique de DAM et du groupe, par le développement d'une stratégie de communication ciblée et adaptée.

Principales attributions:

- Définir une stratégie Marketing et commerciale (plans marketing) ;
- Définir une stratégie de communication des produits DAM (plans de communication) ;
- Analyser les résultats de la force de vente, et proposer des actions d'amélioration ou de réajustement. (plans de relance ou de réajustement ;
- Asseoir et développer l'image de marque DAM.

 Direction Commerciale :
Les missions de cette direction s'articulent comme suit :

- Concevoir, mettre en œuvre et animer la politique commerciale et piloter les moyens mis en œuvre pour assurer l'atteinte des objectifs de commercialisation des produits de la société et de satisfaction client.

Principales attributions:

- Réaliser les objectifs de vente fixés (Budget) ;
- Réaliser les objectifs d'encaissement de fonds (Budget) ;
- Assurer la satisfaction client dans le respect des procédures et règlements en vigueur ;
- Transférer des dossiers commerciaux complets et conformes aux équipes de recouvrement pour faciliter le processus de finalisation des ventes.

 Direction Finalisation des ventes :

Cette direction est dirigée par Mme Narjiss BENBAREK.

Les missions de cette direction s'articulent comme suit :

- Animer et coordonner toutes les étapes de finalisation de la vente afin de concrétiser les objectifs de chiffres d'affaires et assurer la satisfaction du client

Principales attributions:

- Réaliser les objectifs de chiffre d'affaires fixés (Budget) ;
- Assurer la satisfaction client dans le respect des procédures et règlements en vigueur ;
- Assurer la gestion du service après-vente (mise en place des syndicats, traitement des réclamations techniques et non techniques).

Pôle Réalisation

Ce pôle a pour objet la réalisation des programmes et projets immobiliers de Dyar Al Mansour tout en veillant à leur qualité, conformité et rentabilité. Ce pôle a notamment pour périmètre, la normalisation et la veille techniques, les études & conception techniques, les achats techniques, le suivi opérationnel, le suivi administratif, les réceptions et la maintenance. Ce pôle est dirigé par Monsieur Hicham M'Rabety.

Le pôle Réalisation est constitué des directions suivantes :

 Direction technique :

Cette direction est dirigée par Monsieur Noureddine FARADI.

Les missions de cette direction s'articulent comme suit :

- Garantir l'optimisation de la réalisation technique et architecturale du produit DAM, depuis les études de faisabilité jusqu'à la livraison des bâtiments ;

- Sécuriser et optimiser le processus de production des produits immobiliers sur les aspects techniques et architecturaux tant en phase d'étude qu'en phase travaux, afin de réduire les coûts.

Principales attributions:

- Assurer une veille continue sur le marché de la construction ;
- Optimisation des coûts par l'amélioration continue des techniques de production ;
- Contrôle régulier de la réalisation pour s'assurer de la qualité du produit dans le respect des normes et règles de l'art (Qualité/Sécurité/environnement).

 Direction des achats techniques :

Cette direction est dirigée par Monsieur Alae Dirhoussi.

Les missions de cette direction s'articulent comme suit :

- Mettre à la disposition des responsables de projets des biens et/ou des prestations de services acquis de l'extérieur dans les meilleures conditions de prix, de délais, de qualité et de services requis.

Principales attributions:

- Optimisation des coûts : à travers
 - Une revue et redéfinition des besoins ;
 - Développement et amélioration des relations avec ses fournisseurs pour réduire les coûts liés à la consultation, la passation des commandes, au suivi des dossiers ;
 - Assurer une veille sur le marché pour attirer de nouveaux fournisseurs et s'assurer de la compétitivité des prix.
- Sécurisation du processus
 - S'assurer de la conformité des dossiers achats par rapport aux procédures, règlements.

 Direction Opérations :

Cette direction est dirigée par Monsieur Samir Youssef.

Les missions de cette direction s'articulent comme suit :

- Garantir le pilotage de l'ensemble des projets DAM en phase études et travaux jusqu'à livraison des biens, en veillant au respect de l'ensemble des budgets et au respect de la qualité et des délais de réalisation dans le cadre du BP société.

Principales attributions:

- Garantir la maîtrise de l'ensemble des opérations de coordination et de suivi de l'exécution des travaux dans le respect des délais contractuels, des coûts et des spécifications qualité ;
- Garantir la gestion des relations administratives avec les concessionnaires, les autorités locales et les différentes administrations et veiller au respect des délais d'obtention des documents et des normes en vigueur ;
- Garantir le transfert des biens aux exploitants et assurer le suivi des levées de réserves ;
- Garantir la prise en charge, le traitement et le suivi des demandes d'entretiens et maintenance dans le cadre du processus SAV ou dans le cadre de la gestion des stocks.

Deux autres Directions sont directement liées à la Direction Générale

Direction Finances :

Cette direction est dirigée par Monsieur El Hadi Cherkaoui.

Les missions de cette direction s'articulent comme suit :

- Contribuer à l'élaboration d'une stratégie financière ;
- Garantir la fiabilité et la régularité des états financiers de la société et garantit une gestion optimale de la trésorerie de la société.

Principales attributions:

- Réaliser les études de faisabilité financières et trouver le financement adéquat ;
- Gérer et optimiser la trésorerie DAM ;
- Tenir la comptabilité et produire les états financiers fiables et réguliers ;
- Elaborer et actualiser les Business Plan des projets et de la société.

Direction Ressources :

Cette direction est dirigée par Monsieur Larbi Belmahi.

Les missions de cette direction s'articulent comme suit :

- Assurer la planification, le pilotage et l'optimisation des moyens et ressources humains et matériels mis à la disposition de DAM

Objectif de Performance :

- Rechercher les profils adéquats et développer les compétences DAM ;
- Mettre à la disposition des opérationnels les moyens nécessaires au fonctionnement ;
- Mettre en place et Développer et entretenir le système d'information ;
- Apporter le support juridique et défendre les intérêts DAM en cas de litige et anticiper les risques juridiques.

IV.3 CURRICULUM VITAE DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS ET CADRES DIRIGEANTS :

M. Hadj Hamou, 58 ans, Président Directeur Général

(Cf. Partie IX.2 Principaux dirigeants, CV des principaux dirigeants)

M. Hicham M'RABETY, 44 ans, Directeur Général Délégué, en charge du pôle Réalisation

(Cf. Partie IX.2 Principaux dirigeants, CV des principaux dirigeants)

M. Adil CHENNOUF, 46 ans, Directeur Général Délégué, en charge du pôle Développement et assure la fonction de Directeur commercial par intérim

(Cf. Partie IX.2 Principaux dirigeants, CV des principaux dirigeants)

M. Larbi BELMAHI, 39 ans, Directeur Support

M. Belmahi est diplômé en ingénierie informatique de l'université du Québec à Montréal, Canada. Il est également titulaire d'un MBA de l'école nationale des ponts et chaussées Paris.

Il a débuté sa carrière en 1998 au ministère du transport du Québec.

Entre 1999 et 2001, il a travaillé au sein de la société CAP'INFO, société de service en ingénierie de l'informatique. Entre 2001 et 2006, il est responsable de la Division Intégration & Exploitation Informatique à la BNDE.

Il a rejoint Dyar Al Mansour en 2006, en qualité de responsable des ressources humaines, administratif & Systèmes d'Information. En 2007, il devient Directeur Support.

Mme Narjiss Benbarek, 35 ans, Directrice Finalisation des ventes

Mme Benbarek est diplômée de HEC montréal et est titulaire d'un certificat en comptabilité et gestion de l'ISCAE.

Elle a débuté sa carrière à Deloitte en tant qu'auditrice avant de rejoindre Bank Al Maghrib en 2006 en tant qu'auditrice généraliste interne. Entre 2008 et 2010, elle a travaillé au sein de l'union des banques arabes et françaises en tant qu'auditrice sénior interne.

Elle a rejoint Dyar Al Mansour en 2010 en tant que responsable contrôle de gestion et audit interne.

Depuis mars 2013, elle est Directrice finalisation des ventes.

M. Noureddine FARADI, 40 ans, Directeur Technique

M. Faradi est diplômé de l'école Mohammedia des Ingénieurs option bâtiment, ponts et chaussées. Il est également titulaire d'une licence en sciences économiques et de gestion de l'université de Taza.

Il a débuté sa carrière en 1996 au sein d'un bureau d'étude à El Jadida en tant qu'ingénieur de structure. Il a ensuite travaillé en tant que responsable de bureau d'étude et de service commercial à la société Soprelco à Casablanca. En 1999, il a rejoint un bureau d'étude à Marrakech en tant

qu'ingénieur de structure. Entre 2001 et 2006, Il a travaillé en tant que chef de services à l'agence urbaine de Taza.

M. Faradi a rejoint Dyar Al Mansour en 2006 en travaillant d'abord en tant que responsable d'entité travaux. Depuis janvier 2011, il est Directeur des études.

M. Wahib HADDAOUI, 36 ans, Directeur Développement immobilier

M. Haddaoui est architecte, diplômé de l'école d'architecture de Toulouse.

Avant de rejoindre le groupe CDG en 2006, M. Haddaoui a travaillé au sein de différents cabinets d'architectes à Rabat. En 2006, il a rejoint la CGI en tant que chef de projets.

Entre 2008 et 2009, il a été Directeur de projets au sein du groupe Addoha. Il a également travaillé pendant une année (2009-2010) en tant que consultant chez consultant management services.

En 2010, il a rejoint Dyar Al Mansour en tant que chef de projet. Depuis janvier 2011, il est Directeur des études architecturales au sein de Dyar Al Mansour.

En 2013, il est nommé directeur veille concurrentielle et fondière.

M. Youssef SAMIR, 42 ans, Directeur des Opérations

M. Samir est diplômé de l'école Mohammedia des ingénieurs en génie civil. Il est également titulaire d'un mastère spécialisé en management des villes et territoires de l'ESSEC - ISCAE.

Il a débuté sa carrière en 1995 au sein du bureau d'études ISKANE. En 1996, il a rejoint Bymaro en tant qu'ingénieur sur le projet Sala Al Jadida. En 1998, il a intégré Medco en tant que Directeur technique.

En 2001, il est cadre principal à l'université Hassan II et devient Directeur de l'ISTMB (OFPPT) entre 2002 et 2004. En 2005, il a intégré l'agence du Sud en qualité de chargé de mission.

En 2007, il a rejoint Dyar Al Mansour en tant que chef de projet. Depuis Janvier 2011, il est Directeur de projets. En 2013, il est nommé directeur des opérations.

M. Alae Dirhoussi , 39 ans, Directeur des achats techniques

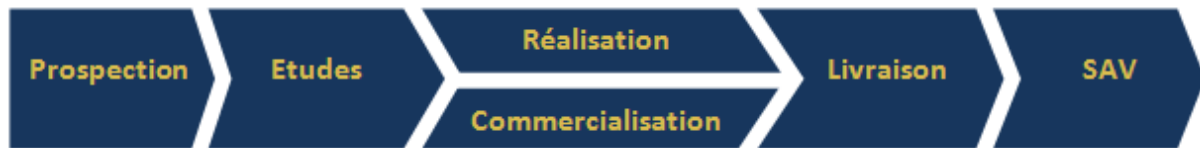
M. Dirhoussi est ingénieur topographe diplômé de l'IAV Hassan II option Voirie et réseaux divers.

Il a débuté sa carrière en 1999 avec le ministère de l'intérieur. En 2001, il a rejoint la direction des routes et de la circulation routière (DRCR) .

En 2005, il entame sa carrière au sein du groupe CDG avec Dyar Al Mansour en tant qu'ingénieur à la direction technique . En Octobre 2013, il est nommé Directeur des achats techniques .

IV.4 PROCESSUS DE PRODUCTION

La réalisation des programmes de Dyar Al Mansour est schématisée selon différentes étapes :



La durée du cycle d'un projet type (ou d'une tranche type, selon la consistance du projet) est de 18 à 24 mois.

Phase prospection

Cette phase consiste en la recherche de terrains ou d'opportunités de développement pour la réalisation de projets par Dyar Al Mansour.

Chaque opportunité est analysée sous forme d'une étude de faisabilité s'appuyant sur des études de marché et des premières estimations financières de réalisation.

Phase études

Cette phase s'étale sur 3 à 9 mois, et comprend plusieurs étapes à savoir :

- **Avant-Projet Sommaire (APS)** : les architectes réalisent une esquisse du projet et étudient sa consistance sur la base de la programmation résultante de l'étude de faisabilité. Les bureaux d'études réalisent une estimation du coût de production et analysent les aspects techniques du projet, résultant en un Avant-Projet Sommaire.
- **Autorisation de construire** : le dépôt de la demande d'autorisation de construire se fait auprès de l'Agence Urbaine. Le processus de cette autorisation dépend essentiellement de l'obtention de l'accord de principe du Wali. Le Président de la commune statue par la suite sur la délivrance du permis de construire.
- **Avant-Projet Détaillé (APD)** : les architectes et les bureaux d'étude établissent une étude plus détaillée permettant d'arrêter toutes les options architecturales techniques et financières, aboutissant à l'APD.
- **Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)** : les bureaux d'étude établissent, en concertation avec les architectes, le cahier des charges et les détails d'exécution qui constitueront le projet définitif en vue du lancement de l'appel d'offres.
- **Appel d'Offres (AO)** : Lancement des appels d'offres et sélection des entreprises selon des critères bien définis (le respect du cahier des charges, les références du prestataire de service, et le prix).

La phase Etudes nécessite en moyenne 3% du budget global de l'opération, ses charges étant comptabilisées en stocks de produits en cours.

Phase réalisation :

Cette phase comprend l'ensemble des étapes entre l'ouverture des chantiers et l'achèvement des travaux (livraisons techniques). Dans un souci de pilotage des phasages en fonction de l'avancement et de la commercialisation, Dyar Al Mansour répartit les projets en tranches.

Une fois les travaux achevés, Dyar Al Mansour demande le permis d'habiter ou le certificat de conformité auprès de la commune dont dépend le projet. En parallèle, Dyar Al Mansour entreprend les démarches nécessaires auprès des services de la Conservation Fondère, du Cadastre et de la Cartographie pour l'éclatement du titre global en titres unitaires.

Au cours de la réalisation d'un projet, les charges relatives aux travaux effectués sont enregistrées au niveau des stocks. A ce montant s'ajoutent les frais financiers et les frais de fonctionnement rattachés analytiquement au projet.

Phase commercialisation :

Cette phase concerne toutes les unités en vente libre. Les projets sont présentés aux clients. Ces derniers peuvent réserver leurs unités immobilières moyennant le paiement d'une avance, comptabilisée en tant que telle, définie par projet et par type de bien.

Pour assurer la réussite de la phase de commercialisation, Dyar Al Mansour suit une politique de communication produit adapté par projet. Ces actions promotionnelles sont validées par des indicateurs mesurant l'efficacité des campagnes de communication ainsi que celle de la force de vente au quotidien.

Livraison commerciale :

Une fois les projets livrés techniquement, les permis d'habiter et les titres relatifs au projet disponibles, Dyar Al Mansour concrétise avec les clients, signataires d'actes de réservations, les contrats de vente définitifs. Ainsi, Dyar Al Mansour peut constater comptablement le chiffre d'affaires relatif à la vente.

Un accompagnement technique est assuré auprès des acquéreurs lors de la remise des clés pour la levée des réserves.

Phases Commercialisation et Livraison dans le cadre de l'activité accompagnement social :

Dans le cadre de l'activité accompagnement social, les unités conventionnées sont attribuées aux bénéficiaires en respectant des listes d'attribution validées par les autorités compétentes.

La particularité de l'activité accompagnement social réside dans ce caractère conventionné de l'attribution des biens aux bénéficiaires. Dyar Al Mansour concentre ainsi ses efforts dans l'encadrement de la population bénéficiaire, plutôt que dans l'aspect commercial. En règle générale, les unités sont attribuées après achèvement technique du projet.

En fonction des conventions, l'attributaire peut bénéficier d'une aide financière versée directement à Dyar Al Mansour en tant qu'avance. A la signature du contrat définitif avec le bénéficiaire, cette avance se comptabilise en chiffre d'affaires.

Politique de gestion de stocks

L'engagement de Dyar Al Mansour dans les projets se fait progressivement en fonction de la vitesse d'écoulement. En fonction de sa taille, un projet est divisé en sous tranches, ainsi la date de lancement des travaux de chaque sous tranche est fonction de la vitesse d'écoulement des sous tranches précédentes.

Ce pilotage, lié à la vitesse d'écoulement de chaque projet, permet à Dyar Al Mansour de maîtriser le risque d'inventures de chaque opération.

Service Après-Vente :

Dyar Al Mansour assure un service après-vente à l'ensemble de ses clients. En effet, toutes les réclamations fondées émanant des clients concernant une anomalie ou une malfaçon sont prises en charge par la société à titre gratuit pendant une année après la date de livraison.

Diversification des sous-traitants :

La réalisation des projets immobiliers implique la participation de plusieurs intervenants et plusieurs corps de métiers. Dyar Al Mansour veille à diversifier son portefeuille fournisseurs afin d'optimiser les coûts et éviter toute sorte de dépendance.

En 2014, Dyar AL Mansour a réalisé un investissement de 503 MDH hors foncier. Les principaux fournisseurs sont des sociétés de gros œuvres ayant facturé les montants suivants :

Fournisseur	Montant facturé
Fournisseur 1	62,2MDH
Fournisseur 2	43,6 MDH
Fournisseur 3	36,8 MDH
Fournisseur 4	27,6 MDH

Source : Dyar Al Mansour

Par ailleurs, Dyar Al Mansour veille aussi à diversifier sa liste d'intervenants en études. Ainsi, 19 architectes interviennent sur les projets entamés ou en cours d'étude, soit en gestion globale du projet soit dans le cadre d'une intervention en groupement d'architectes.

PROCESSUS DE REAJUSTEMENT DES PROJETS EN COURS

Le pilotage des projets en phase de réalisation se fait en continu et des séances de *business revue* sont organisées régulièrement par l'équipe projet afin d'analyser les éléments pouvant affecter les agrégats prévus du projet. Les *business revue* ont pour rôle de :

- Constater l'état d'avancement du projet en termes d'investissement, de commercialisation et de délais de livraison ;
- Relever les écarts budgétaires et acter des réajustements budgétaires à prévoir, le cas échéant ;

- Proposer des alternatives opérationnelles et des plans de réajustement, le cas échéant. Les séances de *business revue* sont systématiquement couronnées par un document retraçant les différentes décisions prises.

IV.5 MOYENS HUMAINS

IV.6.1. Evolution de l'effectif

Au 31 décembre 2014, l'évolution de l'effectif se présente comme suit :

	2012	2013	Var	2014	Var
Effectif global	80	87	9%	101	16%

Source : Dyar ADyar Al Mansour

IV.6.2. Taux d'encadrement

	Effectif	En %
Agents	5	5%
Agents de maîtrise	28	28%
Cadres et dirigeants	68	67%
Total	101	100%

Source : Dyar Al Mansour

Au 31 décembre 2014, le taux d'encadrement de Dyar Al Mansour s'élève à 67%, soit 68 cadres et dirigeants parmi les 101 employés de Dyar Al Mansour.

IV.6.3. Répartition de l'effectif par sexe

Le tableau ci-dessous représente l'évolution de la répartition du personnel de Dyar Al Mansour par sexe :

	2011	2012	2013	2014
Femmes	27%	29%	32%	31%
Hommes	73%	71%	68%	69%

Source : Dyar Al Mansour

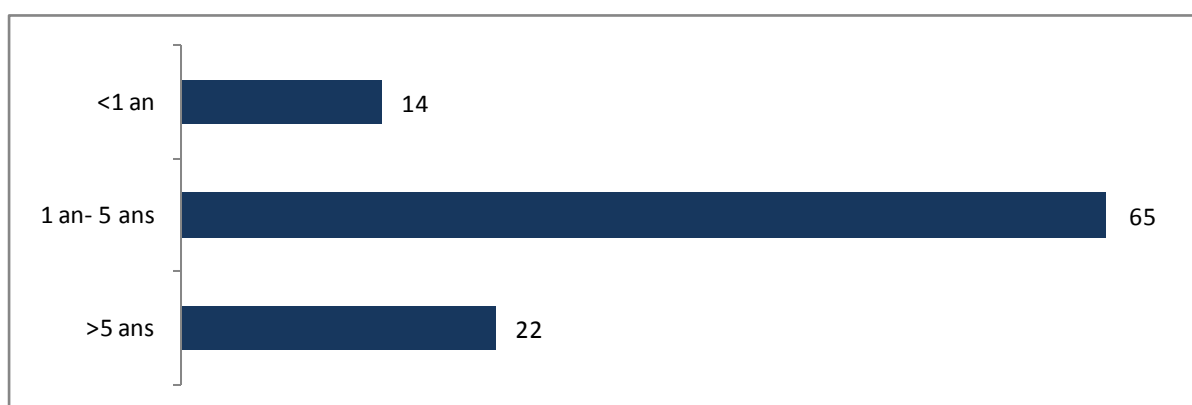
Depuis 2011, la proportion des femmes dans l'effectif global de Dyar Al Mansour a commencé à croître pour atteindre 69,3% en 2014 contre 27% en 2011.

IV.6.4. Répartition de l'effectif par nature de contrat

La totalité de l'effectif de Dyar Al Mansour a un contrat à durée indéterminée ou un contrat ANAPEC.

IV.6.5. Répartition de l'effectif par ancienneté

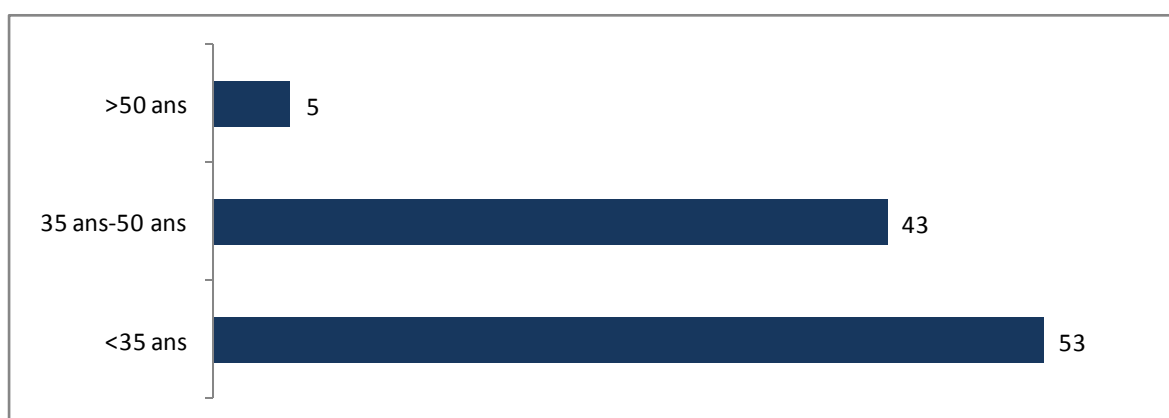
Répartition de l'effectif de Dyar Al Mansour au 31 décembre 2014 :



L'effectif de Dyar Al Mansour est caractérisé par une prévalence de la tranche 1-5 an d'ancienneté au sein de la Société. Ainsi, 65% de l'effectif compte entre 1 et 5 années d'ancienneté et 22% plus de 5 années d'expérience au sein de Dyar Al Mansour.

IV.6.6. Pyramide des âges

Pyramide des âges de Dyar Al Mansour au 31 décembre 2014 :



La structure de l'effectif de Dyar Al Mansour est marquée par une prépondérance du personnel âgé de moins de 35 ans, à savoir près de 52%.

IV.6.7. Turnover

	2012	2013	2014
Recrutements	16	24	21
Départs	6	17	9
Effectif	80	87	101
Turnover⁷	14%	23,5%	14,85%

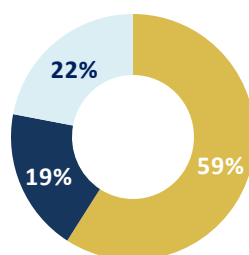
Source : Dyar Al Mansour

Le turnover de l'effectif de Dyar Al Mansour s'établit à 14% en 2012, 23.5% en 2013 et 14,8% en 2014 . Dyar Al Mansour a procédé à 24 recrutements en 2013 et 21 en 2014, contre 17 et 9 départs respectivement en 2013 et 2014.

IV.6.8. Formation du personnel

La formation du personnel de Dyar Al Mansour constitue un outil indispensable dans le renforcement de la structure opérationnelle de Dyar Al Mansour. Des plans de formation sont établis et budgétisés annuellement et se répartissent comme suit :

Formations par type au titre de l'exercice 2014:



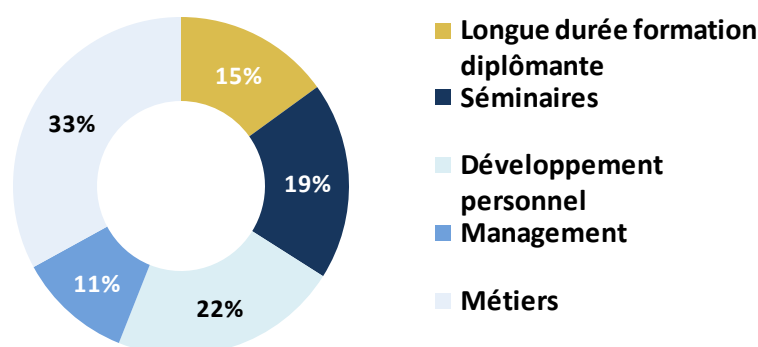
■ Cycle long ■ Séminaires ■ Formation diplômante

Source : Dyar Al Mansour

Au titre de l'exercice 2014 le budget global de formation de Dyar Al Mansour est de 550 KDH, réparti en domaines de formation tel qu'illustré dans le graphe suivant :

⁷ Turnover = (Recrutements + Départs) / 2 / Effectif

Formations par domaine au titre de l'exercice 2014 :



Source : Dyar Al Mansour

A fin 2014, les formations ont consisté en la réalisation de 1185 J/H de formation en 27 modules, ayant profité à 322 bénéficiaires, soit l'équivalent de 3.7 jours de formation par collaborateur.

IV.6.9. Environnement social

Le climat social de Dyar Al Mansour se caractérise par un environnement professionnel axé aussi bien sur le résultat opérationnel, que sur l'épanouissement personnel. Ainsi, les horaires de travail permettent au personnel de Dyar Al Mansour de concilier aussi bien rendement professionnel et équilibre socio-familial.

En 2014, une 1^{ère} enquête de satisfaction du personnel a été mise en place et ce, afin d'améliorer ses prestations RH et permettre aux collaborateurs de participer à la construction d'un plan d'action pour l'amélioration des ses services.

Depuis 2010, les teams building sont devenus l'événement annuel dont l'objectif principal est la motivation du personnel, le renforcement de l'appartenance à Dyar Al Mansour, ainsi que l'intégration des nouvelles recrues.

IV.6.10. Politique de rémunération du personnel

La politique de rémunération de Dyar Al Mansour est établie suivant le système de valorisation du capital humain (VCH) du groupe CDG. Ce système est basé sur une classification des postes en

fonction des métiers, et comprend une rémunération fixe liée au poids du poste (responsabilités, niveaux d'exposition) et une rémunération variable liée à la performance individuelle et la réalisation des objectifs.

Afin d'encourager l'action commerciale et rendre plus performante la force de vente, un système d'intéressement a été mis en place. Le personnel en charge du volet commercialisation perçoit une rémunération variable complémentaire à l'unité vendue, avec une répartition entre la réservation et la signature du contrat. A travers ce système d'intéressement, la gratification annuelle du personnel en charge de la commercialisation est indexée à leur performance, en fonction de l'atteinte des objectifs commerciaux.

IV.6 MOYENS TECHNIQUES

A fin décembre 2014, Les moyens techniques de Dyar Al Mansour comprennent du matériel de transport, ainsi que du matériel informatique :

- 115 postes d'ordinateurs ;
- 48 serveurs informatiques ;
- 13 applicatifs ;
- 6 voitures de service.
-

IV.1 SYSTEME D'INFORMATION

Dyar Al Mansour dispose d'un système d'information évolutif permettant de répondre aux spécificités de l'activité sociale et logement, de simplifier les interfaces Hommes/Machines, de sécuriser les accès et les données, et d'assurer l'ouverture aux nouvelles technologies.

Par ailleurs, le système de connexion sécurisé mis en place par Dyar Al Mansour permet d'effectuer des ventes à partir de tous les points de vente sur le Maroc, et à l'occasion d'évènement ou salons à l'étranger comme le SMAP.

A fin Décembre 2014, le système d'information de Dyar Al Mansour est articulé autour des solutions suivantes :

- La Solution SAP B1, en charge de la gestion de la commercialisation sociale et promotionnelle immobilière.
- La Solution Mobile pour la qualité des chantiers.
- La Solution Mobile pour le SAV.
- La Solution DAMSAC, développée en interne en charge de la gestion de la commercialisation sociale et promotionnelle immobilière. Ainsi que la gestion du processus de logement ;
- la solution Sage1000 FRP pour la gestion de la comptabilité, trésorerie, du rapatriement des mouvements bancaires, des immobilisations et des achats ;
- AGIRH, en pour la gestion des ressources humaines ;
- La solution Microsoft (Enterprise Project Management) pour la gestion centralisée des projets, des plannings et réalisations ; Une application mobile pour le suivi des chantiers et la qualité des travaux.

- La solution « local trust MPE » d'Atexo pour la gestion des appels d'offres électroniques.
- La solution Jalios pour l'intranet/extranet.
- La suite Opentext pour la gestion électronique des documents, la dématérialisation des processus et Workflow ;
- La solution CLM pour la gestion de l'archivage physique.
- Solution de Call center/CRM (asterisk)
- Solution Cognos pour le reporting et BI permettant le suivi des indicateurs stratégiques et opérationnels de l'activité.

Ces Progiciels sont hébergés dans une même architecture basée sur ORACLE, facilitant ainsi l'échange d'informations.

IV.8.1 Infrastructure Système

Le système d'information est basé sur une infrastructure induant les dernières technologies. Concernant le volet matériel, Dyar Al Mansour dispose de :

- 1 Salle machine aux normes internationales ;
- 12 Serveurs en technologie IBM et HP avec robot de sauvegarde d'une capacité de 48 To;
- Baie de stockage de 23 To.

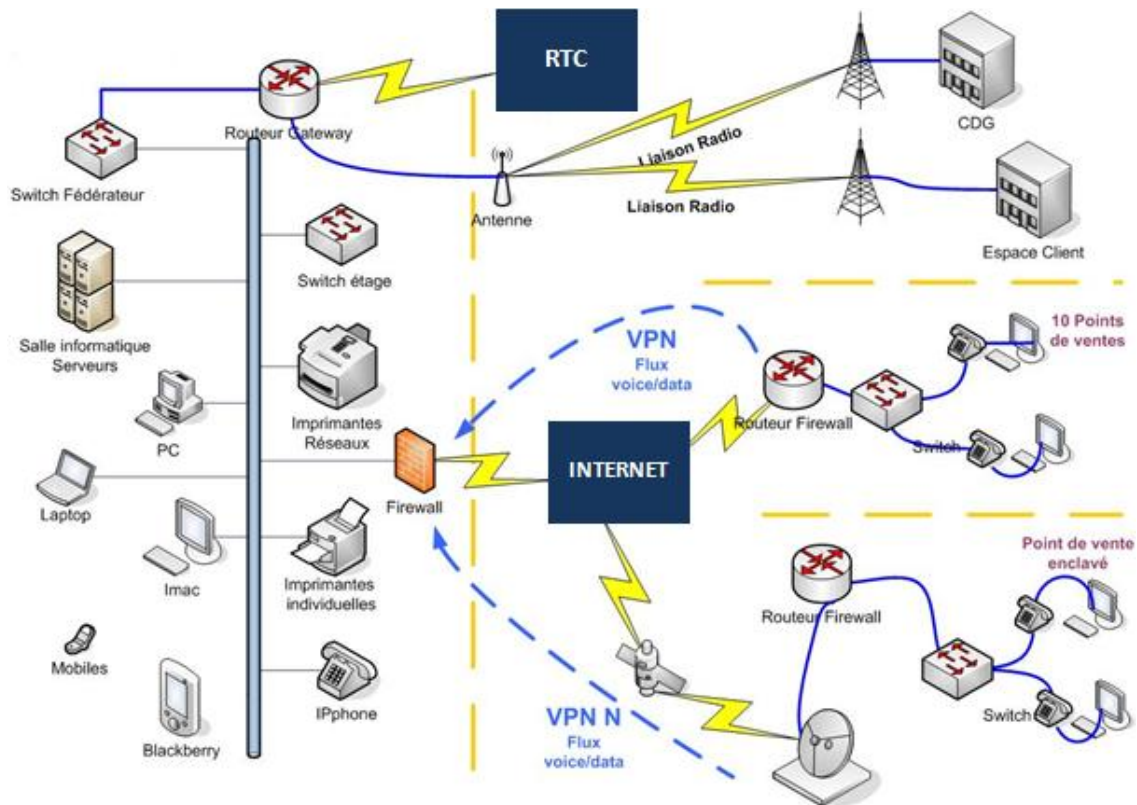
Concernant le volet systèmes, Dyar Al Mansour dispose de :

- Solution de sauvegarde (HP data protector) ;
- Solution de virtualisation VMware ;
- Firewall (ASA5520) ;
- Solution Antivirale (Kaspersky entreprise) ;
- Solution Anti spam (TrendMicro) ;
- Solution de filtrage Web (Websens) ;
- Solution de Messagerie Exchange ;
- Solution d'accès VPN (Technologie cisco) ;
- Solution UTM (Unified Threat Management) technologie gateprotect.GPX800
- Solution de traitement automatique des SMS ;
- OS Windows 2003 Pro / 2008 Server;
- SGBD: ORACLE g10.
- SGBD: SQL Server Entreprise 2008.

Concernant le volet télécom :

- une liaison spécialisé 1Mo.
- 2 liaisons Radio FH haut débit.
- 4 liaisons Internet Satellite.
- 14 accès ADSL.

Présentation de la cartographie de l'architecture réseau de Dyar Al Mansour :



Source : Dyar Al Mansour

IV.8.2 Ressources du Système d'Information

Le système d'information s'appuie sur des profils pointus répartis comme suit :

- Ressources Internes :
 - 1 Directeur ressource ;
 - 1 Responsable Système d'information ;
 - 2 Analyste Développeur ;
 - 1 chef de projet infrastructure
 - 1Admin système
- Contrat d'infogérance avec HPCDG, filiale de HP.
- Contrats de maintenance matériels et logiciels.
- Contrats d'infogérance sécurité.

IV.8.3 Chantier de développement du Système d'Information

Durant les deux derniers exercices, Dyar Al Mansour a poursuivi ses efforts de développement et de modernisation de son système d'information de gestion, notamment par la réalisation de nouvelles applications informatiques.

Les principaux travaux menés dans ce domaine se présentent comme suit :

- Développement de module applicatif pour la gestion de partenaires ;
- Mise en place du système d'archivage ;
- Numérisation de l'ensemble des dossiers commerciaux.
- Sécurisation des accès VPN ;
- Mise en place d'une solution intranet/Extranet.
- Mise en place de la plateforme BI.
- Mise en place de solutions mobile pour Front Office et backoffice.
- Mise en place de solutions mobile pour Suivi de la qualité chantier.
- Extension du système de sauvegarde.
- Accompagnement de la CGI dans la mise en place du projet ITqane⁸.
- Mise en conformité de système de gouvernance SI et de gestion de projets.

IV.8.4 Vision et challenges du Système d'Information

Dans le cadre de l'extension accrue que connaît Dyar Al Mansour, un schéma directeur système d'information 2012-2016 a été mis en place afin d'assurer :

- Un alignement entre le SI et les orientations stratégiques de l'entreprise ;
 - Un système d'information levier de croissance ;
 - Une grande disponibilité et fiabilité des systèmes d'information ;
 - Une réponse précise aux contraintes métier spécifiques ;
- Une institutionnalisation de la gouvernance SI.

IV.2 POLITIQUE DE FINANCEMENT DE DYAR AL MANSOUR

Pour répondre au besoin créé par la forte progression d'exploitation et atteindre ses objectifs de production, Dyar Al Mansour doit se doter des moyens financiers adéquats.

Ainsi, dans une logique d'optimisation de son coût de financement et de diversification de ses ressources, Dyar Al Mansour se finance à travers :

- **Des augmentations de capital** en faveur de son actionnaire de référence : En avril 2011, Dyar Al Mansour a enregistré une augmentation de capital pour atteindre 430 MDH. Par ailleurs, une convention de transfert des dettes vis-à-vis de la CGI en compte courant d'associés a été conclue courant 2014. A noter que le montant total de la créance que détient la CGI sur Dyar Al Mansour, au titre du compte courant des associés (principal et intérêts), arrêté au 31 décembre 2014, est de 370 353 105,92 dirhams.. Les dettes transférées concernent les projets d'El Jadida, Tamesna et Al Kora. En 2015, une augmentation de capital de 100 Mdh a été opérée par conversion de créances exigibles sur la société détenues par la CGI.
- **Des crédits à moyen terme** sous forme de CPI afin de fournir les besoins financiers ciblés par projet : entre 2011 et 2014 Dyar Al Mansour a signé plusieurs contrats de financement projet à maturité moyenne pour une enveloppe de 918 MDH. Il est à signaler que dans le cadre de la

⁸Dyar Al Mansour participe avec la CGI sur le volet standard du système et entend poursuivre les travaux de personnalisation, concernant les spécificités relatives au logement social. Le projet ambitionne à terme, de gérer la chaîne métier depuis la conception à la comptabilisation, en passant par la réalisation et la commercialisation, dans un système intégré, capitalisant sur l'expérience de Dyar Al Mansour et CGI et profitant des meilleures pratiques internationales.

politique de financement adoptée par Dyar Al Mansour, certaines lignes de crédit ne sont pas menées jusqu'à leur échéance et ont enregistré des remboursements anticipés ;

- **Des lignes de découvert et des crédits spots** : Dyar Al Mansour a signé divers lignes de découvert et des spots à court terme. Ainsi, pour l'année 2014 le montant autorisé s'élève à 220 MDH, profitant ainsi du coût relativement intéressant et ce dans le cadre de la maîtrise des prévisions d'encaissement et de décaissement à court terme ;

L'appel public à l'épargne : Le financement par APE, à travers la présente opération, permettra à Dyar Al Mansour de consolider son image auprès des investisseurs institutionnels à travers une visibilité accrue sur le marché de capitaux. Cette opération devrait lui permettre de palier à ses besoins de trésorerie ponctuels.

IV.3 POLITIQUE MARKETING DE DYAR AL MANSOUR

Outil de développement stratégique du positionnement de Dyar Al Mansour, la politique de marketing et communication mise en place a porté sur différents chantiers de promotion et de communication institutionnelle, déclinés à travers :

- **Une mise en place d'un Call Center** : Avec un numéro unique, Dyar Al Mansour veut se rapprocher davantage avec ses clients et être à l'écoute de leurs attentes ;
- **Une présence lors des manifestations internationales de l'immobilier**: Dyar Al Mansour était présente dans les SMAP de : Montréal, Paris et Bruxelles. une action qui vise à promouvoir la société auprès des marocains résidents à l'étranger ;
- **D'autres chantiers structurants initiés** : Lancement du portail d'appels d'offres numériques, introduction de nouvelles techniques de commercialisation adaptée au produit (démarchage téléphonique, portes à portes, etc).

**PARTIE V. SITUATION FINANCIERE DE DYAR AL
MANSOUR**

I. ANALYSE DU COMPTE DES PRODUITS ET DES CHARGES

En KDH	2012	2013	Δ%	2014	Δ%
Ventes des biens et services produits	175 188	603 526	>100%	641 317	6,26%
<i>Chiffre d'affaires</i>	175 188	603 526	>100%	641 317	6,26%
Variation de stocks de produits	545 224	-35 703	<-100%	79 110	>100%
Immobilisations produites par l'entreprise	0	0	na	0	NA
Subvention d'exploitation		9500	na	3700	-61,05%
Autres produits d'exploitation	8 364	238	-97,15%	242	1,68%
Reprises d'exploitation: transfert de charges	1074	22412	>100%	33489	49,42%
Produits d'exploitation I	729 850	599 973	-17,80%	757 858	26,32%
Achats consommés de matières et fournitures	671 700	477 105	-28,97%	624 734	30,94%
Autres charges externes	8 797	11 313	28,60%	12 566	11,08%
Impôts et taxes	597	655	9,72%	759	15,88%
Charges de personnel	28 715	34 050	18,58%	39 662	16,48%
Autres charges d'exploitation	110	35	-68,18%	71	>100%
Dotations d'exploitation	13 637	4 596	-66,30%	10 745	>100%
Charges d'exploitation II	723 556	527 754	-27,06%	688 537	30,47%
Résultat d'exploitation I-II	6 294	72 219	>100%	69 321	-4,01%
Intérêts et autres produits financiers	55	7	-87,27%	5	-28,57%
Reprises financières, transferts de charges	27 826	54 624	96,31%	57 603	5,45%
Produits financiers III	27 881	54 631	95,94%	57 608	5,45%
Charges d'intérêts	27 826	54 624	96,31%	57 603	5,45%
Pertes de change	5		-100%		
Charges financières IV	27 831	54 624	96,27%	57 604	5,45%
Résultat Financier (III-IV)	49	7	-85,71%	4	-42,86%
Résultat Courant	6 343	72 226	>100%	69 325	-4,02%
Produit des cessions d'immobilisation	355	248	-30,14%	534	>100%
Autres produits non courants	1 958	3862	97,24%	7109	84,08%
Reprises non courantes, transfert de charges	0	2 828	na	0	-100%
Produits Non Courants	2 313	6 938	>100%	7 643	10,16%
Val. nettes d'amortissement des immobilisations cédées	146	100	-31,51%	271	>100%
Autres charges non courantes	3026	4685	54,82%	1370	-70,76%
Charges Non Courantes	3172	4785	50,85%	1641	-65,71%
Résultat Non Courant	-859	2 153	>100%	6 002	>100%
Résultat Avant Impôts	5 485	74 379	>100%	75 328	1,28%
Impôts sur les résultats	1715	4521	>100%	3634	-19,62%
Résultat Net	3 769	69 858	>100%	71 694	2,63%

Source : Dyar Al Mansour

I.1 CHIFFRE D'AFFAIRES

En KDH	2012	2013	Δ%	2014	Δ%
Ventes des biens et services produits	175 188	603 526	>100%	641 317	6%
<i>Dont :</i>					
Ventes de biens et services produits	175 082	603 526	>100%	641 317	6%
Reste du poste - ventes et services produits	106	0	-100%	0	0%

Source : Dyar Al Mansour

Historiquement, l'activité de Dyar Al Mansour portait principalement sur des opérations dans le cadre de **l'activité accompagnement social**, activité amenée à disparaître. Quatre opérations sont gérées dans le cadre de cette activité, à savoir Al Mansour Zenata et Al Kor, Mers el kheir et Annasr.

Avec la vision stratégique actuelle, Dyar Al Mansour se positionne dans **l'activité promotionnelle** et principalement la réalisation des opérations de logements sociaux. En tant que maître d'ouvrage, la Société prend l'initiative des réalisations immobilières, du financement et de la coordination des opérations, et assure la responsabilité du suivi des opérations de conception et de réalisation de programmes immobiliers.

Ainsi, sur les trois derniers exercices, le chiffre d'affaires de Dyar Al Mansour se compose des produits des cessions suivantes :

- Unités dans le cadre d'attributions destinées à des bénéficiaires ;
- Des ventes libres de logements, commerces et lotissements, toujours dans le cadre de l'activité d'accompagnement social, dans lesquels Dyar Al Mansour réalise des marges en tant que promoteur, assurant la péréquation avec les cessions dédiées aux attributions ;
- Unités de logements, de lotissements, de commerces et de bureaux dans le cadre de l'activité promotionnelle.

Revue Analytique 2012 –2013 :

Au 31 décembre 2013, le chiffre d'affaires réalisé par Dyar Al Mansour s'élève à 603,5 MDH, soit une hausse de 245% par rapport à l'exercice précédent. Ce chiffre d'affaires est réparti comme suit :

- Activité d'accompagnement social avec 36,4 MDH ;
- Activité promotionnelle de 567,1 MDH ;

Le tableau suivant présente l'évolution de la livraison des différentes composantes des projets de Dyar al Mansour sur la période 2012-2013 :

En KDH	2012	2013	Δ%
Activité Accompagnement Social			
Attributions logements	12 184	27 834	>100%

<i>en % du CA</i>	7,0%	4,6%	
<i>en unités</i>	63	197	
Attributions commerces	0	8 593	>100%
<i>en % du CA</i>	0,0%	1,4%	
<i>en unités</i>	0	64	
Activité Promotionnelle			
Ventes libres logements	145 320	557 772	>100%
<i>en % du CA</i>	83,0%	92,4%	
<i>en unités</i>	545	2 150	
Ventes libres bureaux	0	0	0%
<i>en % du CA</i>	0,0%	0,0%	
<i>en unités</i>	0	0	
Ventes libres commerces	0	9 326	>100%
<i>en % du CA</i>	0,0%	1,5%	
<i>en unités</i>	0	30	
Ventes libres lots	17 578	0	-100%
<i>en % du CA</i>	10,0%	0,0%	
<i>en unités</i>	16	0	
Lots de terrains	0	0	0%
<i>en % du CA</i>	0,0%	0,0%	
<i>en unités</i>	0	0	
Autres complément du CA (loyers...)	106	0	<100%
Chiffre d'affaires	175 188	603 526	>100%

Source : Dyar Al Mansour

Activité accompagnement social

- Les attributions (logements & commerces) représentent 6 % du chiffre d'affaires de Dyar Al Mansour, pour s'élever à 36,4 MDH, soit 261 unités livrées ;
- Les ventes libres de logements sociaux représentent 92,4% du total, soit 558 MDH et 2 150 unités livrées. Elles concernent principalement les projets Zahrat Al Jadida, Al Mansour Zenata et Tamesna ;
- La cession libre de commerces génère un chiffre d'affaires de 9,3 MDH, soit une contribution de 1,5% du chiffre d'affaires de l'exercice avec 30 unités livrées.

Le tableau suivant présente l'évolution du chiffre d'affaires de Dyar Al Mansour entre 2012 et 2013 par projet:

En KDH	2012	2013
Chiffre d'affaires Commercial	175 083	603 526

<i>En unité</i>	624	2441
Logements Al Kora	16 671	1 109
<i>En % du CA</i>	<i>9,50%</i>	<i>0,18%</i>
<i>En unité</i>	<i>52</i>	<i>6</i>
Commerces Al Kora	9 523	14201
<i>En % du CA</i>	<i>8,20%</i>	<i>2,35%</i>
<i>En unité</i>	<i>19</i>	<i>83</i>
Bureaux Al Mansour Rabat	0	0
<i>En % du CA</i>	<i>0,00%</i>	<i>0,00%</i>
<i>En unité</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Logements projet Annasr	4 540	1 920
<i>En % du CA</i>	<i>2,60%</i>	<i>0,32%</i>
<i>En unité</i>	<i>26</i>	<i>9</i>
Lots projet Annasr	9 891	0
<i>En % du CA</i>	<i>5,60%</i>	<i>0,00%</i>
<i>En unité</i>	<i>5</i>	<i>0</i>
Commerces projet Annasr	1 563	685
<i>En % du CA</i>	<i>0,90%</i>	<i>0,11%</i>
<i>En unité</i>	<i>8</i>	<i>3</i>
Logements Mers El Kheir	377	125
<i>En % du CA</i>	<i>0,20%</i>	<i>0,02%</i>
<i>En unité</i>	<i>3</i>	<i>1</i>
Commerces Mers El Kheir	0	0
<i>En % du CA</i>	<i>0,00%</i>	<i>0,00%</i>
<i>En unité</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Lots projet Al Mansour Khémisset	7 687	250
<i>En % du CA</i>	<i>4,40%</i>	<i>0,00%</i>
<i>En unité</i>	<i>11</i>	<i>1</i>
Logements Khemisset	18 418	39 493
<i>En % du CA</i>	<i>10,50%</i>	<i>6,5%</i>
<i>En unité</i>	<i>74</i>	<i>152</i>
Commerces Khemisset	734	4 308
<i>En % du CA</i>	<i>0,40%</i>	<i>7,13%</i>
<i>En unité</i>	<i>3</i>	<i>16</i>
Logements Jnane Al Mansour I - Tamesna	93 209	208 103
<i>En % du CA</i>	<i>53,20%</i>	<i>34,48%</i>
<i>En unité</i>	<i>373</i>	<i>833</i>
Logements Jnane Al Mansour II - Tamesna	0	53 750
<i>En % du CA</i>	<i>0,00%</i>	<i>8,90%</i>
<i>En unité</i>	<i>0</i>	<i>215</i>
Commerces Jnane Al Mansour- Tamesna	0	1 605

<i>En % du CA</i>	0%	0,26%
<i>En unité</i>	0	3
Logements El Jadida I	12 470	191 430
<i>En % du CA</i>	7,10%	31,70%
<i>En unité</i>	50	768
Commerces El Jadida	0	12 925
<i>En % du CA</i>	0%	2,14%
<i>En unité</i>	0	46
Commerces Al Mansour Zenata	0	3033
<i>En % du CA</i>	0%	0,50%
<i>En unité</i>	0	8
Logements Al Mansour Zenata	0	70 588
<i>En % du CA</i>	0	11,69%
<i>En unité</i>	0	297

Source : Dyar Al Mansour

Revue Analytique 2013 –2014 :

Au 31 décembre 2014, le chiffre d'affaires réalisé par Dyar Al Mansour s'élève à 641 MDH, soit une hausse de 6% par rapport à l'exercice précédent. Ce chiffre d'affaires est réparti comme suit :

- Activité d'accompagnement social avec 41,1 MDH ;
- Activité promotionnelle de 600,1 MDH ;

Le tableau suivant présente l'évolution de la livraison des différentes composantes des projets de Dyar al Mansour sur la période 2013-2014 :

En KDH	2013	2014	Δ%
Activité Accompagnement Social			
Attributions logements	27 834	39 461	42%
<i>en % du CA</i>	4,6%	6,1%	
<i>en unités</i>	197	251	
Attributions commerces	8 593	1 724	-80%
<i>en % du CA</i>	1,4%	0,3%	
<i>en unités</i>	64	16	
Activité Promotionnelle			
Ventes libres logements	557 772	574 024	3%
<i>en % du CA</i>	92,4%	89,5%	
<i>en unités</i>	2 150	2 257	
Ventes libres bureaux	0	0	
<i>en % du CA</i>	0,0%	0,0%	
<i>en unités</i>	0	0	
Ventes libres commerces	9 326	18 613	100%

<i>en % du CA</i>	1,5%	2,8%	
<i>en unités</i>	30	68	
Ventes libres lots	0	0	
<i>en % du CA</i>	0,0%	0,0%	
<i>en unités</i>	0	0	
Lots de terrains	0	7 495	>100%
<i>en % du CA</i>	0,0%	1,1%	
<i>en unités</i>	0	11	
Autres complément du CA (loyers...)	0	0	

Chiffre d'affaires	603 526	641 317	6%
---------------------------	----------------	----------------	-----------

Source : Dyar Al Mansour

Activité accompagnement social

- Les attributions (logements & commerces) représentent 6 % du chiffre d'affaires de Dyar Al Mansour, pour s'élever à 41,1 MDH, soit 267 unités livrées ;
- Les ventes libres de logements sociaux représentent 94% du total, soit 600,1 MDH et 2 336 unités livrées. Elles concernent principalement les projets Tamesna, Zahrat El Jadida, A Mansour Nador et Zenata.

Le tableau suivant présente l'évolution du chiffre d'affaires de Dyar Al Mansour entre 2013 et 2014 par projet:

En KDH	2013	2014
Chiffre d'affaires Commercial	603 526	641 317
<i>En unité</i>	<i>2 441</i>	<i>2 602</i>
Logements Al Kora	1 109	22 910
<i>En % du CA</i>	<i>0,18%</i>	<i>3,57%</i>
<i>En unité</i>	<i>6</i>	<i>120</i>
Commerces Al Kora	14 201	4 009
<i>En % du CA</i>	<i>2,35%</i>	<i>0,62%</i>
<i>En unité</i>	<i>83</i>	<i>18</i>
Bureaux Al Mansour Rabat	0	0
<i>En % du CA</i>	<i>0,00%</i>	<i>0,00%</i>
<i>En unité</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Logements projet Annasr	1 920	6 265
<i>En % du CA</i>	<i>0,32%</i>	<i>0,97%</i>
<i>En unité</i>	<i>9</i>	<i>57</i>
Lots projet Annasr	0	0
<i>En % du CA</i>	<i>0,00%</i>	<i>0,00%</i>

<i>En unité</i>	0	0
Commerces projet Annasr	685	1 565
<i>En % du CA</i>	0,11%	0,24%
<i>En unité</i>	3	11
Logements Mers El Kheir	125	251
<i>En % du CA</i>	0,02%	0,04%
<i>En unité</i>	1	2
Commerces Mers El Kheir	0	0
<i>En % du CA</i>	0,00%	0,00%
<i>En unité</i>	0	0
Lots projet Al Mansour Khémisset	250	7 495
<i>En % du CA</i>	0,00%	1,16%
<i>En unité</i>	1	11
Logements Khemisset	39 493	15 753
<i>En % du CA</i>	6,5%	2,45%
<i>En unité</i>	152	64
Commerces Khemisset	4 308	2 072
<i>En % du CA</i>	7,13%	0,32%
<i>En unité</i>	16	8
Logements Jnane Al Mansour I - Tamesna	208 103	41 410
<i>En % du CA</i>	34,48%	6,45%
<i>En unité</i>	833	173
Logements Jnane Al Mansour II - Tamesna	53 750	292 674
<i>En % du CA</i>	8,90%	45,63%
<i>En unité</i>	215	1 174
Commerces Jnane Al Mansour- Tamesna	1 605	4 255
<i>En % du CA</i>	0,26%	0,66%
<i>En unité</i>	3	15
Logements El Jadida I	191 430	135 190
<i>En % du CA</i>	31,70%	21,08%
<i>En unité</i>	768	543
Commerces El Jadida	12 925	6 790
<i>En % du CA</i>	2,14%	1,05%
<i>En unité</i>	46	24
Al Mansour Nador	0	46 390
<i>En % du CA</i>	0,00%	7,23%
<i>En unité</i>	0	199
Commerces Al Mansour Zenata	3 033	3 717
<i>En % du CA</i>	0,50%	0,57%
<i>En unité</i>	8	8
Logements Al Mansour Zenata	70 588	50 571
<i>En % du CA</i>	11,69%	7,88%

I.2 PRODUITS D'EXPLOITATION

En KDH	2012	2013	Δ%	2014	Δ%
Chiffre d'affaires	175 188	603 526	>100%	641 317	6%
Variation de stocks de produits	545 224	-35 703	<-100%	79 110	>100%
Immobilisations produites par l'entreprise	0	0	Na	0	NA
Subvention d'exploitation	0	9 500	Na	3 700	-61%
Autres produits d'exploitation	8 364	238	-97,15%	242	2%
Reprises d'exploitation: transfert de charges	1 074	22 412	>100%	33 489	49%
Produits d'exploitation	729 850	599 973	-17,80%	757 858	26%

Source : Dyar Al Mansour

Revue Analytique 2012 –2013 :

Les produits d'exploitation s'élèvent à 600 MDH à fin décembre 2013, contre 729,8 MDH à fin décembre 2012, marquant ainsi une baisse de 18 %. Cette variation s'explique par :

- L'augmentation du chiffre d'affaires à 603,5 MDH à fin décembre 2013 contre 175,2 MDH à fin décembre 2012 due principalement aux livraisons des logements sociaux à 250 KDH pour les projets de Tamesna, El Jadida et Khémisset dont la contribution au chiffre d'affaires 2013 s'établit à 485.4 Mdh ;
- La hausse des autres produits d'exploitation qui passent de 9,4 MDH en 2012 à 32 MDH à fin décembre 2013. Ils concernent les reprises de subvention sur le projet Zenata relative à la contribution de la société d'aménagement de Zenata dans le cadre du projet de relogement des bidonvilles de Zenata soit une subvention de 50 Kdh par unité vendue ainsi que les transferts de charges stockées à savoir le leasing et une partie de la masse salariale.

L'évolution négative du poste variation de stock qui est passé de 545,2 MDH à fin décembre 2012 à – 35.7 MDH au 31 décembre 2013 est générée par l'effet conjugué des investissements stockés au niveau des projets, à savoir les Résidences Jnane Al Mansour I & II - Tamesna, les Résidences Zahrat Al Jadida - El Jadida, les Résidences Al Mansour – Zenata et les Résidences Al Mansour Nador I ainsi que le déstockage des projets achevés (Tamesna 6 Ha, Tamesna 20 Ha Tranche D & E, El Jadida , Khémisset et Zenata).

Revue Analytique 2013 –2014 :

Les produits d'exploitation s'élèvent à 758 MDH à fin Décembre 2014 contre 600 MDH à fin Décembre 2013, marquant ainsi une hausse de 26 %. Cette variation s'explique par :

- L'augmentation du chiffre d'affaires à 641,3 MDH à fin Décembre 2014 contre 603,5 MDH à fin Décembre 2013 due principalement aux livraisons des projets de Tamesna, El Jadida, Khémisset et Nador 1 ;
- L'évolution positive du poste variation de stock qui est passée de – 35,7 MDH à fin Décembre 2013 à 79 MDH au 31 Décembre 2014 due à l'effet conjugué des investissements stockés au niveau des projets, à savoir les Résidences Jnane Al Mansour Tamesna, les Résidences Dyar Al Baidae, les Résidences Dyar Al Atlas, les Résidences Jardins d'Ouarzazate les Résidences Zahrat Al Jadida II, les Résidences Al Mansour – Zenata et les Résidences AL Mansour Nador I & II et le déstockage des projets achevés (Tamesna 6Ha, Tamesna 20 Ha, El Jadida , Khémisset, Zenata et Nador 1).

Les autres produits d'exploitation ont enregistré une variation positive par rapport au 31 Décembre 2013 passant de 32,1 MDH à 37,4 MDH à fin Décembre 2014, ils concernent les reprises de subvention Zenata et les transferts de charges stockées à savoir le leasing et une partie de la masse salariale.

I.3 CHARGES D'EXPLOITATION

En KDH	2012	2013	Δ%	2014	Δ%
Chiffre d'affaires	175 188	603 526	>100%	641 317	6%
Charges d'exploitation	723 556	527 754	-27,06%	688 537	30%
<i>Dont:</i>					
Achats consommés de matières et fournitures	671 700	477 105	-28,97%	624 734	31%
<i>En % du CA</i>	<i>383,4%</i>	<i>79,05%</i>	<i><-100pts</i>	<i>97,41%</i>	<i>18,36%</i>
Autres charges externes	8 797	11 313	28,60%	12 566	11%
<i>En % du CA</i>	<i>5,0%</i>	<i>1,87%</i>	<i>-3,13pts</i>	<i>1,96%</i>	<i>0,09%</i>
Impôts et taxes	597	655	9,72%	759	16%
<i>En % du CA</i>	<i>0,3%</i>	<i>0,11%</i>	<i>-0,19pts</i>	<i>0,12%</i>	<i>0,01%</i>
Charges de personnel	28 715	34 050	18,58%	39 662	16%
<i>En % du CA</i>	<i>16,4%</i>	<i>5,64%</i>	<i>-10,76pts</i>	<i>6,18%</i>	<i>0,54%</i>
Autres charges d'exploitation	110	35	-68,18%	71	103%
<i>En % du CA</i>	<i>0,1%</i>	<i>0,01%</i>	<i>-0,09pts</i>	<i>0,01%</i>	<i>0,00%</i>
Dotations d'exploitation	13 637	4 596	-66,30%	10 745	134%
<i>En % du CA</i>	<i>7,8%</i>	<i>0,76%</i>	<i>-7,04pts</i>	<i>1,68%</i>	<i>0,92%</i>

Source : Dyar Al Mansour

Revue analytique 2012-2013

Les charges d'exploitation augmentent de 10% entre 2011 et 2012 passant de 654,9 Mdh à 723,6 Mdh.

En 2013, ces charges d'exploitation s'élèvent à 527,7 MDH, en baisse de 27% par rapport à fin décembre 2012. Elles portent principalement sur les travaux réalisés par Dyar Al Mansour au niveau des différents projets à savoir les Résidences Jnane Al Mansour I & II - Tamesna, les Résidences Zahrat Al Jadida, les Résidences Al Mansour Nador, les Résidences Dyar Al Bidae - Lakhyayta, les Résidences Dyar Al Atlas - Béni Mellal, les Résidences Les Jardins d'Ouarzazate et Les Résidences Al Mansour Zenata pour un montant de 452 MDH.

Les investissements fonciers concernent principalement les terrains support des futurs projets : Jnane Sidi Slimane, Agadir et Oued Fès.

Revue analytique 2013-2014

Les charges d'exploitation se chiffrent à 688 MDH à fin Décembre 2014, en hausse de 30%. Elles portent principalement sur les travaux réalisés par Dyar Al Mansour au niveau des différents projets à savoir Jnane Al Mansour Tamesna, les résidences Zahrat Al Jadida, les résidences Al Mansour – Nador I & II, les résidences Dyar Bidae, Beni Mellal, Ouarzazate, El Mansour Zenâta pour un montant de 493 MDH.

Les investissements fonciers concernent principalement les terrains support des futurs projets : Agadir et Settât pour 113 MDH.

Le split des achats par projet se présente comme suit :

En KDH	2012	2013	Δ%	2014	Δ%
Résidences Al Mansour Rabat	3 501	2 621	-25%	5 478	>100%
Résidences Al Mansour Khémisset	57 633	-	-100%		NA
Lotissement Al Mansour I Khémisset	356	7	-98%	2 004	>100%
Résidences Al Mansour Zenata	94 144	72 568	-23%	38 686	-47%
Al Mansour Nador I & II	31 520	32 888	4%	46 055	40%
Dyar Al Atlas Beni Mellal	4 082	15 407	>100%	33 573	>100%
Zahrat Al Jadida	165 078	68 228	-59%	-	-100%
Jnane Al Mansour I Tamesna	140 460	9 084	-94%	-	-100%
Jnane Al Mansour II Tamesna	124 694	197 115	58%	267 488	36%
Mers El Kheir	-	-	Na	-	NA
Dyar Al Boughaz	5 288	6 116	16%	789	-87%
Dyar Al Baydae	12 616	48 710	>100%	41 840	-14%
Terrain Zahrat Al Jadida II	-	4	Na	22 178	>100%
Les Jardins d'Ouarzazate	1 313	8 144	>100%	43 079	>100%
Autres projets	-	-	NA	1 748	NA
Investissement foncier	25 931	13 046	-50%	112 889	>100%
Total Charges D'exploitation Par	666 616	473 938	-29%	615 807	30%

Projet

Achats consommés de matières et fournitures

En KDH	2012	2013	Δ%	2014	Δ%
Chiffre d'affaires	175 188	603 526	>100%	641 317	6%
Achats consommés de matières et fournitures	671 700	477 105	-28,97%	624 734	31%
<i>Dont:</i>					
Achats de matières et fournitures consommables et d'emballages	151	45	-70%	282	>100%
<i>En % du CA</i>	<i>0,1%</i>	<i>0,01%</i>	<i>-0,09pts</i>	<i>0,0%</i>	<i>0,0%</i>
Achats non stockés de matières et de fournitures	253	556	120%	609	10%
<i>En % du CA</i>	<i>0,1%</i>	<i>0,09%</i>	<i>-0,01pts</i>	<i>0,1%</i>	<i>0,0%</i>
Achats de travaux, études et prestations de services	671 296	476 503	-29%	623 843	31%
<i>En % du CA</i>	<i>383,2%</i>	<i>79%</i>	<i><-100pts</i>	<i>97,3%</i>	<i>18,3%</i>

Source : Dyar Al Mansour

Revue analytique 2012 – 2013 :

Les achats consommés de matières et fournitures diminuent de plus de 28% entre 2012 et 2013, pour s'établir à 477 MDH contre 671,7 l'exercice précédent. Ceci est expliqué par l'achèvement des travaux de certains projets et la mise en vente des unités livrées (notamment Al Mansour Jadida et Al Mansour Tamesna).

Les achats de travaux, études et prestations de services représentent plus de 99% du total des achats consommés, et concernent les achats de travaux et de prestations de services pour la réalisation des différents projets en cours de réalisation durant la période.

Revue analytique 2013 – 2014 :

Les achats consommés de matières et fournitures augmentent de près de 31% entre 2013 et 2014, pour s'établir à 625 MDH.

Les achats de travaux, études et prestations de services représentent plus de 97% du total des achats consommés, et concernent les achats de travaux et de prestations de services pour la réalisation des différents projets en cours de réalisation durant la période.

Impôts et taxes

En KDH	2012	2013	Δ%	2014	Δ%
Chiffre d'affaires	175 188	603 526	>100%	641 317	6,26%
Impôts et taxes	597,5	655	9,62%	759	15,88%
<i>En % du CA</i>	<i>0,3%</i>	<i>0,1%</i>	<i>-0,2pts</i>	<i>0,12%</i>	<i>0,02%</i>

Source : Dyar Al Mansour

Revue analytique 2012 – 2013 :

Le poste Impôts et taxes a enregistré une hausse de près de 10% pour atteindre 0,66 MDH.

Revue analytique 2013 – 2014 :

Le poste Impôts et taxes a enregistré une hausse de 16% pour atteindre 759 MDH en 2014 contre 655 en 2013.

Charges de personnel

En KDH	2012	2013	Δ%	2014	Δ%
Chiffre d'affaires	175 188	603 526	>100%	641 317	6%
Charges de personnel	28 715	34 050	18,58%	39 662	16,48%
<i>Dont:</i>					
Rémunérations du personnel	25 599	30 727	20,03%	34 132	11,08%
<i>En % du CA</i>	<i>14,6%</i>	<i>5,09%</i>	<i>-9,51pts</i>	<i>5%</i>	<i>0,23%</i>
Charges sociales	3 092	3 321	7,41%	5 530	66,52%
<i>En % du CA</i>	<i>10,8%</i>	<i>0,55%</i>	<i>-10,25pts</i>	<i>1%</i>	<i>0,31%</i>
Reste du poste des charges de personnel	24	2	-91,67%	0	-100,00%
<i>En % du CA</i>	<i>0,1%</i>	<i>0%</i>	<i>-0,10pts</i>	<i>0%</i>	<i>0,00%</i>

Source : Dyar Al Mansour

Revue analytique 2012 – 2013 :

Les charges de personnel augmentent de 18,6% et affichent 34 MDH .Cette hausse est générée principalement par la hausse de la rémunération du personnel qui augmente de 20% pour s'établir à 30,7 MDH contre 25,6 MDH enregistré en 2012.

Revue analytique 2013 – 2014 :

Les charges de personnel augmentent de 16,48% pour s'établir à 39,7 MDH contre 34 Mdh en 2013. Ces charges sont constituées de :

- Rémunérations de personnel : ce poste s'élève à 34 Mdh
- Charges sociales : ce poste s'établit à 5,5 Mdh

Autres charges externes

En KDH	2012	2013	Δ%	2014	Δ%
Chiffre d'affaires	175 188	603 526	>100%	641 317	6%
Autres charges externes	8 797	11 313	28,60%	12 566	11,08%
<i>Dont:</i>					
Locations et charges locatives	711	1 088	53,02%	1 521	39,80%
<i>En % du CA</i>	<i>0,40%</i>	<i>0,18%</i>	<i>-0,22pts</i>	<i>0,24%</i>	<i>0,06%</i>
Redevances de Crédit –Bail	2 379	2 360	-0,80%	2 328	-1,36%
<i>En % du CA</i>	<i>1,40%</i>	<i>0,39%</i>	<i>-1,01pts</i>	<i>0,36%</i>	<i>-0,03%</i>
Entretien et réparation	120	200	66,67%	140	-30,00%
<i>En % du CA</i>	<i>0,10%</i>	<i>0,03%</i>	<i>-0,07pts</i>	<i>0,02%</i>	<i>-0,01%</i>
Primes d'assurances	39	8	-79,49%	32	>100%
<i>En % du CA</i>	<i>0,00%</i>	<i>0,00%</i>	<i>0,00pts</i>	<i>0,00%</i>	<i>0,00%</i>
Rémunérations du personnel extérieur à l'entreprise	90	53	-41,11%	232	>100%
<i>En % du CA</i>	<i>0,10%</i>	<i>0,01%</i>	<i>-0,09pts</i>	<i>0,04%</i>	<i>0,03%</i>
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	1452	2 477	70,59%	4 370	76,42%
<i>En % du CA</i>	<i>0,80%</i>	<i>0,41%</i>	<i>-0,39pts</i>	<i>0,68%</i>	<i>0,27%</i>
Transports	245	215	-12,24%	0,4	-99,81%
<i>En % du CA</i>	<i>0,10%</i>	<i>0,04%</i>	<i>-0,06pts</i>	<i>0,00%</i>	<i>-0,04%</i>
Déplacements, Missions et Réceptions	1 173	1 097	-6,48%	1 099	0,18%
<i>En % du CA</i>	<i>0,70%</i>	<i>0,18%</i>	<i>-0,52pts</i>	<i>0,17%</i>	<i>-0,01%</i>
Reste du poste « Autres charges externes »	2 589	3 816	47,39%	2 842	-25,52%
<i>En % du CA</i>	<i>1,50%</i>	<i>0,63%</i>	<i>-0,87pts</i>	<i>0,44%</i>	<i>-0,19%</i>

Revue analytique 2012 – 2013 :

Les autres charges externes augmentent en 2013 avec une hausse de 28,6% pour s'établir à 11,3 MDH. Cette hausse est expliquée principalement par:

- Les charges locatives, qui s'élèvent à 1,09 MDH, en hausse de 53% par rapport à 2012 ; due à l'augmentation du loyer du guichet unique ainsi que les locations des voitures ;

- Reste du poste autres charges externes qui s'élève à 3,8 MDH, réparties entre diverses charges externes tel que les annonces et insertions, cadeaux à la clientèle, publicité, frais postaux et de téléphone, cotisations, dons et autres frais ; un poste en hausse de 47% ;
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires qui affichent 2,47 MDH en hausse de 70,5% expliquée par l'augmentation des honoraires des avocats ainsi que la constatation de « Management fees » au profit de la CGI.

Revue analytique 2013 – 2014 :

Les autres charges externes continuent d'augmenter avec une hausse de 11,08% en 2014, pour s'établir à 12,6 MDH. Ces charges sont principalement constituées de :

- Les charges locatives, qui s'élèvent à 1,5 MDH, en hausse de 40% par rapport à 2013 ; due à l'augmentation du loyer du guichet unique ainsi que les locations des voitures ;
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires qui affichent 4,4 MDH en hausse de 76% expliquée par l'augmentation des honoraires des avocats ainsi que la constatation de « Management fees » au profit de la CGI.

Dotations d'exploitation

En KDH	2012	2013	Δ%	2014	Δ%
Chiffre d'affaires	175 188	603 526	>100%	641 317	6%
Dotations d'exploitation	13 637	4 596	-66,30%	10 745	133,79%
<i>En % du CA</i>	<i>7,78%</i>	<i>0,762%</i>	<i>-7,02pts</i>	<i>1,68%</i>	<i>0,91%</i>

Source : Dyar Al Mansour

Revue analytique 2012 – 2013 :

Les dotations d'exploitation ont baissé de 65% suite à la constatation d'une dotation pour risques et charges sur le projet ANNASR pour un montant de 2 MDH courant 2013 au lieu de 10 MDH en 2012. Elle correspond à l'excédent réalisé sur la marge à reverser à l'Etat (fixée à un maximum de 7%).

Revue analytique 2013 - 2014 :

Les dotations d'exploitation ont enregistré une hausse de plus de 100% pour atteindre 10,7 MDH à fin 2014 contre 4,6 MDH en 2013 expliquée par la constatation d'une provision de dépréciation de stock sur le projet de Dyar Al Boughaz Tanger d'un montant de 6,8 MDH.

I.4 RESULTAT D'EXPLOITATION

En KDH	2012	2013	Δ%	2014	Δ%
Produits d'exploitation	729 850	599 973	-17,80%	757 858	26%
Charges d'exploitation	723 556	527 754	-27,06%	688 537	30%
Résultat d'exploitation	6 294	72 219	>100%	69 321	-4%
<i>En % du CA</i>	<i>3,6%</i>	<i>11,97%</i>	<i>8,37pts</i>	<i>10,81%</i>	<i>-1,16%</i>

Source : Dyar Al Mansour

En 2013, le résultat d'exploitation se situe à 72.2 MDH enregistrant ainsi une hausse de plus de 100% par rapport au résultat réalisé pendant l'exercice 2012 généré principalement par une nette amélioration du chiffre d'affaires ainsi qu' une baisse des achats consommés avec la livraison de certains projets .

A fin 2014, le résultat d'exploitation se situe à 69,3 MDH à fin Décembre 2014 contre 72,2 MDH à fin Décembre 2013, enregistrant ainsi une évolution négative par rapport au résultat réalisé en 2013 face à la hausse des charges d'exploitation et ce malgré l'amélioration des produits d'exploitation.

I.5 RESULTAT FINANCIER

En KDH	2012	2013	Δ%	2014	Δ%
Intérêts et autres produits financiers	55	7	-87,27%	5	-28,57%
Reprises financières, transferts de charges	27 826	54 624	96,31%	57 603	5,45%
Produits financiers	27 881	54 631	95,94%	57 608	5,45%
Charges d'intérêts	27 826	54 624	96,31%	57 603	5,45%
Pertes de change	5	-	-100%		
Charges financières	27 831	54 624	96,27%	57 604	5,46%
Résultat financier	49	7	-85,71%	4	-42,86%

Source : Dyar Al Mansour

Revue Analytique 2012 – 2013 :

En baisse de plus de 85% , le résultat financier est quasi nul avec 7 KDH à fin décembre 2013 expliqué par le transfert de l'ensemble des charges financières aux stocks. Ces charges financières sont de 54,6 MDH et correspondent aux crédits utilisés pour le financement des projets (crédit moyen terme, crédit SPOT, découverts, avances en compte courant CGI et billets de trésorerie).

Revue Analytique 2013 – 2014 :

En 2014, le résultat financier de l'exercice est quasi nul (4 Kdh) car l'ensemble des charges financières sont transférés au stock. Les charges s'élèvent à 57,6 MDH et correspondent aux crédits engagés dans le financement des projets (Crédit Moyen Terme, crédit SPOT, Découverts, avances en compte courant et Billets de trésorerie).

I.6 RESULTAT NON COURANT

En KDH	2012	2013	Δ%	2014	Δ%
Produit des cessions d'immobilisation	355	248	-30,14%	534	>100%
Autres produits non courants	1 958	3 862	97,24%	7 109	84%
Reprises non courantes ; transfert de		2 828	na	0	-100%

charges

Produits Non Courants	2 313	6 938	>100%	7 643	10%
Valeur nette d'amortissement des immobilisations cédées	146	100	-31,51%	271	>100%
Autres charges non courantes	3026	4 685	54,82%	1 370	-71%
Charges Non Courantes	3 172	4 785	50,85%	1 641	-66%
Résultat Non Courant	-859	2 153	>100%	6 002	>100%

Revue Analytique 2012 –2013 :

Le résultat non courant s'élève à 2,1 MDH à fin 2013, soit une hausse de plus de 100% par rapport à 2012. Le produit non courant en hausse de plus de 100 % par rapport à 2012 résulte des autres produits non courants pour un montant de 3,9 MDH, provenant essentiellement de pénalités sur désistement ainsi que de la reprise de la provision pour risque fiscal constituée en 2012 suite au protocole d'accord établi avec l'Administration fiscale courant 2013.

Le protocole porte sur le paiement par Dyar Al Mansour d'un montant de 3,5 MDH comptabilisée comme autre charge non courante en contrepartie de la constatation d'une reprise sur provision pour 2,8 Mdh.

Revue Analytique 2013 –2014 :

Le résultat non courant se chiffre à 6 MDH à fin 2014, soit une hausse de plus de 100% par rapport à 2013. Le produit non courant résulte d'autres produits non courants pour un montant de 7,1 MDH, provenant essentiellement de pénalités sur désistement.

Les autres charges non courantes de l'exercice de 1,4 MDH proviennent essentiellement la comptabilisation de la Contribution Sociale de Solidarité pour 1Mdh.

I.7 RESULTAT NET

En KDH	2012	2013	Δ%	2014	Δ%
Résultat d'exploitation	6 294	72 219	>100%	69 321	-4%
Résultat Financier	49	7	-85,71%	4	-43%
Résultat Courant	6 343	72 226	>100%	69 325	-4%
Résultat Non Courant	-859	2 153	>100%	6 002	>100%
Résultat Avant Impôts	5 485	74 379	>100%	75 328	1%
Impôts sur les résultats	1 715	4 521	>100%	3634	-20%
Résultat Net	3 769	69 858	>100%	71 694	3%
Marge nette	2%	12%	9,42pts	11%	-0,40pts

Source : Dyar Al Mansour

Revue analytique 2012 –2013 :

Le résultat net (RN) s'élève à 70 MDH à fin décembre 2013 contre 3,8 MDH à fin décembre 2012 soit une hausse de plus de 100% due à une nette amélioration du résultat d'exploitation affiché à fin 2013.

Revue analytique 2013–2014 :

Le RN s'élève à 72 MDH, à fin Décembre 2014 contre 70 MDH à fin Décembre 2013, en hausse de 3%.

II. ANALYSE DE L'ACTIF DU BILAN

En KDH	2012	2013	Δ%	2014	Δ%
Immobilisations en non-valeur	2 824	1 999	-29,21%	1 174	-41,27%
Frais préliminaires	1 944	1 999	2,83%	1 174	-41,27%
Charges à répartir	880	0	-100%		0%
Immobilisations incorporelles	2 575	2 696	4,70%	3 774	39,99%
Brevets, marques, droits et val. similaires	2 575	2 696	4,70%	3 118	15,65%
Autres immobilisations incorporelles				656	NA
Immobilisations corporelles	13 383	14 087	5,26%	14 970	6,27%
Terrains	1 492	1 469	-1,54%	1 414	-3,74%
Constructions	6 162	5 821	-5,53%	5 093	-12,51%
Installations techniques, matériel et outils	734	577	-21,39%	750	29,98%
Matériel de transport	0,4	0	0,00%	0	0,00%
Mobilier, Matériel de bureau	4 961	4 275	-13,83%	5 866	37,22%
Autres immobilisations corporelles	33	25	-24,24%	15	-40,00%
Immobilisations corporelles en cours	-	1 920	na	1 831	-4,64%
Immobilisations financières	170	3 786	>100%	512	-86,48%
Autres créances financières	170	3 786	>100%	512	-86,48%
Actif Immobilisé	18 952	22 568	19,08%	20 429	-9,48%
Stocks	1 888 786	1 935 061	2,45%	2 104 140	8,74%
Produits en cours	1 442 657	1 151 162	-20,21%	1 299 836	12,92%
Produits finis	446 129	783 899	76%	804 303	2,60%
Créances de l'actif circulant	379 748	679 978	79,06%	627 888	-7,66%
Fournisseurs débiteurs avances et acomptes	9 900	13 699	38,37%	49 565	>100%
Clients et comptes rattachés	73 226	282 657	>100%	38 922	-86,23%
Personnel	84	84	0	178	>100%
Etat	294 714	328 855	11,58%	302 604	-7,98%
Autres débiteurs	1 764	54 658	>100%	236 332	>100%
Compte de régularisation - Actif	60	25	-58,33%	286	>100%

Actif Circulant	2 268 534	2 615 039	15,27%	2 732 027	4,47%
Trésorerie Actif	14 674	83 765	>100%	12 003	-85,67%
Chèques et valeurs à encaisser	134	4 609	>100%	9 509	>100%
Banques, T.G et C.P	14 539	79 152	>100%	2 491	-96,85%
Caisses, régies d'avances et accreditifs	1	4	>100%	2	-50,00%
Total Actif	2 302 160	2 721 372	18,21%	2 764 460	1,58%

II.1 ACTIF IMMOBILISE

L'actif immobilisé est arrêté en valeur nette à 20,4 MDH à fin Décembre 2014 contre 22,6 MDH en 2013, enregistrant une baisse de 9% due au remboursement d'une caution versée.

Immobilisations en non-valeur

En KDH	2012	2013	Δ%	2014	Δ%
Total Actif	2 302 160	2 721 372	18,21%	2 764 460	1,58%
Frais préliminaires	1 944	1 999	2,83%	1174	-41,27%
Charges à répartir	880	0	-100%	0	0%
Immobilisations en non-valeur	2 824	1 999	-29,21%	1 174	-41,27%
<i>Part Total Actif en %</i>	<i>0,1%</i>	<i>0,07%</i>	<i>-0,03 pts</i>	<i>0,04%</i>	<i>-0,03%</i>

Source : Dyar Al Mansour

Revue analytique 2012 – 2013 :

Les immobilisations en non-valeur, constitués exclusivement de frais préliminaires, ont enregistré une baisse de plus de 29%, pour s'établir à 2 MDH à fin 2013 contre 2,8 MDH à fin 2012. Cette baisse est expliquée par l'absence de charges à répartir pour l'exercice 2013.

Revue analytique 2013 – 2014 :

Les immobilisations en non-valeur, constitués exclusivement de frais préliminaires, ont enregistré une baisse de plus de 41%, pour s'établir à 1,2 MDH à fin 2014 contre 2 MDH à fin 2013.

Immobilisations incorporelles

En KDH	2012	2013	Δ%	2014	Δ%
Total Actif	2 302 160	2 721 372	18,21%	2 764 460	1,58%
Brevets, marques, droits et val. similaires	2 575	2 696	4,70%	3118	15,65%

Autres immobilisations incorporelles				656	na
Immobilisations incorporelles	2 575	2 696	4,70%	3 774	39,99%
<i>Part Total Actif en %</i>	<i>0,10%</i>	<i>0,10%</i>	<i>0,0 pts</i>	<i>0,14%</i>	<i>0,04%</i>

Les immobilisations incorporelles s'élevèrent à 2,7 MDH à fin 2013 contre 2,6 MDH à fin 2012, soit une légère hausse de 4,7%.

Elles enregistrent une hausse de 40% en 2014 avec la comptabilisation d'autres immobilisations incorporelles pour 0,7 Mdh ainsi que hausse de 16% du poste brevets marques et valeurs similaires.

Immobilisations corporelles

En KDH	2012	2013	Δ%	2014	Δ%
Total Actif	2 302 160	2 721 372	18,21%	2 764 460	2%
Terrains	1 492	1 469	-1,54%	1414	-4%
Constructions	6 162	5 821	-5,53%	5093	-13%
Installations techniques, matériel et outils	734	577	-21,39%	750	30%
Matériel de transport	0	0,4	0,00%	0,4	0%
Mobilier, Matériel de bureau	4 961	4 275	-13,83%	5866	37%
Autres immobilisations corporelles	33	25	-24,24%	15	-40%
Immobilisations corporelles en cours	-	1 920	Na	1831	-5%
Immobilisations corporelles	13 383	14 087	5,26%	14 970	6%
<i>Part Total Actif en %</i>	<i>0,60%</i>	<i>0,50%</i>	<i>-0.1 pts</i>	<i>1%</i>	<i>0,04%</i>

Revue Analytique 2012 – 2013 :

Les immobilisations corporelles ont connu une hausse de 5,3%, passant ainsi de 13,4 MDH à fin 2012 à 14,1 MDH à fin 2013 suite à la comptabilisation d'immobilisations corporelles en cours pour un montant de 1,9 MDH pour l'exercice 2013. Elles concernent essentiellement les travaux de réfection du siège de la société ainsi que l'acquisition de matériels informatiques.

Revue Analytique 2013 – 2014 :

Les immobilisations corporelles ont connu une hausse de 6%, passant ainsi de 14 MDH à fin 2013 à 14,9 MDH à fin 2014 générée par l'augmentation de 37% du poste mobilier, matériel de bureau.

Immobilisations financières

En KDH	2012	2013	Δ%	2014	Δ%
Total Actif	2 302 160	2 721 372	18,21%	2 764 460	2%
Autres créances financières	170	3 786	>100%	512	-86%
Immobilisations financières	170	3 786	>100%	512	-86%
<i>Part Total Actif en %</i>	<i>0,00%</i>	<i>0,13%</i>	<i>0,13pts</i>	<i>0,02%</i>	<i>-0,11%</i>

Revue Analytique 2012 –2013 :

Les immobilisations financières enregistrent une forte augmentation à fin 2013 et s'élèvent à 3,79 KDH à fin 2013 contre 170 KDH à fin 2012, soit une hausse de plus de 100% relative à la caution versée à l'Etat sur le projet Tamesna 20 Ha.

Revue Analytique 2013 –2014 :

Les immobilisations financières s'élèvent à 512 KDH à fin 2014 contre 3,8 MDH à fin 2013, soit une baisse de plus 86% due au remboursement de la caution versée à l'état sur Tamesna.

II.2 ACTIF CIRCULANT

L'actif circulant est arrêté, à fin Décembre 2014, à 2 732 MDH contre 2 615 MDH en 2013, en progression de 4%. Cette variation s'explique par :

- Une augmentation des stocks de 9%, due aux investissements stockés, qui sont réalisés sur les différents projets, passant de 1 935 MDH en décembre 2013 à 2 104 MDH à fin décembre 2014. Le stock est composé à hauteur de 1 300 MDH de produits en cours et de 804 MDH de produits finis ;
- Le poste « créances de l'actif circulant » a enregistré une baisse 8%, il est composé principalement des créances clients et comptes rattachés, du compte Etat débiteurs et autres débiteurs. Ces créances sont de 628 MDH dont 303 MDH de créances envers l'Etat, 236 MDH des autres débiteurs et 39 MDH de créances clients.

Stocks

En KDH	2012	2013	Δ%	2013	Δ%
Total Actif	2 302 160	2 721 372	18,21%	2 764 460	1,58%
Produits en cours terrains	463 206	589 226	20,51%	281 797	-52,2%
<i>En % des stocks</i>	<i>24,50%</i>	<i>30,4%</i>	<i>-5,95 pts</i>	<i>13,4%</i>	<i>-17pts</i>
Produits en cours construction	979 451	561 936	-39,46%	1 018 039	81,2%
<i>En % des stocks</i>	<i>51,90%</i>	<i>29,04%</i>	<i>-21,2 pts</i>	<i>48,38%</i>	<i>19,34pts</i>

Produits finis	446 129	783 899	75,71%	804 303	2,60%
<i>En % des stocks</i>	<i>23,60%</i>	<i>40,50%</i>	<i>16,9pts</i>	<i>38%</i>	<i>-2,28%</i>
Stocks	1 888 786	1 935 061	2,45%	2 104 139	8,74%
<i>Part Total Actif en %</i>	<i>82,00%</i>	<i>71%</i>	<i>-11,0pts</i>	<i>76%</i>	<i>5,11%</i>

Revue Analytique 2012 – 2013 :

A fin 2013, les stocks se chiffrent à 1 935 MDH, soit une légère hausse de 2,45% par rapport à fin 2012. Cette augmentation est générée par la hausse des stocks des produits finis avec la finalisation de différents projets notamment le projet de Zenata pour un montant de 216 MDH.

Revue Analytique 2013– 2014 :

A fin 2014, les stocks se chiffrent à 2 104 MDH, soit une hausse de 9% par rapport à fin 2013.

Le tableau suivant illustre les stocks de produits en cours ainsi que les stocks de produits finis par projet sur la période 2013-2014:

STOCKS PRODUITS EN COURS /PROJET			
En KDH	2012	2013	2014
Résidences Al Mansour Rabat	53 107	55 836	64 023
Agadir	0	0	90 461
Lotissement Khémisset III	2 332	2 339	4 442
Papelera de Tetouan	167 622	167 643	167 643
Résidences Al Mansour Zenata	528 731	350 224	88 720
Dyar Al Baidae	17 790	71 069	122 396
Al Mansour Nador I	36 207	69 222	6 412
Al Mansour Nador II	64	14 446	56 230
Jnane Al Mansour Tamesna I	80 350	269	269
Jnane Al Mansour Tamesna II	318 356	307 086	456 184
Zahrat Al Jadida	198 571	40 337	64 445
Settat	0	0	23 691
Dyar Al Atlas	29 007	46 333	84 107
Dyar Al Boughaz	5 500	12 739	8 026
Jardins d'Ouarzazate	1 352	9 952	56 906
Oued Fes	0	0	370
Sidi Slimane	0	0	1 834
Sidi Yahya	0	0	9
Al Mansour Al Kora	3 668	3 668	3 668
TOTAL STOCK DE PRODUITS EN COURS*	1 442 657	1 151 162	1 299 836

Source : Dyar Al Mansour

STOCKS PRODUITS FINIS /PROJET			
En KDH	2012	2013	2014
Résidences Al Mansour Rabat	102 267	91 869	59 965
Projet Annasr	44 224	42 242	34 966
Projet Mers El Kheir	7 927	7 307	7 079
Zahrat Al Jadida	86 725	157 454	41 213
Jnane Al Mansour Tamesna	113 687	213 244	93 044
Projet Zenata	0	216 105	499 690
Nador	0	0	32 674
Lotissement et Résidences Al Mansour khémisset	91 299	55 678	35 672
TOTAL STOCK DE PRODUITS FINIS*	446 129	783 899	804 303

Source : Dyar Al Mansour

*Les montants des stocks sont des montants nets de la dépréciation

Créances de l'actif circulant

En KDH	2012	2013	Δ%	2014	Δ%
Total Actif	2 302 160	2 721 372	18,21%	2 764 460	1,58%
Fournisseurs débiteurs avances et acomptes	9 900	13 699	38,37%	49 565	>100%
<i>Part Total Actif en %</i>	<i>0,40%</i>	<i>0,50%</i>	<i>0,1 pts</i>	<i>1,8%</i>	<i>1,29%</i>
Clients et comptes rattachés	73 226	282 657	>100%	38 922	-86,23%
<i>Part Total Actif en %</i>	<i>3,20%</i>	<i>10,39%</i>	<i>7,2 pts</i>	<i>1,4%</i>	<i>-8,98%</i>
Personnel	84	84	0	178	>100%
<i>Part Total Actif en %</i>	<i>0,00%</i>	<i>0,00%</i>	<i>0,0pts</i>	<i>0,0%</i>	<i>0,01%</i>
Etat	294 714	328 855	11,58%	302 604	-7,98%
<i>Part Total Actif en %</i>	<i>12,80%</i>	<i>12,08%</i>	<i>-0,7pts</i>	<i>10,9%</i>	<i>-1,13%</i>
Autres débiteurs	1 764	54 658	>100%	236 332	>100%
<i>Part Total Actif en %</i>	<i>0,10%</i>	<i>2,01%</i>	<i>1,9pts</i>	<i>8,5%</i>	<i>6,54%</i>
Compte de régularisation - Actif	60	25	-58,33%	286	>100%
<i>Part Total Actif en %</i>	<i>0,00%</i>	<i>0,00%</i>	<i>0,0pts</i>	<i>0,0%</i>	<i>0,01%</i>
Créances de l'actif circulant	379 748	679 978	79,06%	627 888	-7,66%
<i>Part Total Actif en %</i>	<i>16,50%</i>	<i>24,90%</i>	<i>8.4 pts</i>	<i>22,7%</i>	<i>-2,19%</i>

Revue Analytique 2012 – 2013 :

Les créances de l'actif circulant se chiffrent à 680 MDH à fin 2013 contre 380 MDH à fin 2012, soit une hausse de 79,06%. Cette augmentation s'explique principalement par :

- La hausse de plus de 100% des créances clients pour les projets en cours de réalisation qui s'établissent à 283 MDH en 2013 contre 73 MDh à fin 2012 ;
- l'augmentation du poste des autres débiteurs composé essentiellement des créances notaires . Le poste affiche 55 Mdh en 2013 contre 2 Mdh en 2012.

Revue Analytique 2013 – 2014 :

Les créances de l'actif circulant se chiffrent à 628 MDH à fin 2014 contre 680MDH à fin 2013, soit une baisse de 7,7%. Cette diminution s'explique par :

- Une baisse de 86% du compte clients et comptes rattachés principalement liée à la concrétisation et l'encaissement des produits de ventes des divers projets livrés ;
- Une baisse de 8% du compte Etat débiteurs (TVA).

Et ce malgré la hausse des autres postes ; fournisseurs et acomptes ainsi que celui des autres débiteurs constitués principalement par les créances envers les notaires. La hausse de 2014 est expliquée par le reclassement des créances notaires du compte client au compte autres débiteurs.

Créances clients par projet :

Le tableau suivant présente l'évolution des créances clients par projet sur la période 2012 - 2014 :

En KDH	2012	2013	Δ%	2014	Δ%
Créances Clients projets	73 226	282 657	>100%	38922	-86,11%
Al Mansour Khemisset	8 453	19 502	130,7%	4 175	-78,5%
<i>En % du total</i>	<i>11,50%</i>	<i>6,9%</i>	<i>-4,6pts</i>	<i>10,8%</i>	<i>3,9pts</i>
Al Kora	1 971	2 046	3,8%	1 032	-46%
<i>En % du total</i>	<i>2,70%</i>	<i>0,7%</i>	<i>-2,0 pts</i>	<i>2,8%</i>	<i>2,1pts</i>
Annasr	5 649	1 129	-80,0%	1 054	-6,6%
<i>En % du total</i>	<i>7,70%</i>	<i>0,4%</i>	<i>-7,3 pts</i>	<i>2,7%</i>	<i>2,3pts</i>
Mers El Kheir	179	178	-0,6%	131	0%
<i>En % du total</i>	<i>0,20%</i>	<i>0,1%</i>	<i>-0,1 pts</i>	<i>0,46%</i>	<i>0,36pts</i>
Jnane Al Mansour Tamesna	49 031	139 180	184,5%	25 360	-81,6%
<i>En % du total</i>	<i>67,00%</i>	<i>49,2%</i>	<i>-17,8 pts</i>	<i>65,1%</i>	<i>15,91pts</i>
Zenata	0	31 543	NA	1 191	-96,2%

DYAR AL MANSOUR

<i>En % du total</i>	0,00%	11,1%	NA	3,0%	-8,1pts
Zahrat Al Jadida	7 944	89 079	1021,3%	5 979	-93%
<i>En % du total</i>	10,80%	31,5%	20,7 pts	15,2%	-16,3pts

Source : Dyar Al Mansour

Créances clients par ancienneté⁹ :

Le tableau suivant illustre la répartition des créances clients (relatifs aux projets) au 31/12/2014 par ancienneté de la créance :

En KDH	Inférieur à 1 an	Supérieur à 1 an
Créances Clients projets au 31/12/2014	393	38 846
<i>En % du total</i>	1%	99%

Source : Dyar Al Mansour

En analysant l'ancienneté des créances clients relatifs aux projets de Dyar Al Mansour, il apparaît que 99% des créances date de plus d'une année.

Délais de rotation des créances clients :

En KDH / jour	2012	2013	2014
Clients et comptes rattachés	73 226	282 657	38 922
Chiffre d'affaires (HT)	175 188	603 526	641 317
<i>Délagi de rotation - Clients</i>	150	168	22

Source : Dyar Al Mansour

Les délais de rotation des créances clients de Dyar Al Mansour passent de 150 jours en 2012 à 22 jours en 2014 à l'issue de la concrétisation des ventes.

III. ANALYSE DU PASSIF DU BILAN

En KDH	2012	2013	Δ%	2014	Δ%
Capitaux Propres	451 037	520 896	15,49%	566 043	8,67%
Capital Social	430 000	430 000	0,00%	430 000	0,00%
Réserves légales	3 951	4 140	4,78%	7 633	84,37%
Report à nouveau	13 317	16 898	26,89%	56 717	>100%
Résultat net de l'exercice	3 769	69 858	>100%	71 694	2,63%
Dettes de financement	339 021	431 624	27,31%	339 738	-21,29%
Autres dettes de financement	339 021	431 624	27,31%	339 738	-21,29%

⁹ Montant brut n'incluant pas une dotation de provisions de 317 Kdh.

Financement permanent	790 059	952 520	20,56%	905 781	-4,91%
Dettes du passif circulant	1 222 191	1 459 051	19,38%	1 492 698	2,31%
Fournisseurs et comptes rattachés	644 367	762 279	18,30%	623 066	-18,26%
Clients créditeurs avances et acomptes	442 738	417 714	-5,65%	387 185	-7,31%
Personnel	6 299	8 354	32,62%	8 674	3,83%
Organismes sociaux	463	2	-99,57%	586	>100%
Etat	12 499	55 164	>100%	50 491	-8,47%
Comptes d'associés	93 610	118 274	26,35%	334 371	>100%
Autres créanciers	2312	54625	>100%	35763	-34,53%
Comptes de régularisation - Passif	19 903	42 639	>100%	52 563	23,27%
Autres provisions pour risques et charges	37 298	36 065	-3,31%	36 079	0,04%
Passif Circulant	1 259 489	1 495 116	18,71%	1 528 777	2,25%
Crédit de trésorerie	252 612	228 678	-9,47%	246 690	7,88%
Banques (solde créditeur)	153	45 058	>100%	83 212	84,68%
Trésorerie Passif	252 612	273 736	8,36%	329 901	20,52%
Total Passif	2 302 160	2 721 372	18,21%	2 764 460	1,58%

III.1 FINANCEMENT PERMANENT

En KDH	2012	2013	Δ%	2014	Δ%
Total Passif	2 302 160	2 721 372	18,21%	2 764 460	1,58%
Capitaux Propres	451 037	520 896	15,49%	566 043	8,67%
<i>Part Financement Permanent en %</i>	<i>57,10%</i>	<i>54,70%</i>	<i>-2,4pts</i>	<i>62,49%</i>	<i>7,79%</i>
Dettes de financement	339 021	431 624	27,31%	339 738	-21,29%
<i>Part Financement Permanent en %</i>	<i>42,90%</i>	<i>45,30%</i>	<i>2,6pts</i>	<i>37,51%</i>	<i>-7,79%</i>
Financement permanent	790 059	952 520	20,56%	905 781	-4,91%
<i>Part Total Passif en %</i>	<i>34,30%</i>	<i>35,00%</i>	<i>0,7pts</i>	<i>32,77%</i>	<i>-2,23%</i>

Revue Analytique 2012 –2013 :

Le financement permanent est de 952,5 MDH à fin décembre 2013 contre 790,1 MDH à fin décembre 2012, soit une hausse de 20,56%. Cette évolution s'explique par :

- L'amélioration des capitaux propres de Dyar Al Mansour avec la réalisation d'un résultat Net de plus de 70 MDH ;
- Les tirages supplémentaires sur les CPIs contractés.

Revue Analytique 2013 –2014 :

Le financement permanent se chiffre à 906 MDH à fin Décembre 2014 contre 953 MDH à fin décembre 2013, soit une légère baisse de 4%. Cette baisse s'explique par le remboursement partiel de la société des crédits à moyen terme d'un montant de 337 Mdh.

Capitaux propres

En KDH	2012	2013	Δ%	2014	Δ%
Capital Social	430 000	430 000	0,0%	430 000	0,00%
Réserves légales	3 951	4 140	4,78%	7 633	84,37%
Report à nouveau	13 317	16 898	26,89%	56 717	>100%
Résultat net de l'exercice	3 769	69 858	>100%	71 694	2,63%
Capitaux Propres	451 037	520 896	15,49%	566 044	8,67%

Source : Dyar Al Mansour

Revue Analytique 2012 –2013 :

Les capitaux propres de la Société s'élèvent à 521 MDH à fin 2013 contre 451 MDH affiché en 2012, soit une hausse de 15,5%. Cette évolution s'explique par la constatation du résultat net de l'exercice en augmentation de plus de 100 %.

Revue Analytique 2013 –2014 :

Les capitaux propres de la Société s'élèvent à 566 MDH à fin 2014 contre 521 MDH en 2013, soit une hausse de 8,7%. Cette évolution s'explique par l'augmentation du report à nouveau et du résultat net de l'exercice.

Dettes de financement

En KDH	2012	2013	Δ%	2014	Δ%
Autres dettes de financement	339 021	431 624	27,31%	339 738	-21,29%
Dettes de financement	339 021	431 624	27,31%	339 738	-21,29%

Source : Dyar Al Mansour

Le tableau suivant présente les différentes dettes de financement de Dyar Al Mansour sur la période 2012 - 2014 :

Nature des lignes	Date de mise en place	Taux d'intérêt HT	mode de remboursement	encours 2012	encours 2013	encours 2014
Lignes 2009 - 2010						
Découvert Annasr	2006	6,25%	Echu	0	0	0
Découvert Al Mansour Rabat	2003	6,25%	Echu	0	0	0
Lignes en cours						
Découvert	2011	5,35%	renouvelable	0	18 620	753
Découvert	2011	6,25%	renouvelable	9 923	28 678	27 563
Découvert	2011	6,15%	renouvelable	16 852	16 165	0
Découvert	2011	6,30%	33% chaque trimestre à compter de septembre 2013	35 837	28 893	0
Découvert	2014	5,93%	renouvelable	0	0	48 057
CPI Al Mansour Khémisset	2011	6,50%	montant versé par le client à la livraison	62 000	26 329	0
CPI Jnane Al Mansour A-B-C	2011	6,43%	60% du prix à la livraison	137 000	35 919	0
CPI Jnane Al Mansour D-E	2012	6,25%	montant versé par le client à la livraison	20 000	80 000	0
CPI Jnane Al Mansour F-G-H	2012	6,00%	montant versé par le client à la livraison	20 000	60 000	120 000
CPI Zahrat Al Jadida	2012	6,10%	70% du prix à la livraison	100 000	129 375	0
CPI Al Mansour Tamesna	2013	5,50%	Crédit amortissable		100 000	34 331
CPI AL Mansour TAMESNA	2013	6,25%	80% du prix à la livraison	-	0	185 600
Total lignes en cours				401 612	523 979	416 304

Endettement net

En KDH	2012	2013	Δ%	2013	Δ%
Dettes de financement	339 021	431 624	27,31%	339 738	-21,29%
Trésorerie passif	252 612	273 736	8,36%	329 901	20,52%

Trésorerie actif	14 674	83 765	>100%	12 003	-85,67%
Endettement net	576 959	621 595	7,73%	657 636	5,80%
Taux de gearing net	127,9%	119,3%	-8,6pts	116,18%	-2,61%

Source : Dyar Al Mansour

Taux de gearing net = Endettement net / capitaux propres

Revue Analytique 2012 – 2013 :

Malgré une hausse des dettes de financement ,le gearing net de la société est en baisse sur la période 2012-2013 de 8 points suite à l'amélioration des capitaux propres de Dyar Al Mansour ainsi que la hausse de la trésorerie active favorisant la baisse de l'endettement net .

Revue Analytique 2013 – 2014 :

Le gearing net de la société passe de 119% en 2013 à 116% à fin 2014, suite à la hausse des capitaux propres et ce malgré la hausse de l'endettement net de Dyar Al Mansour .

III.2 PASSIF CIRCULANT

En KDH	2012	2013	Δ%	2014	Δ%
Dettes du passif circulant	1 222 191	1 459 051	19,38%	1 492 698	2,31%
<i>Part Passif Circulant en %</i>	<i>97,00%</i>	<i>97,60%</i>	<i>0,6pts</i>	<i>97,64%</i>	<i>0,04%</i>
Fournisseurs et comptes rattachés	644 367	762 279	18,30%	623 066	-18,26%
<i>Part Dettes du Passif Circulant en %</i>	<i>51,20%</i>	<i>51,00%</i>	<i>-0,2pts</i>	<i>41,74%</i>	<i>-9,26%</i>
Clients créditeurs avances et acomptes	442 738	417 714	-5,65%	387 185	-7,31%
<i>Part Dettes du Passif Circulant en %</i>	<i>35,20%</i>	<i>27,90%</i>	<i>-7,3pts</i>	<i>25,94%</i>	<i>-1,96%</i>
Personnel	6 299	8 354	32,62%	8 674	3,83%
<i>Part Dettes du Passif Circulant en %</i>	<i>0,50%</i>	<i>0,60%</i>	<i>0,1pts</i>	<i>0,58%</i>	<i>-0,02%</i>
Organismes sociaux	463	2	-99,57%	586	>100%
<i>Part Dettes du Passif Circulant en %</i>	<i>0,04%</i>	<i>0,00%</i>	<i>-0,04pts</i>	<i>0,04%</i>	<i>0,04%</i>
Etat	12 499	55 164	>100%	50 491	-8,47%
<i>Part Dettes du Passif Circulant en %</i>	<i>1,00%</i>	<i>3,70%</i>	<i>2,7pts</i>	<i>3,38%</i>	<i>-0,32%</i>
Comptes d'associés	93 610	118 274	26,35%	334 371	>100%
<i>Part Dettes du Passif Circulant en %</i>	<i>7,40%</i>	<i>7,90%</i>	<i>0,5pts</i>	<i>22,40%</i>	<i>14,50%</i>
Autres créanciers	2 312	54 625	>100%	35 763	-34,53%
<i>Part Dettes du Passif Circulant en %</i>	<i>0,20%</i>	<i>3,70%</i>	<i>3,5pts</i>	<i>2,40%</i>	<i>-1,30%</i>
Comptes de régularisation - Passif	19 903	42 639	>100%	52 563	23,27%

<i>Part Dettes du Passif Circulant en %</i>	1,60%	2,90%	1,3pts	3,52%	0,62%
Autres provisions pour risques et charges	37 298	36 065	-3,31%	36 079	0,04%
Passif Circulant	1 259 489	1 495 116	18,71%	1 528 777	2,25%
<i>Part Total Passif en %</i>	54,70%	54,94%	0,24pts	55,30%	0,36%

Revue Analytique 2012 –2013 :

Le passif circulant s'élève à 1 495,1 MDH à fin décembre 2013 contre 1 259, 5 MDH en 2012 en augmentation de 19 %. Cette variation se justifie par :

- L'augmentation des dettes fournisseurs et des comptes rattachés de 118 MDH passant de 644,36 MDH en décembre 2012 à 762,28MDH, à fin décembre 2013 ;
- L'augmentation affichée au niveau du poste Etat TVA créditeurs suite à la réalisation du chiffre d'affaires ;
- L'avance en compte courant réalisée par la CGI de 25 Mdh ;
- la hausse des autres créanciers due à la constatation de la quote-part relative à la subvention de la SAZ non encore consommée par Dyar Al Mansour et des dettes vis-à-vis des notaires.

Revue Analytique 2013 –2014 :

Passif circulant s'élève à 1 529 MDH à fin Décembre 2014 contre 1 495 MDH en 2013 soit une légère augmentation de 2 %. Cette variation se justifie par :

- La baisse des dettes fournisseurs et des comptes rattachés de 139 MDH passant de 762 MDH en décembre 2013 à 623 MDH, à fin Décembre 2014 ;
- L'avance en compte courant réalisée par la CGI à l'issue de la conversion des créances détenues envers la société pour un montant de 216 Mdh ;
- une baisse du poste clients créditeurs passant de 418 MDH à 387 MDH.

Dettes fournisseurs par projet :

Le tableau suivant présente l'évolution des dettes fournisseurs par projet sur la période 2012-2014 :

En KDH	2012	2013	Δ%	2014	Δ%
Fournisseurs et comptes rattachés	644 368	762 279	18,30%	623 066	-18,26%
AL MANSOUR RABAT	60 460	64 145	6,09%	18 516	-71,13%
<i>En % du total</i>	9,4%	8,41%	-0,99pts	2,9%	

ANNASR	59 547	49 488	-16,89%	62 501	26,2%
<i>En % du total</i>	<i>9,2%</i>	<i>6,49%</i>	<i>-2,71%</i>	<i>10%</i>	
MERS EL KHEIR	601	328	-45,42%	110	-66,4%
<i>En % du total</i>	<i>0,1%</i>	<i>0,04%</i>	<i>-0,06%</i>	<i>0,01%</i>	
JNANE AL MANSOUR TAMESNA	290 718	233 634	-19,64%	173 547	-25,7%
<i>En % du total</i>	<i>45,1%</i>	<i>30,65%</i>	<i>-14,45%</i>	<i>27,85%</i>	
PAPELARA DE TETOUAN	30 000	30 000	0,00%	30 000	0%
<i>En % du total</i>	<i>4,7%</i>	<i>3,94%</i>	<i>-0,76%</i>	<i>4,8%</i>	
AL MANSOUR-ZENATA	46 462	87 397	88,10%	30 212	-65,4%
<i>En % du total</i>	<i>7,2%</i>	<i>11,47%</i>	<i>4,27%</i>	<i>4,8%</i>	
AL MANSOUR-KHEMISSSET	40 840	9 056	77,8%	3 291	-63,6%
<i>En % du total</i>	<i>6,3%</i>	<i>1,19%</i>	<i>-5,11%</i>	<i>0,52%</i>	
DYAR AL ATLAS-BENI MELLAL	1 798	14 221	>100%	17 887	25,7%
<i>En % du total</i>	<i>0,3%</i>	<i>1,87%</i>	<i>1,57%</i>	<i>2,8%</i>	
DYAR ALBAIDAE -LAKHYAYTA	7 315	15 649	>100%	24 530	56,7%
<i>En % du total</i>	<i>1,1%</i>	<i>2,05%</i>	<i>0,95%</i>	<i>3,9%</i>	
ZHRAT EL JADIDA	79 275	180 107	>100%	44 703	-75,1%
<i>En % du total</i>	<i>12,3%</i>	<i>23,63%</i>	<i>11,33%</i>	<i>7,1%</i>	
AL MANSOUR -NADOR	15 152	30 309	44,25%	23 037	-23,9%
<i>En % du total</i>	<i>2,4%</i>	<i>2,91%</i>	<i>0,51%</i>	<i>3,6%</i>	
Dyar Al BOUGHAZ	4 683	1 738	62,88%	1 026	-40,9%
<i>En % du total</i>	<i>0,7%</i>	<i>0,23%</i>	<i>-0,47%</i>	<i>0,16%</i>	
Agadir	0	0	0%	85 534	>100%
<i>En % du total</i>	<i>0%</i>	<i>0%</i>	<i>0%</i>	<i>13,7%</i>	
LES JARDINS D'OUARZAZATE	1 116	7 065	>100%	22 495	>100%

<i>En % du total</i>	0,2%	0,93%	0,73%	3,6%	
RETENUES DIVERSES	6 369	13 876	>100%	63 382	>100%
<i>En % du total</i>	1,0%	1,82%	0,82%	10,1%	
SIEGE	32	25 267	>100%	20 548	-18,6%
<i>En % du total</i>	0,0%	3,31%	3,31%	3,2%	
Sidi Slimane	0	0	0%	1 751	>100%
<i>En % du total</i>	0%	0%	0%	0,28%	

Délais de rotation des dettes fournisseurs :

En KDH / jour	2012	2013	2014
Dettes fournisseurs des études et travaux ¹⁰	140 088	191 982	97 470
Achats hors foncier ¹¹ (TTC)	606 131	569 770	502 918
<i>Délaï de rotation - fournisseurs</i>	84	121	70

Source : Dyar Al Mansour

Les délais de rotation des dettes fournisseurs de Dyar Al Mansour retraités sont 84 jours en 2012, 121 jours en 2013 et 70 jours en 2014.

En 2014, Dyar le montant de l'investissement hors foncier de Dyar Al Mansour s'élève à 503 Mdh contre 570 Mdh en 2013 et 606 Mdh en 2012.

Avances clients par projet :

PROJETS	2012	2013	2014
PROJET MERS EL KHEIR	3 281	3 291	3 134
<i>En % du total</i>	0,7%	0,79%	0,81%
PROJET AL MANSOUR RABAT	33 186	34 429	20 371
<i>En % du total</i>	7,5%	8,24%	5,26%
PROJET ANNASR	11 488	11 093	9 564
<i>En % du total</i>	2,6%	2,66%	2,47%
AL MANSOUR-KHEMISSSET	18 457	8 276	8 923
<i>En % du total</i>	4,2%	1,98%	2,3%
JNANE AL MANSOUR I-II TAMESNA	198 757	174 205	99 831
<i>En % du total</i>	44,9%	41,70%	25,8%

¹⁰ Dettes fournisseurs retraitées des dettes sur achat de foncier, des factures non parvenues et de la dette CGI concernant le projet promotionnel Al Mansour Rabat. Le contrat dé en main du projet Al Mansour Rabat stipule le paiement de CGI à la livraison.

¹¹ Investissements pour les besoins des projets de Dyar Al Mansour retraités du foncier.

DYAR AL MANSOUR

ZHRAT EL JADIDA	63 930	49 185	20 703
<i>En % du total</i>	<i>14,4%</i>	<i>11,77%</i>	<i>5,34%</i>
DYAR ALBAIDAE - LAKHYAYTA	6 489	9 147	19 112
<i>En % du total</i>	<i>1,5%</i>	<i>2,19%</i>	<i>4,93%</i>
Dyar Al Atlas - Béni Mellal	4 503	11 672	22 442
<i>En % du total</i>	<i>1,0%</i>	<i>2,79%</i>	<i>5,79%</i>
Les Jardins D'ouarzazate	550	2 983	5 996
<i>En % du total</i>	<i>0,1%</i>	<i>0,71%</i>	<i>1,54%</i>
AL MANSOUR-ZENATA	90 419	86 007	168 067
<i>En % du total</i>	<i>20,4%</i>	<i>20,59%</i>	<i>43,4%</i>
AL MANSOUR - NADOR	11 678	26 275	5 846
<i>En % du total</i>	<i>2,6%</i>	<i>6,29%</i>	<i>1,50%</i>
SIDI SLIMANE	-	-	1 989
<i>En % du total</i>	<i>0,00%</i>	<i>0,00%</i>	<i>0,51%</i>
Dyar Al Boughaz	0	1 151	1 205
	<i>0,00%</i>	<i>0,28%</i>	<i>0,31%</i>
TOTAL AVANCES CLIENTS	442 738	417 714	387 185

IV. EQUILIBRE FINANCIER

IV.4 FONDS DE ROULEMENT

Fonds de roulement

En KDH	2012	2013	Δ%	2014	Δ%
Financement permanent	790 059	952 520	20,56%	905 781	-4,91%
Actif Immobilisé	18 952	22 568	19,08%	20 429	-9,48%
Fonds de roulement	771 107	929 952	20,60%	885 352	-4,80%
Actif circulant	2 268 534	2 615 038	15,27%	2 732 027	4,47%
Passif circulant	1 259 489	1 495 116	18,71%	1 528 777	2,25%
Besoin en fonds de roulement	1 009 045	1 119 923	10,99%	1 203 250	7,44%
FR / BFR	76,42%	83,04%	6,62pts	73,58%	-11,39%
Trésorerie nette	-237 938	- 189 971	20,16%	-317 898	-67,34%

Source : Dyar Al Mansour

Revue Analytique 2012 – 2013 :

Le fonds de roulement fonctionnel a enregistré une évolution positive de 159 MDH par rapport à 2012 pour s'établir à 930 Mdh en 2013 par rapport à 771 MDH affiché en 2012 soit une hausse de 20,6%. Cette augmentation s'explique par les débloques complémentaires des lignes de financement à moyen terme et par le résultat enregistré à fin 2013.

Revue Analytique 2013 – 2014 :

Le fonds de roulement a enregistré une baisse de 5%, passant ainsi de 930 MDH à fin 2013 à 885 MDH à fin 2014. Cette baisse s'explique principalement par les remboursements effectués par Dyar Al Mansour de différentes dettes de financement à moyen terme.

Besoin en fonds de roulement

Revue Analytique 2012 – 2013 :

Le BFR à fin 2013 a subi, quant à lui, une augmentation de 111 MDH par rapport au besoin de 2012 pour s'établir à 1 120 MDH contre 1 009 MDH affiché en 2012 soit une hausse de 11%. Cette augmentation s'explique principalement par la hausse des créances clients suite aux différentes livraisons réalisées au cours de l'année 2013.

Revue Analytique 2013 – 2014 :

Le besoin en fonds de roulement s'établit à 1 203 MDH contre 1 119 MDH en 2013, soit une augmentation de 7,4% par rapport au besoin de 2013. Cette hausse s'explique par un stockage important au cours de 2014.

TRESORERIE NETTE

En KDH	2012	2013	Δ%	2014	Δ%
Chèques et valeurs à encaisser	134	4 609	>100%	9 509	106,31%
Banques, T.G et C.P	14 539	79 152	>100%	2 491	-96,85%
Caisses, régies d'avances et accreditifs	1	4	>100%	2	-50,00%
Trésorerie Actif	14 674	83 765	>100%	12 003	-85,67%
Crédit de trésorerie	252 459	228 678	-9,47%	246 690	7,88%
Banques de régularisation	153	45 058	>100%	83212	84,68%
Trésorerie Passif	252 612	273 736	8,36%	329 901	20,52%
Trésorerie nette	-237 938 -	189 971	20,16%	-317 898	-67,34%

Source : Dyar Al Mansour

La trésorerie nette de Dyar Al Mansour se détériore sur la période 2012 - 2014, passant de -238 MDH en 2012 à -318 MDH en 2014.

Revue Analytique 2012 - 2013 :

La trésorerie nette a enregistré une amélioration de 20% passant de -237,94 MDH à fin décembre 2012 à -189 MDH à fin décembre 2013. La hausse est expliquée par l'amélioration de la trésorerie active avec les encaissements reçus suite à la liquidation des stocks des opérations achevées ainsi que des acomptes reçus des clients pour les projets en cours.

Revue Analytique 2013- 2014 :

La trésorerie nette a enregistré une baisse de plus de 67%, passant de -190 MDH en 2013 à -318 MDH à fin 2014 expliquée principalement par :

- La baisse de la trésorerie active suite au remboursement effectué des différentes dettes de financement ;
- la hausse de 20% la trésorerie « passif » en raison de l'utilisation des moyens de financement à court terme en l'occurrence les billets de trésorerie pour un montant de 244 MDH et les découverts pour le financement des projets.

V. ANALYSE DU TABLEAU DE FINANCEMENT

En KDH	2012		2013		2014	
	Emplois	Ressources	Emplois	Ressources	Emplois	Ressources
I. Ressources stables de l'exercice						
Autofinancement		6 249		72 949		48 303
Capacité d'autofinancement		6 249		72 949		74 849
Distributions de bénéfices					26 546	
Cessions et réductions d'immobilisations		355		248		3 809
Cessions d'immobilisations corporelles		355		248		534
Cessions d'immobilisations financières						
Récupérations sur créances immobilisés						3 275
Augmentation capitaux propres		0				
Augmentation de capital, apports		0				
Augmentation des dettes de financement		334 000		255 000		245 600
Total I - Ressources stables		340 604		328 198		297 712
II. Emplois stables de l'exercice						
Acquisition & augmentation d'immobilisations		3 342		6 956		4 826
Acquisition d'immos incorporelles		1 133		823		1 535
Acquisition d'immos corporelles		2 097		2 516		3 291
Acquisition d'immos financières		111				
Augmentation créances immobilisées		-		3 616		
Remboursement des dettes de financement		2		162 397		337 487
Emplois en non valeurs		887		-		
Total II - Emplois stables		4 230		169 353		342 312
III. Variation du BFR		506 483		110 878		83 327

IV. Variation de la trésorerie	170 109	47 967			127 927
Total	510 713	510 713	328 198	328 198	425 639

Source: Dyar Al Mansour

Revue Analytique 2012-2013

Les ressources stables de Dyar Al Mansour s'élèvent à 328,2 Mdh en 2013 contre 340,6Mdh affiché en 2012, enregistrant ainsi une diminution de 4 % sur la période. Cette diminution est expliquée principalement par une variation des dettes de financement en baisse et ce malgré une capacité d'autofinancement en amélioration.

Face à cette baisse des ressources, les emplois stables ont augmenté de plus de 100% généré par un remboursement des dettes de financement pour un montant de 162,3Mdh. Néanmoins, la variation du BFR s'établit à 110,9 parallèlement aux différentes livraisons réalisées durant la période.

Revue Analytique 2013-2014

Les ressources stables de la Société diminuent en raison principalement de la distribution des bénéfices opérés en 2014 et à moindre mesure de la variation des dettes de financement en baisse par rapport à 2013.

Face à cette baisse des ressources, les emplois stables ont augmenté de plus de 100% générés par une hausse de 175Mdh du remboursement des dettes de financement.

PARTIE VI. PERSPECTIVES

Avertissement

Les prévisions ci-après sont fondées sur des hypothèses dont la réalisation présente par nature un caractère incertain. Les résultats et les besoins de financement réels peuvent différer de manière significative des informations présentées. Ces prévisions ne sont fournies qu'à titre indicatif, et ne peuvent être considérées comme un engagement ferme ou implicite de la part de Dyar Al Mansour.

I. PERSPECTIVES DE REALISATIONS DE DYAR AL MANSOUR EN 2015^F

PERSPECTIVES COMMERCIALES

En 2015^F, Dyar Al Mansour devrait concrétiser de nouveaux actes de réservation des logements à 250 KDH.

Les objectifs opérationnels de commercialisation se traduisent comme suit :

- La pré-commercialisation de 2 376 unités dont 2 170 unités promotionnelles ;
- La livraison de 2828 unités pour un chiffre d'affaires de 672 MDH;

PERSPECTIVES D'INVESTISSEMENT

Les perspectives d'investissement de Dyar Al Mansour en 2015^F traduisent principalement l'avancement des différents chantiers de la Société.

L'objectif en termes d'investissement hors acquisitions de fonciers en 2015^F est de 407 MDH. Par ailleurs, le budget réservé aux acquisitions de fonciers est estimé à 291 MDH en 2015^F.

PERSPECTIVES DE RESULTAT

Le chiffre d'affaires prévu pour l'exercice 2015^F est de 672 MDH, permettant d'atteindre une marge d'exploitation de 33 MDH, soit un taux de marge opérationnelle de 5% contre 10,81% en 2014. Le résultat net est estimé à 32 MDH, soit un taux de marge nette de 5%, contre 11% en 2014.

Les objectifs de résultat de Dyar Al Mansour pour l'exercice 2015^F se présentent comme suit :

En KDH	2014	2015 ^F	Δ%
Chiffre d'affaires	641 317	671 633	5%
Résultat d'exploitation	69 321	32 678	-53%
Résultat net	71 694	31 671	-56%

Source : Dyar Al Mansour

PARTIE VII. FACTEURS DE RISQUES

I. RISQUES CONCURRENTIEL

Le marché de l'immobilier offre, aujourd'hui, des opportunités de profits avantageuses et des rentes intéressantes. L'absence de barrières contraignantes à l'entrée encourage l'arrivée de nombreux opérateurs nationaux et internationaux. La multitude d'opérateurs sur ce marché risque d'exacerber la concurrence, de provoquer une érosion des marges et un renchérissement du coût du foncier et de limiter l'accès au financement.

II. RISQUES LIES AUX CHANGEMENTS DES REGIMES FISCAUX

Les promoteurs immobiliers, opérant dans le secteur du logement social, profitent de nombreux avantages fiscaux. L'évolution des régimes fiscaux, notamment la suppression de certains avantages fiscaux accordés aux opérateurs, pourraient avoir une influence négative sur le secteur.

Toutefois, le risque est limité, les principales mesures fiscales étant garanties jusqu'en 2020.

III. RISQUES DE RENCHERISSEMENT DU FONCIER

Les prix du foncier connaissent une envolée depuis quelques années. Cette tendance haussière risque de continuer du fait d'une forte demande sur les terrains dans les zones urbaines, de la croissance démographique et de la facilitation de l'accès au crédit. Cette situation constitue un facteur de risque majeur pour Dyar Al Mansour, notamment si la société n'impacte pas le renchérissement des terrains sur les prix de vente.

Toutefois, ce risque est atténué par la volonté de l'Etat de créer de nouvelles villes à l'horizon 2020 en périphérie de grandes villes du Royaume. Ces nouvelles villes offriront des terrains supplémentaires dans les zones urbaines, ce qui aura pour impact de maîtriser l'envolée des prix.

IV. RISQUES LIES AUX FOURNISSEURS DE TRAVAUX

Afin de mener à bien ses projets immobiliers, Dyar Al Mansour fait appel à des fournisseurs de travaux pour la réalisation de ses projets. Ces fournisseurs doivent satisfaire les conditions de prix, la qualité des prestations et les délais de réalisation exigés par Dyar Al Mansour lors des appels d'offres.

Un risque serait lié à la non abondance de fournisseurs qualifiés pouvant satisfaire les exigences de Dyar Al Mansour. Ce risque pourrait avoir un impact sur les coûts de construction, les délais de réalisation et la qualité des livrables.

V. RISQUES LIES AU MARCHE DE L'IMMOBILIER

Une baisse de la demande aurait un impact négatif sur le chiffre d'affaires de Dyar Al Mansour.

Malgré la conjoncture actuelle difficile que connaît le marché de l'immobilier, le segment du social et de l'économique continue de drainer l'essentiel de l'activité en termes d'investissements et de production et ce en dépit du ralentissement de l'activité.

VI. RISQUES LIES AUX TAUX D'INTERETS

Une augmentation des taux d'intérêts débiteurs appliqués aux crédits contractés par les acquéreurs causerait un renchérissement des crédits, principale source de financement pour les ménages, et risquerait de limiter la demande sur l'immobilier.

Une hausse des taux d'intérêts créditeurs risquerait de détourner une partie de l'épargne vers les dépôts bancaires et les titres de créances, affectant ainsi négativement la demande sur le marché immobilier.

VII. RISQUES ADMINISTRATIFS

Les promoteurs immobiliers, opérant dans le secteur du logement social interagissent avec plusieurs intervenants, notamment les autorités locales et les organismes publics pour l'obtention des divers documents administratifs (autorisation, réceptions provisoires, permis d'habiter). Certains retards observés dans le cadre de la procédure d'obtention desdits documents peuvent affecter négativement les revenus et être à l'origine du décalage du chiffre d'affaires.

PARTIE VIII. FAITS EXCEPTIONNELS

A la date d'établissement du présent dossier d'information, Dyar Al Mansour ne connaît pas de faits exceptionnels susceptibles d'affecter significativement sa situation financière.

PARTIE IX. LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES

A la date d'établissement du présent dossier d'information, Dyar Al Mansour ne connaît pas de litiges ni d'affaires contentieuses, susceptibles d'affecter significativement sa situation financière.

PARTIE X. ANNEXES

BILAN DES TROIS DERNIERS EXERCICES

DYAR AL MANSOUR

Exercice clôturé au 31/12/2014

ACTIF	Exercice			Exercice
	Brut	Amortissement et provisions	Net	Précédent
IMMOBILISATIONS EN NON VALEURS (A)	6 087 796,54	4 914 232,17	1 173 564,37	1 998 859,57
* Frais préliminaires	4 663 919,20	3 490 354,83	1 173 564,37	1 998 859,57
* Charges à répartir sur plusieurs exercices	1 423 877,34	1 423 877,34	-	-
* Primes de remboursement des obligations	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)	6 042 077,66	2 267 566,43	3 774 511,23	2 695 530,96
* Immobilisation en recherche et développement	-	-	-	-
* Brevets, marques, droits et valeurs similaires	5 386 077,66	2 267 566,43	3 118 511,23	2 695 530,96
* Fonds commercial	-	-	-	-
* Autres immobilisations incorporelles	656 000,00	-	656 000,00	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)	25 430 623,20	10 461 025,03	14 969 598,17	14 087 373,92
* Terrains	1 414 286,52	-	1 414 286,52	1 469 194,52
* Constructions	8 127 777,04	3 034 890,96	5 092 886,08	5 820 882,33
* Installations techniques, matériel et outillage	1 470 878,80	721 101,48	749 777,32	576 952,25
* Matériel transport	33 721,00	33 314,75	406,25	406,25
* Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	12 481 250,91	6 615 238,13	5 866 012,78	4 274 673,09
* Autres immobilisations corporelles	71 371,25	56 479,71	14 891,54	24 709,33
* Immobilisations corporelles en cours	1 831 337,68	-	1 831 337,68	1 920 556,15
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (D)	511 800,83	-	511 800,83	3 786 524,00
* Prêts immobilisés	-	-	-	-
* Autres créances financières	511 800,83	-	511 800,83	3 786 524,00
* Titres de participation	-	-	-	-
* Autres titres immobilisés	-	-	-	-
ECARTS DE CONVERSION -ACTIF (E)	-	-	-	-
* Diminution des créances immobilisées	-	-	-	-
* Augmentation des dettes financières	-	-	-	-
TOTAL I (A+B+C+D+E)	38 072 298,23	17 642 823,63	20 429 474,60	22 568 288,45
STOCKS (F)	2 134 270 271,46	30 130 705,65	2 104 139 565,81	1 935 061 277,49
* Marchandises	-	-	-	-
* Matières et fournitures, consommables	-	-	-	-
* Produits en cours	1 306 710 258,48	6 873 821,97	1 299 836 436,51	1 151 162 372,40
* produits intermédiaires et produits résiduels	-	-	-	-
* Produits finis	827 560 012,98	23 256 883,68	804 303 129,30	783 898 905,09
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)	640 505 033,03	12 617 166,00	627 887 867,03	679 977 145,55
* Fournis, débiteurs, avances et acomptes	49 565 199,84	-	49 565 199,84	13 699 351,24
* Clients et comptes rattachés	39 239 291,29	317 166,00	38 922 125,29	282 656 706,01
* Personnel	178 544,65	-	178 544,65	83 844,10
* Etat	302 604 023,70	-	302 604 023,70	328 854 761,45
* Comptes d'associés	-	-	-	-
* Autres débiteurs	248 632 268,53	12 300 000,00	236 332 268,53	54 657 691,83
* Comptes de régularisation-Actif	285 705,02	-	285 705,02	24 790,92
TITRES VALEURS DE PLACEMENT (H)	-	-	-	-
ECARTS DE CONVERSION-ACTIF (I)	-	-	-	-
(Eléments circulants)				
TOTAL II (F+G+H+I)	2 774 775 304,49	42 747 871,65	2 732 027 432,84	

				2 615 038 423,04
TRESORERIE-ACTIF	12 002 966,57	-	12 002 966,57	83 765 121,77
* Chèques et valeurs à encaisser	9 509 529,10	-	9 509 529,10	4 609 002,70
* Banques, TG et CCP	2 491 412,49	-	2 491 412,49	79 152 405,57
* Caisse, Régie d'avances et accréditifs	2 024,98	-	2 024,98	3 713,50
TOTAL III	12 002 966,57	-	12 002 966,57	83 765 121,77
TOTAL GENERAL I+II+III	2 824 850 569,29	60 390 695,28	2 764 459 874,01	2 721 371 833,26

DYAR AL MANSOUR

Exercice clôturé au 31/12/2014

PASSIF		Exercice	Exercice Précédent
CAPITAUX PROPRES			
* Capital social ou personnel (1)		430 000 000,00	430 000 000,00
* Moins : actionnaires, capital souscrit non appelé capital appelé dont versé.....			-
* Prime d'émission, de fusion, d'apport			
* Ecart de réévaluation			
* Réserve légale		7 632 762,63	4 139 869,77
* Autres réserves			-
* Report à nouveau (2)		56 716 559,64	16 897 595,34
* Résultat nets en instance d'affectation (2)		-	-
* Résultat net de l'exercice (2)		71 693 806,40	69 857 857,16
Total des capitaux propres (A)		566 043 128,67	520 895 322,27
CAPITAUX PROPRES ASSIMILES (B)		-	-
* Subvention d'investissement		-	-
* Provisions réglementées		-	-
DETTES DE FINANCEMENT (C)		339 737 893,60	431 624 549,51
* Emprunts obligataires		-	-
* Autres dettes de financement		339 737 893,60	431 624 549,51
PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES (D)		-	-
* Provisions pour risques		-	-
* Provisions pour charges		-	-
ECARTS DE CONVERSION-PASSIF (E)		-	-
* Augmentation des créances immobilisées		-	-
* Diminution des dettes de financement		-	-
Total I(A+B+C+D+E)		905 781 022,27	952 519 871,78
DETTES DU PASSIF CIRCULANT (F)		1 492 698 102,84	1 459 051 224,87
* Fournisseurs et comptes rattachés		623 065 841,78	762 279 271,95
* Clients créditeurs, avances et acomptes		387 184 806,68	417 714 059,68
* Personnel		8 674 192,84	8 354 045,25
* Organisme sociaux		586 107,02	1 574,46
* Etat		50 490 625,94	55 164 486,15
* Comptes d'associés		334 371 114,70	118 273 790,00
* Autres créanciers		35 762 682,21	54 624 720,68
* Comptes de régularisation passif		52 562 731,67	42 639 276,70
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (G)		36 079 285,19	36 064 596,46
ECARTS DE CONVERSION-PASSIF (Eléments circulants) (H)		-	-
Total II (F+G+H)		1 528 777 388,03	1 495 115 821,33
TRESORERIE-PASSIF		329 901 463,71	273 736 140,15

* Crédits d'escompte	-	-
* Crédits de trésorerie	246 689 689,27	228 677 589,77
* Banques de régularisation	83 211 774,44	45 058 550,38
Total III	329 901 463,71	273 736 140,15
TOTAL GENERAL I+II+III	2 764 459 874,01	2 721 371 833,26

(1) Capital personnel débiteur

DYAR AL MANSOUR

Exercice clôturé au 31/12/2013

ACTIF	Exercice			Exercice
	Brut	Amortissement et provisions	Net	Précédent
IMMOBILISATIONS EN NON VALEURS (A)	6 087 796,54	4 088 936,97	1 998 859,57	2 824 154,77
* Frais préliminaires	4 663 919,20	2 665 059,63	1 998 859,57	1 943 955,60
* Charges à répartir sur plusieurs exercices	1 423 877,34	1 423 877,34	-	880 199,17
* Primes de remboursement des obligations	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)	4 227 324,66	1 531 793,70	2 695 530,96	2 574 854,35
* Immobilisation en recherche et développement	-	-	-	-
* Brevets, marques, droits et valeurs similaires	4 227 324,66	1 531 793,70	2 695 530,96	2 574 854,35
* Fonds commercial	-	-	-	-
* Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)	22 854 709,19	8 767 335,27	14 087 373,92	13 383 171,09
* Terrains	1 469 194,52	-	1 469 194,52	1 491 986,52
* Constructions	8 562 971,50	2 742 089,17	5 820 882,33	6 161 858,02
* Installations techniques, matériel et outillage	1 120 268,77	543 316,52	576 952,25	734 438,35
* Matériel transport	34 792,00	34 385,75	406,25	406,25
* Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	9 675 555,00	5 400 881,91	4 274 673,09	4 961 118,23
* Autres immobilisations corporelles	71 371,25	46 661,92	24 709,33	33 363,72
* Immobilisations corporelles en cours	1 920 556,15	-	1 920 556,15	-
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (D)	3 786 524,00	-	3 786 524,00	170 329,00
* Prêts immobilisés	-	-	-	-
* Autres créances financières	3 786 524,00	-	3 786 524,00	170 329,00
* Titres de participation	-	-	-	-
* Autres titres immobilisés	-	-	-	-
ECARTS DE CONVERSION -ACTIF (E)	-	-	-	0
* Diminution des créances immobilisées	-	-	-	-
* Augmentation des dettes financières	-	-	-	-
TOTAL I (A+B+C+D+E)	36 956 354,39	14 388 065,94	22 568 288,45	18 952 509,21
STOCKS (F)	1 962 751 722,94	27 690 455,45	1 935 061 277,49	1 888 785 939,56
* Marchandises	-	-	-	-
* Matières et fournitures, consommables	-	-	-	-
* Produits en cours	1 151 162 372,40	-	1 151 162 372,40	1 442 657 335,71
* produits intermédiaires et produits résiduels	-	-	-	-
* Produits finis	811 589 350,54	27 690 445,45	783 898 905,09	446 128 603,85
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)	692 594 311,55	12 617 166,00	679 977 145,55	379 747 792,39
* Fournis. débiteurs, avances et a comptes	13 699 351,24	-	13 699 351,24	9 899 631,06
* Clients et comptes rattachés	282 973 872,01	317 166,00	282 656 706,01	73 225 721,69
* Personnel	83 844,10	-	83 844,10	83 844,10
* Etat	328 854 761,45	-	328 854 761,45	294 714 498,63
* Comptes d'associés	-	-	-	-
* Autres débiteurs	66 957 691,83	12 300 000,00	54 657 691,83	1 764 111,73
* Comptes de régularisation-Actif	24 890,92	-	24 790,92	59 985,18

TITRES VALEURS DE PLACEMENT (H)	-	-	-	-
ECARTS DE CONVERSION-ACTIF (I) (Eléments circulants)	-	-	-	-
TOTAL II (F+G+H+I)	2 655 346 034,49	40 307 611,45	2 615 038 423,04	2 268 533 731,95
TRESORERIE-ACTIF		-	83 765 121,77	14 673 904,49
* Chèques et valeurs à encaisser		-	4 609 002,70	134 080,00
* Banques, TG et CCP		-	79 152 405,57	14 538 617,19
* Caisse, Régie d'avances et accreditifs		-	3 713,50	1 207,30
TOTAL III		-	83 765 121,77	14 673 904,49
TOTAL GENERAL I+II+III	2 776 067 510,65	54 695 677,39	2 721 371 833,26	2 302 160 145,65

DYAR AL MANSOUR

Exercice clôturé au 31/12/2013

PASSIF	Exercice	Exercice Précédent
CAPITAUX PROPRES		
* Capital social ou personnel (1)	430 000 000,00	430 000 000,00
* Moins : actionnaires, capital souscrit non appelé capital appelé dont versé.....	-	-
* Prime d'émission, de fusion, d'apport		
* Ecart de réévaluation		
* Réserve légale	4 139 869,77	3 951 408,67
* Autres réserves	-	
* Report à nouveau (2)	16 897 595,34	13 316 834,37
* Résultat nets en instance d'affectation (2)	-	
* Résultat net de l'exercice (2)	69 857 857,16	3 769 222,07
Total des capitaux propres (A)	520 895 322,27	451 037 465,11
CAPITAUX PROPRES ASSIMILES (B)	-	
* Subvention d'investissement		
* Provisions réglementées		
DETTES DE FINANCEMENT (C)	431 624 549,51	339 021 460,00
* Emprunts obligataires		
* Autres dettes de financement	431 624 549,51	339 021 460,00
PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES (D)	-	
* Provisions pour risques		
* Provisions pour charges		
ECARTS DE CONVERSION-PASSIF (E)	-	
* Augmentation des créances immobilisées		
* Diminution des dettes de financement		
Total I(A+B+C+D+E)	952 519 871,78	790 058 925,11
DETTES DU PASSIF CIRCULANT (F)	1 459 051 224,87	1 222 191 092,15
* Fournisseurs et comptes rattachés	762 279 271,95	644 366 854,91
* Clients créditeurs, avances et acomptes	417 714 059,68	442 738 156,35
* Personnel	8 354 045,25	6 299 115,72
* Organisme sociaux	1 574,46	463 483,11
* Etat	55 164 486,15	12 498 635,31
* Comptes d'associés	118 273 790,00	93 609 790,00
* Autres créanciers	54 624 720,68	2 312 384,00
* Comptes de régularisation passif	42 639 276,70	19 902 672,75

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (G)	36 064 596,46	37 298 117,22
ECARTS DE CONVERSION-PASSIF (Eléments circulants) (H)	-	
Total II (F+G+H)	1 495 115 821,33	1 259 489 209,37
TRESORERIE-PASSIF	273 736 140,15	252 612 011,17
* Crédits d'escompte	-	
* Crédits de trésorerie	228 677 589,77	252 459 399,70
* Banques de régularisation	45 058 550,38	152 611,47
Total III	273 736 140,15	252 612 011,17
TOTAL GENERAL I+II+III	2 721 371 833,26	2 302 160 145,65

(1) Capital personnel débiteur

(2) Bénéficiaire (+). déficitaire (-)

DYAR AL MANSOUR

Exercice dôturé au 31/12/2012

ACTIF	Brut	Exercice		Exercice
		Amortissement et provisions	Net	Précédent Net
IMMOBILISATIONS EN NON VALEURS (A)	6 087 796,54	3 263 641,77	2 824 154,77	2 591 940,80
* Frais préliminaires	3 777 369,20	1 833 413,60	1 943 955,60	2 591 940,80
* Charges à répartir sur plusieurs exercices	2 310 427,34	1 430 228,17	880 199,17	0
* Primes de remboursement des obligations				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)	3 404 032,16	829 177,81	2 574 854,35	1 896 480,51
* Immobilisation en recherche et développement				
* Brevets, marques, droits et valeurs similaires	3 404 032,16	829 177,81	2 574 854,35	1 896 480,51
* Fonds commercial				
* Autres immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)	20 518 610,62	7 135 439,53	13 383 171,09	13 011 670,09
* Terrains	1 491 986,52	0	1 491 986,52	1 515 814,52
* Constructions	8 526 710,95	2 364 852,93	6 161 858,02	6 370 512,61
* Installations techniques, matériel et outillage	1 118 373,60	383 935,25	734 438,35	632 236,27
* Matériel transport	34 792,00	34 385,75	406,25	2 031,25
* Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	9 275 376,30	4 314 258,07	4 961 118,23	4 449 174,6
* Autres immobilisations corporelles	71 371,25	38 007,53	33 363,72	41 900,84
* Immobilisations corporelles en cours				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (D)	170 329,00		170 329,00	58 928,00
* Prêts immobilisés				
* Autres créances financières	170 329,00		170 329,00	58 928,00
* Titres de participation				
* Autres titres immobilisés				
ECARTS DE CONVERSION -ACTIF (E)	0		0	
* Diminution des créances immobilisées				
* Augmentation des dettes financières				

TOTAL I (A+B+C+D+E)	30 180 768,32	11 228 259,11	18 952 509,21	17 559 019,40
STOCKS (F)	1 916 505 728,77	27 719 789,21	1 888 785 939,56	1 315 549 034,10
* Marchandises			0	
* Matières et fournitures, consommables			0	
* Produits en cours	1 442 657 335,71		1 442 657 335,71	1 114 792 414,78
* produits intermédiaires et produits résiduels			0	
* Produits finis	473 848 393,06	27 719 789,21	446 128 603,85	200 756 619,32
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)	392 166 958,39	12 419 166,00	379 747 792,39	221 849 745,21
* Fournis. débiteurs, avances et acomptes	9 899 631,06		9 899 631,06	6 533 432,06
* Clients et comptes rattachés	73 344 887,69	119166	73 225 721,69	22 201 366,05
* Personnel	83844,1		83844,1	616,19
* Etat	294 714 498,63		294 714 498,63	191 087 383,44
* Comptes d'associés			0	
* Autres débiteurs	14 064 111,73	12 300 000,00	1 764 111,73	1 924 672,25
* Comptes de régularisation-Actif	59 985,18		59 985,18	102 275,22
TITRES VALEURS DE PLACEMENT (H)			0	
ECARTS DE CONVERSION-ACTIF (I)			0	
(Eléments circulants)			0	
TOTAL II (F+G+H+I)	2 308 672 687,16	40 138 955,21	2 268 533 731,95	1 537 398 779,31
TRESORERIE-ACTIF	14 673 904,49		14 673 904,49	4 938 237,34
* Chèques et valeurs à encaisser	134 080,00		134 080,00	148 920,00
* Banques, TG et CCP	14 538 617,19		14 538 617,19	4 787 999,78
* Caisse, Régie d'avances et accreditifs	1 207,30		1 207,30	1 317,56
TOTAL III	14 673 904,49	0,00	14 673 904,49	4 938 237,34
TOTAL GENERAL I+II+III	2 353 527 359,97	51 367 214,32	2 302 160 145,65	1 559 896 036,05

DYAR AL MANSOUR

Exercice clôturé au 31/12/2012

PASSIF	Exercice	Exercice Précédent
CAPITAUX PROPRES	451 037 465,11	447 268 243,04
* Capital social ou personnel (1)	430 000 000,00	430 000 000,00
* Moins : actionnaires, capital souscrit non appelé		
capital appelé dont versé.....	430 000 000,00	430 000 000,00
* Prime d'émission, de fusion, d'apport		
* Ecart de réévaluation		
* Réserve légale	3 951 408,67	3 703 915,16
* Autres réserves		
* Report à nouveau (2)	13 316 834,37	8 614 457,76
* Résultat nets en instance d'affectation (2)		
* Résultat net de l'exercice (2)	3 769 222,07	4 949 870,12

	Total des capitaux propres (A)	451 037 465,11	447 268 243,04
CAPITAUX PROPRES ASSIMILES	(B)		
* Subvention d'investissement			
* Provisions réglementées			
DETTES DE FINANCEMENT	(C)	339 021 460,00	5 023 040,00
* Emprunts obligataires			
* Autres dettes de financement		339 021 460,00	5 023 040,00
PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES	(D)		
* Provisions pour risques			
* Provisions pour charges			
ECARTS DE CONVERSION-PASSIF	(E)		
* Augmentation des créances immobilisées			
* Diminution des dettes de financement			
	Total I(A+B+C+D+E)	790 058 925,11	452 291 283,04
DETTES DU PASSIF CIRCULANT	(F)	1 222 191 092,15	1 011 197 207,50
* Fournisseurs et comptes rattachés		644 366 854,91	661 822 894,56
* Clients créditeurs, avances et acomptes		442 738 156,35	324 215 864,27
* Personnel		6 299 115,72	6 529 225,74
* Organisme sociaux		463 483,11	346 439,38
* Etat		12 498 635,31	5 541 809,35
* Comptes d'associés		93 609 790,00	6 159 400,00
* Autres créanciers		2 312 384,00	1 075 032,80
* Comptes de régularisation passif		19 902 672,75	5 506 541,40
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	(G)	37 298 117,22	23 640 151,87
ECARTS DE CONVERSION-PASSIF (Eléments circulants)	(H)		
	Total II (F+G+H)	1 259 489 209,37	1 034 837 359,37
TRESORERIE-PASSIF		252 612 011,17	72 767 393,64
* Crédits d'escompte			
* Crédits de trésorerie		252 459 399,70	72 767 203,97
* Banques de régularisation		152 611,47	189,67
	Total III	252 612 011,17	72 767 393,64
	TOTAL GENERAL I+II+III	2 302 160 145,65	1 559 896 036,05

(1) Capital personnel débiteur

(2) Bénéficiaire (+). déficitaire (-)

COMPTE PRODUITS ET CHARGES DES TROIS DERNIERS EXERCICES

DYAR AL MANSOUR

Exercice clôturé au 31/12/2014

	OPERATIONS			
	Propres à l'exercice	concernant les exercices précédents	TOTAUX DE L'EXERCICE	TOTAUX DE L'EXERCICE PRECEDENT
	1	2	3=2+1	4
PRODUITS D'EXPLOITATION				
* Ventes de marchandises (en l'état)	-	-	-	-
* Ventes de biens et services produits	641 317 335,72	-	641 317 335,72	603 526 415,60
chiffre d'affaires	641 317 335,72	-	641 317 335,72	603 526 415,60
* Variation de stocks de produits (1)	79 109 617,56	-	79 109 617,56	-35 703 373,24
* Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même	-	-	-	-
* Subventions d'exploitation	3 700 000,00	-	3 700 000,00	9 500 000,00
* Autres produits d'exploitation	241 718,38	-	241 718,38	237 597,05
* Reprises d'exploitation:	33 489 544,16	-	33 489 544,16	22 412 210,44
transferts de charges				
Total I	757 858 215,82	-	757 858 215,82	599 972 849,85
CHARGES D'EXPLOITATION				
* Achats revendus(2) de marchandises				
* Achats consommés(2) de matières et fournitures	624 734 292,17	-	624 734 292,17	477 104 452,93
* Autres charges externes	12 387 126,87	178 977,21	12 566 104,08	11 313 370,75
* Impôts et taxes	758 857,02	-	758 857,02	655 438,68
* Charges de personnel	39 661 773,64	-	39 661 773,64	34 050 357,10
* Autres charges d'exploitation	-	70 950,00	70 950,00	34 966,40
* Dotations d'exploitation	10 744 872,06	-	10 744 872,06	4 595 620,00
Total II	688 286 921,76	249 927,21	688 536 848,97	527 754 205,86
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			69 321 366,85	72 218 643,99
PRODUITS FINANCIERS				
* Produits des titres de participation et autres titres immobilisés	-	-	-	-
* Gains de change				
* Intérêts et autres produits financiers	4 685,27	-	4 685,27	7 245,46

* Reprises financier : transfert charges	57 603 452,48	-	57 603 452,48	54 623 876,07
Total IV	57 608 137,75	-	57 608 137,75	54 631 121,53
CHARGES FINANCIERES				
* Charges d'intérêts	57 603 551,63	-	57 603 551,63	54 623 801,07
* Pertes de change	432,99	-	432,99	-
* Autres charges financières	-	-	-	-
* Dotations financières	-	-	-	-
Total V	57 603 984,62	-	57 603 984,62	54 623 801,07
RESULTAT FINANCIER (IV-V)			4 153,13	7 320,46
RESULTAT COURANT (III+VI)			69 325 519,98	72 225 964,45

1) Variation de stocks : stock final - stock initial ; augmentation (+) ; diminution (-)

2) Achats revendu ou consommés : achats -variation de stocks

	Propres à l'exercice	exercices précédents	TOTAUX DE L'EXERCICE	TOTAUX DE L'EXERCICE PRECEDENT
	1	2	3=2+1	4
RESULTAT COURANT (reports)				
PRODUITS NON COURANTS				
* Produits des cessions d'immobilisations	534 456,00	-	534 456,00	248 400,00
* Subventions d'équilibre	-	-	-	-
* Reprises sur subventions d'investissement	-	-	-	-
* Autres produits non courants	7 027 856,06	81 088,30	7 108 944,36	3 861 785,51
* Reprises non courantes ; transferts de charges	-	-	-	2 828 252,00
Total VIII	7 562 312,06	81 088,30	7 643 400,36	6 938 437,51
CHARGES NON COURANTES				
* Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées	271 137,20	-	271 137,20	100 033,60
* Subventions accordées	-	-	-	-
* Autres charges non courantes	1 370 041,47	3,97	1 370 045,44	4 685 005,59
* Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions	-	-	-	-
Total IX	1 641 178,67	3,97	1 641 182,64	4 785 039,19

RESULTAT NON COURANT (VIII-IX)		6 002 217,72	2 153 398,32
RESULTAT AVANT IMPÔTS (VII+X)		75 327 737,70	74 379 362,77
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	3 633 931,30	-	3 633 931,30
RESULTAT NET (XI-XII)		71 693 806,40	69 857 857,16
TOTAL DES PRODUITS (I+IV+VIII)		823 109 753,93	661 542 408,89
TOTAL DES CHARGES (II+V+IX+XIII)		751 415 947,53	591 684 551,73
RESULTAT NET		71 693 806,40	69 857 857,16

DYAR AL MANSOUR

Exercice clôturé au 31/12/2013

	OPERATIONS			
	Propres à l'exercice	concernant les exercices précédents	TOTAUX DE L'EXERCICE	TOTAUX DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT
	1	2	3=2+1	4
PRODUITS D'EXPLOITATION				
* Ventes de marchandises (en l'état)	-	-	-	-
* Ventes de biens et services produits	603 526 415,60	-	603 526 415,60	175 188 344,38
chiffre d'affaires	603 526 415,60	-	603 526 415,60	175 188 344,38
* Variation de stocks de produits (1)	- 35 703 373,24	-	- 35 703 373,24	545 223 842,13
* Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même	-	-	-	-
* Subventions d'exploitation	9 500 000,00		9 500 000,00	-
* Autres produits d'exploitation	236 029,30	1 567,75	237 597,05	8 363 714,67
* Reprises d'exploitation: transferts de charges	22 412 210,44		22 412 210,44	1 074 140,34
Total I	599 971 282,10	1 567,75	599 972 849,85	729 850 041,52
CHARGES D'EXPLOITATION				
* Achats revendus(2) de marchandises	-	-	-	-
* Achats consommés(2) de matières et fournitures	477 104 452,93	-	477 104 452,93	671 700 396,22
* Autres charges externes	11 233 539,86	79 830,89	11 313 370,75	8 796 639,72
* Impôts et taxes	655 438,68	-	655 438,68	597 517,72
* Charges de personnel	34 048 161,53	2 195,57	34 050 357,10	28 714 703,31
* Autres charges d'exploitation	-	34 966,40	34 966,40	109 716,40
* Dotations d'exploitation	4 595 620,00	-	4 595 620,00	13 636 955,40
Total II	527 637 213,00	116 992,86	527 754 205,86	723 555 928,77
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			72 218 643,99	6 294 112,75
PRODUITS FINANCIERS				
* Produits des titres de participation et autres titres immobilisés	-	-	-	-
* Gains de change	-	-	-	-
* Intérêts et autres produits financiers	7 245,46	-	7 245,46	54 769,04
* Reprises financier : transfert charges	54 623 876,07	-	54 623 876,07	27 826 214,55

Total IV	54 631 121,53	-	54 631 121,53	27 880 983,59
CHARGES FINANCIERES				
* Charges d'intérêts	54 623 801,07	-	54 623 801,07	27 826 214,55
* Pertes de change	-	-	-	5 334,10
* Autres charges financières	-	-	-	-
* Dotations financières	-	-	-	-
Total V	54 623 801,07	-	54 623 801,07	27 831 548,65
RESULTAT FINANCIER (IV-V)			7 320,46	49 434,94
RESULTAT COURANT (III+VI)			72 225 964,45	6 343 547,69

1) Variation de stocks : stock final - stock initial ; augmentation (+) ; diminution (-)

2) Achats revendu ou consommés : achats - variation de stocks

	Propres à l'exercice	exercices précédents	TOTAUX DE L'EXERCICE	TOTAUX DE L'EXERCICE PRECEDENT
	1	2	3=2+1	4
RESULTAT COURANT (reports)				
PRODUITS NON COURANTS				
* Produits des cessions d'immobilisations	248 400,00	-	248 400,00	355 250,00
* Subventions d'équilibre		-	-	-
* Reprises sur subventions d'investissement		-	-	-
* Autres produits non courants	3 861 785,51		3 861 785,51	1 957 985,89
* Reprises non courantes ; transferts de charges	2 828 252,00	-	2 828 252,00	-
Total VIII	6 938 437,51	-	6 938 437,51	2 313 235,89
CHARGES NON COURANTES				
* Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées	100 033,60	-	100 033,60	146 514,60
* Subventions accordées		-	-	-
* Autres produits non courantes	1 128 430,89	3 556 574,70	4 685 005,59	3 025 604,58
* Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions	-	-	-	-
Total IX	1 228 464,49	3 556 574,70	4 785 039,19	3 172 119,18
RESULTAT NON COURANT (VIII-IX)			2 153 398,32	-858 883,29
RESULTAT AVANT IMPÔTS (VII+X)			74 379 362,77	5 484 664,40
IMPÔTS SUR LES BENEFICES			4 521 505,61	1 715 442,33
RESULTAT NET (XI-XII)			69 857 857,16	3 769 222,07
TOTAL DES PRODUITS (I+IV+VIII)			661 542 408,89	760 044 261,00
TOTAL DES CHARGES (II+V+IX+XIII)			591 684 551,73	756 275 038,93
RESULTAT NET			69 857 857,16	3 769 222,07

Exercice clôturé au 31/12/2012

	OPERATIONS			
	Propres à l'exercice	concernant les exercices précédents	TOTAUX DE L'EXERCICE	TOTAUX DE L'EXERCICE PRECEDENT
	1	2	3=2+1	4
PRODUITS D'EXPLOITATION				
* Ventas de marchandises (en l'état)				
* Ventas de biens et services produits	175 188 344,38		175 188 344,38	156 152 926,58
chiffre d'affaires	175 188 344,38		175 188 344,38	156 152 926,58
* Variation de stocks de produits (1)	545 223 842,13		545 223 842,13	498 822 194,07
* Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même				-
* Subventions d'exploitation				-
* Autres produits d'exploitation	8 363 714,67	0,00	8 363 714,67	4 962 282,20
* Reprises d'exploitation: transferts de charges	1 073 398,78	741,56	1 074 140,34	3 397 182,79
Total I	729 849 299,96	741,56	729 850 041,52	663 334 585,64
CHARGES D'EXPLOITATION				
* Achats revendus(2) de marchandises				
* Achats consommés(2) de matières et fournitures	671 700 114,83	281,39	671 700 396,22	605 046 585,77
* Autres charges externes	8 636 643,10	159 996,62	8 796 639,72	8 104 283,77
* Impôts et taxes	585 817,72	11 700,00	597 517,72	3 638 840,95
* Charges de personnel	28 690 866,81	23 836,50	28 714 703,31	25 028 743,21
* Autres charges d'exploitation	109 716,40		109 716,40	-
* Dotations d'exploitation	13 636 955,40		13 636 955,40	13 133 045,91
Total II	723 360 114,26	195 814,51	723 555 928,77	654 951 499,61
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			6 294 112,75	8 383 086,03
PRODUITS FINANCIERS				
* Produits des titres de participation et autres titres immobilisés				
* Gains de change				
* Intérêts et autres produits financiers	54 769,04		54 769,04	267 131,16
* Reprises financier : transfert charges	27 826 214,55		27 826 214,55	7 763 945,64
Total IV	27 880 983,59		27 880 983,59	8 031 076,80
CHARGES FINANCIERES				
* Charges d'intérêts	27 826 214,55		27 826 214,55	7 802 775,32
* Pertes de change	5 334,10		5 334,10	
* Autres charges financières				
* Dotations financières				
Total V	27 831 548,65		27 831 548,65	7 802 775,32
RESULTAT FINANCIER (IV-V)	49 434,94	0,00	49 434,94	228 301,48
RESULTAT COURANT (III+VI)			6 343 547,69	8 611 387,51

- 1) Variation de stocks : stock final - stock initial ; augmentation (+) ; diminution (-)
2) Achats revendu ou consommés : achats - variation de stocks

	Propres à l'exercice	exercices précédents	TOTAUX DE L'EXERCICE	TOTAUX DE L'EXERCICE PRECEDENT
	1	2	3=2+1	4
RESULTAT COURANT (reports)				
PRODUITS NON COURANTS				
* Produits des cessions d'immobilisations	355 250,00		355 250,00	754 887,85
* Subventions d'équilibre				
* Reprises sur subventions d'investissement				
* Autres produits non courants	1 902 991,19	54 994,70	1 957 985,89	1 055 296,66
* Reprises non courantes ; transferts de charges				
Total VIII	2 258 241,19	54 994,70	2 313 235,89	1 810 184,51
CHARGES NON COURANTES				
* Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées	146 514,60	-	146 514,60	357 714,60
* Subventions accordées				
* Autres produits non courantes	3 020 207,90	5 396,68	3 025 604,58	
* Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions				
Total IX	3 166 722,50	5 396,68	3 172 119,18	357 714,60
RESULTAT NON COURANT (VIII-IX)			-858 883,29	1 452 469,91
RESULTAT AVANT IMPÔTS (VII+X)			5 484 664,40	10 063 857,42
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	1 715 442,33		1 715 442,33	5 113 987,30
RESULTAT NET (XI-XII)			3 769 222,07	4 949 870,12
TOTAL DES PRODUITS (I+IV+VIII)			760 044 261,00	673 175 846,95
TOTAL DES CHARGES (II+V+IX+XIII)			756 275 038,93	668 225 976,83
RESULTAT NET			3 769 222,07	4949 870.12

TABLEAU DE FINANCEMENT DES TROIS DERNIERS EXERCICES

DYAR AL MANSOUR

Exercice clôturé au 31/12/2014

SYNTHESE DES MASSES DU BILAN	EXERCICE		VARIATION	
	N	N-1	EMPLOIS	RESSOURCES
Financement permanent	905 781 022,27	952 519 871,78	46 738 849,51	
- Actif immobilisé	20 429 474,60	22 568 288,45		2 138 813,85
FONDS DE ROULEMENT FONCTIONNEL I	885 351 547,67	929 951 583,33	44 600 035,66	
Actif circulant	2 732 027 432,84	2 615 038 423,04	116 989 009,80	
- Passif circulant	1 528 777 388,03	1 495 115 821,33		33 661 566,70
BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL II	1 203 250 044,81	1 119 922 601,71	83 327 443,10	
TRESORERIE NETTE (I - II)	-317 898 497,14	-189 971 018,38		127 927 478,76

EMPLOIS ET RESSOURCES	EXERCICE		EXERCICE N - 1	
	EMPLOIS	RESSOURCES	EMPLOIS	RESSOURCES
Capacité d'autofinancement	-	74 849 143,09	-	72 949 399,99
Distributions de bénéfices	26 546 000,00		-	-
AUTOFINANCEMENT I	-	48 303 143,09	-	72 949 399,99
Cessions d'immobilisations incorp.	-	-	-	-
Cessions d'immobilisations corp.	-	534 456,00	-	248 400,00
Cessions d'immobilisations financières	-	-	-	-
Récupération sur créances immo.	-	3 274 723,17	-	-
CESSIONS ET REDUCTIONS D'IMMO. II	-	3 809 179,17	-	248 400,00
Augmentation de capital, apports	-	-	-	-
Subventions d'investissement	-	-	-	-
AUGMENTATION DES CAPITAUX	-	-	-	-

PROPRES ET ASSIMILES III	-	-	-	
AUGMENTATION DES DETTES FINANC. (Nette de primes de rembourse.) IV	-	245 600 000,00	-	255 000 000,00
RESSOURCES STABLES				
(I + II + III + IV)	-	297 712 322,26	-	328 197 799,99
Acquisitions d'immobilisations incorp.	1 534 567,80	-	823 292,50	-
Acquisitions d'immobilisations corp.	3 291 134,21	-	2 516 234,57	-
Acquisitions d'immobilisations financières	-	-	-	-
Augmentation des créances immo.	-	-	3 616 195,00	-
ACQUIS. ET AUGMENT. D'IMMO. V	4 825 702,01	-	6 955 722,07	-
REBOURS. CAPITAUX PROPRES VI	-	-	-	-
REBOURS. DES DETTES FINANC. VII	337 486 655,91	-	162 396 910,49	-
IMMO. EN NON VALEUR VIII				
EMPLOIS STABLES				
(V + VI + VII + VIII)	342 312 357,92	-	169 352 632,56	-
VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (BFG)	83 327 443,10	-	110 878 079,13	-
VARIATION DE LA TRESORERIE	-	127 927 478,76	47 967 088,30	
TOTAL GENERAL	425 639 801,02	425 639 801,02	328 197 799,99	328 197 799,99

DYAR AL MANSOUR

Exercice clôturé au 31/12/2013

SYNTHESE DES MASSES DU BILAN	EXERCICE		VARIATION	
	N	N-1	EMPLOIS	RESSOURCES
Financement permanent	952 519 871,78	790 058 925,11	-	162 460 946,67
- Actif immobilisé	22 568 288,45	18 952 509,21	3 615 779,24	-
FONDS DE ROULEMENT FONCTIONNEL I	929 951 583,33	771 106 415,90	-	158 845 167,43
Actif circulant	2 615 038 423,04	2 268 533 731,95	346 504 691,09	-
- Passif circulant	1 495 115 821,33	1 259 489 209,37	-	235 626 611,96
BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL II	1 119 922 601,71	1 009 044 552,58	110 878 079,13	-
TRESORERIE NETTE (I - II)	-189 971 018,38	-237 938 106,68	47 967 088,30	-

EMPLOIS ET RESSOURCES	EXERCICE		EXERCICE N - 1	
	EMPLOIS	RESSOURCES	EMPLOIS	RESSOURCES
Capacité d'autofinancement	-	72 949 399,99	-	6 248 562,72
Distributions de bénéfices	-	-	-	-
AUTOFINANCEMENT I	-	72 949 399,99	-	6 248 562,72
Cessions d'immobilisations incorp.	-	-	-	-

Cessions d'immobilisations corp.	-	248 400	-	355 250
Cessions d'immobilisations financières	-	-	-	-
Récupération sur créances immo.	-	-	-	-
CESSIONS ET REDUCTIONS D'IMMO. II	-	248 400	-	355 250
Augmentation de capital, apports	-	-	-	-
Subventions d'investissement	-	-	-	-
AUGMENTATION DES CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILES III	-	-	-	-
AUGMENTATION DES DETTES FINANC. (Nette de primes de rembourse.) IV	-	255 000 000	-	334 000 000
RESSOURCES STABLES (I + II + III + IV)	-	328 197 799,99	-	340 603 812,72
Acquisitions d'immobilisations incorp.	823 292,50	-	1 132 650,23	-
Acquisitions d'immobilisations corp.	2 516 234,57	-	2 097 479,23	-
Acquisitions d'immobilisations financières	-	-	111 401,00	-
Augmentation des créances immo.	3 616 195,00	-	-	-
ACQUIS. ET AUGMENT. D'IMMO. V	6 955 722,07	-	3 341 530,46	-
REMBOURS. CAPITAUX PROPRES VI	-	-	-	-
REMBOURS. DES DETTES FINANC. VII	162 396 910,49	-	1 580	-
IMMO. EN NON VALEUR VIII	-	-	886 550	-
EMPLOIS STABLES (V + VI + VII + VIII)	169 352 632,56	-	4 229 660,46	-
VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (BFG)	110 878 079,13	-	506 483 102,64	-
VARIATION DE LA TRESORERIE	47 967 088,30	-	-	170 108 950,38
TOTAL GENERAL	328 197 799,99	328 197 799,99	510 712 763,10	510 712 763,10

DYAR AL MANSOUR

Exercice clôturé au 31/12/2012

SYNTHESE DES MASSES DU BILAN	EXERCICE		VARIATION	
	N	N-1	EMPLOIS	RESSOURCES
Financement permanent	790 058 925,11	452 291 283,04		337 767 642,07
- Actif immobilisé	18 952 509,21	17 559 019,40	1 393 489,81	
FONDS DE ROULEMENT FONCTIONNEL I	771 106 415,90	434 732 263,64		336 374 152,26
Actif circulant	2 268 533 731,95	1 537 398 779,31	731 134 952,64	
- Passif circulant	1 259 489 209,37	1 034 837 359,37		224 651 850
BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL II	1 009 044 522,58	502 561 419,94	506 483 102,64	
TRESORERIE NETTE (I - II)	-237 938 106,68	-67 829 156,30		170 108 950,38

EMPLOIS ET RESSOURCES	EXERCICE		EXERCICE N - 1	
	EMPLOIS	RESSOURCES	EMPLOIS	RESSOURCES

Capacité d'autofinancement		6 248 562,72		6 880 229,03
Distributions de bénéfices				
AUTOFINANCEMENT I		6 248 562,72		6 880 229,03
Cessions d'immobilisations incorp.				
Cessions d'immobilisations corp.		355 250,		754 887,85
Cessions d'immobilisations financières				-
Récupération sur créances immo.				
CESSIONS ET REDUCTIONS D'IMMO. II		355 250,00		754 887,85
Augmentation de capital, apports				323 840 600,00
Subventions d'investissement				
AUGMENTATION DES CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILES III				323 840 600,00
AUGMENTATION DES DETTES FINANC. (Nette de primes de rembours.) IV		334 000 000,00		5 000 000,00
RESSOURCES STABLES (I + II + III + IV)		340 603 812,72		336 475 716,88
Acquisitions d'immobilisations incorp.	1 132 650,23		1 563 326,02	
Acquisitions d'immobilisations corp.	2 097 479,23		1 680 834,02	
Acquisitions d'immobilisations financières	111 401,00		2 000,00	
Augmentation des créances immo.				
ACQUIS. ET AUGMENT. D'IMMO. V	3 341 530,46		3 246 160,04	
REBOURS. CAPITAUX PROPRES VI				
REBOURS. DES DETTES FINANC. VII	1 580,00		2 190,00	
IMMO. EN NON VALEUR VIII	886 550,00		3 239 926,00	
EMPLOIS STABLES (V + VI + VII + VIII)	4 229 660,46		6 488 276,04	
VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (BFG)	506 483 102,64		364 813 013,10	
VARIATION DE LA TRESORERIE		170 108 950,38		34 825 572,26
TOTAL GENERAL	510 712 763,10	510 712 763,10	371 301 289,14	371 301 289,14

ETAT DES SOLDES DE GESTION DES TROIS DERNIERS EXERCICES

DYAR AL MANSOUR

Exercice clôturé au 31/12/2014

I. Tableau de formation des Résultats (T.F.R)		Exercice	Exercice Précédent
1	Ventes de Marchandises (en l'état)	-	-
2	- Achats revendus de marchandises	-	-
I	= MARGE BRUTES VENTES EN L'ETAT	-	-
II	+ PRODUCTION DE L'EXERCICE (3+4+5)	720 426 953,28	567 823 042,36
3	* Ventes de biens et services produits	641 317 335,72	603 526 415,60
4	* Variation stocks produits	79 109 617,56	-35 703 373,24
5	* Immobilisations produites par l'entreprise pour elle même	-	-
III	- CONSOMMATIONS DE L'EXERCICE (6+7)	637 300 396,25	488 417 823,68
6	* Achats consommés de matières et fournitures	624 734 292,17	477 104 452,93
7	* Autres charges externes	12 566 104,08	11 313 370,75
IV	= VALEUR AJOUTEE (I+II+III)	83 126 557,03	79 405 218,68
8	+ Subventions d'exploitation	3 700 000,00	9 500 000,00
V	9 - Impôts et taxes	758 857,02	655 438,68
10	- Charges de personnel	39 661 773,64	34 050 357,10
	= EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE)		
	= OU INSUFFISANCE BRUTE D'EXPLOITATION (IBE)	46 405 926,37	54 199 422,90

11	+	Autres produits d'exploitation	241 718,38	237 597,05
12	-	Autres charges d'exploitation	70 950,00	34 966,40
13	+	Reprises d'exploitation, transferts de charges	33 489 544,16	22 412 210,44
14	-	Dotations d'exploitation	10 744 872,06	4 595 620,00
VI	=	RESULTAT D'EXPLOITATION (+ou-)	69 321 366,85	72 218 643,99
VII	+/-	RESULTAT FINANCIER	4 153,13	7 320,46
VIII	=	RESULTAT COURANT (+ou-)	69 325 519,98	72 225 964,45
IX	+/-	RESULTAT NON COURANT	6 002 217,72	2 153 398,32
15	-	Impôts sur les résultats	3 633 931,30	4 521 505,61
X	=	RESULTAT NET DE L'EXERCICE	71 693 806,40	69 857 857,16

II. CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F.) - AUTOFINANCEMENT

1		Résultat net de l'exercice		
		* Bénéfice +	71 693 806,40	69 857 857,16
		* Perte		
2	+	Dotations d'exploitation (1)	3 418 655,49	3 240 594,63
3	+	Dotations financières (1)	-	-
4	+	Dotations non courantes(1)	-	-
5	-	Reprises d'exploitation(2)		685,40
6	-	Reprises financières(2)	-	-
7	-	Reprises non courantes(2)	-	-
8	-	Produits des cessions d'immobilisation	534 456,00	248 400,00
9	+	Valeurs nettes d'amortiss. des immo. cédées	271 137,20	100 033,60
I		CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F.)	74 849 143,09	72 949 399,99
10	0	Distributions de bénéfices	26 546 000,00	-
II		AUTOFINANCEMENT	48 303 143,09	72 949 399,99

(1) à l'exclusion des dotations relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie

(2) à l'exclusion des reprises relatives aux actifs circulants et à la trésorerie

(3) Y compris reprises sur subventions d'investissement

DYAR AL MANSOUR

Exercice clôturé au 31/12/2013

I. Tableau de formation des Résultats (T.F.R)			Exercice	Exercice Précédent
1		Ventes de Marchandises (en l'état)	-	-
2	-	Achats revendus de marchandises	-	-
I	=	MARGE BRUTES VENTES EN L'ETAT	-	-
II	+	PRODUCTION DE L'EXERCICE (3+4+5)	567 823 042,36	720 412 186,51
3		* Ventes de biens et services produits	603 526 415,60	175 188 344,38
4		* Variation stocks produits	- 35 703	
			373,24	545 223 842,13
5		* Immobilisations produites par l'entreprise pour elle même	-	-
III	-	CONSOMMATIONS DE L'EXERCICE (6+7)	488 417 823,68	680 497 035,94
6		* Achats consommés de matières et fournitures	477 104 452,93	671 700 396,22
7		* Autres charges externes	11 313 370,75	8 796 639,72
IV	=	VALEUR AJOUTEE (I+II+III)	79 405 218,68	39 915 150,57
8	+	Subventions d'exploitation	9 500 000,00	-
V	-	Impôts et taxes	655 438,68	597 517,72
10	-	Charges de personnel	34 050 357,10	28 714 703,31
	=	EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE)	54 199 422,90	10 602 929,54
	=	OU INSUFFISANCE BRUTE D'EXPLOITATION(IBE)	237 597,05	8 363 714,67
11	+	Autres produits d'exploitation	34 966,40	109 716,40
12	-	Autres charges d'exploitation	22 412 210,44	1 074 140,34
13	+	Reprises d'exploitation, transferts de charges	4 595 620,00	13 636 955,40
14	-	Dotations d'exploitation	72 218 643,99	6 294 112,75
VI	=	RESULTAT D'EXPLOITATION (+ou-)	7 320,46	49 434,94
VII	+/-	RESULTAT FINANCIER	72 225 964,45	6 343 547,69
VIII	=	RESULTAT COURANT (+ou-)	2 153 398,32	-858 883,29
IX	+/-	RESULTAT NON COURANT	4 521 505,61	1 715 442,33
15	-	Impôts sur les résultats		
X	=	RESULTAT NET DE L'EXERCICE	69 857 857,16	3 769 222,07

II. CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F.) - AUTOFINANCEMENT

1		Résultat net de l'exercice		
---	--	----------------------------	--	--

		* Bénéfice +	69 857 857,16	3 769 222,07
		* Perte		
2	+	Dotations d'exploitation (1)	3 240 594,63	2 688 076,05
3	+	Dotations financières (1)	-	-
4	+	Dotations non courantes (1)	-	-
5	-	Reprises d'exploitation (2)	685,40	-
6	-	Reprises financières (2)	-	-
7	-	Reprises non courantes (2)	-	-
8	-	Produits des cessions d'immobilisation	248 400,00	355 250,00
9	+	Valeurs nettes d'amortiss. des immo. cédées	100 033,60	146 514,60
I		CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F.)	72 949 399,99	6 248 562,72
10	0	Distributions de bénéfices	-	-
II		AUTOFINANCEMENT	72 949 399,99	6 248 562,72

(1) à l'exclusion des dotations relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie

(2) à l'exclusion des reprises relatives aux actifs circulants et à la trésorerie

(3) Y compris reprises sur subventions d'investissement

DYAR AL MANSOUR

Exercice clôturé au 31/12/2012

I. Tableau de formation des Résultats (T.F.R)

		Exercice	Exercice Précédent
1	Ventes de Marchandises (en l'état)		
2	- Achats revendus de marchandises		
I	= MARGE BRUTES VENTES EN L'ETAT		
II	+ PRODUCTION DE L'EXERCICE (3+4+5)	720 412 186,51	654 975 120,65
3	* Ventes de biens et services produits	175 188 344,38	156 152 926,58
4	* Variation stocks produits	545 223 842,13	498 822 194,07
5	* Immobilisations produites par l'entreprise pour elle même		0
III	- CONSOMMATIONS DE L'EXERCICE (6+7)	680 497 035,94	613 150 869,54
6	* Achats consommés de matières et fournitures	671 700 396,22	605 046 585,77
7	* Autres charges externes	8 796 639,72	8 104 283,77
IV	= VALEUR AJOUTEE (I+II+III)	39 915 150,57	41 824 251,11
8	+ Subventions d'exploitation		
V	- Impôts et taxes	597 517,72	3 638 840,95
10	- Charges de personnel	28 714 703,31	25 028 743,21
	= EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE)	10 602 929,54	13 156 666,95
	= OU INSUFFISANCE BRUTE D'EXPLOITATION (IBE)		
11	+ Autres produits d'exploitation	8 363 714,67	4 962 282,20
12	- Autres charges d'exploitation	109 716,40	0
13	+ Reprises d'exploitation, transferts de charges	1 074 140,34	3 397 182,79
14	- Dotations d'exploitation	13 636 955,40	13 133 045,91

VI	=	RESULTAT D'EXPLOITATION (+ou-)	6 294 112,75	8 383 086,03
VII	+/-	RESULTAT FINANCIER	49 434,94	228 301,48
VIII	=	RESULTAT COURANT (+ou-)	6 343 547,69	8 611 387,51
IX	+/-	RESULTAT NON COURANT	-858 883,29	1 452 469,91
15	-	Impôts sur les résultats	1 715 442,33	5 113 987,30
X	=	RESULTAT NET DE L'EXERCICE	3 769 222,07	4 949 870,12

II. CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F.) - AUTOFINANCEMENT				
1		Résultat net de l'exercice		
		* Bénéfice +	3 769 222,07	4 949 870,12
		* Perte		-
2	+	Dotations d'exploitation (1)	2 688 076,05	2 327 532,16
3	+	Dotations financières (1)		
4	+	Dotations non courantes (1)		
5	-	Reprises d'exploitation (2)		-
6	-	Reprises financières (2)		
7	-	Reprises non courantes (2)		
8	-	Produits des cessions d'immobilisation	355 250,00	754 887,85
9	+	Valeurs nettes d'amortiss. des immo. cédées	146 514,60	357 714,60
I		CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F.)	6 248 562,72	6 880 229,03
10	0	Distributions de bénéfices		-
II		AUTOFINANCEMENT	6 248 562,72	6 880 229,03

(1) à l'exclusion des dotations relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie

(2) à l'exclusion des reprises relatives aux actifs circulants et à la trésorerie

(3) Y compris reprises sur subventions d'investissement

Principales méthodes d'évaluation spécifiques à l'entreprise

Les stocks sont évalués au coût moyen pondéré.

Les immobilisations acquises à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations produites à leur coût de production.

ETAT DES DEROGATIONS

DYAR AL MANSOUR

Exercice clôturé au 31/12/2014

INDICATIONS DES DEROGATIONS	JUSTIFICATIONS DES DEROGATIONS	Influences des dérogations sur le patrimoine, la situation financière et les résultats
I - DEROGATION AUX PRINCIPES COMPTABLES FONDAMENTAUX	NEANT	NEANT
II - DEROGATION AUX METHODES D'EVALUATION	NEANT	NEANT
III - DEROGATION AUX REGLES D'ETABLISSEMENT ET DE PRESENTATION DES ETATS DE SYNTHESE	NEANT	NEANT

DYAR AL MANSOUR

Exercice clôturé au 31/12/2013

INDICATIONS DES DEROGATIONS	JUSTIFICATIONS DES DEROGATIONS	Influences des dérogations sur le patrimoine, la situation financière et les résultats
I - DEROGATION AUX PRINCIPES COMPTABLES FONDAMENTAUX	NEANT	NEANT
II - DEROGATION AUX METHODES D'EVALUATION	NEANT	NEANT
III - DEROGATION AUX REGLES D'ETABLISSEMENT ET DE PRESENTATION DES ETATS DE SYNTHESE	NEANT	NEANT

DYAR AL MANSOUR

Exercice clôturé au 31/12/2012

INDICATIONS DES DEROGATIONS	JUSTIFICATIONS DES DEROGATIONS	Influences des dérogations sur le patrimoine, la situation financière et les résultats
I - DEROGATION AUX PRINCIPES COMPTABLES FONDAMENTAUX	NEANT	NEANT
II - DEROGATION AUX METHODES D'EVALUATION	NEANT	NEANT
III - DEROGATION AUX REGLES D'ETABLISSEMENT ET DE PRESENTATION DES ETATS DE SYNTHESE	NEANT	NEANT

ETAT DES CHANGEMENTS DE METHODES

DYAR AL MANSOUR

Exercice clôturé au 31/12/2014

NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATIONS DES CHANGEMENTS	Influences sur le patrimoine, la situation financière et les résultats
Changements affectant les méthodes comptables fondamentaux	NEANT	NEANT
Changements affectant les règles de présentation Comptabilisation du stock selon la méthode de l'inventaire permanent	S'aligner au Plan comptable du secteur immobilier	NEANT

DYAR AL MANSOUR

Exercice clôturé au 31/12/2013

NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATIONS DES CHANGEMENTS	Influences sur le patrimoine, la situation financière et les résultats
Changements affectant les méthodes comptables fondamentaux	NEANT	NEANT

Changements affectant les règles de présentation Comptabilisation du stock selon la méthode de l'inventaire permanent	S'aligner au Plan comptable du secteur immobilier	NEANT
--	---	-------

DYAR AL MANSOUR

Exercice clôturé au 31/12/2012

NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATIONS DES CHANGEMENTS	Influences sur le patrimoine, la situation financière et les résultats
NEANT	NEANT	NEANT
NEANT	NEANT	NEANT

Tableau des immobilisations

DYAR AL MANSOUR

NATURE	MONTANT BRUT		AUGMENTATION		
	DEBUT EXERCICE	Acquisition	Production par l'entreprise pour elle-même	Virement	Cession
IMMOBILISATION EN NON-VALEURS	6 087 796,54	-	-	886 550,00	-
*Frais préliminaires	4 663 919,20	-	-	886 550,00	-
*Charges à répartir sur plusieurs exercices	1 423 877,34	-	-	-	-
*Primes de remboursement obligations	-	-	-	-	-
* IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 227 324,66	1 534 567,80	-	857 137,20	-

* Immobilisation en recherche et développement	-	-	-	-	-
* Brevets, marques, droits et valeurs similaires	4 227 324,66	878 567,80	-	857 137,20	-
* Fonds commercial	-	-	-	-	-
* Autres immobilisations incorporelles	-	656 000,00	-	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	22 854 709,19	4 065 767,82	-	366 195,55	435 035,00
* Terrains	1 469 194,52	-	-	-	54 908,00
* Constructions	8 562 971,50	-	-	-	379 056,00
* Installations techniques, matériel et outillage	1 120 268,77	345 540,03	-	5 070,00	-
* Matériel de transport	34 792,00	-	-	-	1 071,00
* Mobilier, matériel bureau et aménagements	9 675 555,00	2 586 113,51	-	361 125,55	-
* Autres immobilisations corporelles	71 371,25	-	-	-	-
* Immobilisations corporelles en cours	1 920 556,15	1 134 114,28	-	-	-

DYAR AL MANSOUR

NATURE	MONTANT BRUT		AUGMENTATION		
	DEBUT EXERCICE	Acquisition	Production par l'entreprise pour elle-même	Virement	Cession
IMMOBILISATION EN NON-VALEURS	6 087 796,54	-	-	886 550,00	-
* Frais préliminaires	3 777 369,20	-	-	886 550,00	-
* Charges à répartir sur plusieurs exercices	2 310 427,34	-	-	-	-
* Primes de remboursement obligations	-	-	-	-	-
* IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 404 032,16	823 292,50	-	-	-
* Immobilisation en recherche et développement	-	-	-	-	-
* Brevets, marques, droits et valeurs similaires	3 404 032,16	823 292,50	-	-	-
* Fonds commercial	-	-	-	-	-
* Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	20 518 610,62	2 516 234,57	-	-	-
* Terrains	1 491 986,52	-	-	-	-
* Constructions	8 526 710,95	193 604,55	-	-	-
* Installations techniques, matériel et outillage	1 118 373,60	1 895,17	-	-	-
* Matériel de transport	34 792,00	-	-	-	-
* Mobilier, matériel bureau et aménagements	9 275 376,30	400 178,70	-	-	-

*Autres immobilisations corporelles	71 371,25		-		
*Immobilisations corporelles en cours		1 920 556,15	-		-

DYAR AL MANSOUR

NATURE	MONTANT BRUT		AUGMENTATION		
	DEBUT EXERCICE	Acquisition	Production par l'entreprise pour elle-même	Virement	Cession
IMMOBILISATION EN NON-VALEURS	5 201 246,54	886 550,00			
*Frais préliminaires	3 777 369,20				
*Charges à répartir sur plusieurs exercices	1 423 877,34	886 550,00			
*Primes de remboursement obligations	-				
* IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 271 381,93	1 132 650,23			
* Immobilisation en recherche et développement	-				
* Brevets, marques, droits et valeurs similaires	2 271 381,93	1 132 650,23			
* Fonds commercial	-				
*Autres immobilisations incorporelles	-				
	-				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	18 612 413,72	2 097 479,23			191 282,33
* Terrains	1 515 814,52				23 828,00
*Constructions	8 345 284,48	345 922,47			164 496,00
*Installations techniques, matériel et outillage	896 135,61	222 237,99			
* Matériel de transport	37 750,33				2 958,33
* Mobilier, matériel bureau et aménagements	7 746 057,53	1 529 318,77			
*Autres immobilisations corporelles	71 371,25				
*Immobilisations corporelles en cours	-				

Tableau des amortissements

DYAR AL MANSOUR

NATURE	Cumul début	Dotation de	Amortissement
	exercice	l'exercice	sur immobilisations
	1	2	3
IMMOBILISATION EN NON-VALEURS	4 088 936,97	825 295,20	
* Frais préliminaires	2 665 059,63	825 295,20	
* Charges à répartir sur plusieurs exercices	1 423 877,34		
* Primes de remboursement des obligations	-	-	-
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 531 793,70	735 772,73	-
* Immobilisation en recherche et développement	-	-	-
* Brevets, marques droits et valeurs similaires	1 531 793,70	735 772,73	-
* Fonds commercial	-	-	-
* Autres immobilisations incorporelles	-	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 767 335,27	1 857 587,56	163 897,8
* Terrains	-	-	-
* Constructions	2 742 089,17	455 628,59	162 826,8
* Installations techniques; matériel et outillage	543 316,52	177 784,96	
* Matériel de transport	34 385,75		1 071,00
* Mobilier, matériel de bureau et aménagements	5 400 881,91	1 214 356,22	-
* Autres immobilisations corporelles	46 661,92	9 817,79	-
* Immobilisations corporelles en cours	-	-	-

DYAR AL MANSOUR

NATURE	Cumul début	Dotation de	Amortissement
	exercice	l'exercice	sur immobilisations
	1	2	3
IMMOBILISATION EN NON-VALEURS	3 263 641,77	831 646,03	
* Frais préliminaires	1 833 413,60	831 646,03	
* Charges à répartir sur plusieurs exercices	1 430 228,17		
* Primes de remboursement des obligations	-	-	-
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	829 177,81	702 615,89	-

* Immobilisation en recherche et développement	-	-	-
* Brevets, marques droits et valeurs similaires	829 177,81	702 615,89	-
* Fonds commercial	-	-	-
* Autres immobilisations incorporelles	-	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 135 439,53	1 712 683,54	80 787,80
* Terrains	-	-	-
* Constructions	2 364 852,93	458 024,04	80 787,80
* Installations techniques; matériel et outillage	383 935,25	159 381,27	-
* Matériel de transport	34 385,75	-	-
* Mobilier, matériel de bureau et aménagements	4 314 258,07	1 086 623,84	-
* Autres immobilisations corporelles	38 007,53	8 654,39	-
* Immobilisations corporelles en cours	-	-	-

DYAR AL MANSOUR

NATURE	Cumul début exercice	Dotation de l'exercice	Amortissement sur immobilisations sorties
	1	2	3
IMMOBILISATION EN NON-VALEURS	2 609 305,74	654 336,03	0,00
* Frais préliminaires	1 185 428,40	647 985,20	
* Charges à répartir sur plusieurs exercices	1 423 877,34	6 350,83	
* Primes de remboursement des obligations			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	374 901,42	454 276,39	0,00
* Immobilisation en recherche et développement			
* Brevets, marques droits et valeurs similaires	374 901,42	454 276,39	
* Fonds commercial			
* Autres immobilisations incorporelles			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 600 743,63	1 579 463,63	44 767,73
* Terrains			
* Constructions	1 974 771,87	431 890,46	41 809,40
* Installations techniques; matériel et outillage	263 899,34	120 035,91	
* Matériel de transport	35 719,08	1 625,00	2 958,33
* Mobilier, matériel de bureau et aménagements	3 296 882,93	1 017 375,14	
* Autres immobilisations corporelles	29 470,41	8 537,12	
* Immobilisations corporelles en cours			

Tableau des plus ou moins-values sur cessions ou retraits d'immobilisations

DYAR AL MANSOUR					
DATE DE CESSION OU DE RETRAIT	COMPTE PRINCIPAL	MONTANT BRUT	AMORTISSEMENT CUMULES	VALEUR NETTE D'AMORTISSEMENT	PRODUITS DE CESSION
18-févr.-14	2321	73 692,00	26 283,20	47 408,80	124 200,00
21-févr.-14	2321	32 752,00	11 681,60	21 070,40	20 000,00
17-avr.-14	2321	32 752,00	11 920,00	20 832,00	20 000,00
26-mars-14	2321	32 752,00	11 800,80	20 951,20	20 000,00
22-déc.-14	2321	32 752,00	12 873,60	19 878,40	20 000,00
7-nov.-14	2321	32 752,00	12 754,40	19 997,60	20 000,00
14-nov.-14	2321	16 376,00	6 377,20	9 998,80	10 000,00
26-mars-14	2321	40 940,00	14 751,00	26 189,00	60 000,00
12-nov.-14	2321	57 316,00	22 320,20	34 995,80	96 600,00
31-déc.-14	2321	49 128,00	19 310,40	29 817,60	82 800,00
21-nov.-14	2321	32 752,00	12 754,40	19 997,60	19 840,00
7-mai-15	2340	1 071,00	1 071,00	-	41 016,00
TOTAL		435 035,00	163 897,80	271 137,20	534 456,00

DYAR AL MANSOUR					
DATE DE CESSION OU DE RETRAIT	COMPTE PRINCIPAL	MONTANT BRUT	AMORTISSEMENT CUMULES	VALEUR NETTE D'AMORTISSEMENT	PRODUITS DE CESSION
26/02/2013	2321&2313	32 752	10 012,8	22 739,2	35 200
10/04/2013	2321&2313	32 752	10 012,8	22 739,2	20 000
10/12/2013	2321&2313	40 940	21 456	19 484	69 000
31/12/2013	2321&2313	73 692	38 620,8	35 071,2	124 200
TOTAL		180 136	80 102,4	100 033,6	248 400

DYAR AL MANSOUR					
DATE DE CESSION OU DE RETRAIT	COMPTE PRINCIPAL	MONTANT BRUT	AMORTISSEMENT CUMULES	VALEUR NETTE D'AMORTISSEMENT	PRODUITS DE CESSION
2012	23 130 000	23 828,00		23 528,00	32 784,00
2012	23 211 000	164 496,00	41 809,40	122 686,60	240 416,00
2012	23 400 000	2 958,33	2 958,33		82 050,00
TOTAL		191 282,33	44 767,73	146 514,60	355 250,00

Tableau des titres de participation

DYAR AL MANSOUR

Raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital %	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Date de clôture	Extrait des derniers états synthèses de la société émettrice Situation nette
	1	2	3	4	5	6	7
NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
TOTAL							

DYAR AL MANSOUR

Raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital %	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Date de clôture	Extrait des derniers états synthèses de la société émettrice Situation nette
	1	2	3	4	5	6	7
NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT

TOTAL							

DYAR AL MANSOUR

Raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital %	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Date de clôture	Extrait des derniers états synthèse de la société émettrice Situation nette
	1	2	3	4	5	6	7
NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
TOTAL							

Tableau des provisions**DYAR AL MANSOUR**

NATURE	Montant début		DOTATIONS		
	exercice	D'exploitation	financières	Non courantes	d'exploitation
1. Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé	-	-	-	-	-
2. Provisions réglementées	-	-	-	-	-
3. Provisions durables pour risques et charges	-	-	-	-	-
SOUS TOTAL (A)					
4. Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie)	40 307 611,45	6 873 821,97	-	-	4 433 561,77
5. Autres provisions pour risques et charges	36 064 596,46	452 394,60			437 705,87
6. Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie					
SOUS TOTAL (B)	76 372 207,91	7 326 216,57	-	-	4 871 267,64
TOTAL (A+B)	76 372 207,91	7 326 216,57	-	-	4 871 267,64

DYAR AL MANSOUR

NATURE	Montant début		DOTATIONS		
	exercice	D'exploitation	financières	Non courantes	d'exploitation
1. Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé	-	-	-	-	-
2. Provisions réglementées	-	-	-	-	-
3. Provisions durables pour risques et charges	-	-	-	-	-
SOUS TOTAL (A)					
4. Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie)	40 138 955,21	198 000,00	-	-	29 343,76
5. Autres provisions pour risques et charges	37 298 117,22	1 594 731,24			-
6. Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie					
SOUS TOTAL (B)	77 437 072,43	1 792 731,24	-	-	29 343,76
TOTAL (A+B)	77 437 072,43	1 792 731,24	-	-	29 343,76

DYAR AL MANSOUR

NATURE	Montant début		DOTATIONS		
	exercice	D'exploitation	financières	Non courantes	d'exploita
1. Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé					
2. Provisions réglementées					

3. Provisions durables pour risques et charges				
SOUS TOTAL (A)				
4. Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie)	40 206 637,99	119 166,00		-186 848,99
5. Autres provisions pour risques et charges	23 640 151,87	13 657 965,35		
6. Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie				
SOUS TOTAL (B)	63 846 789,86	13 777 131,35		-186 848,99
TOTAL (A+B)	63 846 789,86	13 777 131,35		-186 848,99

Tableau des créances

DYAR AL MANSOUR

CREANCES	TOTAL	Analyse par échéance			Montants en devises	Montants de l'E
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non recouvrées		
De l'actif immobilisé	511 800,83	511 800,83	-	-	-	
Prêts immobilisés						
Autres créances financières	511 800,83	511 800,83	-	-	-	
De l'actif circulant	640 505 033,03	614 436 117,20	26 068 915,83	-	-	327 700,00
Fournisseurs débiteurs avances et acomptes	49 565 199,84	39 873 952,00	9 691 247,84	-	-	25 200,00
Clients et comptes rattachés	39 239 291,29	38 846 159,25	393 132,04			
Personnel	178 544,65	-	178 544,65	-	-	
Etat	302 604 023,70	302 604 023,70		-	-	302 604 023,70
Comptes d'associés						
Autres débiteurs	248 632 268,53	233 111 982,25	15 520 286,28	-	-	
Comptes de régularisation - Actif	285 705,02	-	285 705,02	-	-	

DYAR AL MANSOUR

CREANCES	TOTAL	Analyse par échéance		
----------	-------	----------------------	--	--

		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non recouvrées	Montants en devises	Montants de l'E
De l'actif immobilisé	3 786 524	3 786 524				
Prêts immobilisés						
Autres créances financières	3 786 524	3 786 524				
De l'actif circulant	692 594 311,55	423 455 208,12	269 139 103,43	-	-	339 9
Fournisseurs débiteurs avances et acomptes	13 699 351,24	11 083 620,00	2 615 731,24			11
Clients et comptes rattachés	282 973 872,01	21 459 714,94	261 514 157,07			
Personnel	83 844,10		83 844,10			
Etat	328 854 761,45	328 854 761,45				328 8
Comptes d'associés						
Autres débiteurs	66 957 691,83	62 057 111,73	4 900 580,10			
Comptes de régularisation - Actif	24 790,92	-	24 790,92			

DYAR AL MANSOUR

		Analyse par échéance				
CREANCES	TOTAL	Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non recouvrées	Montants en devises	Montants de l'E
De l'actif immobilisé	170 329,00	170 329,00				
Prêts immobilisés						
Autres créances financières	170 329,00	170 329,00				
De l'actif circulant	392 166 958,39	308 778 610,36	83 388 348,03			
Fournisseurs débiteurs avances et acomptes	9 899 631,06		9 899 631,06			
Clients et comptes rattachés	73 344 887,69		73 344 887,69			
Personnel	83 844,10		83 844,10			
Etat	294 714 498,63	294 714 498,63				

Comptes d'associés				
Autres débiteurs	14 064 111,73	14 064 111,73		
Comptes de régularisation - Actif	59 985,18		59 985,18	

Tableau des dettes

DYAR AL MANSOUR

DETTES	TOTAL	Analyse par échéance			Montants en devises	M de
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non payées		
De financement	339 737 893,60	311 756 763,47	119 867 786,04	-	-	
Emprunts obligataires						
Autres dettes de financement	339 737 893,60	311 756 763,47	119 867 786,04	-	-	-
du passif circulant	1 492 698 102,84	784 071 662,33	693 194 611,67	15 431 828,84	-	1
Fournisseurs et comptes rattachés	623 065 841,78	150 539 185,91	472 526 655,87	-	-	85
Clients créditeurs, avances et acomptes	387 184 806,68	253 149 023,43	134 035 783,25	-	-	
Personnel	8 674 192,84	-	8 674 192,84	-	-	-
Organismes sociaux	586 107,02	-	586 107,02	-	-	58
Etat	50 490 625,94	-	50 490 625,94	-	-	50
Comptes d'associés	334 371 114,70	334 371 114,70	-	-	-	-
Autres créanciers	35 762 682,21	32 160 000,00	3 602 682,21	-	-	-

Comptes de régularisation - Passif	52 562 731,67	13 852 338,29	23 278 564,54	15 431 828,84	-	-
------------------------------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---	---

DYAR AL MANSOUR

DETTES	TOTAL	Analyse par échéance			Montants en devises	M de
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non payées		
De financement	431 624 549,51	311 756 763,47	119 867 786,04			
Emprunts obligataires						
Autres dettes de financement	431 624 549,51	311 756 763,47	119 867 786,04			
du passif circulant	1 416 411 948,17	470 939 352,70	183 193 323,52	-	-	5
Fournisseurs et comptes rattachés	762 279 271,95		762 279 271,95			
Clients créditeurs, avances et acomptes	417 714 059,68	316 065 562,70	101 648 496,98			
Personnel	8 354 045,25		8 354 045,25			
Organismes sociaux	1 574,46		1 574,46			
Etat	55 164 486,15		55 164 486,15			5
Comptes d'associés	118 273 790	118 273 790				
Autres créanciers	54 624 720,68	36 600 000	18 024 720,68			
Comptes de régularisation - Passif	42 639 276,7		42 639 276,7			

DYAR AL MANSOUR

DETTES	TOTAL	Analyse par échéance			Montants en devises
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non payées	
De financement	339 021 460,00				
Emprunts obligataires					
Autres dettes de financement	339 021 460,00				
du passif circulant	1 222 191 092,15	145 355 080,00	1 076 836 012,15		
Fournisseurs et comptes rattachés	644 366 854,91	51 745 290,00	592 621 564,91		
Clients créditeurs, avances et acomptes	442 738 156,35		442 738 156,35		
Personnel	6 299 115,72		6 299 115,72		
Organismes sociaux	463 483,11		463 483,11		463
Etat	12 498 635,31		12 498 635,31		12
Comptes d'associés	93 609 790,00	93 609 790,00			
Autres créanciers	2 312 384,00		2 312 384,00		
Comptes de régularisation - Passif	19 902 672,75		19 902 672,75		

TABLEAU DES SURETES REELLES DONNEES OU RECUES**DYAR AL MANSOUR**

TIERS CREDITEURS OU DEBITEURS	Montant couvert par la sûreté	Nature	Date et lieu d'inscription
+ Sûretés données			
Crédit Immobilier et Hôtelier	138 000 000,00	Hypothèque	25 juillet 2012 casa blanca
Banque Marocaine Du Commerce Extérieur	232 000 000,00	Hypothèque	19 décembre 2013 casablanca
Banque Marocaine Du Commerce Extérieur	62 000 000,00	Hypothèque	9 décembre 2014 casa blanca
Banque Marocaine Du Commerce Extérieur	70 000 000,00	Hypothèque	9 décembre 2014 casa blanca
+ Sûretés reçues			

DYAR AL MANSOUR

TIERS CREDITEURS OU DEBITEURS	Montant couvert par la sûreté	Nature	Date et lieu d'inscription
+ Sûretés données			
Crédit Immobilier et Hôtelier	62 000 000	Hypothèque	20 janvier 2011 casa blanca
Banque Marocaine Du Commerce Extérieur	137 000 000	Hypothèque	20 janvier 2011 casablanca
Crédit Immobilier et Hôtelier	138 000 000	Hypothèque	25 juillet 2012 casa blanca
Banque Marocaine Du Commerce Extérieur	155 000 000	Hypothèque	25 juillet 2012 casa blanca

Crédit Immobilier et Hôtelier	92 000 000	Hypothèque	25 juillet 2012 casa blanca
+ Sûretés reçues			

DYAR AL MANSOUR

TIERS CREDITEURS OU DEBITEURS	Montant couvert par la sûreté	Nature	Date et lieu d'inscription
+ Sûretés données			
Crédit Immobilier et Hôtelier	62 000 000,00	*Hypothèque Terrain	20/01/2011 à RABAT
Crédit Immobilier et Hôtelier	120 000 000,00	*Hypothèque Terrain	25/07/2012
Banque Marocaine Du Commerce Extérieur	137 000 000,00	*Hypothèque Terrain Tamesna TF n°46724/08	20/01/2011 à RABAT
Banque Marocaine Du Commerce Extérieur	155 000 000,00	*Hypothèque Terrain	25/07/2012
Crédit Immobilier et Hôtelier	80 000 000,00	*Hypothèque Terrain	25/07/2012
+ Sûretés reçues	NEANT		

ENGAGEMENTS FINANCIERS RECUS OU DONNES HORS OPERATIONS DE CREDIT-BAIL

DYAR AL MANSOUR

Exercice clôturé au 31/12/2014

ENGAGEMENTS DONNES	EXERCICE N	EXERCICE N - 1
Avals et cautions	511 800,83	3 786 524,00
Engagements en matière de pensions de retraites et obligations similaires		
Autres engagements donnés		
TOTAL (dont engagements à l'égard d'entreprises liées)	511 800,83	3 786 524,00
ENGAGEMENTS RECUES	EXERCICE N	EXERCICE N - 1
Avals et cautions	13 973 951,15	21 054 561,51
Autres engagements reçus		
TOTAL	13 973 951,15	21 054 561,51

DYAR AL MANSOUR

Exercice clôturé au 31/12/2013

ENGAGEMENTS DONNES	EXERCICE N	EXERCICE N - 1
Avals et cautions	3 786 524	170 329
Engagements en matière de pensions de retraites et obligations similaires		
Autres engagements donnés		
TOTAL (dont engagements à l'égard d'entreprises liées)	3 786 524	170 329
ENGAGEMENTS RECUES		
Avals et cautions	21 054 561,51	15 166 151,15
Autres engagements reçus		
TOTAL	21 054 561,51	15 166 151,15

DYAR AL MANSOUR

Exercice clôturé au 31/12/2012

ENGAGEMENTS DONNES	EXERCICE N	EXERCICE N - 1
Avals et cautions	170 329,00	58 928,00
Engagements en matière de pensions de retraites et obligations similaires		
Autres engagements donnés		
TOTAL (dont engagements à l'égard d'entreprises liées)	170 329,00	58 928,00

ENGAGEMENTS RECUES	EXERCICE N	EXERCICE N - 1
Avals et cautions	15 166 151,15	18 425 133,53
Autres engagements reçus		
TOTAL	15 166 151,15	18 425 133,53

ETAT DE REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

DYAR AL MANSOUR

Exercice clôturé au 31/12/2014

Nom, prénom ou raison sociale des principaux associés (1)	Adresse	NOMBRE DE TITRES		Valeur nominale de chaque action ou part sociale	MONTANT DU CAPITAL			
		Exercice précédent	Exercice actuel		Souscrit	Appelé	libéré	
		1	2		3	4	5	6
CGI			4 299 994	4 299 994	100,00	429 999 400,00	429 999 400,00	429 999 400,00
M. Abdellatif HADJ Hamou			1	1	100,00	100,00	100,00	100,00
M. Mohamed Amine BENHALIMA			1	1	100,00	100,00	100,00	100,00
M. Omar LAHLOU			1	1	100,00	100,00	100,00	100,00
M. Najib ARHILA			1	1	100,00	100,00	100,00	100,00
M. Rachid BENCHABOUN			1	1	100,00	100,00	100,00	100,00
M. Mohamed HAFNAOUI			1	1	100,00	100,00	100,00	100,00

DYAR AL MANSOUR

Exercice clôturé au 31/12/2013

Nom, prénom ou raison sociale des principaux associés (1)	Adresse	NOMBRE DE TITRES		Valeur nominale de chaque action ou part sociale	MONTANT DU CAPITAL		
		Exercice précédent	Exercice actuel		Souscrit	Appelé	libéré
		1	2		3	4	5

DYAR AL MANSOUR

1	2	3	4	5	6	7	8
CGI		4 299 993	4 299 994	100,00	429 999 400,00	429 999 400,00	429 999 400,00
M. Abdellatif Hadj Hamou		-	1	100,00	100,00	100,00	100,00
M.Mohamed Ali Ghannam		1	1	100,00	100,00	100,00	100,00
M.Omar Lahlou		1	1	100,00	100,00	100,00	100,00
M.Najib Arhila		1	1	100,00	100,00	100,00	100,00
M.Rachid Benchaaboun		1	1	100,00	100,00	100,00	100,00
Mme Hynd Bouhia		1	1	100,00	100,00	100,00	100,00
M.Anas Alami		1	-	100,00	-	-	-
M.Mohammed Fassi El Fihri		1	-	100,00	-	-	-

(1) Quand le nombre des associés est inférieur ou égal à 10, l'entreprise doit déclarer tous les participants au capital.

Dans les autres cas il y a lieu de ne mentionner que les 10 principaux associés par ordre d'importance décroissante.

DYAR AL MANSOUR

Exercice clôturé au 31/12/2012

Nom, prénom ou raison sociale des principaux associés (1)	Adresse	NOMBRE DE TITRES		Valeur nominale de chaque action ou part sociale	MONTANT DU CAPITAL		
		Exercice précédent	Exercice actuel		Souscrit	Appelé	libéré
1	2	3	4	5	6	7	8
CGI	4 299 993	4 299 993	100,00			429 999 300,00	4 299 993
M ANASS ALAMI	1	1	100,00			100,00	1
M GHANNAM ALI	1	1	100,00			100,00	1
M MOHAMMED FASSI EL FEHRI	1	1	100,00			100,00	1
M ARHILA NAJIB	1	1	100,00			100,00	1
M BENCHAABOUN RACHID	1	1	100,00			100,00	1

DYAR AL MANSOUR

Hind Bouhia	1	1	100,00	100,00	1
Najib Lahlou	1	1	100,00	100,00	1

(1) Quand le nombre des associés est inférieur ou égal à 10, l'entreprise doit déclarer tous les participants au capital.

Dans les autres cas il y a lieu de ne mentionner que les 10 principaux associés par ordre d'importance décroissante.

ETAT D'AFFECTATION DES RESULTATS INTERVENUE AU COURS DE L'EXERCICE

DYAR AL MANSOUR

Exercice clôturé au 31/12/2014

A. ORIGINE DES RESULTATS A AFFECTER	MONTANT	B. AFFECTATION DES RESULTATS	MONTANT
. Report à nouveau	-	- Réserve légale	3 492 892,86
. Résultats nets en instance d'affectation	-	- Autres réserves	-
. Résultat net de l'exercice	69 857 857,16	- Dividendes	26 546 000,00
. Prélèvements sur les réserves	-	- Report à nouveau	39 818 964,30
. Autres prélèvements	-	- Autres affectations	-

TOTAL A	69 857 857,16	TOTAL B	69 857 857,16
---------	---------------	---------	---------------

DYAR AL MANSOUR

Exercice clôturé au 31/12/2013

A. ORIGINE DES RESULTATS A AFFECTER	MONTANT	B. AFFECTATION DES RESULTATS	MONTANT
. Report à nouveau	13 316 834,37	- Réserve légale	188 461,10
. Résultats nets en instance d'affectation		- Autres réserves	
. Résultat net de l'exercice	3 769 222,07	- Dividendes	
. Prélèvements sur les réserves	-	- Report à nouveau	16 897 595,34
. Autres prélèvements	-	- Autres affectations	
TOTAL A	17 086 056,44	TOTAL B	17 086 056,44

DYAR AL MANSOUR

Exercice clôturé au 31/12/2012

A. ORIGINE DES RESULTATS A AFFECTER		MONTANT	B. AFFECTATION DES RESULTATS		MONTANT
(Décision de l'AGO DU 14/06/2012)			. Réserve légale		247 493,51
. Report à nouveau		8 614 457,76	. Autres réserves		
. Résultats nets en instance d'affectation			. Tantièmes		
. Résultat net de l'exercice		4 949 870,12	. Dividendes		
. Prélèvements sur les réserves			. Autres affectations		13 316 834,37
. Autres prélèvements			. Report à nouveau		
TOTAL A		13 564 327,88	TOTAL B		13 564 327,88



DATATION ET EVENEMENTS POSTERIEURS**DATATION**

Date de clôture : 31/12/2014

Date d'établissement des états de synthèse : 18/03/2014

**EVENEMENTS NES POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLES
 A CET EXERCICE EST CONNU AVANT LA 1ère COMMUNICATION
 EXTERNE DES ETATS DE SYNTHESE**

Date	Indication des événements
------	---------------------------

Favorables :

NEANT

Défavorables :

NEANT

Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice.

Justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse.

DATATION

Date de clôture : 31/12/2013

Date d'établissement des états de synthèse : 06/03/2014

**EVENEMENTS NES POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLES
 A CET EXERCICE EST CONNU AVANT LA 1ère COMMUNICATION
 EXTERNE DES ETATS DE SYNTHESE**

Date	Indication des événements
	Favorables :
	NEANT
	Défavorables :
	NEANT

Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice.

Justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse.

DATATION

Date de clôture : 31/12/2012

Date d'établissement des états de synthèse : 20/02/2013

**EVENEMENTS NES POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLES
A CET EXERCICE EST CONNU AVANT LA 1ère COMMUNICATION
EXTERNE DES ETATS DE SYNTHESE**

Date	Indication des événements
	<p>Favorables :</p> <p style="text-align: right;">NEANT</p>
	<p>Défavorables :</p> <p style="text-align: right;">NEANT</p>

Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice.

Justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse.

DATATION

Date de clôture : 31/12/2011

Date d'établissement des états de synthèse : 28/02/2012

**EVENEMENTS NES POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLES
A CET EXERCICE EST CONNU AVANT LA 1ère COMMUNICATION
EXTERNE DES ETATS DE SYNTHESE**

Date	Indication des évènements
	<p>Favorables :</p> <p>NEANT</p>
	<p>Défavorables :</p> <p>NEANT</p>

Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice.

Justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse.

BULLETIN DE SOUSCRIPTION FERME ET IRREVOCABLE AUX BILLETS DE TRESORERIE
EMISSION DE BILLETS DE TRESORERIE DE DYAR AL MANSOUR

DESTINATAIRE : CDG CAPITAL

FAX : 05 37 66 52 70

DATE :

IDENTIFICATION DU SOUSCRIPTEUR

Nom, prénom / Dénomination / Raison sociale	Nom du teneur du compte
N° de compte	Dépositaire
Téléphone	Fax
Code d'identité ¹²	Qualité souscripteur ¹³
Nationalité du souscripteur	Nom et prénom du signataire
Siège social	Fonction (personne morale)
Adresse (si différente du siège social)	Mode de paiement

CARACTERISTIQUES DES BILLETS DE TRESORERIE

Emetteur	Dyar Al Mansour
Valeur nominale	MAD 100 000
Plafond du programme d'émission	MAD 700 000 000
Date de jouissance	A la date de règlement
Nombre de jours	Entre 10 jours et 365 jours
Maturation	De 10 jours à 12 mois
Intérêts	Post comptés
Taux facial	Sera fixé avant l'ouverture de la période de souscription
Remboursement	In fine

MODALITES DE SOUSCRIPTION

Maturité	Nombre de bons	Nominal global	Taux	Suite réservée à la soumission
----------	----------------	----------------	------	--------------------------------

Par la présente, nous autorisons notre dépositaire, ci-dessus désigné, à débiter notre compte de l'équivalent du montant des billets de trésorerie qui nous seront attribués afin de créditer le compte de Dyar Al Mansour ouvert dans les livres de CDG Capital le¹⁴, conformément au protocole en vigueur avec le Dépositaire Central MAROCLEAR.

Cachet et signature du souscripteur

¹² Code d'identité : CIN ou n° de passeport pour les personnes physiques, Registre de commerce pour les personnes morales résidentes, et n° et date d'agrément pour les OPCVM.

¹³

Qualité du souscripteur : **A** Personnes physiques (A1 Résidente – A2 Non résidente) **B** Personnes morales (B1 Résidente – B2 Non résidente)
C OPCVM **D** Etablissements de crédit
E Sociétés d'assurance, organismes de retraite et de prévoyance **F** Fonds d'investissement, Fonds de pension
G Autres (Compagnies financières et CDG) **H** Institutionnels de l'investissement de droit étranger

¹⁴ La date de règlement correspond à la date de jouissance.

Avertissement :

« L'attention du souscripteur est attirée sur le fait que tout investissement en valeur mobilière comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse, sous l'influence des facteurs internes ou externes à l'émetteur.

Un dossier d'information visé par le CDVM est disponible, sans frais, au siège de l'émetteur et auprès de l'organisme placeur ».